

Numéro spécial sur le coton

**Un état des lieux des filières coton
en Afrique de l'Ouest et du Centre,
*par les acteurs.***

*Sous la Direction de :
Dr El Hadji A. Diouf*



Numéro spécial sur le coton

A. Panorama des filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre

Pages 4-8

1. Situation des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre

Auteurs : José Tissier, Anne Legile, Lionel Cafferini, Philippe Dierickx, Jean-Christophe Pecresse, ingénieurs à l'AFD



B. Les acteurs de la filière en Afrique de l'Ouest et du Centre

Pages 10-18

2. Le coton ne se mange pas, mais nourrit son homme...

Auteur : Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

3. L'Association des Producteurs de Coton Africains (AproCA), professionnalisation des organisations et défense des intérêts des producteurs de coton

Auteur : Komonsira Dioma, Responsable Communication, AproCA

4. Les sociétés cotonnières : quels remèdes pour sauver la filière coton ?

Interview avec : Adéyèmi Achamou Fahala, Ingénieur Agro-Economiste et Secrétaire Permanent de l'Association Cotonnière Africaine (ACA)



C. Le rôle des associations, des ONGs et des agences internationales actives dans le secteur du coton

Pages 20-26

5. Contribution de la Commission Européenne

Auteurs : DG DEVCO, DG AGRI, DG COMMERCE

6. COMPACI, l'engagement de la coopération allemande pour le soutien du coton africain

Interview avec : Wolfgang Bertenbreiter, Team Leader Cotton Program, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ)

7. La coordination et le suivi des activités de développement liées au coton africain

Auteurs : Pierre Berthelot, Directeur du Secrétariat du Cos-coton et expert en innovation au sein de l'Unité de coordination du programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles et Fabio Berti, chargé de recherche à l'Université de Liège et expert coton en appui au programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles



D. Valorisation du coton africain et industrie textile

Pages 28-36

8. La mode africaine comme élément de valorisation et image de marque de la production coton-textile en Afrique de l'Ouest et du Centre

Interview avec : Seidnaly Sidhamed Alphadi, Créateur de mode et Président du Festival International de la Mode Africaine

9. Cotton made in Africa (CmiA) : une initiative qui relie les producteurs africains aux grandes marques de la distribution textile internationale selon un agenda alliant business et développement

Interview avec : Christoph Kaut, Managing Director de l'Aid by Trade Foundation



E. Les enjeux de la recherche scientifique dans le soutien des filières coton en Afrique de l'Ouest et du centre

Pages 37-41

10. L'importance et le rôle de la recherche scientifique africaine dans le soutien des filières coton, CORAF

Auteurs : O. Ndoye, H. Roy-Macaulay, M. D. Faye, A. Sangaré, P. Sérémé, CORAF/WECARD



11. « L'introduction des biotechnologies dans l'agriculture africaine : la problématique de l'adoption du coton Bt en Afrique de l'Ouest », Endadiapol

Auteur : Abdoulaye Koné, Economiste Rural, Endadiapol



F. Le coton dans un environnement mondialisé - enjeux pour la sous-région

Pages 43-53

12. Une approche régionale pour la dynamisation des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest, diagnostic et propositions

Auteurs : Léonidas Hitimana et Jean Sibiri Zoundi, OCDE Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest



13. Une vision macro des filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre : l'Agenda coton de l'UEMOA

Interview avec : Balla Diong, Directeur du Département Entreprise, Industrie et Artisanat de la Commission de l'UEMOA

14. Quel rôle pour les mesures de défense commerciale dans la promotion d'une industrie de transformation du coton en Afrique de l'Ouest ?

Auteur : Ousseni Illy, Docteur en droit international économique, Global Leaders Fellow, Universités d'Oxford et de Princeton



15. L'appui à la gestion des risques agricoles : l'exemple des mécanismes d'atténuation de la volatilité des prix du coton au Burkina Faso

Auteurs : José Tissier, Anne Legile, Philippe Dierickx, ingénieurs à l'AFD



G. Le coton africain dans le cycle de Doha

Pages 54-66

16. L'initiative sectorielle en faveur du coton africain : évolutions, difficultés et situation actuelle des débats et négociations

Interview avec : l'Ambassadeur Prosper VOKOUMA, Coordonnateur du C4 à Genève

17. Quantification de l'impact des subventions américaines sur les filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre

Auteur : Daniel A. Sumner, Director, University of California Agricultural Issues Center and Frank H. Buck, Jr. Professor, Department of Agricultural and Resource Economics



18. Le dossier coton à l'OMC : Des victoires juridiques et politiques qui restent à concrétiser

Auteur : Romain Benicchio, Oxfam International

19. La défense du coton brésilien, rétrospective et analyses

Interview avec : Flavio Damico, Premier Conseiller à la mission du Brésil auprès de l'OMC à Genève

20. Le dossier du coton africain à l'OMC, l'ultime option du contentieux

Auteur : El Hadji Diouf, Directeur Exécutif, 2ACD



A quoi bon un numéro spécial de plus sur le coton Africain ?

« **D**epuis le temps qu'on écrit, écrit, écrit, les choses ont cyniquement peu avancé », a répondu un expert sur le coton, qui souhaite « rester dans les choses concrètes ayant des avantages comparatifs réels ». Il a ainsi poliment mais fermement décliné l'offre de rédiger un article pour une « énième » parution sur le coton africain. A son stade de projet, ce numéro spécial sur le coton africain a suscité de multiples réactions de la part des parties prenantes. Ces réactions ont mêlé l'énergie, la volonté de changement et la recherche de synergies à de la lassitude et de la frustration. Comment se fait-il que les problèmes de la filière, diagnostiqués aux niveaux interne et international depuis au moins neuf années, n'ont pas encore pu trouver les solutions idoines ?

Le projet est ambitieux : il s'agit de dessiner un état des lieux des filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre, en donnant la parole à des experts de disciplines différentes et construire une plateforme pour des propositions de sortie de crise concrètes, techniques, réalistes, mais ambitieuses. Son succès dépend de l'intérêt et de la mobilisation des acteurs du secteur cotonnier.

Ce numéro spécial n'est donc pas une « énième » parution sur le coton, au moins pour deux raisons :

- Il s'agit moins d'une synthèse que d'une plateforme rassemblant des expertises différentes. Cet état des lieux du secteur du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre se construira à la façon d'une mosaïque organique. Nous comprendrons ainsi, ensemble, comment soutenir les filières coton de la sous région.
- Depuis nos claviers et écrans, nous sommes des oreilles, des relais, des amplificateurs d'analyses. Nous accueillons les dissonances constructives et les analyses à rebrousse-poil. Nous avons besoin de vos réactions, de vos critiques, de vos expertises. L'expression de vos besoins fera la qualité de cet outil.

Le défi est considérable. Ce numéro spécial se veut une sorte de catalyseur, et ambitionne de contribuer à une réflexion nourrissant des actions concrètes, un lieu d'échange de connaissances et d'interactions, proposant des nouvelles pistes de défense, de protection et de soutien aux filières et présentant des initiatives de qualité.

Vous, chers lecteurs, acteurs engagés dans et pour les filières coton, êtes invités à vous saisir de cet outil. Ce n'est qu'avec votre concours que nous parviendrons à le rendre efficace.

Quel diagnostic posent l'AproCA, le ROPPA, l'ACA, le Club du Sahel de l'Afrique de l'Ouest sur la situation actuelle des filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre ?

Que pense le créateur nigérien, Alphadi, du rôle de la mode dans la valorisation de la production textile africaine ?

Quels sont les rôles et activités du CORAF, de la GIZ, de l'AFD, de la Commission Européenne ou du Cos Coton dans les filières coton ?

Que peuvent apprendre les pays africains de l'expérience de saisine de l'Organisme de Règlement des Différents à l'OMC par le Brésil ? L'approche par le contentieux pourrait-elle faire sortir la question du coton de l'impasse ?

Pourrait-elle représenter l'ultime option qui reste aux pays africains à l'OMC ?

Quels peuvent être les outils de protection d'un marché textile africain ?

Si ces questions et bien d'autres vous intéressent, parcourez les pages suivantes et faites nous parvenir vos commentaires.

Ce numéro spécial n'aurait pu voir le jour sans la contribution de qualité des différents auteurs, la patience et la collaboration des secrétaires de leurs différentes organisations et la mise à disposition gracieuse des photos du CIRAD. L'équipe de 2ACD les remercie sincèrement. ■

L'Agence Africaine pour le Commerce et le Développement (2ACD)

«Mettre le commerce au Service du Développement de l'Afrique»

Ses missions :

- La mise en cohérence des différentes politiques commerciales africaines, aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral
- La mise à la disposition des négociateurs africains de l'information technique nécessaire à l'élaboration de positions de négociations
- Le renforcement des capacités des parties prenantes africaines dans les négociations commerciales : gouvernements, Société Civile, Secteur productif, milieux académiques etc.

● **Annick GOUBA**
Responsable
du Projet Coton, 2ACD



Situation des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre

Par **J. TISSIER, A. LEGILE, L. CAFFERINI, P. DIERICKX, J.-. PECRESSE** - Ingénieurs à l'AFD

L'avenir des filières cotonnières en Afrique, notamment en zone CFA, et leur importance pour le développement, sont discutés malgré les « success stories » de ce secteur.

Dans les pays de la zone franc, la campagne 2003-04 a culminé à 1,120 million de tonnes de coton fibre, soit plus de 4 % de la production mondiale et près de 15% des exportations totales. Les filières ouest-africaines ont depuis lors vu leur production chuter de moitié. Un redressement est en cours (492 000 tonnes en 2009-10, 619 000 tonnes en 2010-11), mais **la production des pays de la zone franc ne représente aujourd'hui que 2,5 % de la production mondiale.**

Le faible poids des pays africains dans l'économie cotonnière mondiale, la volatilité croissante des cours du coton¹ sur le marché mondial, l'arrimage du franc CFA à l'euro et la dépréciation du dollar US² - monnaie de cotation du coton - et enfin l'augmentation des coûts de production, liée au renchérissement des produits pétroliers et, partant, des intrants cotonniers (engrais minéraux³ notamment), des frais d'égrenage et des frais de commercialisation, constituent autant de handicaps pour les filières cotonnières enclavées de la zone CFA.

A ces contraintes, s'ajoutent **les conséquences des soutiens des pays du Nord (USA ou UE) et de la Chine**, dont l'effet dépressif sur les cours mondiaux, reconnu par l'OMC, a pu être évalué autour de 15 %, et **la concentration du négoce international** (faillite de « petits traders » en 2008 comme Reinhart USA, laissant la place à Louis Dreyfus et Cargill), dont il est encore difficile de mesurer les conséquences.

Parallèlement, **l'écart de productivité entre les filières cotonnières ouest-africaines** - qui obtiennent pourtant, du fait de

leur intégration, des résultats techniques significativement plus importants que leurs homologues en Afrique de l'Est - et **le reste du monde s'est accru.** Au début des années 80, les rendements en coton fibre à l'hectare avoisinaient 400 Kg par hectare, en Afrique de l'Ouest comme au niveau mondial. Depuis, la moyenne mondiale a progressé pour atteindre 750 Kg, au milieu des années 2000. Dans le même temps, le rendement en Afrique de l'Ouest est à peine arrivé à se maintenir. L'irrigation - qui concerne 60 % de la surface cotonnière du monde - explique bien sûr en grande partie ce décalage, puisqu'il permet de sécuriser les résultats d'une intensification de type première « Révolution verte ». En production pluviale, la moyenne mondiale est d'environ 450 Kg. A l'exception du Brésil qui tire la moyenne mondiale en culture pluviale, l'Afrique de l'Ouest obtient toujours les meilleurs résultats. Un certain décrochage semble cependant se produire depuis 1996, du fait du recours aux variétés génétiquement modifiées dans les autres continents.

Malgré le repli qu'elles ont connu, les filières cotonnières continuent à tenir une place considérable dans l'économie de nombreux pays de la zone soudano-sahélienne, en procurant des revenus à une partie importante des ruraux et des devises aux Etats.

L'hétérogénéité des rendements au champ et de la productivité du travail montre que **d'importantes marges de progrès existent.** S'il est encore prématuré d'apprécier les effets de l'introduction des variétés OGM, déjà importante au Burkina-Faso⁴, le potentiel qu'offrent certaines techniques est aujourd'hui bien connu : fertilisation organique, application raisonnée des engrais minéraux, gestion raisonnée des parasites, petite mécanisation par traction animale qui permet des semis plus précoces, semis direct, avec ou sans couverture végétale, etc.

Par ailleurs, des efforts portant sur la qualité des fibres de coton (réduction de la contamination par les fibres synthétiques des sacs utilisés, amélioration des conditions de stockage au champ, classification automatique de la fibre) commencent à porter leurs fruits, permettant au coton africain de retrouver progressivement son image. La baisse des prix et les crises qu'ont

traversées certaines filières ont conduit les producteurs cotonniers à des arbitrages. Ils ont délaissé le coton pour porter leurs efforts sur les autres spéculations annuelles (céréales, sésame, tournesol, soja, arachide, tu-



Au Mali, récolte du coton pour la filière coton équitable (projet d'appui sous-régional) avec un sac en coton pour ne pas contaminer le produit avec des fibres synthétiques - François Giraudy

bercules) et l'anacarde. Mais ces productions sont elles-mêmes soumises à des aléas climatiques et de marché et ne bénéficient guère, pour l'heure de filières organisées.

Dès lors que la rémunération de leur travail par le coton et la visibilité qu'offrent les filières cotonnières en termes d'accès aux intrants, de prix et d'achat seront améliorées, ils arbitreront en faveur de cette spéculation.

Pour autant, il demeure raisonnable de considérer que les filières cotonnières africaines ont un avenir.

La baisse des prix et les crises qu'ont traversées certaines filières ont conduit les producteurs cotonniers à des arbitrages. Ils ont délaissé le coton pour porter leurs efforts sur les autres spéculations annuelles.

Le faible poids des pays africains dans l'économie cotonnière mondiale, la volatilité croissante des cours du coton sur le marché mondial, l'arrimage du franc CFA à l'euro et la dépréciation du dollar US - monnaie de cotation du coton - et enfin l'augmentation des coûts de production, liée au renchérissement des produits pétroliers et, partant, des intrants cotonniers (engrais minéraux notamment), des frais d'égrenage et des frais de commercialisation, constituent autant de handicaps pour les filières cotonnières enclavées de la zone CFA.

¹ Et périodiquement la faiblesse des cours de la fibre de coton libellés en US\$: l'indice A Cotlook est resté sensiblement inférieur à 60 US cents la livre de juillet 2004 à août 2007, puis de novembre 2008 à avril 2009 ;

² La valeur du dollar US a chuté de 1,16 euro en février 2002 à 0,83 en avril 2004 puis 0,63 en avril 2008 pour se situer aujourd'hui autour de 0,74 euro.

³ Le prix des engrais vendus au Cameroun a ainsi grimpé de 220 FCFA/Kg en 2004 à 340 FCFA en 2008 puis à 520 FCFA en 2009.

⁴ Au Burkina-Faso, les superficies emblavées en coton OGM représentaient en 2009-10 plus de 130 000 ha et en 2010-11 près de 275 000 ha, soit les deux tiers de la surface.

Au niveau international, la demande continue sa remontée en 2010-11 puis 2011-12, tirée par les industries textiles de la Chine et de l'Inde⁵. La superficie emblavée a progressé en 2010-11 puis en 2011-12, mais le ratio stocks mondiaux sur utilisation devrait rester en dessous de la moyenne quinquennale de 50 %.

Après plusieurs années difficiles, liées en partie à la crise internationale, le cours du coton est reparti à la hausse à partir du milieu de l'année 2009. Des niveaux sans précédents (plus de 200 cts/livre) ont été atteints début 2011⁶.

L'indice A de Cotlook est estimé⁷ début mars 2011 à 161 cts/lb pour la campagne 2010/11. **Les filières cotonnières africaines pourraient ainsi connaître une année très favorable**, susceptible d'améliorer leur situation financière et de restaurer la confiance des producteurs.

Cependant, l'évolution des prix relatifs du coton et des principales productions alternatives (céréales ou oléagineux), qui explique une partie du déclin de la production en 2006-07 et 2007-08 puis le redressement depuis l'été 2009, sera déterminante.

Pour la campagne 2001-2012, même s'il faut s'attendre - avec l'augmentation de la superficie cotonnière - à des niveaux plus bas que lors de la campagne en cours, les prix devraient **rester supérieurs à la moyenne des dix dernières années**.

En définitive, **les systèmes de production en zone cotonnière ouest-africaine apparaissent largement durables**. Cette culture est économe en eau - elle est pluviale - et relativement à la plupart des systèmes concurrents, elle est économe en carburants, engrais et pesticides.

L'embellie induite par les cours et le raffermissement du dollar US, ne devraient pas conduire les filières à reporter les restructurations. Au contraire, elle pourrait les faciliter.

Dans certains pays (Sénégal, Burkina-Faso) les réformes sont pour l'essentiel réalisées.



Un marché de coton à la tombée du jour - Anne Legile



Techniques de Semis sous Couverture Végétale : coton sur paillage, là encore destiné à maintenir/restaurer la fertilité des sols (Cameroun et Burkina) - Krishna Naudin



Caisses de coton - Krishna Naudin



Le Sénégal a privatisé sa société cotonnière, la SODEFITEX. Celle-ci est contrôlée aujourd'hui par le groupe GEOCOTON, filiale du groupe ADVENS, qui est également présent au Sénégal dans la filière arachide à la suite de la privatisation de la SONACOS, devenue SUNEOR. La stratégie du groupe peut ainsi intégrer coton, oléagineux et agrocultures. Le paysage institutionnel semble relativement fixé, les producteurs étant organisés dans le cadre de la Fédération Nationale des Producteurs de Coton du Sénégal (FNPCS). Le président de la FNPCS a été élu à la tête de l'Association des producteurs de coton africains (AProCA), tandis que le directeur de la Soderfitex préside l'association cotonnière africaine (ACA) qui regroupant les sociétés cotonnières.

Les dernières années ont été difficiles pour la SODEFITEX (20.000 tonnes de coton graine en 2009 pour une capacité d'égrenage de 65.000 t.), les producteurs délaissant le coton, au profit de l'arachide dont les prix sont soutenus par l'Etat. Une relance semble cependant s'amorcer (40.000 tonnes en 2011). Par ailleurs, la SODEFITEX soutient la diversification arachide/coton/maïs/élevage pour sécuriser les revenus et, via la fumure organique, la fertilité des sols. Un renforcement de l'encadrement a été amorcé à cet effet et la structuration de la filière maïs (achat, stockage, première transformation) est engagée.



Au Burkina-Faso, une libéralisation partielle de la filière a été réalisée en 2004. Aux côtés de la société cotonnière « historique », la SOFITEX (86 % de la production nationale) deux sociétés privées ont été constituées : FASOCOTON (groupe Aga Khan et Paul Reinhart, 3 % de la production) dans la région Centre et SOCOMA (groupe GEOCOTON, 8 % de la production) dans la région Est.

La filière est structurée selon un modèle d'intégration verticale, que l'on retrouve au niveau de chacune des trois sous-régions cotonnières. Chaque société se retrouve

Dès lors que la rémunération de leur travail par le coton et la visibilité qu'offrent les filières cotonnières en termes d'accès aux intrants, de prix et d'achat seront améliorées, ils arbitreront en faveur de cette spéculation.

dans sa zone en situation de monopsonne, avec l'obligation d'y acheter toute la production de coton-graine. Elle fournit aux producteurs les intrants à crédit (intrants coton mais aussi intrants céréales) gagés sur la production de coton-graine et l'annonce avant les semis d'un prix minimum de campagne pour le coton-graine. Prix des intrants et prix du coton sont uniformes sur le territoire national.

Au plan institutionnel, la filière burkinabé est bien structurée. L'Etat, qui reste actionnaire majoritaire de la SOFITEX, conserve une fonction d'orientation au travers d'un Comité de Suivi de la Filière Coton Libéralisée. Les sociétés cotonnières sont réunies au sein de l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina (APROCOB). Les producteurs sont fédérés dans le cadre de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB). Les deux familles se retrouvent au sein d'une Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB). Les producteurs détiennent des parts du capital de chacune des trois sociétés et participent à ce titre aux conseils d'administration.

En 2005-2006, après sept années successives de croissance, la filière burkinabé est devenue la plus importante d'Afrique : 300.000 exploitations familiales ont produit **plus de 700.000 tonnes de coton graine**, 20 % de la population du pays était concernée.

En 2006, la structuration interprofessionnelle a rendu possible la conception d'un **mécanisme innovant de gestion du risque prix**. Un Fonds de Lissage des prix du coton graine sur la base d'un prix indexé sur les cours internationaux de la fibre de coton a été mis en place avec l'appui du gouvernement et un financement de l'AFD, qui ont permis l'abondement initial du fonds à hauteur de 18 M euros, niveau toutefois en deçà de celui défini par les études de faisabilité.

Rattrapée par une crise largement due à des causes externes, la filière a connu, depuis, des années difficiles. Les sociétés cotonnières ont accumulé des pertes financières malgré l'intervention du fonds de lissage. L'Etat a dû intervenir pour la recapitalisation de la SOFITEX (société dans laquelle il est redevenu actionnaire majoritaire, les participations au groupe GEOCOTON et des producteurs ayant été diluées). Les producteurs, confrontés à des retards de paiement et à l'apparition d'impayés internes aux groupements, se sont progressivement reportés sur

⁵ L'Inde, est passée de la position de deuxième importateur mondial en 2001-02 à celle de deuxième exportateur en 2007-08.

⁶ L'indice Cotlook a atteint un record de 235,50 cts/livre le 18 février 2011. Mais cet indice est davantage une indication du niveau des transactions entre « traders » et industriels qu'entre sociétés cotonnières et traders. En outre, ce pic correspond à une période où le marché est particulièrement atone.

⁷ Mais vu le caractère exceptionnel de l'envolée actuelle des cours, les interrogations sur le modèle de détermination des prix de l'ICAC ont conduit ce dernier à baser cette estimation sur le prix moyen de la première moitié de la campagne 2010-11.

d'autres cultures et la production a été ramenée aux environs de 350.000 tonnes.

Pour 2010-2011, malgré un prix de début de campagne incitatif de 182 FCFA (contre 160 FCFA l'année précédente) et le maintien d'une subvention sur les engrais et en dépit des efforts des sociétés pour réduire les délais de paiement, les surfaces emblavées n'ont que faiblement progressé. Comme le rendement restera inférieur à une tonne par hectare, au final la production ne devrait atteindre que 400 000 tonnes, loin de l'objectif de 580 000 tonnes. L'utilisation à large échelle du coton génétiquement modifié (66% des surfaces en 2010-2011) n'entraîne pas de hausse de rendement puisque la pression parasitaire est restée faible lors de cette campagne.

Les acteurs de la filière (sociétés cotonnières et responsables professionnels) sont préoccupés par **la lenteur de la reprise**. Afin de préparer la campagne 2011-2012, le versement d'une ristourne a été anticipé en payant le coton à 200 FCFA, un prix complémentaire de fin de campagne a été annoncé. Les sociétés ont payé au plus vite le coton après enlèvement. Des campagnes de communication ont été réalisées. Les intentions d'emblavement ont augmenté mais pas dans les proportions espérées. L'annonce du prix de début de campagne 2011/2012 sera probablement déterminante.

Par ailleurs la crise politique de Côte d'Ivoire pèse sur la filière coton burkinabè : des coupures de courant⁸ pénalisent les usines d'égrenage et les coûts de transport de la fibre de coton et des engrais augmentent, du fait de la nécessité d'utiliser d'autres ports que celui d'Abidjan.

Dans ce contexte, des **évolutions institutionnelles importantes sont programmées pour 2011 et 2012** : ajustement du mécanisme de Fonds de lissage, restructuration financière de SOFITEX, avec la vente des parts de l'Etat (51% du capital social) et restructuration industrielle avec redécoupage des zones d'exclusivité entre SOFITEX et FASO COTON. Une réflexion a été engagée également pour un mécanisme de financement des intrants qui permettrait d'en abaisser le coût.

Une subvention de 11,6 M euros de l'AFD et un financement de 5 M US\$ octroyé par la Banque Mondiale, portent sur le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations, via le développement du conseil de gestion aux exploitations et aux groupements. L'UNPCB qui a connu en 2009/2010 un renouvellement de l'ensemble de ses élus est le principal bénéficiaire de ce concours.

D'autres pays (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo) ont fait des réformes radicales génératrices de difficultés qui perdurent malgré un certain rétablissement

⁸ Une partie de l'électricité fournie par le réseau burkinabè est fourni par l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire.

⁹ Les producteurs, au nombre de 150 000 avant la crise, n'étaient plus que 42 000 en 2008-09.



En **Côte d'Ivoire**, en 2002, la privatisation de la société cotonnière a été faite en mettant fin à la fois à l'intégration verticale (séparation de l'égrenage et de la trituration des graines, fin du monopole régional de collecte). En désaccord avec ces options, les partenaires historiques de la filière, le groupe DAGRIS, et l'AFD se sont désengagés.

Les six sociétés cotonnières sont regroupées au sein de l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI). Les producteurs sont aujourd'hui réunis en une fédération AFFICOT-CI, l'Association des Faïtières de la Filière Cotonnière de Côte d'Ivoire (on en contera 26). L'AFFICOT-CI et l'APROCOT-CI siègent ensemble à l'INTERCOTON, l'organisation interprofessionnelle créée en 2000.

Mais ce dispositif n'est guère efficace. En l'absence d'un minimum de gouvernance de la filière (collecte sauvage, exportation du coton graine vers les pays voisins, non paiement des producteurs, faillite frauduleuse de l'un des opérateurs...), puis du fait de la **crise politique**, la production est passée de 400.000 tonnes de coton graine en 2001-02, à 120.000 tonnes en 2007-2008, pour une capacité d'égrenage de 520.000 tonnes (13 usines).

Un programme d'Appui à la Réorganisation de la Filière Coton est financé par l'UE (15 M euros). Il porte sur l'apurement des impayés liés à la faillite de l'une des sociétés et l'amélioration de la productivité du secteur par la relance de la culture attelée et la production de semences améliorées. L'amélioration de la gestion interprofessionnelle dans la filière coton est un des objectifs.

Les dernières campagnes traduisent cependant **un certain regain d'intérêt des producteurs**. La production est remontée à 123.000 tonnes en 2008-09, puis 185.000 en 2009-10 (60 000 producteurs)⁹, Elle pourrait dépasser les 210 000 tonnes cette campagne 2010-11, grâce à l'introduction d'une nouvelle variété de semences et à une subvention sur les engrais. Mais l'aggravation de la **crise politique** ne permet pas aux sociétés cotonnières de disposer des financements nécessaires pour les intrants agricoles et le paiement de la récolte.



Le **Bénin offre un autre exemple de filière libéralisée, à partir de 1992**, avec l'abandon de l'intégration verticale, l'approvisionnement en intrants, l'égrenage, la commercialisation, l'accompagnement des producteurs étant confiés à des entités distinctes majoritairement privées, mais aussi publiques (recherche, vulgarisation).

La production, maintenue à 350.000 tonnes de coton graine pendant une dizaine d'années, a atteint un maximum de 410.000 tonnes en 2004-05. Elle a été de 160.000 t en 2009-2010. **En 2010-11, la production** devrait remonter à 220.000 tonnes, pour une capacité d'égrenage de 600.000 tonnes.

Cette évolution résulte comme pour les autres filières de la baisse des cours, mais aussi du

En définitive, les systèmes de production en zone cotonnière ouest-africaine apparaissent largement durables. Cette culture est économe en eau - elle est pluviale - et relativement à la plupart des systèmes concurrents, elle est économe en carburants, engrais et pesticides.

laxisme passé d'un Etat incapable d'inciter les acteurs (égreneurs, distributeurs d'intrants et producteurs) à établir et respecter des règles communes et de la difficulté des producteurs à constituer un interlocuteur professionnel unique.

Les autorités actuelles mettent en œuvre un programme d'assainissement et de relance de la filière coton, porté par une Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) : traitement des impayés, création de coopératives villageoises de producteurs de coton, dynamisation des comités de crédits intrants) paiement intégral des producteurs au titre de la campagne 2009-2010, création de Conseils Nationaux par famille d'acteurs, achèvement de la privatisation de la SONAPRA avec la vente des actifs industriels au groupe Talon et création de la SODECO, Société de Développement du Coton.

Cette société intègre l'appui à la production, l'égrenage et la commercialisation de la fibre. Contrôlant 90 % des unités d'égrenage en activité, elle participe de la reconstitution d'une filière intégrée quasi monopolistique, la société LCB étant très minoritaire.

Malgré des prix de campagne parmi les plus élevés de la sous-région, (190 FCFA/kg coton graine pour la campagne 2010-11 et 20 FCFA pour les fonctions critiques plus une éventuelle prime de 5 FCFA si le niveau de production atteint 350 000 tonnes ; 250 FCFA/kg coton graine pour la prochaine campagne 2011-12), **les producteurs continuent d'arbitrer en faveur des productions vivrières** (céréales, soja, manioc) pour lesquelles le gouvernement a également engagé un effort massif (intrants et petits équipements subventionnés, achat partiel à prix garantis) à la suite de la « crise alimentaire » de 2008.

Compte tenu de son appréciation du schéma de privatisation retenu, l'AFD a depuis de nombreuses années limité son appui à la filière en le concentrant sur l'appui à la structuration professionnelle via le conseil de gestion des exploitations et des organisations de producteurs en zone cotonnière. (Projet d'Appui aux Dynamiques Productives Agricoles, subvention de 10 M euros).



Le Togo a également connu des réformes insatisfaisantes qui ont induit une perte de confiance des producteurs.

Après le pic de 190.000 tonnes de coton graine en 1998-99, la production s'est effondrée lors de la campagne 2005-06 et stagne autour de 30.000 tonnes, du fait de la réduction des surfaces et de la baisse des rendements (pratiquement divisé par deux en dix ans).

L'arrivée d'égreneurs privés (SICOT en 1994, SOPIC en 1999, SOCOSA en 2001) hors cadre institutionnel de régulation, a conduit à un **surinvestissement** d'autant plus évident aujourd'hui que ces trois sociétés ont cessé leur activité en 2005. Par ailleurs la mauvaise gouvernance de la société SOTOCO explique largement l'incapacité de la société à honorer ses dettes vis-vis des producteurs.

Les producteurs n'ont été payés au titre des campagnes 2003-04 et 2004-05 qu'à partir de 2007.

Les autorités actuelles, avec l'appui de l'Europe, ont pris en charge les arriérés aux producteurs, liquidé la SOTOCO et créé en janvier 2009 la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). Les producteurs, via une Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC), détiennent 40 % du capital de cette nouvelle société. Le renforcement des capacités de cette organisation apparaît dès lors comme une priorité. Une interprofession reste à créer et la privatisation de la société cotonnière devrait suivre.

Pour la campagne 2010-11, la production est légèrement remontée (60.000 ha pour 40.000 tonnes avec un prix d'achat de 185 FCFA). Les prévisions 2011-12 apparaissent raisonnables avec 80.000 tonnes. A l'horizon 2013, les autorités espèrent une production de 100.000 tonnes de coton graine, ce qui rendrait la filière plus attractive pour des investisseurs.

Enfin, dans certains pays (Mali, Cameroun, Tchad), en l'absence de réforme, la filière cotonnière reste intégrée autour d'une société publique en situation de monopsonne.



Longtemps la filière cotonnière du Mali est demeurée la première en Afrique de l'Ouest avec une production en forte croissance pendant la décennie qui a suivi la dévaluation du FCFA¹⁰ passant de 405.000 tonnes de coton graine en 1995-96 à son record de **620.000 tonnes** en 2003-04. Depuis lors, la production a progressivement régressé, puis s'est effondrée, suite à la chute des cours du coton en contrevaletur CFA, aux difficultés financières de la CMDT et aux arriérés de paiement consécutifs, pour atteindre son niveau de production le plus bas depuis vingt ans en 2008-09 - malgré un prix au producteur attractif de 200 FCFA / Kg - avec **201 000 tonnes**. La contribution directe au PIB de la filière coton n'était ainsi plus que de 2% en 2008. La valeur des exportations de coton a diminué d'année en année pour ne plus représenter que 11% du total des exportations

La réforme du secteur coton a longtemps été bloquée pour des raisons politiques. Les difficultés financières de la CMDT et l'apparition d'arriérés de paiement vis-à-vis des producteurs ont retardé le processus ces dernières années. Les autorités semblent aujourd'hui déterminées à relancer et réformer la filière.

L'apurement des arriérés en août 2009, la subvention des engrais, la promotion de cercles de caution au sein des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton a conduit des producteurs qui s'en étaient détournés¹¹ à revenir au coton en 2009-2010. Mais la pluviométrie n'a pas permis le rendement espéré¹² et la production n'est remontée qu'à 230.000 tonnes. En fin de campagne un complément de prix a été versé aux producteurs, un fonds de soutien a été abondé et une contribution au budget de fonctionnement du réseau coopératif a été mobilisée. La campagne 2010-2011 a démarré dans d'excellentes conditions climatiques.

Avec plus de 280.000 ha cultivés, on attend une production de 260.000 tonnes (moins d'une tonne à l'hectare). Le plan de campagne 2011-2012, fondé sur une superficie cultivée de 367.000 ha et un rendement moyen d'une tonne à l'hectare, prévoit une production d'environ 370 000 tonnes de coton graine, qui apparaît quelque peu volontariste. Le prix producteur pourrait être fixé à 255 FCFA/kg (soit une hausse de 38 % par rapport à la campagne précédente).

Parallèlement, **le Processus de Réforme du Secteur Coton est entré dans une phase décisive**. La CMDT a été « filialisée » en septembre 2009 avec la création de quatre filiales et la création de la CMDT Holding.

Un plan social signé début janvier 2010 et entièrement financé par l'Etat a été exécuté. L'avis d'appel d'offre pour la privatisation des filiales par cession de blocs majoritaires d'actions par la holding publié le 22 février 2010 a abouti à la pré-qualification de six sociétés en mai 2010.

A l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, le processus de négociation avec les attributaires provisoires devrait commencer.

De nouveaux investisseurs asiatiques pourraient être attributaires finaux et feraient ainsi leur entrée dans la production cotonnière ouest-africaine. Chaque investisseur privé détiendrait 61 % du capital social. Les producteurs agricoles et les salariés de la compagnie entreraient au capital en détenant respectivement 20 % et 2 % de celui-ci. L'Etat conserverait une part résiduelle de 17 %.

Le paysage institutionnel se met en place progressivement.

Une Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton du Mali, qui fédère les différents niveaux régionaux, sectoriels et communaux, représente les 7.000 Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton.

L'Inter-association Professionnelle du Coton (IPC), créée le 3 février 2009 regroupe l'UNSCPC et l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Mali (APROSCOM). Elle permettra aux différents groupes professionnels impliqués dans la filière de gérer ensemble les fonctions critiques et toutes les questions d'intérêt commun : système d'informa-

tion sur la filière, plan de campagne, mécanisme de détermination du prix au producteur, approvisionnement en intrants, gestion de l'encadrement, recherche agricole, semences, pistes rurales.

Un Cadre Stratégique de Développement du Secteur Coton et une Lettre de Politique de Soutien au Secteur Coton ont été adoptés en 2010.

La création d'une Autorité de Régulation du secteur (ARSC) a fait l'objet d'un projet de loi adopté en conseil des ministres du 9 février 2011 et transmis à l'Assemblée nationale pour examen.

La création¹³ d'un Office de Classement du Coton, dont le capital est détenu à 100% par la CMDT, complète le nouveau dispositif.

L'AFD soutient le développement des zones cotonnières au Mali avec le projet d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation (subvention de 11 M euros). L'achèvement du processus de privatisation permettra la reprise des investissements dans le secteur



La production cotonnière a connu au **Cameroun** une évolution similaire à celle du Mali. Durant la décennie post dévaluation la production s'accroît régulièrement et atteint 306 000 tonnes en 2005-06. Elle chute ensuite et atteint son point le plus bas en 2007-08 et 2009-10 avec 110 000 tonnes.

La campagne 2010/2011, avec un peu plus de **150.000 tonnes** ; marquera une inflexion en raison d'une augmentation des surfaces dynamisée par l'annonce d'un prix producteur¹⁴ élevé, une baisse du coût de cession des intrants, un assainissement de la situation des groupements avec l'exclusion des mauvais payeurs et une nette amélioration des rendements permise par de nouvelles variétés¹⁵ de coton.

Les réformes engagées récemment par la société cotonnière SODECOTON se mettent progressivement en place et contribuent à redynamiser la filière. La clarification des tâches entre la SODECOTON et la Confédération Nationale des Producteurs du Cameroun (CNPCC), se traduit par un recentrage de la société cotonnière sur le conseil technique à la production et la prise en charge par l'organisation de producteurs des questions relatives à la gestion des groupements et au crédit intrants. La suppression de certaines activités (alphabétisation) a permis une certaine réduction des charges d'encadrement alors que dans le même temps le tourteau de coton est davantage valorisé. Une diversification raisonnée vers le soja est engagée. Parallèlement la SO-

¹⁰ à l'exception de la campagne 2001-02, où une grève du coton par les producteurs a conduit à réduire de moitié la production.

¹¹ Mais la méfiance des plus gros producteurs vis-à-vis de la caution solidaire a continué...

¹² Le rendement plafonne à 915 kg/ha et est en baisse par rapport à l'année précédente.

¹³ Avec un appui financier de la Banque Mondiale.

¹⁴ 200 FCFA pour le premier choix, auquel s'ajoute une prime d'objectif de 10 FCFA ;

¹⁵ Le gain à l'hectare étant estimé à 200 Kg, le rendement moyen atteint ainsi 1,1 tonne de coton graine à l'hectare. A noter que ces nouvelles variétés permettent également une augmentation du taux d'égreinage qui atteint ainsi 42%.

DECOTON envisage de nouvelles relations avec les producteurs les plus spécialisés et expérimente des variétés génétiquement modifiées. L'Etat a subventionné les engrais au cours des deux dernières années afin d'encourager leur utilisation. A l'instar de la filière coton du Burkina, la filière envisage de se doter d'un fonds de lissage des prix.

Bien qu'évoquée depuis une quinzaine d'années, **la privatisation de la SODECOTON n'a plus avancé** depuis 1994, année d'une tentative de prise de contrôle par un groupe de personnalités du Nord du pays entrées au capital à hauteur de 11 %. L'Etat détient directement ou indirectement 59 % des actions, le groupe GEOCOTON détenant le solde. La Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPC), qui avait à l'époque créé une Société d'Investissement des Producteurs de Coton du Cameroun (SIPCO) et constitué une épargne de 5,5 milliards FCFA, demeure donc à la porte. Cependant les producteurs sont associés au fonctionnement de la filière dans le cadre d'un partenariat étroit avec la SODECOTON et prennent dorénavant en charge les fonctions essentielles d'approvisionnement, de crédit et d'appui à la gestion des groupements.

La poursuite et l'extension du projet «Eau, Sol, Arbre» qui traite de la question sensible de la conservation des sols, est envisagée dans le cadre des accords concernant le Contrat Désendettement-Développement passé entre le Cameroun et la France.



Au Tchad, la production cotonnière, longtemps calée autour des 100.000 tonnes, a chuté à partir de 2000.

En 2009-10 et malgré un prix attractif pour les producteurs (180 FCFA/Kg), elle est descendue à 33.500 tonnes du fait du désintérêt des producteurs (retards de paiement, absence d'encadrement, manque d'intrants). La surface emblavée a ainsi été divisée par deux ces dernières années et le rendement à l'hectare, pourtant déjà l'un des plus bas de la sous-région, s'est effondré (300 Kg/ha en moyenne). Par ailleurs, l'outil industriel est particulièrement dégradé. La société d'Etat, COTONTCHAD est en situation de faillite.

Les autorités semblent en avoir pris la mesure. La société est repassée sous la tutelle du ministère du commerce, une nouvelle équipe de direction a été mise en place et un plan de redressement mis en œuvre (licenciement d'un tiers des effectifs). La privatisation rapide de la société, en discussion au moins depuis 1999 avec la Banque Mondiale, apparaît comme la seule issue possible. Le schéma retenu prévoit la constitution d'un seul lot comprenant l'ensemble des actifs industriels y compris l'huilerie. La recapitalisation par l'Etat de la société, préalable ou non à la privatisation, demeure un point de débat avec les partenaires financiers du pays.

La restauration de la confiance des producteurs sera un élément décisif d'un plan de relance. L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Tchad (UNPCT) est l'as-

sociation la plus fragile de la région, d'autant que le gouvernement a soutenu fin 1999, une structure concurrente.

Enfin, dans certains pays la production cotonnière demeure résiduelle, comme en Guinée et en Centrafrique (avec moins de 15.000 tonnes de coton graine en 2010-11) et a **pratiquement disparu du Niger** (moins de 5.000 tonnes en 2010-11). Pour conclure ce tour d'horizon de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du centre, il n'est pas sans intérêt de constater que **le Ghana**, qui connaît un développement agricole et rural remarqué dans la sous-région, mais dont la filière s'est effondrée suite à des réformes institutionnelles fâcheuses (production de moins de 10.000 tonnes en 2010-11) **envisage de relancer sa filière cotonnière** en s'inspirant de l'expérience de voisins comme le Burkina-Faso.

Conclusion

Les filières cotonnières ouest-africaines ont connu durant ces dernières décennies des **évolutions institutionnelles importantes**, qui ont pu prendre des formes variables selon les pays avec des impacts eux aussi divers : la production explosant dans certains pays pour pratiquement disparaître dans d'autres.

Toutes ont cependant connu la **montée en puissance des producteurs**, qui par le biais de leurs organisations faitières sont de plus impliqués dans la gestion concertée des filières dans le cadre d'un partenariat avec les sociétés cotonnières. Certains observateurs imaginent même l'avenir avec la prise en mains complète par les producteurs des sociétés de développement cotonnier à l'instar de leurs homologues français des filières oléagineuse et protéagineuse.

La filière du Burkina-Faso, qui connaît pourtant ses propres difficultés, apparaît de plus en plus comme la référence, inspirant aujourd'hui la réflexion dans les derniers pays à entamer la réforme de leur secteur coton (Cameroun, Mali, Togo, Tchad...). Le caractère intégré de la filière, l'existence d'une zone définie où la société d'égrenage est en position de monopsonne, et une organisation interprofessionnelle solide constituent les fondements majeurs de la performance reconnue de cette filière. C'est aussi ce qui lui a permis d'innover sur le plan économique avec la mise en place du mécanisme de lissage de la volatilité des cours qui a démontré son intérêt et sa fiabilité depuis cinq campagnes et constitue un élément de réponse intéressant face au risque croissant de fluctuation des cours.

Sur le plan technique, le caractère économe des systèmes de production agricole en zones cotonnières ouest-africaine constitue à terme un atout qui devrait, avec l'augmentation prévisible du coût des produits pétroliers et la concurrence croissante des différents usages de l'eau, s'avérer déterminant. D'importantes marges de progrès demeurent pour développer la production cotonnière, en intégrant les possibilités de diversification complémentaire avec le soja, le tournesol, pour faire bénéficier les productions vivrières présentes dans les rotations

Sur le plan économique, les efforts de qualité, la politique de rationalisation des coûts opérés au niveau des sociétés cotonnières et l'investissement dans certaines niches commerciales comme le coton équitable ou bio équitable sont des éléments propres à profiter de manière optimale du redressement des cours et de l'appréciation du dollar face à l'euro.

(céréales) de l'organisation des filières cotonnières... et pour mieux en valoriser les sous-produits (graine de coton, tiges de cotonniers en compost ou comme charbon de bois...). Pour valoriser ces atouts une rénovation des dispositifs d'appui et de conseil aux producteurs est nécessaire.

Sur le plan économique, les efforts de qualité, la politique de rationalisation des coûts opérés au niveau des sociétés cotonnières et l'investissement dans certaines niches commerciales comme le coton équitable ou bio équitable¹⁶ sont des éléments propres à profiter de manière optimale du redressement des cours et de l'appréciation du dollar face à l'euro.

Sur le plan institutionnel, de nouvelles évolutions sont sans doute à attendre, avec l'arrivée probable de nouveaux investisseurs (asiatiques notamment) intéressés à s'engager dans la production industrielle pour garantir leurs sources d'approvisionnement.

De plus en plus, les bailleurs de fonds s'intéressent à l'évolution de ces filières, dont le mode d'organisation constitue une référence intéressante en matière d'agriculture contractuelle, de partenariat entre un investisseur privé agroindustriel et une multitude de producteurs agricoles familiaux indépendants. Leur appui demeure toujours nécessaire, notamment en matière de renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations, et de mise en œuvre des fonctions dites critiques (recherche, pistes, énergie, accompagnement technique), qui ne peuvent pas relever des seuls investissements des entreprises. ■

J. TISSIER A. LEGILE L. CAFFERINI



P. DIERICKX J.C. PECRESSE



¹⁶ Ces marchés de niche pourraient être déterminants dans le cas de filières nationales aux volumes de production réduits comme le Sénégal.



UMEF University of Management, Economics & Finance



Groupe UMEF : présent sur 3 continents : Europe / Asie / Afrique

UMEF

Créée en 1984 à Genève, l'**UMEF University** www.umef-university.ch est une Université privée Suisse qui offre des formations supérieures dans les domaines de la gestion, la finance, le marketing et la communication au niveau **Bachelors, Masters** et **Doctorats**. Tous ses programmes sont conçus en conformité avec les critères ECTS (European Credit Transfer System), et allient, outre un enseignement de la plus haute qualité, la pratique et la théorie.

Notre groupe compte actuellement plus de 2000 étudiants répartis dans nos diverses universités, mais également dans un lycée que nous avons créé pour offrir l'accès à la formation dès le plus jeune âge.

Afin de faciliter l'accès aux études pour nos étudiants provenant d'autres régions, nous avons créé une régie immobilière, propriétaire d'immeubles, afin de mettre à la disposition de nos étudiants de confortables studios dans le centre ville de Genève et proche de notre Université.

Nous avons créé en 1999 à Kaboul – Afghanistan notre branche asiatique www.dunya-edu.af Cette branche est le premier institut universitaire afghan à avoir conçu ses programmes conformément aux critères ECTS. Les diplômes que nous délivrons sont reconnus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la République Islamique d'Afghanistan.

Nous construisons actuellement notre troisième campus à Kaboul, ce qui mettra à disposition de nos étudiants, au total, plus de 7000 mètres carrés de surface d'enseignement sur un terrain de 1200 mètres carrés, et sur 5 niveaux. Notre groupe met à la disposition des étudiants les plus méritants des bourses d'études.

En 2011, nous avons débuté la construction d'une nouvelle structure en terre africaine, dans le centre ville de Dakar – Sénégal. Cette université occupera une surface de près de 600 mètres carrés sur 24 niveaux et, grâce à la formule qui a fait notre succès en Asie, « plutôt qu'importer des étudiants en Suisse, nous exportons nos professeurs (de plus de 16 nationalités et du plus haut niveau académique) », nous sommes d'ores et déjà certains de son futur succès. Cette formule permet de proposer nos formations à des prix accessibles pour les populations locales.

Notre groupe est membre et/ou partenaire des diverses institutions internationales (Etats-Unis et Europe) dont les logos figurent ci-après :



EUROPEAN
COUNCIL FOR
BUSINESS
EDUCATION



GRUPE
ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE
CHAMBERY SAVOIE

Le coton ne se mange pas, il nourrit son homme...

Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'ouest (ROPPA)

Le mal-vivre des cotonculteurs ouest-africains est devenu une plainte récurrente reprise en chœur par les acteurs de la filière. Le seuil de découragement est désormais tel qu'ils ont de la peine à évoquer les avantages du secteur. L'Etat reste la cible des principaux griefs pour son incapacité à appliquer les réformes idoines en faveur de la filière mais aussi pour son approche partielle de promotion du coton au détriment du secteur céréalier pourtant pourvoyeur au premier rang de la sécurité alimentaire. Certes, depuis 2009, on assiste à une tendance haussière du cours international et conséquemment une augmentation des prix aux producteurs, mais la remobilisation de ces derniers se fait plutôt lentement...

A l'échelle de la sous-région, les récriminations sont légion, plus nuancées d'un pays à l'autre même si les cotonculteurs sont quasiment unanimes à déplorer une tendance à la baisse de leurs revenus liés au coton et corrélativement une baisse de la production. La baisse des revenus étant beaucoup plus liée à la baisse des prix de vente sur le marché international. Qu'on se souvienne en effet qu'à certains moments, les sociétés cotonnières ont vendu à perte sur le marché international au point que les Etats se sont sentis obligés d'injecter de l'argent pour payer les producteurs et maintenir les sociétés cotonnières en vie ; la fluctuation du dollar ayant aussi lourdement pesé sur les prix de vente exprimés en dollar sur le marché international. Conséquence : le coton africain en fait fatalement les frais !

La tendance baissière des prix, avec tout ce que cela implique comme privation d'avantages, a engendré un réajustement des assolements des producteurs au profit d'autres cultures. Au Burkina Faso et au Mali, la production a diminué pratiquement de moitié entre 2005 et 2008. A cela s'ajoutent d'autres facteurs dans certains pays comme le Burkina Faso, notamment la pluviométrie, le coût élevé des semences et la baisse des rendements. Néanmoins, l'on ne peut s'empêcher de noter que, malgré une hausse des prix aux producteurs depuis la campagne 2009/2010, la production n'a pas encore atteint les niveaux records connus durant les années 1990. Seulement, de là à conclure que ce secteur est en perte de vitesse et inapte à nourrir son homme, il y aurait comme un excès de pessimisme que ne partage pas le



Seydou Ouedraogo

Burkinabè Seydou Ouedraogo, producteur, qui rappelle que le coton à lui seul fait vivre 3 millions de personnes au Burkina Faso. Plutôt enthousiaste face aux retombées de l'activité sur le vécu des producteurs, il fait remarquer que ces derniers sont désormais tous propriétaires de mobylettes et de véhicules voire de biens im-

mobiliers parfois en location dans les grandes villes du pays. Mieux, en dynamisant de nombreux secteurs comme le transport, la transformation, le commerce des intrants, l'égrenage ; en favorisant au profit des femmes, le développement d'activités génératrices de revenus, la culture du coton aura contribué à la réduction du chômage des jeunes par la création d'emplois en zones rurales et périurbaines et l'implantation d'unités industrielles (industries d'égrenage, filatures/teintureries, huileries, industries de fabrication d'aliments de bétail).

Cette appréciation portée au niveau des économies est tout aussi éloquente au regard de la contribution significative du coton au produit intérieur brut (PIB) des pays du C-4 (Bénin, Burkina, Mali, Tchad) allant de 5 à 10%. En outre, les exportations de coton dégagent d'importantes recettes pour les économies nationales de ces pays (40% pour le Burkina et le Bénin ; 30% pour le Mali et le Tchad). Malheureusement, il est admis que le niveau actuel de cette contribution reste minime par rapport au potentiel du coton pour dynamiser les autres secteurs.



Coton ou céréales : gérer au mieux l'impératif de sécurité alimentaire

Ce qui en revanche paraît moins évident est l'impact direct de la production cotonnière sur le mieux-être collectif. Autrement dit, il reste à démontrer la capacité de l'or blanc à servir d'instrument efficace de lutte contre l'insécurité alimentaire. Là-dessus, les observateurs n'en sont pas si convaincus, fondant leur jugement sur des conclusions d'études qui ont plutôt établi une forte prévalence de l'insécurité alimentaire dans des zones cotonnières (cas du Mouhoun, au Burkina Faso). Au-delà du paradoxe, c'est en réalité le débat de fond sur l'articulation entre la production du coton

avec les impératifs de la sécurité alimentaire qui revient ainsi au goût du jour. Chacun y va un peu de sa sensibilité et de sa propre grille de lecture. « On ne mange pas le coton, mais le producteur de coton est le meilleur producteur de céréales » constate M. Léopold Lokossou de la plateforme paysanne nationale du Bénin (PNOPPA) invitant par ailleurs l'Etat à définir et à mettre en œuvre une politique d'appui aux cotonculteurs en matière d'accès aux intrants. Pour la plupart des leaders paysans, il y a lieu d'encourager une complémentarité entre le secteur du coton et celui des céréales généralement pratiqués en rotation. Ceci, pour au moins deux raisons que souligne Seydou Ouedraogo : d'une part, les intrants-cotons contribuent fortement à l'amélioration de la culture céréalière et d'autre part, les revenus générés par la culture du coton permettent aux producteurs d'accéder à d'autres types de besoins alimentaires.

Seulement, avec un peu de recul, l'on s'aperçoit qu'en réalité, très peu de gens pratiquent actuellement la rotation puisque ce ne sont pas forcément les mêmes types de sols et les exigences des cultures sont différentes. Auparavant, les engrais pour le coton étaient détournés pour les céréales ; ce qui ne profitait ni aux céréales, ni au coton. Pour minimiser le risque, les sociétés cotonnières ont commencé à donner aux cotonculteurs des engrais pour les céréales. Ensuite, face aux difficultés organisationnelles apparues, la gestion de ces intrants a été transférée aux unions et fédérations de producteurs de coton à qui revenaient alors la charge d'assurer la commande et la demande des crédits en banque pour les achats (Burkina Faso et Mali). Hélas, l'accumulation des impayés a conduit certaines banques à se rétracter. Tout cela est suffisamment révélateur de l'inexistence pour le moment d'une bonne articulation.

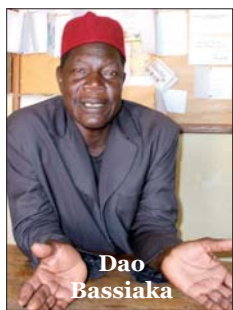
D'un pays à un autre de la sous-région, se pose avec acuité le problème de l'accès aux crédits pour les cotonculteurs en mal de ressources financières au moment de la post-récolte. Selon un schéma bien connu au Burkina, le maïs est récolté en septembre et le coton en novembre. A la récolte, ce maïs littéralement bradé à un prix de 5000 à 6000 FCFA le sac de 100 kg est racheté plus cher quelques mois plus tard à un prix pouvant atteindre 15 000 à 17 000 FCFA pour le même sac. En clair, le producteur est

contraint de vendre les céréales pour certains besoins (scolarité des enfants, santé....) dont le paiement de la main d'œuvre pour la récolte du coton (financement de la main-d'œuvre) et pour subvenir aux besoins essentiels de survie ; mais plus tard, à la vente du coton, les prix sont peu rémunérateurs et/ou le paiement s'effectue tardivement ; ce qui crée des tensions dans les ressources ou alimentation des familles. Pour sortir d'un tel engrenage, des mécanismes devraient être établis pour permettre aux cotonculteurs d'affronter cette phase post récolte. Des solutions sont en cours tel que le *warrantage*, mais l'impact reste géographiquement faible. Les sociétés cotonnières et les banques pourraient également réfléchir à des mécanismes de nature à favoriser une bonne complémentarité entre la culture de coton et celle des céréales dans un contexte où les sociétés cotonnières sont par ailleurs appelées à accompagner financièrement les producteurs à affronter avec confiance cette passe critique de la post-récolte.

A l'évidence, nous sommes en présence d'un secteur à risques avec sa part d'incertitudes et de précarité aggravées aujourd'hui par le phénomène du changement climatique. Ainsi se justifie de plus en plus l'idée d'un mécanisme d'assurance récolte qui fait depuis quelque temps son petit bonhomme de chemin dans l'espace UEMOA ; le souci étant de parer à l'éventualité de mauvaises récoltes incluant même la survenue de catastrophes ou calamités susceptibles d'hypothéquer la campagne à venir. L'évolution de cette initiative portée par la BOAD mérite l'attention et la coopération de tous les acteurs et partenaires du secteur.

Les OGM : une technologie à double tranchant

Sur la question sensible des organismes génétiquement modifiés, les leaders paysans, à l'image de M. Dao Bassiaka, président de la Confédération paysanne du Faso (CPF), sont loin de succomber à l'illusion que cette technologie fera des miracles en termes de d'accroissement de la productivité et de la



Dao Bassiaka

compétitivité. En effet, à ce jour, l'apport n'est pas prouvé et il n'y aurait pas d'écarts significatifs au plan de la productivité et des revenus avec le conventionnel.

Toutefois, il est à rappeler que les OGM ont été adoptés à

Sous ce rapport, il est à peine exagéré de dire qu'à elle seule, la culture du coton, si l'on y prend garde, pourrait ruiner les espoirs d'une agriculture durable en Afrique de l'Ouest.

Parallèlement, l'on ne saurait perdre de vue que le coton, s'il permet de gagner beaucoup d'argent, bien au-delà de ce que peut procurer le secteur céréalier, demeure une activité polluante fortement tributaire des produits chimiques.

l'origine comme une réponse pour accroître la compétitivité et assurer un bon marché et des prix rémunérateurs, notamment en diminuant le niveau de traitement et par ricochet, le coup de production ; d'où un possible gain de compétitivité en rapport avec l'accroissement du niveau des rendements. L'absence d'attaque de déprédateurs permet également d'avoir une qualité de fibres. Au demeurant, s'il est vrai que les OGM font partie de la stratégie de relance prescrite par les firmes américaines et acceptés par les Etats d'Afrique de l'Ouest, au Burkina Faso, ces OGM n'ont pas pour autant tenu leurs promesses de booster la production cotonnière qui aurait pu atteindre des records de 3000 tonnes à l'hectare (ce qui n'est point le cas !) au moment où les records par les moyens conventionnels s'inscrivent dans une fourchette de 800 kg à une tonne et demi. Bien plus prospectif, M. Dao Bassiaka s'interroge sur le danger à long terme d'une politique de dépendance des paysans vis-à-vis des firmes internationales en matière d'accès aux semences. Qu'advient-il de nous le jour où ces dernières renonceraient à nous livrer leurs semences ?

Si l'expérience des uns peut éclairer l'option des autres, il est quasiment évident qu'un pays comme le Bénin ne foncera pas tête baissée vers l'adoption des OGM. On y parle toujours de moratoire après plus de cinq ans d'investigations censées éclairer les chercheurs et les politiques sur les avantages et les inconvénients de cette technologie qui, visiblement, est davantage perçue dans l'esprit des leaders paysans ouest-africains, comme un « instrument d'asservissement ».

Parallèlement, l'on ne saurait perdre de vue que le coton, s'il permet de gagner beaucoup d'argent, bien au-delà de ce que peut procurer le secteur céréalier, demeure une activité polluante fortement tributaire des produits chimiques. Les cotonculteurs emblavent de vastes superficies entraînant la dégradation des sols, l'accélération de la déforestation, la destruction de l'environnement et une exposition accrue au phénomène du changement climatique. Sous ce rapport, il est à peine exagéré de dire qu'à elle seule, la culture du coton, si l'on y prend garde, pourrait ruiner les espoirs d'une agriculture durable en Afrique de l'Ouest. Le coton épuise le sol comme l'illustre le cas du Burkina Faso où le bassin cotonnier allant initialement du Nord au Sud Ouest s'est réduit au Sud Ouest et à l'Est.

Cet état des lieux du secteur renseigne du coup sur l'ampleur des défis à relever et qui passent, entre autres, par la modernisation des exploitations qui va de pair avec un renforcement du niveau d'équipement, l'accès à des

marchés stables au niveau sous-régional, l'amélioration des rendements à l'hectare (qui demeurent l'un des plus bas du monde) et l'autoconsommation de la production locale. Le combat à ce niveau consiste à négocier des prix qui soient à la mesure du travail fourni. Question de justice et d'équité !

En matière d'équité, il s'agit aussi à une échelle plus large voire internationale d'actualiser et d'amplifier le plaidoyer des Etats ouest-africains en faveur d'une gouvernance mondiale des enjeux du coton tenant mieux compte des intérêts des producteurs africains dans les négociations commerciales internationales. Il y a encore des efforts à faire pour renforcer les mécanismes de règlement des conflits au niveau de certaines instances comme l'OMC.

Compétir à armes égales

Cette stratégie misant sur une coalition d'intérêts multi-acteurs (public-privé) est aussi celle qu'envisagent les leaders paysans ouest-africains face aux pratiques des subventions chinoises et européennes accordées par ces pays à leurs producteurs. Ces subventions n'ont en effet rien de rassurant pour les producteurs ouest-africains qui redoutent le pire : chute du prix du coton, chute de l'offre et de la demande sur le marché international, concurrence déloyale... Selon une étude de l'UEMOA datant de 2003 portant sur l'analyse des origines et du volume de ces subventions et de leurs conséquences pour les filières coton des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les pertes de recettes d'exportation pour ces pays sont estimées à plus de 700 millions de dollars pour la période 1997-2000. A terme, il en résultera une déstructuration de l'agriculture africaine. Elargissant son jugement à la stagnation des négociations au cycle de Doha, le président de la Confédération paysanne du Faso, M. Dao Bassiaka, enfonce le clou : « on ne peut pas aller compétir dans un marché de dupes ...on ne saurait admettre que des lois commerciales soient élaborées par les uns pour n'être appliquées qu'aux autres. ».

Les défis étant de divers ordres, l'on ne saurait occulter l'important volet relatif au renforcement des capacités des acteurs dont la crédibilité et la capacité d'influence sur les politiques est conditionnée par une réelle maîtrise du contenu des enjeux de l'intégration à travers ses outils et ses textes. De la part des leaders et réseaux d'organisations paysannes régionales à l'image du ROPPA en Afrique de l'Ouest, il est attendu une meilleure capacité d'organisation pour tenir leur rôle d'interlocuteurs crédibles face aux décideurs et organisations d'intégration régionales (CEDEAO et UEMOA). Car, plus que par le passé, il sera question de construire des argumentaires pertinents et de mener à

« on ne peut pas aller compétir dans un marché de dupes ...on ne saurait admettre que des lois commerciales soient élaborées par les uns pour n'être appliquées qu'aux autres. ».

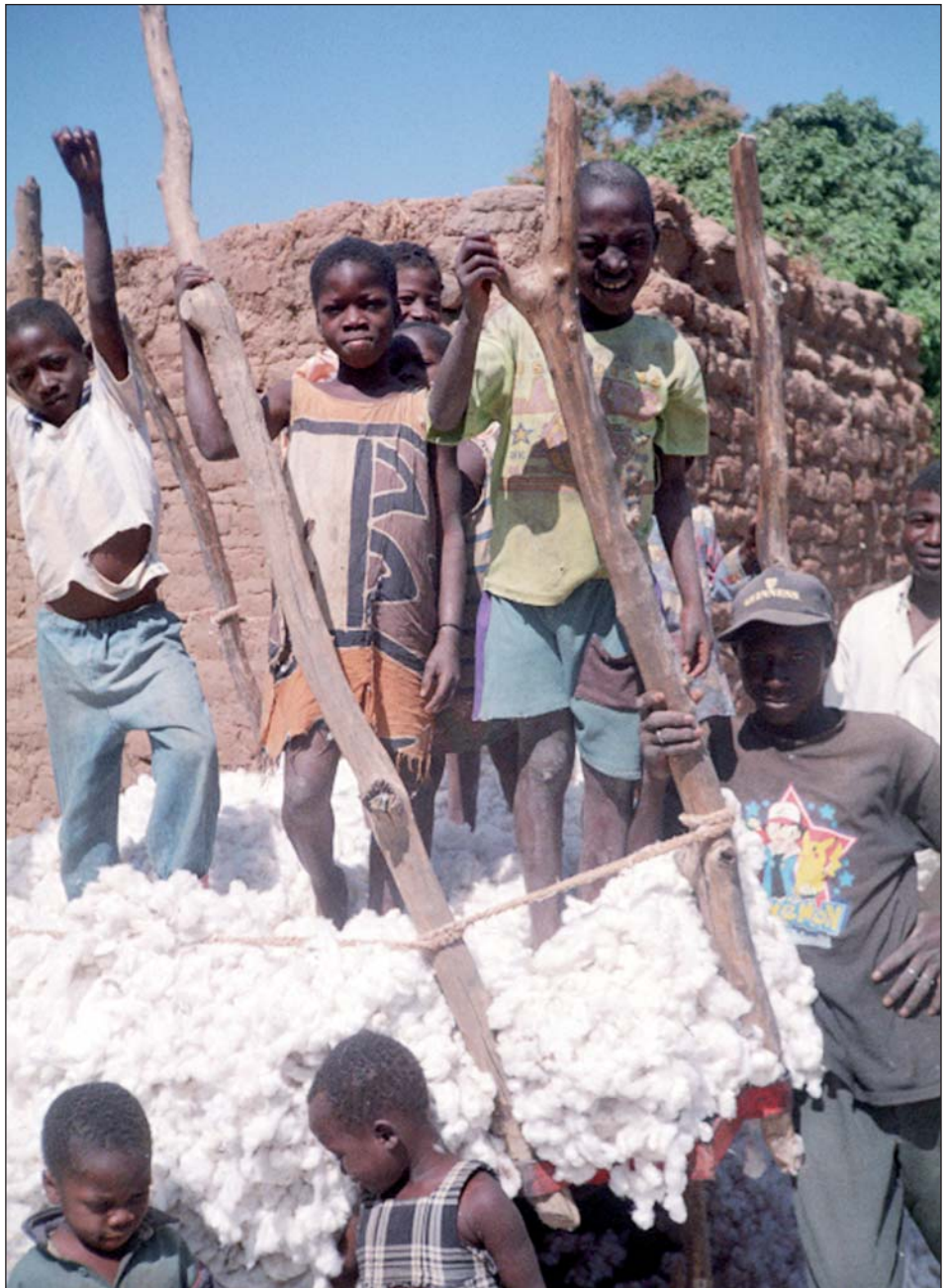
... les leaders paysans qui se font un devoir de rappeler aux Etats et aux gouvernants que par-delà la promotion d'un secteur cotonnier fort, ils ont l'obligation de nourrir la population dans un contexte d'agriculture dite de subsistance.

bien un plaidoyer sur les politiques agricoles et commerciales en faveur des petits producteurs ouest-africains.

Dans ce contexte et au regard de tant d'enjeux, doit-on continuer à s'interroger sur l'engouement et le traitement de faveur dont bénéficie le secteur du coton dans les politiques agricoles nationales ? Le coton, vous répondra-on d'emblée, est bien la principale culture d'exportation de plusieurs Etats de la sous-région ouest-africaine. Le secteur étant une source majeure de devises pour les économies ouest-africaines, il ravit la vedette aux produits vivriers au point de laisser parfois à l'abandon ce secteur qui nourrit la population. Trop souvent, l'appui apporté au coton et autres produits de rente (arachide, sésame) en termes de crédits, d'équipements et d'appui-conseil continue à faire pâlir de jalousie les producteurs de céréales et produits vivriers (maïs, mil, sorgho). Cette politique de deux poids, deux mesures est décrié par les leaders paysans qui se font un devoir de rappeler aux Etats et aux gouvernants que par-delà la promotion d'un secteur cotonnier fort, ils ont l'obligation de nourrir la population dans un contexte d'agriculture dite de subsistance. Si la prospérité du coton ne profite qu'à une catégorie de privilégiés, il en va autrement dans le cas d'une campagne céréalière florissante dont les effets rejaillissent de façon plus tangible et plus massive dans l'assiette du commun des citoyens.

La relance du secteur : une question de stratégie et d'organisation

Mais, à bien y regarder, c'est moins le coton en tant que filière qui est en cause, mais davantage, la stratégie de promotion du secteur qui pêche par une certaine approche trop intériorisée traduisant une sorte de fixation sur l'apport en devises. A vrai dire et à entendre les leaders du mouvement paysan, il y a lieu d'aller plus loin dans la conception et le contenu d'un schéma de sortie de crise pour le secteur du coton en Afrique de l'Ouest. D'ores et déjà, deux ou trois axes de réforme font l'unanimité touchant : primo, à la valorisation du coton africain par la création d'unités de transformation dans la sous-région ; secundo à l'établissement et au respect du principe de souveraineté des producteurs dans la fixation des prix en vertu d'une libre concurrence loyale entre les producteurs et les Etats producteurs de coton et tertio, à la promotion d'une politique de valorisation des produits locaux. Selon les prévisions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, 25 % de la production du coton de la zone UEMOA devrait être transformés localement à l'horizon 2010. Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres... En somme, les leaders paysans ouest-africains



Pioch, Bruno - BURKINA FASO - Les enfants du village de Sara tassent le coton avant la vente de la récolte - © B. Pioch

rêvent d'un secteur cotonnier au sein duquel les producteurs tiennent un rôle clé conféré par le degré de structuration des organisations de la filière, de la base au sommet, et une catégorisation des producteurs en fonction de leurs capacités. La réorganisation de la filière qu'ils appellent de tous leurs vœux doit impérativement intégrer une meilleure exploitation de la chaîne de valeur définissant pour chaque acteur (chercheurs, fournisseurs d'intrants, producteurs, égreneurs, industriels, artisans de textiles), un rôle spécifique dans une dynamique plutôt intégrée, concertée et globale. D'ores et déjà, l'heure est partout à la réorganisation et l'urgence de la thérapie varie d'un pays à l'autre avec cependant comme constante la nécessité de rétablir la confiance entre les producteurs et l'Etat si l'on en croit l'état des lieux du secteur tel que dressé par M.

Léopold Lokossou, président de la plateforme nationale paysanne du Bénin (PNOPPA). Si rien n'est fait, avertit-il, la filière qui souffre, entre autres, de l'interventionnisme de l'Etat et d'une multitude d'intermédiaires court un risque d'implosion. Pour retrouver ses marques, le secteur cotonnier doit en outre se soustraire de la « cupidité » des intervenants qui régissent le secteur quand il s'agit d'en répartir les bénéfices. Pour redéfinir les règles du jeu, l'on songe très sérieusement au Bénin à l'organisation d'un atelier de réflexion des acteurs destiné à la relance. Et cela vaut certainement aussi pour ses voisins qui n'ont pas fini d'explorer les vertus de la concertation sur un chantier de l'intégration sous-régionale où le coton vaut son pesant d'or (blanc). ■

L'Association des Producteurs de Coton Africains (AproCA) Professionnalisation des organisations et défense des intérêts des producteurs de coton

Par **DIOMA KOMONSIRA** - Responsable Communication

Brève présentation de l'AproCA

Depuis 2001, les filières africaines sont confrontées à une crise importante, due en partie aux subventions massives et inéquitables que certains pays producteurs de coton octroient à leurs producteurs. Face à cette situation qui tend à devenir structurelle, les producteurs de coton africains se sont largement mobilisés pour défendre leurs intérêts sur la scène internationale. Ainsi, des producteurs de coton de douze pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal, Tchad, Togo) se sont réunis les 21 et 22 décembre 2004 pour analyser la crise qui touche la filière et définir ensemble des stratégies de mobilisation, de positionnement et d'action qui leur permettent de faire entendre leur vision dans les débats autour du coton. Cette rencontre de Cotonou a donné naissance à l'**Association des Producteurs de Coton Africains**, AproCA. L'Assemblée générale constitutive qui s'en est suivie en Avril 2005 a permis de donner une vision, une mission et des objectifs à l'AproCA.

Aujourd'hui, l'Association compte 15 pays membres que sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Centrafrique, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Zambie et l'Ouganda.

Dès sa création, elle s'est donnée une vision : « Des producteurs de coton africains vivant décemment d'une production cotonnière compétitive et durable, regroupés au sein d'organisations nationales et régionales bien gérées et assurant efficacement la défense de leurs intérêts aux niveaux national, régional et international. » Ainsi, l'AproCA se veut une structure africaine :

- issue des plateformes nationales travaillant pour et avec elles afin que le producteur vive décemment de son activité

- de producteurs de coton engagés dans la recherche du professionnalisme et de la performance du producteur de coton africain

- qui développe des alliances et partenariats stratégiques autour des questions liées au coton africain

- crédible vis-à-vis de ses membres et partenaires, qui se donnera les moyens d'une autonomie financière et de décision la plus large possible.

Cette vision a été soutenue par son plan d'action 2007 - 2011 qui vient d'être actualisé en 2010 pour s'adapter aux évolutions de



l'environnement institutionnel, organisationnel et économique des filières cotonnières intervenues aussi bien à l'intérieur des pays membres qu'au niveau international. Le nouveau plan d'action 2011-2015 de l'Association est construit autour de trois axes stratégiques que sont :

- l'influence des politiques nationales et internationales ;
- le renforcement des capacités des organisations ;
- la visibilité et la valorisation de l'AproCA.



Capsule de coton en éclosion. © AproCA

Projets phares de l'Association

L'AproCA assure dans sa mission de représentation, la coordination d'un certain nombre de projets, dont le Projet de développement du coton équitable et bio équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre financé par l'Agence Française de Développement, le Better Cotton Initiative projet pilote financé par Solidaridad, le programme coton d'Oxfam, l'Université du Coton, etc.

Le projet de développement du coton équitable et bio équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre financé par l'Agence Française de Développement a pour but de faire bénéficier aux producteurs de coton de cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal, qui ont déjà bénéficié

d'un projet pilote) des avantages du commerce équitable et de l'agriculture biologique dont la demande est en pleine expansion. Il a aussi pour objectif de maximiser leurs effets de levier sur l'ensemble de la filière, en terme de promotion du coton africain sur le marché mondial et outil d'amélioration de la compétitivité (durabilité et qualité de la production). Le projet comporte trois composantes que sont :

- Composante 1 : Consolidation et expansion de la production de coton équitable et bio
- Composante 2 : Coordination sous-régionale et pilotage stratégique
- Composante 3 : Développement et coordination des marchés

La Convention de financement du projet a été signée en 2008 pour un coût total de quatre millions sept cent mille euros sur cinq ans entre l'Agence Française de Développement et l'AproCA qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Le coût total du projet est de onze millions neuf cent mille euros.

Le projet **Better Cotton Initiative** (BCI) consiste à développer un marché pour une nouvelle matière première (le Better Cotton) qui vise à réduire, à l'échelon mondial, les impacts environnementaux, sociaux et économiques les plus importants pour apporter des bénéfices à long terme aux producteurs, aux travailleurs agricoles, aux communautés cultivant du coton et à l'environnement.

Dans le cadre d'un partenariat depuis 2007, l'AproCA et BCI conduisent la mise en place de l'initiative au niveau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le Mali et plus précisément la région CMDT (Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles) de Koutiala a été retenue pour abriter la mise en œuvre de la phase pilote de cette initiative, dont l'exécution a été confiée à Solidaridad. La durée totale de la phase pilote Mali est de 36 mois. D'autres pays seront concernés dans le cadre de l'extension du projet.

Le programme coton d'Oxfam vise à capaciter les producteurs afin de sécuriser leurs moyens d'existence dans les régions productrices de coton du Mali et d'Afrique de l'Ouest. A côté d'autres partenaires, l'AproCA intervient dans ce programme au niveau régional sur cinq axes stratégiques :

- Edifier en Afrique de l'Ouest des associa-

tions nationales de coton fortes et représentatives, capables de jouer un rôle actif dans la gestion d'industries de production cotonnière compétitives et durables

- Apprendre des réformes du secteur cotonnier pour influencer les politiques sectorielles à venir

- Renforcer les capacités des agriculteurs pour évaluer la rentabilité et la viabilité de différents systèmes de production (y compris OGM et commerce biologique -équitable) et adopter des pratiques innovantes

- Plaidoyer et campagne pour de meilleurs termes commerciaux et un meilleur environnement politique régional et international pour les producteurs de coton

- Edification de marchés pour le coton biologique et équitable

L'Université du Coton est une initiative de l'Association des Producteurs de Coton Africains. Son but est de renforcer les capacités des Élus et Techniciens de la filière à mieux assumer leurs fonctions au sein des organisations nationales de producteurs pour mieux assurer la compétitivité des filières africaines et mieux affronter la concurrence au plan international.

L'Université du coton fonctionnera en réseau mobilisant les ressources de ses partenaires africains : ressources pédagogiques, scienti-

L'Université du coton fonctionnera en réseau mobilisant les ressources de ses partenaires africains : ressources pédagogiques, scientifiques, humaines et matérielles d'un consortium d'écoles, d'universités et d'organismes de formation.

ques, humaines et matérielles d'un consortium d'écoles, d'universités et d'organismes de formation. Elle ne possédera en propre ni campus, ni salles de cours, ni corps professoral. Son siège est abrité par l'Université Polytechnique de Bobo – Dioulasso au Burkina Faso (UPB). Un accord de siège a été signé à cet effet. Dans ce dispositif, l'Université Polytechnique de Bobo – Dioulasso au Burkina Faso (UPB) assure le volet technique de l'Université du Coton, c'est – à – dire l'ensemble des questions liées à l'ingénierie pédagogique et à la recherche. Les rapports entre les deux structures sont régis par un accord de partenariat signé à cet effet sous la forme d'un protocole.

L'Université du Coton comporte quatre composantes : la formation continue, la formation initiale, la capitalisation et le partage de l'innovation, la communication.

L'Université du Coton est aujourd'hui une réalité avec la tenue des deux premières sessions de formation respectivement à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso en Septembre 2008 et à Ségou au Mali en Janvier 2009. Ces deux sessions de formation se sont déroulées sur un premier module « Faisons nos affaires nous-mêmes » sur les thèmes de la stratégie et du leadership. Elles ont regroupé les leaders producteurs et techniciens des organisations de producteurs

des plateformes nationales membres de l'AProCA. En Octobre 2010, l'Université s'est doté de textes de fonctionnement (Statuts et Règlement intérieur).

A côté de ces projets déjà en marche, l'AProCA travaille à la mise en place d'autres initiatives, notamment le projet de mise en place d'un système d'information soutenu par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes. Ce système d'information consistera en une base de données fiables sur la filière cotonnière dans ses pays membres et à l'échelle internationale. Cette base constituera une source d'information cruciale pour la qualité des services d'information que pourra fournir l'AProCA à ses membres et à ses partenaires.

Partenariat et coopération

Dans le cadre de ses missions de représentativité et de défense des intérêts des producteurs, l'AProCA développe des partenariats et des alliances stratégiques pour lui permettre d'assurer avec efficacité ces missions. L'AProCA veut être présente et faire prévaloir le point de vue des producteurs dans les instances régionales et internationales où la question du coton est discutée. A cet effet, l'Association a intégré formellement le COS-Coton (Comité d'orientation et de suivi du partenariat UE-Afrique sur le coton), le COS-PRB de l'UEMOA (Comité d'orientation et de suivi du Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA), le COS Agenda Coton de l'UEMOA (Comité d'Orientation et de Suivi de l'Agenda Coton de l'UEMOA), le PR-PICA (Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique), etc.

En 2009, l'AProCA et l'A.C.A. (Association cotonnière africaine) ont signé une convention de partenariat visant à renforcer la coopération entre les organisations de producteurs de coton africains représentées par l'AProCA et les sociétés cotonnières africaines représentées par l'A.C.A. dans la perspective de construire des relations de partenariat privilégiées et mutuellement avantageuses. Cette convention s'articule autour de trois axes prioritaires que sont la mise en relation des réseaux de l'AProCA et de l'A.C.A., la détermination de thèmes de dialogue et d'actions concertées, et la communication interne et externe.

Dans cette mission de représentativité et de défense des intérêts des producteurs, l'AProCA bénéficie depuis sa création de l'accompagnement de la fondation FARM (Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde) dans le cadre du renforcement des capacités des membres de l'Association et la création d'alliances stratégiques. D'autres

structures apportent leur soutien fort appréciable à l'AProCA dans la réalisation de ses missions : Oxfam, ICCO, SNV, etc.

L'AProCA et les négociations commerciales internationales sur le coton

L'une des premières actions de l'AProCA après sa création a été sa participation à la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en 2005. Lors de cette conférence, les cotonculteurs africains réunis au sein de l'AProCA ont défendu avec bec et ongle leur position de négociation. En se rendant à cette rencontre, l'Association avait deux objectifs :

1. Témoigner de la misère dans laquelle s'enfoncent les producteurs de coton africains à cause des distorsions des règles du commerce mondial,
2. Influencer sur les représentants des gouverne-



Gutknecht, J. - Transport du coton graine à l'usine - © Cirad

ments pour qu'ils fixent des engagements datés et chiffrés sur l'élimination des subventions (soutiens internes et subventions à l'exportation) et trouvent des solutions concrètes et équitables sur le coton quelque soit l'issue des négociations sur l'agriculture.

L'on se rappelle de ces producteurs et techniciens de l'AProCA, au nombre de seize, habillés en tenues traditionnelles entièrement confectionnées en cotonnade. Pour appuyer leur message, cinq mille sacs contenant du coton et sur lesquels étaient imprimés ce slogan « Les subventions du Nord tuent les économies du Sud » furent distribués. Une pétition composée de trois millions cent cinquante mille signatures collectées dans les pays africains producteurs de coton fut remise aux hautes autorités de l'OMC.

La déclaration finale à l'issue de la Conférence de Hong Kong a fait ressortir cinq points essentiels en rapport avec le dossier coton. Ces différents points constituent des résultats certes, mais les injustices persistent après Hong Kong. De la participation des producteurs de coton à la conférence, il est essentiel de noter que ceux-ci se sont montrés très actifs ; surtout ils ont démontré qu'ils disposaient désormais de ressources humaines outillées capables de maîtriser les enjeux des

négociations commerciales. Au regard de la configuration générale actuelle du niveau des négociations commerciales, le moins que l'on puisse dire, c'est que le dossier coton est en panne, mis en veilleuse par rapport à d'autres questions. Concrètement donc, rien de spécial se rapportant au dossier coton n'apparaît explicitement dans les conclusions des récentes réunions du côté des troupes de l'Ambassadeur Néo-Zélandais, David Walker, Président du Groupe de négociation sur l'Agriculture. Et cela inquiète au plus haut point les producteurs de coton africains.

Qu'à cela ne tienne, les producteurs de coton africains bénéficient de l'engagement sans faille de certaines institutions qui œuvrent à l'obtention d'avancées concrètes sur le dossier coton. Il s'agit du C4 qui bénéficie du soutien du Groupe ACP et de l'UEMOA. Ils lancent un appel pressant aux différentes instances de négociation pour un aboutissement accéléré de celles-ci conformément aux engagements antérieurs.

Regard sur les problèmes majeurs et actuels des filières cotonnières africaines et les opportunités de solutions

Est-il besoin de rappeler que la filière cotonnière constitue une importante source de revenus et un puissant moyen de lutte contre la pauvreté dans plusieurs pays africains, notamment de la zone franc. Elle a fortement contribué à la création d'emplois et à la croissance économique dans de nombreux pays. Cependant depuis quelques années, la filière cotonnière traverse une crise sans précédent dans son histoire récente : effritement pro-



Gutknecht, J. - CAMEROUN : Plant sauvageoïde de cotonnier - © Cirad

gressif des services de recherche et d'appui, renchérissement des coûts des facteurs de production, distorsions du marché mondial provoquées par les subventions des pays riches comme les États Unis et l'Union Euro-

La crise actuelle incite à la recherche de nouvelles initiatives, de nouvelles façons de produire qui garantissent la qualité, la compétitivité et la durabilité du coton africain.



Lindsay, P. - CAMEROUN - Dessin de la récolte de coton par les femmes - © Cirad

pénne à leurs producteurs, problèmes de fertilité des sols, etc.

La crise actuelle incite à la recherche de nouvelles initiatives, de nouvelles façons de produire qui garantissent la qualité, la compétitivité et la durabilité du coton africain. Aujourd'hui, les producteurs sont engagés dans la recherche et la promotion de ces innovations. L'amélioration de la compétitivité du coton africain passe par la recherche d'une amélioration constante de la qualité de la fibre de coton. Mais cette qualité particulière du coton africain mérite d'être l'objet d'une promotion commerciale plus soutenue sur le marché mondial, ce qui n'est pas pour l'instant le cas, en tout cas pas suffisamment.

Il est connu de tous que les producteurs de coton africains ont fait d'énormes efforts pendant des décennies pour maintenir les filières en vie et les rendre compétitives. Conscients de la gravité de la situation et du rôle qui est leur face à cette crise, les producteurs de coton africains, regroupés au sein de l'AProCA, se sont engagés dans la recherche de solutions idoines et pérennes à la crise. La création de l'Université du coton s'inscrit dans cette perspective.

Aussi, la recherche agricole, fille aînée de la filière cotonnière et alliée naturelle se doit de relever de nouveaux défis. Elle se doit de proposer aux producteurs de nouvelles approches basées sur l'innovation à propos de sujets aussi variés que la recherche sur des variétés toujours plus productives et mieux adaptées aux évolutions climatiques, garantissant aux producteurs de meilleurs bénéfices économiques et sociaux.

La question du coton est aujourd'hui une question vitale pour près de 20 millions d'individus en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'AProCA est disponible pour travailler avec tous ceux qui partagent la nécessité d'une action commune pour inventer une nouvelle économie du coton. ■

DIOMA KOMONSIRA



Les sociétés cotonnières : quels remèdes pour sauver la filière coton ?

Interview avec **ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA** - Ingénieur Agro-Economiste et Secrétaire Permanent de l'Association Cotonnière Africaine (ACA)

GLOCAL : Pourriez-vous présenter l'Association Cotonnière Africaine en quelques mots ? Quelles sont les origines et la mission de l'ACA ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'Association Cotonnière Africaine (A.C.A.) a été créée le 19 septembre 2002 à Cotonou (Bénin) pour regrouper l'ensemble des professionnels africains du coton dans un cadre de concertation afin de défendre leurs intérêts communs et de contribuer au développement durable de la production, de la compétitivité et de la valorisation du coton africain. L'A.C.A. regroupe aujourd'hui 31 sociétés cotonnières (Membres actifs) de 19 pays et sa représentativité est reconnue sur le plan international.

L'A.C.A. a pour mission d'assurer la défense et la promotion du coton africain dans le respect des règles du commerce international en contribuant à améliorer la productivité, la qualité, la compétitivité et la valorisation du coton africain dans une perspective de développement durable.

GLOCAL : Quels sont les axes principaux du plan stratégique 2010-2015 de l'ACA ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'élaboration du plan stratégique de l'A.C.A. a suivi une approche méthodologique qui a privilégié l'approche participative ; ainsi, tous les acteurs de la filière, dans les quatre régions économiques du continent y ont apporté leur concours pour la réalisation de ce précieux outil de promotion de la filière cotonnière africaine.

Le plan stratégique est fondé sur cinq (5) objectifs stratégiques dont chacun est décliné en plusieurs axes stratégiques. Les principaux objectifs stratégiques sont les suivants :

- **Objectif stratégique 1 :** Défendre les filières cotonnières africaines
- **Objectif stratégique 2 :** Contribuer à la relance et au développement de la production et à l'amélioration de la compétitivité et de la valorisation du coton africain sur toute la chaîne de valeur
- **Objectif stratégique 3 :** Contribuer à conforter et à améliorer la qualité du coton africain
- **Objectif stratégique 4 :** Faire de l'A.C.A. la plate-forme d'information de référence sur et pour le coton africain
- **Objectif stratégique 5 :** Faire la promotion commerciale du coton africain

GLOCAL : A un niveau systémique, quelles sont les réformes qu'un développement de la transformation du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre entraînerait sur d'autres secteurs (énergie, cadre juridique, infrastructures de transport, outils de protection de la production locale face à une concurrence étrangère...)?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : C'est vrai que tous les efforts qui conduiront à amorcer la transformation locale du coton en Afrique pourraient aider à réduire le taux de chômage et amélioreraient de manière plus ou moins significative la trésorerie des Etats ; mais la grande limite de ce type d'initiative est le coût de l'énergie. Presque la quasi-totalité des pays producteurs du coton en Afrique de l'Ouest et du centre dispose d'un capital énergétique très limité. Les délestages sont monnaies courantes et la consommation énergétique au niveau des ménages est onéreuse.

GLOCAL : Quels sont, selon vous, les axes prioritaires sur lesquels les institutions nationales, sous régionales et internationales doivent se concentrer pour renforcer les filières coton dans la sous-région ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les acteurs de la filière cotonnière africaine (pro-

ducteurs, égreneurs) peuvent se résumer au coût élevé des intrants (engrais, pesticides, pièces de rechanges etc...). La situation des intrants de production du coton graine dont les coûts augmentent de façon exponentielle est plus préoccupante. Une action des institutions nationales (les Etats), régionales (UEMOA, CEDEAO, CEMAC etc...) et internationales (Union Européenne, Etats-Unis etc...) sur ce volet important de la production du coton pourrait soulager les acteurs.

Appuyer les acteurs à mettre en œuvre un projet d'achat groupé des intrants pourrait contribuer à baisser de manière substantielle le coût des intrants.

Nous ne saurons passer sous silence les efforts de l'Association Cotonnière Africaine (A.C.A.) pour améliorer la compétitivité du coton africain en améliorant sa qualité. En effet, à l'issue de la deuxième édition des « journées Qualité » du coton africain organisée en janvier 2010 à Cotonou (Bénin), l'A.C.A. a élaboré un projet de lutte contre la contamination du coton africain et s'est fixée

comme objectif ambitieux « contamination zéro d'ici à 2015 ». L'appui des institutions nationales, régionales et internationales est aussi attendu de ce côté.

GLOCAL : Entre l'industrie et l'artisanat, quelle articulation la filière textile en Afrique de l'Ouest et du Centre doit-elle favoriser afin d'utiliser tous ses atouts

et créer autant d'emplois viables que possible ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'industrie est très consommatrice d'énergie dont la disponibilité est limitée ; c'est un domaine peu utilisateur de mains d'œuvre ; par contre l'artisanat est plus offreur d'emploi et peu consommateur d'énergie ; une politique de soutien aux artisans du secteur textile est plus souhaitable pour accompagner le sous secteur textile.

GLOCAL : Pourriez-vous nous dresser un panorama donnant une vision d'ensemble de la situation des membres de l'ACA en Afrique de l'Ouest et du Centre (situation financière, diagnostic des problèmes majeurs)?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Comme nous l'avons dit plus haut, les problèmes majeurs et communs aux Membres de l'A.C.A. est le coût de plus en plus élevé des intrants ; la conséquence des coûts élevés des intrants est la réduction progressive des superficies cultivées et donc de la production globale du coton sur le continent. A cette difficulté s'ajoute la mise en œuvre de la politique de subvention massive que pratiquent les occidentaux en général et les Etats Unis en particulier ; l'impact négatif et conjugué de ces difficultés conduit naturellement à la chute drastique de la trésorerie des acteurs.

GLOCAL : Est-il possible de dresser une typologie des stratégies de survie et de gestion de crise mises en œuvre par les différents membres de l'ACA pendant les années les plus dures de la crise cotonnière ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Pendant les années les plus dures de la crise cotonnière, chaque société cotonnière membre de l'A.C.A. initie des méthodes et approches diverses pour résister, à défaut de s'en sortir dans l'immédiat. Les initiatives varient d'un pays à l'autre et d'une région économique à l'autre.

GLOCAL : Quels sont les axes prioritaires d'action de l'ACA ? Sur la base des priorités identifiées quelles sont les réponses concrètes qu'apporte l'ACA ? Quels sont vos «projets phares» en cours ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Les axes prioritaires d'action de

l'A.C.A sont décrits dans le plan stratégique qui vient d'être adopté par l'Assemblée Générale tenue à Khartoum au Soudan, le 11 mars 2011. Entre autres, il s'agit de :

- Mener une campagne visant à obtenir l'adhésion de l'ensemble des sociétés et organisations cotonnières de tous les pays producteurs du continent en vue d'améliorer la représentativité de l'A.C.A.
- Communiquer à destination des médias et de la société civile afin d'améliorer la perception du rôle économique, social et environnemental du coton africain.
- Organiser la concertation et les échanges d'expérience et fédérer les moyens en rendant opérationnelles les commissions techniques (production cotonnière, égrenage, logistique, commercialisation, classement et métrologie).
- Mettre en œuvre le programme de lutte contre la contamination de l'A.C.A. adopté en janvier 2010 afin de mieux valoriser les qualités intrinsèques du coton africain, en collaboration avec l'APrOCA et d'autres institutions.
- Renforcer les capacités de l'A.C.A. dans le domaine de la collecte, du traitement et de la diffusion de toutes les informations relatives à la production et au commerce du coton africain.
- Reconstruire le site web et le tenir actualisé en permanence.
- Nouer des partenariats et collaborer avec les autres associations cotonnières et d'autres organisations du secteur.
- Elaborer des supports d'information et de promotion sur le coton africain.

Actuellement, l'A.C.A concentre ses efforts sur l'amélioration de la qualité du coton africain à travers la mise en œuvre du projet de lutte contre la contamination, l'installation des commissions techniques (organisation des experts des Sociétés cotonnières membres de l'A.C.A) ainsi que tous les aspects liés à l'amélioration de la communication au sein de l'Association et entre l'Association et les autres organisations externes.

GLOCAL : Dans un contexte d'intégration régionale accentuée, quels sont le rôle et la contribution d'une organisation telle que l'ACA ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : La question du rôle d'une organisation telle que l'A.C.A dans un contexte d'intégration accentuée ne devrait pas se poser. En effet, l'initiative qui a conduit à la création de l'A.C.A elle-même est déjà une source vivante d'intégration. Quand vous voyez l'évolution même de l'A.C.A qui, en mars 2010 à Yaoundé (Cameroun), a opté pour une adaptation de ses statuts au zonage économique tel que prévu par l'Union Africaine, il est aisé de comprendre que l'A.C.A est l'Institution régionale qui se bat pour l'intégration régionale afin que le secteur du coton puisse continuer à contribuer au développement économique de chaque pays en particulier et des sous régions en général.

Les organisations sous régionales l'ont si bien compris qu'elles ne se passent pas de l'A.C.A pour l'élaboration de leurs stratégies de promotion du secteur coton textile ; les cas de l'UEMOA et de la CEMAC sont illustratifs.

GLOCAL : Existe-t-il, au travers de l'Association Cotonnière Africaine, des plateformes d'échange de connaissances, d'ingénierie, de méthodologie de management... de bonnes pratiques de gestion pour les sociétés cotonnières de la sous-région ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Par cette question, vous touchez à la raison d'existence même de l'A.C.A ; les séminaires organisés chaque mois de mars dans le cadre des journées annuelles de l'A.C.A, l'organisation des « journées Qualité » tous les trois ans (Novembre 2006 et janvier 2010 à Cotonou), l'organisation périodique d'ateliers techniques (atelier de réflexion sur le ratio coût/efficacité des engrais en novembre 2005 à Bamako au Mali, atelier de réflexion sur les causes de la baisse des rendements au champ en août 2007 à Lomé etc...) et l'installation progressive des Commissions techniques de l'A.C.A sont des illustrations incontestables de l'existence de forum d'échange au sein de l'A.C.A. Le plan stratégique de l'A.C.A prévoit les voies pour leur amélioration.

GLOCAL : Quel est le rôle que joue l'ACA dans l'élaboration de la stratégie régionale de sortie de crise des filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre et la valorisation du coton africain ?

L'industrie est très consommatrice d'énergie dont la disponibilité est limitée ; c'est un domaine peu utilisateur de mains d'œuvre; par contre l'artisanat est plus offreur d'emploi et peu consommateur d'énergie ; une politique de soutien aux artisans du secteur textile est plus souhaitable pour accompagner le sous secteur textile.

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'A.C.A est devenue depuis très longtemps une Institution incontournable dans la conception, l'exécution et la mise en œuvre de toutes les initiatives qui s'inscrivent dans la logique de l'amélioration de la compétitivité du coton africain. De ce fait, l'A.C.A participe à toutes les phases d'élaboration de toutes les stratégies régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

De plus, l'A.C.A est un cadre de concertation des acteurs de la filière coton. En cette qualité, son rôle dans la dynamisation de la filière coton et la valorisation du coton africain ne peut plus être mis en question ; les différents objectifs stratégiques et les axes d'intervention qu'ils intègrent et qui ont été énumérés dans les questions précédentes sont des preuves tangibles.

GLOCAL : Quelle est votre analyse de l'impact de la relation FCFA (adossé à l'Euro) / dollar sur les filières coton dans la zone FCFA ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'une des batailles auxquelles l'A.C.A s'est attelée depuis sa création en septembre 2002 est la dénonciation de l'impact du rapport FCFA (adossé à l'Euro)/Dollar sur les revenus des Sociétés cotonnières et par conséquent sur les trésoreries des Etats. Quant à l'initiative de créer une monnaie ouest africaine indépendante, je n'ai personnellement pas d'opinion sur cette question qui devrait relever des experts des grandes institutions financières.

GLOCAL : Quels sont les outils principaux de couverture utilisés par les membres de l'ACA afin de se protéger contre la volatilité des cours du coton sur le marché international ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Chaque Société cotonnière est indépendante et prend des initiatives qu'elle juge efficace dans le temps et dans l'espace pour pallier aux effets de la volatilité des cours.

GLOCAL : Quelles sont vos relations avec les parties prenantes que sont les organisations de producteurs et les Etats ? Quelle est votre influence réelle face à ces parties prenantes dans la défense des intérêts des sociétés cotonnières ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'A.C.A a de telles bonnes relations avec les autres parties prenantes ; la preuve patente est l'existence d'une convention de partenariat entre l'A.C.A et l'APrOCA (Association des Producteurs du Coton Africain) avec qui l'A.C.A initie, met en œuvre et évalue des initiatives de grande importance pour la promotion du coton africain.

GLOCAL : Selon les modèles de filières coton plus ou moins libéralisées en Afrique de l'Ouest et du Centre, dans quelle mesure les sociétés cotonnières ont-elles une indépendance ou non face aux orientations ou décisions politiques nationales ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Quelque soit la forme sous laquelle les Sociétés cotonnières existent, libéralisées ou privatisées, elles ont toujours une indépendance et une autonomie de gestion. Elles développent de bonnes relations avec les Etats qui jouent par ailleurs des rôles régaliens qui ont des apports très importants pour la promotion du coton africain.

GLOCAL : Le «cross-buying» ou « cross-selling » dans certains pays fait courir des risques importants aux filières coton nationales et ne permet pas aux sociétés cotonnières de se voir livrer la totalité du coton produit sur leur zone ni de mettre en place des programmes de soutien au producteurs qui génèrent le retour sur investissement escompté. Est-ce une difficulté qui touche plusieurs membres de l'ACA ? Quelles réponses pourraient être apportées à ce problème aux niveaux national et régional ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Ce phénomène fait partie des difficultés que rencontrent les Sociétés cotonnières au niveau national ; l'intensité et les impacts varient d'un pays à l'autre ; le rôle de l'A.C.A

sera sûrement d'organiser un forum d'échanges sur la question afin de mettre en relief le niveau des impacts et de rechercher des solutions d'ensemble.

GLOCAL : L'ACA s'est engagée dans la défense du dossier du coton, pourriez-vous faire un retour sur les prises de position et l'engagement de l'ACA pour la défense du dossier coton ? Quels ont été les victoires, les échecs et leçons accumulés au cours de cette aventure ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : La défense du dossier coton est un mouvement d'ensemble. L'A.C.A est un des grands défenseurs de ce dossier. Rappelons que l'A.C.A est née en 2002, à quelques mois du sommet de l'OMC à Cancun. Malgré sa jeunesse, elle avait fait un extraordinaire travail de mobilisation aux côtés des Etats du C4 ; le résultat concret de ce travail a été la mise en échec du sommet de Cancun parce que le volet coton n'avait pas été traité comme le souhaitaient les acteurs de la filière.

GLOCAL : Comment les membres de votre organisation vivent-ils la stagnation du cycle de Doha et ressentent-ils les efforts déployés par les délégations nationales ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Les Membres de l'A.C.A vivent la stagnation du cycle de Doha avec, à la fois anxiété et espoir. L'anxiété est due au fait que les problèmes demeurent et que le cycle n'y a pas encore apporté de solution. C'est le cas des difficultés engendrées par les pratiques abusives de la politique de subvention par les Etats occidentaux à leurs producteurs. L'espoir se justifie par la persévérance des délégations nationales qui continuent de pousser ce dossier au niveau de l'OMC.

GLOCAL : Dans une défense des filières coton aujourd'hui, quelles sont (ou seraient) les actions principales de l'ACA ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : La lutte contre les pratiques des subventions illicites n'est pas encore terminée ; elle doit se poursuivre jusqu'à la victoire totale. De plus il est prévu dans le plan stratégique de l'A.C.A une série d'actions qui permettront de contribuer à mettre la filière coton africaine sur une nouvelle orbite ; il s'agit de :

- Communication et lobbying à destination des autorités, de la communauté internationale, de la société civile et des médias pour défendre les filières cotonnières africaines.
- Concertation et échanges d'expérience en fédérant les moyens, les ressources et les expertises de manière à proposer des actions concrètes pour résoudre les problèmes communs des sociétés cotonnières.
- Information : collecte, traitement et large diffusion de toutes informations relatives à la production et au commerce du coton en Afrique.
- Promotion : initiatives visant à améliorer l'image de marque et la valorisation du coton africain.

GLOCAL : Suite à l'initiative sectorielle en faveur du coton africain en 2003, un certain nombre d'agences de développement se sont engagées dans le soutien de la filière coton africaine. Au niveau des projets de l'ACA, avez-vous pu bénéficier de financements et de soutiens divers qui ont eu un impact significatif sur la situa-

tion des sociétés cotonnières membres de l'ACA ? Si oui, pourriez-vous citer quelques exemples ?

ADÉYÈMI ACHAMOU

FAHALA : En gros certains membres de l'A.C.A ont bénéficié de soutiens divers ; les cas palpables sont :

- Le projet tous ACP pour les produits de base sur financement de l'Union Européenne dont le tiers du financement est réservé au coton ;

- Le projet WACIP (West African Cotton Improvement Programm) financé par les Etats Unis qui a aussi contribué au financement d'appoint à certains projets au niveau pays par l'intermédiaire des Comités Consultatifs Nationaux mis en place pour les besoins de la cause.

Les Membres de l'A.C.A ont en effet bénéficié en grande partie du projet tous ACP pour les produits de base pour faire des voyages de promotion du coton africain en Asie (Chine, Inde, Corée du Sud, Thaïlande etc...) avec l'appui technique du Centre pour le Commerce International (CCI) dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud.

Ce projet apporte aussi un appui très appréciable à l'A.C.A pour :

- L'élaboration de son plan stratégique avec l'appui technique du CCI ;
- La mise en œuvre de son projet de lutte contre la contamination grâce à l'appui technique de la Banque Mondiale ;

L'installation et la dynamisation de ses Commissions Techniques (Commission Technique Production cotonnière, Commission Technique Transport, Commission Technique Egrenage, Commission Commercialisation et Commission Technique Classement Métrologie) sous le contrôle du COS-COTON (Organe chargé du suivi de la mise en œuvre du volet coton du programme Tous ACP pour les produits de base). Notons aussi que le WACIP a apporté un appui substantiel à l'A.C.A en août 2007 pour l'organisation d'un atelier technique sur le thème « Causes de la baisse de rendements du coton au champ » puis pour un voyage d'étude à l'intention des membres de l'A.C.A en Afrique du Sud en 2009.

GLOCAL : Dans le secteur du coton, la coopération Sud-Sud est-elle une réalité tangible ? Si oui, pourriez-vous citer quelques exemples concernant l'ACA ou ses membres ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Comme je viens de le dire, plusieurs missions d'échanges d'expériences et de promotion du coton africain ont été organisées avec l'appui technique du CCI et sur financement de l'Union Européenne. Lors de l'organisation de la deuxième édition des « journées Qualité » du coton africain en janvier 2010 à Cotonou, le CCI a également fait venir plusieurs ressortissants de pays asiatiques pour leur faire toucher du doigt les efforts que déploient les pays africains pour améliorer la qualité de leur coton ; c'est la forme palpable de la coopération Sud-Sud.



KHARTOUM - Photo de famille © Aca

GLOCAL : Entre coopération et concurrence Sud-Sud, quel est, selon vous, le juste milieu à trouver pour créer des relations durables ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : Avec le niveau actuel du développement des Pays du Sud, je pense qu'une coopération Sud-Sud est la meilleure voie pour créer des relations durables.

GLOCAL : Pensez-vous que la question du coton trouve une réponse satisfaisante dans le Cycle de Doha ? Sinon quelles est l'alternative ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'espoir est permis. Ne pas accorder une place de choix à la question du coton dans le cycle de DOHA, c'est ignorer l'importance macro-socio-économique que constitue le coton pour plus de vingt millions d'Africains.

Le coton est et demeure une spéculation socio-économique de grande valeur pour tous les pays producteurs. Ne pas y accorder une attention méritée, c'est contribuer à l'appauvrissement de nombreuses âmes sur la Terre. Par conséquent, toutes les voies susceptibles de faire avancer voire faire aboutir la question du coton à l'OMC sont les bienvenues.

GLOCAL : Quel serait votre mot de la fin ?

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA : L'existence de l'Association Cotonnière Africaine est une chance pour les Etats, les organisations nationales, régionales voir internationales. C'est un cadre de concertation de tous les acteurs de la filière coton d'Afrique. Elle est implantée à l'Ouest, à l'Est, au Centre, au Nord et au Sud du Continent. Elle constitue la porte d'accès à tous les acteurs de la filière coton d'Afrique. L'existence même d'un plan stratégique quinquennal 2011-2016 est une preuve tangible d'une nouvelle dynamique de cette Association panafricaine à s'organiser de mieux en mieux pour relever les énormes défis du secteur cotonnier africain.

J'en appelle donc à toutes les organisations nationales, régionales et internationales à la considérer comme l'interlocuteur crédible pour la mise en œuvre d'actions pouvant aider à l'amélioration de la compétitivité du coton africain. ■

ADÉYÈMI ACHAMOU FAHALA



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD)



Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)



Laboratoire de Politiques Commerciales (LAPOCOM)

Master Professionnel II de Politiques et Négociations Commerciales Internationales (PNCI)

Dans un contexte marqué par une internationalisation croissante des économies et la recherche d'une meilleure insertion dans le système commercial multilatéral, les universités ont, ces dernières années, accru leur offre de formation pour satisfaire une demande de plus en plus importante d'acteurs opérant dans l'international et qui, quotidiennement font face à des situations toujours plus complexes et plus pointues.

La mise en place du Master *de Politiques et Négociations*

Commerciales Internationales (PNCI) à la FASEG de l'UCAD répond en partie à ces besoins.



1°) L'offre de formation : Le Master PNCI

Le Master PNCI développe parallèlement deux formations, à savoir une formation en cours du jour et une formation de renforcement des capacités en cours du soir.

Les étudiants de la formation en jour suivent un stage de deux mois durant leur cycle de formation. Ils sont accueillis dans divers cadres tels que le Ministère du commerce, la Direction du commerce extérieur, les ONG comme Enda Tiers Monde, l'Ifri, mais aussi dans des entreprises privées. Un rapport de stage sanctionne ce séjour des étudiants en milieu professionnel.

2°) La recherche : Laboratoire de Politiques Commerciales (LAPOCOM)

La recherche sur des thématiques concernant le commerce international, la formulation des politiques commerciales, les enjeux des négociations commerciales sur nos économies telles que la questions des accords de Partenariat Economiques (APE), la facilitation des échanges, les mesures de sauvegarde correspondant à nos besoins réels, la problématiques de l'intégration régionale se développent au sein du LAPOCOM dans le cadre de la rédaction des mémoires et autres travaux de recherche par les enseignants et autres doctorants affiliés à cette institution de recherche.

3°) Insertion des diplômés

Un sondage effectué auprès des diplômés de la 1^{ère} promotion du Master Professionnel II en « Politiques et Négociations Commerciales Internationales » 2006-2007 donne les informations suivantes :

TABLEAU 1 : Insertion des diplômés selon le secteur d'activité **TABLEAU 2 : Insertion des diplômés selon le secteur d'activité en pourcentage**

	1 ^{ère} promotion formation initiale	1 ^{ère} promotion formation continue	Total
Gouvernement		8	8
Enseignement	6	3	9
Secteur privé	8	2	10
ONG	4		4
Etudes	4		4
Autres			
Non connu			
Total	22	13	35

	1 ^{ère} promotion formation initiale	1 ^{ère} promotion formation continue	Total
Gouvernement		62	23
Enseignement	28	23	26
Secteur privé	36	15	29
ONG	18		11
Etudes	18		11
Autres			
Non connu			
Total	100	100	100

Il ressort de ces tableaux que le secteur privé est le principal employeur des diplômés du Master PNCI avec 29%, suivi de l'enseignement avec 26%, l'administration avec 23%, les ONG et la poursuite des études absorbent chacune 11%.

Il convient de préciser que les auditeurs de la 1^{ère} promotion formation continue avaient tous déjà un emploi au Ministère de l'Economie et des Finances (3), à la Douane (3), dans l'Administration générale (1), dans l'Enseignement (3) et dans les Affaires (2) et au Ministère du Commerce (1).

4°) Organisation des auditeurs

Les étudiants des promotions 2007-2008 et 2008-2009 ont mis en place un Groupement d'intérêt économique (GIE) pour faire la promotion de leur filière.

Il est également prévu la mise sur pied d'une association des titulaires du Master PNCI qui devrait aussi apporter plus de visibilité à cette formation.

Ainsi, l'organisation, tous les ans, d'une grande manifestation dénommée Forum du PNCI pour discuter de questions d'actualité touchant à la politique commerciale et aux négociations commerciales.

Contribution de la Commission Européenne (DG DEVCO, DG AGRI, DG COMMERCE)

L'Initiative de l'omc en faveur du coton et la réponse de l'UE

Les industries du coton et des textiles de coton sont essentielles pour la croissance économique des pays développés et des pays en développement. Le coton est l'un des produits agricoles les plus précieux et il enregistre l'un des taux de production les plus élevés au monde. Sa culture est répandue dans plus de 100 pays, elle couvre près de 2,5 % des terres arables du monde et s'impose ainsi comme l'une des activités agricoles les plus importantes en termes d'exploitation de la terre. Le coton est un produit agricole fortement commercialisé. Dans plusieurs pays, les exportations de coton sont non seulement une importante source d'accumulation des recettes en devises, mais elles contribuent également pour une part importante du PIB national. C'est particulièrement le cas en Afrique, mais aussi dans certains pays d'Asie centrale.

Le coton est un produit ayant connu une longue et parfois difficile histoire. Compte tenu de son importance dans le commerce mondial et dans les économies des pays en développement, on peut affirmer que le coton est un produit hautement « politique ». La production mondiale de coton varie inévitablement d'année en année. Ainsi, l'alternance des niveaux d'approvisionnement peut entraîner d'importantes fluctuations dans les prix. Le coton est un bon exemple de l'instabilité des prix des produits agricoles : la chute du prix du coton sur le marché international affecte directement des millions de petits agriculteurs installés dans les pays producteurs de coton en Afrique centrale et de l'ouest.

Le coton représente une part importante du secteur économique de plus de 20 pays africains. L'essentiel du coton africain est produit par de petits agriculteurs, sur des plantations de moins de deux hectares. La culture du coton est presque toujours associée à la production de denrées vivrières, et représente une source de revenus permettant de couvrir les dépenses des ménages (alimentation, éducation, santé). C'est dire la relation importante qui existe entre la production du coton, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. C'est pourquoi le soutien offert au secteur du coton est un aspect important de la coopération de l'UE.

La dimension du développement est centrale et l'UE a toujours eu le souci d'intégrer le développement dans toutes ses négociations multilatérales et bilatérales. Cette approche axée sur le commerce et le développement est à la base des Accords de partenariat économique (APE) que l'UE négocie actuellement avec les pays d'Afrique subsaharienne.

En 2003, quatre pays africains - Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad - appelés « le C4 », ont sollicité l'inscription de l'Initiative en faveur du coton dans l'Agenda de Doha pour le développement, sous l'égide de l'OMC. Leur objectif est de parvenir à de profondes réductions des subventions accordées au secteur du coton, à la réduction des tarifs, et assurer un renforcement de l'assistance, afin d'encourager la production du coton et d'optimiser ses recettes. C'est probablement avec l'Initiative en faveur du coton que ces quatre pays, défavorisés du point de vue économique, ont pour la première fois attiré l'attention internationale sur une cause commune. Le « C4 » a démontré

qu'en travaillant la main dans la main, les petites nations sont capables de participer et d'influencer le système commercial international.

Les États membres de l'OMC ont unanimement reconnu la légitimité des demandes du « C4 » et ont inscrit le coton parmi les priorités à l'ordre du jour des négociations de Doha. Il est aujourd'hui évident qu'aucune conclusion ne peut être apportée au cycle de Doha, à moins d'aborder la question du coton avec ambition, notamment en relation avec les trois piliers suivants : l'accès au marché, le soutien interne et la concurrence à l'exportation.

L'UE est l'une des premières parties à avoir traduit cet engagement dans des faits concrets. En effet l'Union est pleinement consciente de l'impact majeur que la production de coton a exercé sur le développement des pays les plus pauvres du monde, et à travers ses propres initiatives, s'est engagée à mener une profonde réforme de son secteur du coton.

En 2004, l'UE a lancé le « Partenariat UE-Afrique sur le coton », en faveur duquel une assistance financière substantielle a été débloquée. Depuis 2004, plus de 320 millions d'euros ont été alloués aux programmes et projets liés au coton (les États membres de l'UE, tout particulièrement la France, l'Allemagne et la Hollande, ont fait d'importantes contributions à travers des projets gérés de manière indépendante par la Commission Européenne). Le « Partenariat UE-Afrique sur le coton » s'intéresse particulièrement à la coopération avec le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali. Ce partenariat reflète le rôle-clé que le coton joue dans les politiques économiques de ces pays, dans la mesure où ce secteur emploie près de deux millions de travailleurs, et qu'environ 15 millions de personnes vivent de la production et de l'exportation du coton.

Ces chiffres ne concernent pas l'assistance indirectement liée au coton, notamment les projets agricoles d'ordre général, les infrastructures (routes principales, ponts), la facilitation du commerce (ex. : la gestion des ports), le développement du secteur privé et l'assistance générale à l'échelle macroéconomique. Les États membres de l'UE ont augmenté leur contribution au Fonds Européen de Développement (FED) pour la porter à 22 milliards d'euros au titre de la décennie (2008-2013). La part la plus importante de cette somme est destinée à l'Afrique.

Le « Partenariat UE-Afrique sur le coton » a été mis sur pied au cours du Forum de Paris de 2004, en même temps qu'un Cadre d'action. L'objectif était d'aborder les préoccupations des producteurs africains de coton, profondément affectés par la baisse des prix du coton qui dure depuis les années 1990 et 2000.

Le partenariat couvre deux aspects : une composante « Commerce » qui a pour objectif d'établir un commerce plus équitable durant le cycle de Doha sur le développement. La composante « Développement », par ailleurs, vise à améliorer la compétitivité et la valeur ajoutée du coton africain, en optimisant l'impact sur le rendement des producteurs.

Le Cadre d'action met en œuvre ces deux composantes à travers six axes stratégiques :
- Développer, surveiller, évaluer et actualiser les stratégies nationales et régionales sur le coton ;

- Améliorer le cadre institutionnel, l'organisation interne et l'efficacité de l'industrie du coton ;
- Améliorer la compétitivité de l'industrie du coton en Afrique ;
- Réduire la vulnérabilité de l'industrie du coton ;
- Accroître la valeur ajoutée générée par l'industrie du coton ;
- Renforcer la coordination aux niveaux international, régional et national.

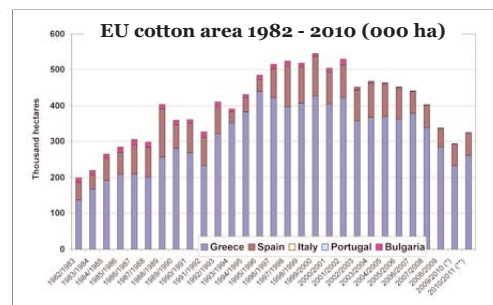
Le Cadre d'action est coordonné et mis en œuvre par le « Comité d'Orientation et de Suivi du Partenariat UE-Afrique sur le Coton » (COS-Coton), composé des pays du groupe ACP, de l'UE, des organisations d'intégration régionale, des organisations UE-ACP et du secteur privé. A ce titre, COS-Coton est chargé de la gestion des besoins des acteurs de l'industrie, afin de garantir la cohérence et l'appropriation du Cadre d'action et des programmes connexes, y compris la composante coton de l'ensemble du Programme sur les produits agricoles des pays ACP.

Les programmes d'aide au développement financés par l'UE visent à assister les producteurs de coton des pays ACP les plus affectés. L'UE s'est également engagée à réduire considérablement les procédures internes hostiles au commerce et propose une série de mesures d'accès au marché, au bénéfice des pays en développement.

Aperçu du marché du coton au sein de l'UE

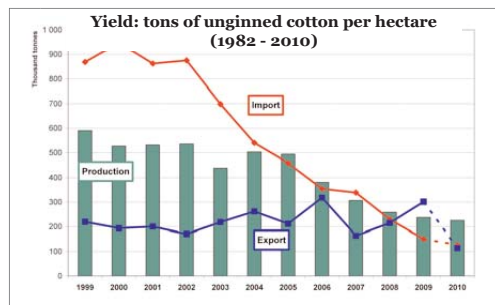
Le territoire couvert par la culture du coton dans l'UE s'est progressivement étendu jusqu'à la fin des années 1990, où il culminait à environ 540 000 hectares. Depuis 2006, le rétrécissement de cette surface est très significatif. Au cours de la période 2006-2010, le territoire exploité pour la culture du coton dans l'UE a rétréci de 33 %, et est tombé à 293 000 hectares. La superficie des plantations de coton dans l'UE a augmenté de 10 % durant la saison 2010/2011, pour réagir à la hausse des prix sur le marché mondial. En 2010, la production de coton dans trois États membres couvrait une surface de 325 000 hectares. La Grèce (80 %, surtout en Macédoine, Thessalonique et Sterea Ellada) est le premier producteur, tandis que l'Espagne (19 %, surtout en Andalousie) occupe la deuxième place. La Bulgarie produit du coton sur 1 000 hectares. La production a été stoppée en Italie en 1991 et au Portugal en 1996. La quasi-totalité de la production de coton dans l'UE est cultivée sur des terres irriguées.

De même, la production de coton égrené en UE a baissé depuis la réforme de 2004 : estimée à 500 000 tonnes en 2006, elle a chuté à 225 000 tonnes en 2010 ; ce qui représente moins de 1% la production mondiale de coton, estimée à 25,2 millions de tonnes. Avec 180 000 tonnes, la Grèce



a contribué pour 80 % de la production de l'UE en 2010, tandis que l'Espagne a produit les 20 % restants (45 000 tonnes). La production de coton en Bulgarie avoisinait le chiffre insignifiant de 200 tonnes.

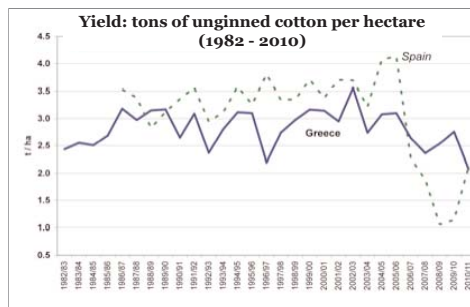
La réforme de 2004 a entraîné d'importants changements dans le comportement des producteurs, particulièrement en Espagne, où les récoltes ont considérablement chuté - d'environ 4 tonnes par hectare à 1,1 tonne par hectare - durant la période 2010/2011. La Grèce a également connu une baisse de ses récoltes, dans des proportions somme toute moins importantes qu'en Espagne. En 2010, la Grèce et l'Espagne ont connu des tendances divergentes en ce qui concerne les rendements : en effet, tandis qu'en Espagne ils augmentaient de 85 % pour 2,1t/ha, ils chutaient de 32 % en Grèce pour 2,1t/ha. La baisse en Grèce est due à des attaques de parasites d'une gravité inhabituelle, doublées des conditions climatiques hostiles durant la récolte. Les importations de coton dans l'UE ont suivi une courbe identique : une baisse prononcée, de 870 000 tonnes en 2002 à 150 000 tonnes en 2009, a été enregistrée. Dans l'ensemble, sur la période 2007-2009, l'UE a importé en moyenne 240 000 tonnes de coton égrené. Plus du tiers du coton importé vers l'UE provient de l'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan et Tadjikistan) et 9% est importé des États-Unis et de la Turquie. Les exportations de l'UE restent relativement stables : elles sont passées de 220 000 tonnes en 2003 à 215 000 tonnes en 2008. Sur la période 2007-2009, l'Union a exporté une moyenne de 220 000 tonnes par an. La Turquie est, de loin, le plus gros marché pour le coton de l'UE, puisqu'elle reçoit plus de la moitié des exportations de l'Union. Par ailleurs, 21 % du coton de l'UE est exporté vers l'Égypte.



Réforme de l'UE sur le coton

Même si la production de l'UE ne représente qu'une petite fraction de la production totale au niveau mondial, l'UE a réformé le secteur du coton en 2004. En adhérant à l'UE, les pays européens producteurs de coton (Grèce et Espagne) ont bénéficié d'un soutien généreux accordé à leurs cultivateurs/producteurs de coton.

Le « Paquet méditerranéen » de 2004 a mis fin aux paiements compensatoires et a introduit l'aide direct « couplée » (35 %) et « découplée » (65 %) axée sur des produits spécifiques. Un découplage total a été jugé impossible pour le coton, car le Traité d'adhésion de la Grèce exige que la Communauté soutienne sa production de coton. La réforme de 2004 a été contestée avec succès par l'Espagne auprès de la Cour européenne de justice (CEJ). La Cour n'a pas remis en cause la nature de la réforme, mais elle s'est interrogée la procédure qui a présidé à sa préparation et son adoption. Tout particulièrement, la Cour a statué sur le peu d'attention accordée aux coûts de la main d'œuvre employée pour la culture du coton et sur la viabilité de l'industrie d'égrenage. Néan-



moins, la CEJ a autorisé la mise en œuvre du plan jusqu'à l'adoption d'une nouvelle réforme.

Après des études intensives et une évaluation d'impact, la nouvelle réforme a été adoptée par le Conseil de l'Europe en 2008, et elle sera applicable à partir de 2009. Elle répond au même taux d'aide directe couplée (35 %) et découplée (65 %) sur un niveau budgétaire. La surface maximum susceptible de bénéficier d'une aide a été réduite à 250 000 ha en Grèce, 48 000 ha en Espagne, 3 342 ha en Bulgarie et 360 ha au Portugal. Dans les cas où la surface de production est supérieure à la surface nationale de base, l'aide par hectare sera réduite proportionnellement. De plus, la réforme contient un fonds de restructuration pour la Grèce et l'Espagne, à l'effet de financer cinq mesures : (1) le démantèlement des usines d'égrenage, (2) les investissements dans les usines d'égrenage, (3) la participation des cultivateurs à l'élaboration des plans de qualité, (4) les activités d'information et de promotion, (5) l'aide aux fournisseurs d'engins de récolte, affectée par le démantèlement des usines.

La réforme a par ailleurs éliminé le soutien interne qui exerçait les effets les plus néfastes sur le commerce (la fameuse catégorie orange de l'OMC) et a par la suite changé le programme d'encouragement à la production. Les cultivateurs européens de coton prennent désormais leurs décisions de production en fonction des fluctuations du marché et non plus sur la base du soutien financier. La réforme européenne de 2004 sur le coton a eu des effets positifs sur la production des acteurs africains.

Le coton joue toujours un rôle important dans certaines parties de l'Europe, d'où la persistance de l'UE à soutenir la production nationale de coton. Toutefois, dans l'ensemble, la production de coton de l'UE ne représente qu'une petite fraction de la production mondiale. Par conséquent, son aide n'a aucun impact significatif sur les prix mondiaux.

Depuis 2009, les prix du coton continuent d'augmenter : l'index Cotlook A (un prix CAF pondéré) a atteint le record mondial de 4 791 dollars/tonne le 14 février 2011. En effet, le Cotlook A a enregistré une hausse de 250 % en 2010, soit une augmentation d'environ quatre fois supérieure à la barre de 1 233 dollars/tonnes, maintenant depuis janvier 2009.

Démarche à suivre

Les réformes entreprises par l'UE n'auront de sens que si tous les pays producteurs de coton s'engagent à introduire des réformes similaires afin de diminuer leurs aides internes. L'Europe représente une très petite partie de la production mondiale de coton. Elle n'exporte pas son coton et importe hors taxes et hors quota le coton des pays moins avancés. Notre réforme n'exclut pas le besoin pressant pour les autres pays développés de réformer leurs stratégies de soutien à l'agriculture.

Les États-Unis jouent un véritable rôle de distorsion du commerce. L'UE contribue pour moins de 2% du marché mondial du coton, tandis que près de la moitié de la production mondiale de coton provient des États-Unis et de la Chine. En

fonction des prix du marché, les États-Unis versent jusqu'à quatre milliards de dollars par an à ses 25 000 producteurs de coton. Cette mesure lui permet de rester le premier pays exportateur de coton au monde, avec une contribution de 37 % du marché mondial.

En 2008, les États-Unis ont fait de timides ouvertures, à la condition que la Chine ouvre également son marché du coton. La proposition a rencontré le refus de la Chine, inquiète face à l'opposition de la région sensible du nord-est du pays. Les discussions ont abouti sur une impasse depuis lors, mais le gouvernement Démocrate est non seulement moins dépendant des groupes de pression sur le coton que son prédécesseur, mais est également plus conscient des répercussions des politiques américaines sur les régions les plus pauvres du monde, particulièrement l'Afrique.

L'UE reste convaincue que le cadre adéquat pour la négociation des règles régissant la subvention du secteur du coton doit être les négociations à l'OMC dans le domaine agricole. L'UE s'est résolue à soutenir les pays africains dans leur quête de solutions pour le secteur du coton. Cet engagement doit faire partie intégrante des négociations agricoles de l'Agenda de Doha pour le développement. L'UE encourage les autres États membres de l'OMC, notamment les États-Unis, à suivre son exemple et réformer sa politique du coton. Dans le passé, l'UE a fait des propositions concrètes dans le sens de l'adoption, dans le cadre de l'OMC, de règles spécifiques au secteur du coton. Premièrement, éliminer les formes de soutien national les plus hostiles au commerce ; ensuite, éliminer le soutien à l'exportation dans le secteur du coton ; et troisièmement, permettre une ouverture complète et sans réserves du marché du coton aux pays les moins avancés, action assimilable à l'initiative « Tout sauf les armes » de l'UE.

Quelques questions extérieures à l'agenda des négociations se sont récemment posées. Dans l'affaire introduite par le Brésil contre les États-Unis, le Panel de décision de l'OMC sur le coton peut entraîner des changements dans le futur. La décision du Panel de l'OMC en faveur du Brésil s'est accompagnée d'intenses négociations entre les deux pays, afin de parvenir à un accord et éviter des représailles commerciales que le Brésil pourrait engager contre les biens et les services en provenance des États-Unis.

En juin 2010, les États-Unis et le Brésil sont parvenus à un accord préliminaire et le Brésil a convenu de ne pas engager de représailles. Par le biais de cet accord, les États-Unis ont réussi à différer toute modification qu'ils pourraient apporter à la politique de subvention du coton jusqu'à la prochaine Loi agricole en 2012. Aux termes de l'accord, il est évident que les États-Unis offriront une compensation au Brésil du fait qu'ils ne changeront pas leurs programmes de subvention du secteur du coton jusqu'à la prochaine Loi agricole. Les critiques des procédures de l'OMC affirment que l'issue de l'affaire brésilienne illustre les imperfections du processus de règlement des différends de l'OMC. Le Brésil s'est en quelque sorte fait le porte parole des pays africains exportateurs de coton, qui n'avaient pas les moyens d'introduire une plainte contre les États-Unis. Ces pays ne disposaient pas d'un marché suffisamment compétitif pour brandir une menace de représailles réellement dissuasive. Si le Brésil avait imposé des mesures de représailles contre les États-Unis, les pays africains producteurs de coton auraient pu disposer d'une meilleure chance de voir leurs demandes satisfaites durant les négociations de Doha. ■

L'engagement de la coopération allemande pour le soutien du coton africain

Interview avec **WOLFGANG BERTENBREITER** - Responsable du Programme coton, GIZ

GLOCAL : Pouvez-vous brièvement vous présenter et présenter l'organisation pour laquelle vous travaillez ?

WOLFGANG BERTENBREITER : Je suis actuellement responsable du programme coton mis en œuvre dans le cadre de la GIZ. Il s'agit de l'initiative COMPACI (Competitive African Cotton Initiative) mis en œuvre en collaboration avec le DEG et des partenaires locaux. Elle bénéficie de l'appui financier de la Bill and Melinda Gates' Foundation et du Ministère allemand de la Coopération Economique et le Développement (BMZ). Depuis 1989, je travaille pour la GTZ (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) rebaptisée GIZ (une fusion de la GTZ, la DED et In-Went). La GIZ compte près de 17 000 employés et opérateurs dans plus de 130 pays. Cette configuration nous permet de disposer d'une structure plus efficace et plus facilement accessible pour nos clients qui n'ont plus à faire qu'à une société au lieu de trois.

GLOCAL : Depuis quand travaillez-vous sur des projets relatifs au coton africain ?

WOLFGANG BERTENBREITER : J'ai commencé à travailler sur le coton en 2006 comme conseiller auprès du Ministère dans le cadre des négociations de l'OMC et j'étais aussi membre du comité directeur du projet « Support for the C4 Cotton Initiative » (Soutien à l'Initiative Coton C4) tel que mis en œuvre par IDEAS qui appuie l'initiative C4. Elle comprend : La formation des négociateurs et l'appui à la rédaction d'articles. Il s'agissait d'un projet conjoint entre l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède. Les différentes études que nous avons menées sur le coton ont donné lieu à une proposition formulée par le Groupe Otto, qui a abouti sur l'initiative « Cotton Made in Africa », partenaire du programme COMPACI.

GLOCAL : Le coton est-il le seul secteur dans lequel la GIZ est engagée à travers l'Initiative Competitive African Cotton ?

WOLFGANG BERTENBREITER : Oui, pour l'instant. A travers COMPACI, la GIZ est engagée en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Bénin, au Malawi, au Mozambique et en Zambie. L'initiative CmiA (Cotton Made in Africa) a conclu un partenariat avec COMPACI. Nous sommes chargés du travail sur le terrain, la formation des cotonculteurs, le développement des facilités de crédit et la fourniture d'un appui à CmiA dans le développement du système de vérification et la formation des vérificateurs. CmiA s'occupe de la commercialisation du coton produit en assurant les vérifications sur le terrain et la mise en œuvre de projets de développement communautaire. A titre de repère, CmiA était initialement un Partenariat Public/Privé bénéficiant de l'appui financier du Gouvernement allemand. COMPACI nous a accompagnés pendant 2 ans mais CmiA génère désormais ses propres fonds et est devenu de plus en plus indépendante et autonome.

GLOCAL : La GTZ (la coopération allemande) était-elle impliquée dans des projets relatifs au coton africain avant la venue de COMPACI ?

WOLFGANG BERTENBREITER : Avant COMPACI, nous étions engagés dans un projet cotonnier à long terme en Egypte, qui soutenait ce secteur dans divers domaines, de la culture du coton à sa transformation textile industrielle.



« GIZ »

Nous sommes intervenus dans la gestion de la qualité, la pénétration du marché européen et la création d'un label « Coton d'Egypte ». Puis, nous avons rejoint un projet en Tanzanie tout en travaillant dans un système de Gestion Inté-

grée des Maladies. Notre expérience égyptienne nous a appris que le développement d'un label nécessite une structure qui en assume la responsabilité et qu'elle ne peut pas survivre des changements de responsabilités entre acteurs des secteurs public et privé, auquel cas, le label perdrait sa réputation sur le marché. Le label a retrouvé sa réputation et les aptitudes et critères d'évaluation ont été mis au point pour garantir son succès.

GLOCAL : Ceci est très intéressant et on présume que toutes ces connaissances pourraient profiter à Cotton Made in Africa.

WOLFGANG BERTENBREITER : Il y a eu sur le sol africain des discussions entre les différents acteurs et parmi d'autres parties prenantes de la Banque Africaine de Développement et de COMESA concernant la possibilité de créer un label de qualité pour le coton africain. Cette idée a également fait l'objet de délibérations par l'Association Africaine du Coton. Au début, c'était un peu délicat de faire commercialiser le label « Cotton Made in Africa » par une ONG allemande et d'associer le coton dont elle assurait la promotion à certaines sociétés cotonnières en Afrique, mais d'autre part, les sociétés cotonnières africaines ne pouvaient pas supporter le coût de la création et la promotion du label, ou encore de la création et du fonctionnement du système de vérification. Par ailleurs, la mise en place d'une relation avec des détaillants en Allemagne et partout ailleurs dans le monde afin de créer la demande en coton CmiA et l'appui à ses sociétés dans les mécanismes d'approvisionnement constituent d'autres difficultés auxquelles nous avons dû faire face en tant que ONG allemande. Posséder un label c'est bien, mais pouvoir en assurer la promotion et la commercialisation est essentiel.

GLOCAL : Quels type de relations avez-vous avec les organisations cotonnières africaines, qu'il s'agisse d'organisations productrices ou de sociétés cotonnières ?

WOLFGANG BERTENBREITER : CmiA est un label de coton africain et nous envisageons de nous rapprocher d'acteurs tels que l'ACA et l'AProCA. AproCA est engagée dans la Cotton University et certains membres de l'ACA sont déjà membres de CmiA. Nous essayons actuellement de comprendre comment les membres d'AproCA et d'ACA peuvent devenir membres du conseil consultatif de CmiA. Tout d'abord, CmiA avait une approche top-down et maintenant qu'elle est constituée et opérationnelle, elle deviendra une initiative à parties prenantes multiples.

GLOCAL : Cette démarche d'intégration progressive d'un groupe plus étendu de parties prenantes était-elle une stratégie depuis le départ ou une décision à mi-chemin de CmiA et COMPACI ?

WOLFGANG BERTENBREITER : C'était une stratégie prévue depuis le début. Une initiative telle que « Better Cotton » avait précédé autrement ; elle avait démarré avec une grande communauté de parties prenantes. CmiA a vu le jour comme une initiative du Groupe Otto, DED, WWF et de deux sociétés de vente au détail. Le groupe de parties prenantes initial était assez réduit. Nous avons décidé de démarrer tout doucement, de mettre en place cette structure, de mettre en œuvre l'initiative et de prouver qu'elle peut réussir. Maintenant qu'elle fonctionne, nous pouvons intégrer les différentes parties prenantes. Il s'agit de Cotton made in Africa ; nous ne pouvons pas nous contenter de représentants européens, nous devons en accueillir en provenance des sociétés cotonnières. Jean Claude Tallon de ICA Benin est membre du conseil consultatif, tout comme Ibrahim Malloum (honorable président de l'ACA). Nous comptons également des membres originaires des Etats-Unis (1888 mils)... tous nous ont rejoints progressivement. Des sociétés cotonnières demandent actuellement à faire partie de l'initiative CmiA. L'étape suivante consiste à comprendre comment nous pouvons accueillir des organisations de cultivateurs de coton.

Posséder un label c'est bien, mais pouvoir en assurer la promotion et la commercialisation est essentiel.

GLOCAL : Pouvez-vous nous parler davantage de l'approche de COMPACI ?

WOLFGANG BERTENBREITER : En ce qui concerne l'approche COMPACI, nous assurons un appui dans le cadre d'un engagement partagé, de notre part et de la part des sociétés cotonnières avec lesquelles nous travaillons. Il y a une phase de qualification : les sociétés doivent être à même de contribuer la moitié des ressources du projet et nous vérifions la qualité de leurs bilans, sinon, nous ne pouvons pas engager un partenariat.

GLOCAL : Pourriez-vous présenter quelques éléments qui définissent la situation des filières coton en Afrique de l'ouest et du Centre ?

WOLFGANG BERTENBREITER : Pendant la crise du coton de 2004/2005, les prix du coton étaient assez faibles puis, ils se sont stabilisés, tout comme les sociétés cotonnières. La crise financière et la spéculation ont à nouveau plongé les sociétés cotonnières dans une situation difficile, allant jusqu'à la faillite pour certaines. Après la crise financière de 2009, c'est désormais le retour à la normale et la demande du marché en coton est actuellement supérieure à la production et à l'offre. Au cours des 8 derniers mois, les prix du coton sont montés en flèche. La majorité de nos partenaires se sont efforcés la saison écoulée de retrouver des positions financières solides. Certains problèmes sont également liés aux prix très élevés du coton. Dans certains pays comme le Bénin, des sociétés installées en dehors du pays envoient des camions qui achètent la production des cotonculteurs béninois à des prix plus élevés que ceux convenus avec les sociétés cotonnières qui ont investi dans la formation des producteurs et les mécanismes d'appui. Par conséquent, les sociétés cotonnières béninoises perdent des quantités considérables de coton par le biais de cet « achat pirate » pratiqué par des sociétés qui ne respectent pas les règles du jeu. Ce scénario est assez fréquent en Afrique du Sud et récent en Afrique de l'Ouest.

GLOCAL : Entre l'approche libérale de la Zambie, du Malawi et l'approche moins libérale des pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest, laquelle fonctionne le mieux ?

Dans certains pays comme le Bénin, des sociétés installées en dehors du pays envoient des camions qui achètent la production des cotonculteurs béninois à des prix plus élevés que ceux convenus avec les sociétés cotonnières qui ont investi dans la formation des producteurs et les mécanismes d'appui. Par conséquent, les sociétés cotonnières béninoises perdent des quantités considérables de coton par le biais de cet « achat pirate » pratiqué par des sociétés qui ne respectent pas les règles du jeu. Ce scénario est assez fréquent en Afrique du Sud et récent en Afrique de l'Ouest.

WOLFGANG BERTENBREITER : A mon avis, l'approche moins libérale est la meilleure. Prenons l'exemple de la Tanzanie qui avait un secteur cotonnier réglementé de façon très rigoureuse, comprenant la formation et bien d'autres. Après la libéralisation, les sociétés cotonnières ont commencé à pratiquer la concurrence au détriment de celles qui avaient investi dans le préfinancement d'agriculteurs désormais à la recherche des meilleurs prix pour leur production. Les sociétés cotonnières ont cessé de préfinancer la production ainsi que le financement de la formation et d'autres services ; les cotonculteurs tanzaniens ont les meilleurs prix au kilogramme de coton en Afrique. Les agriculteurs formés par les sociétés cotonnières avaient des productions de 600/650 kg, maintenant ils ne produisent pas plus de 250/300 kg. Ils bénéficient de prix plus élevés mais ont perdu la moitié de leurs productions. Dans un secteur moins libéralisé comme au Burkina Faso où il existe des zones de concession, les sociétés investissent dans la formation par le préfinancement, puis récupèrent la production après avoir convenu du prix avec les cultivateurs. La production des cotonculteurs d'Afrique de l'Ouest est supérieure à celle de ceux d'Afrique de l'Est où les producteurs de coton ne bénéficient presque d'aucun appui. Le scénario de la Zambie est différent ; des sociétés telles que Dunavant ou Cargill investissent lourdement en faveur des cotonculteurs. Les sociétés concluent avec les agriculteurs des contrats conformément auxquels les cotonculteurs sont censés rembourser les prêts à la livraison du coton. Toujours au cours de ces dernières années, les cotonculteurs ont réalisé jusqu'à 20 % de ventes parallèles.

GLOCAL : Etant donné l'impact de l'« achat pirate » sur les sociétés cotonnières et les pays dont le PIB dépend fortement du coton, une approche régionale pourrait-elle essayer de régler ces questions ?

WOLFGANG BERTENBREITER :

Les régions doivent s'accorder. En Afrique Orientale et Australe, il doit y avoir un cadre légal qui relie les sociétés et assure la formation et l'appui aux agriculteurs qu'ils accompagnent. Par ailleurs, on peut également établir une règle selon laquelle les acheteurs pirates ne sont pas les bienvenus dans le pays ou que ce type d'achat fait l'objet d'une taxe qui permettrait ensuite aux pouvoirs publics de réinvestir dans la formation et le préfinancement des cultivateurs.

GLOCAL : Etant donné la situation des capacités textiles en Afrique Centrale et de l'Ouest, pensez-vous que les excédents collectés pendant les périodes de cours élevés du coton peuvent être réinvestis pour appuyer le renforcement des capacités de transformation du coton ?

WOLFGANG BERTENBREITER : Non. La transformation textile s'effectue où elle coûte le moins cher. Comparé à l'Asie, le textile africain est loin d'être compétitif. Les filatures par exemple nécessitent une fourniture en énergie électrique 24 heures sur 24. Il s'agit de l'une des difficultés majeures actuelles en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Les salaires des employés en Asie sont inférieurs à ceux d'Afrique de l'Ouest.

GLOCAL : Dans le cadre de leur stratégie énergétique et infrastructurelle, des organisations telles que l'UEMOA pourraient-elles promouvoir les capacités susceptibles de contribuer au décollage du secteur textile ?

WOLFGANG BERTENBREITER : C'est envisageable, si elles consentent les investissements appropriés. Des investisseurs internationaux se rendraient en Afrique de l'Ouest. Des sociétés chinoises par exemple, s'installeraient en Afrique pour y produire et éviter les barrières, les négociations et aussi réduire la charge fiscale qui leur est imposée lorsqu'elles produisent en Asie et essayent de pénétrer les marchés européens et américains. Une telle mesure leur permettrait également de profiter de l'AGOA et/ou de l'Initiative Tout Sauf les Armes.

GLOCAL : A quelles difficultés majeures êtes-vous confrontés dans votre travail en Afrique Centrale et de l'Ouest ? La corruption en fait-elle partie ?

WOLFGANG BERTENBREITER : La corruption ne nous pose pas de problème parce que nous travaillons avec des sociétés cotonnières qui pratiquent l'intégrité. Nous travaillons avec des sociétés qui respectent le Code Ethique international. La formation des cultivateurs représente le plus gros défi. Comment leur communiquer les informations et s'assurer qu'ils appliquent le contenu de la formation. Nous nous rendons compte que nous devons investir davantage dans le système de vulgarisation afin que les informations concernant les bonnes pratiques agricoles soient transmises de manière appropriée aux cotonculteurs pour les aider à comprendre que ces mesures leur permettent de maintenir à long terme leur capacité de production. Un autre défi consiste à comprendre comment le coton peut être intégré dans le plan d'investissement national tel que défini dans le cadre de programmes agricoles. L'utilisation du coton à des fins politiques est également un problème. ■



« GIZ »

Comparé à l'Asie, le textile africain est loin d'être compétitif. Les filatures par exemple nécessitent une fourniture en énergie électrique 24 heures sur 24. Il s'agit de l'une des difficultés majeures actuelles en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

WOLFGANG BERTENBREITER



La coordination et le suivi des activités de développement liées au coton Africain

Par **PIERRE BERTHELOT** et **FABIO BERTI***

Genèse du Partenariat UE-Afrique sur le Coton

Le *Partenariat UE-Afrique sur le coton* est né en réponse aux inquiétudes des filières cotonnières africaines fortement affectées par la baisse des prix du coton au cours des années 1990 et au-delà de 2000. A l'occasion du *Forum de Paris*, en 2004, l'Union Européenne et les pays africains ont approuvé la création du Partenariat ainsi que son plan d'action.

Le Partenariat comporte deux volets : d'une part un volet « Commerce » visant l'établissement de relations commerciales équitables dans le cadre de l'OMC par le biais du Programme de Doha pour le développement; d'autre part, un volet 'Développement' ayant pour objectif l'amélioration de la compétitivité et de la valeur ajoutée des filières cotonnières africaines en optimisant l'impact sur le revenu du producteur.

Dans le sillage du Forum de Paris de juillet 2004, un *Comité d'Orientation et de Suivi ACP-UE sur le coton (Cos-coton-coton)* a été créé afin de suivre plus particulièrement le volet développement du Cadre d'Action, tout en tenant compte du volet commerce. Il a pour tâches prioritaires de superviser la mobilisation des ressources financières, de stimuler la mise en œuvre des actions convenues, de coordonner et de diffuser les informations disponibles sur le sujet. Le Cos-coton est composé de 11 membres représentant 5 catégories d'acteurs : les Etats ACP; l'Union Européenne représentée par la Commission et un Etat membre (France) ; les organisations d'intégration régionale représentées par l'UEMOA ; les institutions paritaires ACP-UE (CDE, CTA) ; et le secteur privé (AProCA pour les producteurs, ACA pour les égreneurs, ACTIF pour les industriels de la transformation locale de la fibre). Le comité est actuellement présidé par l'Ambassadeur du Burkina Faso à Bruxelles, qui représente le Groupe coton ACP.

Le Cadre d'Action du Partenariat : outil de coordination et de suivi

Donnant suite à une des recommandations majeures de l'évaluation externe du Partenariat entreprise début 2009, le plan d'action du Partenariat a, depuis février 2010, fait place à un Cadre d'Action du Partenariat. Ce dernier réaffirme la pertinence du Partenariat UE-Afrique sur le coton et la nécessité de

le poursuivre en l'adaptant au contexte qui évolue aussi.

L'objectif global du Cadre d'Action est l'appui aux filières cotonnières africaines afin qu'elles contribuent au développement de l'agriculture et à la lutte contre la pauvreté. Son objectif spécifique est d'améliorer la compétitivité, la valeur ajoutée et la viabilité des filières cotonnières africaines en optimisant l'impact sur le revenu des producteurs.

Le Cadre d'Action est à la fois un document stratégique de référence et un outil de coordination et de suivi des actions menées dans le cadre du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Six axes stratégiques d'intervention ont été définis sur la base d'une analyse des problèmes et des défis à relever, tels que perçus

par les acteurs des filières cotonnières africaines (voir encadré). Document de référence, il sert de « prisme » à l'aune duquel sont jugées la pertinence et la cohérence d'activités de développement proposées pour le secteur. En bref, celles-ci doivent rejoindre un ou plusieurs des axes prioritaires du Cadre d'Action.

Outil de suivi et de coordination, il est mis à jour périodiquement en concertation avec le Mécanisme du Cadre consultatif pour l'aide au développement en faveur du coton de l'OMC, sur la base d'informations obtenues auprès des divers bailleurs de fonds et des organisations interprofessionnelles intervenant dans les filières cotonnières africaines. La publication semestrielle qui en découle permet au Cos-coton et aux partenaires de développement actifs dans le secteur de s'assurer de la coordination des activités mises en œuvre et d'identifier les synergies possibles. Ainsi, sur la base de la mise à jour datant d'octobre 2010, on recense des appuis au secteur s'élevant à environ 460 millions d'euros, dont 70% provenaient de la CE et de ses Etats membres. Les pays du C4, principaux producteurs de la région Afrique de l'ouest et

centrale, recevaient près de 50% du soutien fourni par l'UE. (www.acp-coton.org)

Tout en suivant la mise en œuvre de toute ac-

Le Cadre d'Action traduit les objectifs du Partenariat à travers six axes stratégiques d'intervention définis sur la base d'une analyse des problèmes et des défis à relever tels que perçus par les acteurs des filières cotonnières africaines :

1. L'amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton
2. L'amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficience
3. L'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières africaines
4. La réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières
5. L'accroissement de la valeur

ajoutée générée par les filières cotonnières, et

6. Le renforcement de l'efficience et de l'efficacité de la coordination au niveau international, régional et national. L'axe stratégique n°3 se subdivise en deux sous-axes stratégiques :

3A. L'amélioration des facteurs externes de la compétitivité des filières cotonnières (réduction des soutiens au coton des pays producteurs développés, amélioration des règles d'accès aux marchés)

3B. L'amélioration des facteurs internes de la compétitivité des filières cotonnières (accès au commerce, appui à l'innovation technologique et amélioration de la productivité et de la qualité).

tivité de soutien au coton africain, le Cos-coton a porté une attention particulière au volet coton du *Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles* (« *All ACP Agricultural Commodities Programme* », AAACP, www.euacpcommodities.eu) en raison de la dimension multirégionale du projet. Lancée en septembre 2007, cette initiative financée par l'UE à hauteur de 45 millions d'euros aborde les thématiques liées aux produits de base agricoles au moyen d'une approche innovante. Celle-ci consiste à mettre l'expertise de cinq organisations internationales (Banque mondiale, CFC, CNUCED, FAO, ITC/CCI) au profit des filières agricoles ACP à travers un unique guichet, et à fournir un cadre favorable à la promotion des objectifs de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, particulièrement en ce qui concerne la complémentarité, la cohérence et la coordination de l'assistance technique.

Le mandat du programme se concentre sur l'appui à :

- la formulation de stratégies sur les produits de base ;
- la mise en œuvre de telles stratégies, y com-

pris à travers le renforcement des capacités des organisations de producteurs, la promotion des bonnes pratiques agricoles et un meilleur fonctionnement des marchés ;
- l'introduction et le soutien à une plus large utilisation d'instruments de gestion de risques fondés sur le marché ;

Le volet coton du programme tous ACP relatif aux produits de base¹

Un tiers des ressources du programme (15 millions d'euros) est dédié à l'appui à la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Suivant un processus de sélection basé sur des consultations avec les régions ACP, et un examen approfondi des propositions par le Cos-coton, une quarantaine d'interventions ont été approuvées par le Comité de pilotage du programme AAACP. Les paragraphes suivants illustrent l'approche du programme à quelques-uns des défis principaux du secteur, tels que repris par les axes stratégiques d'intervention du Partenariat.

Interventions en soutien de la formulation de stratégies

Le premier point du mandat AAACP rejoint l'axe stratégique n° 1 du Partenariat. Tous deux proposent l'amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer des stratégies nationales et régionales sectorielles comme point de départ pour assurer la durabilité à long terme d'un secteur donné, ici le coton. La spécificité de l'exercice de développement de stratégies par l'AAACP, notamment à travers l'expertise du CCI/ITC, de la FAO et de la CNUCED, réside principalement dans son caractère participatif et son recours à l'analyse « chaîne de valeur ». Ainsi, il vise à réunir les représentants de tous les maillons de la chaîne de valeur pour un diagnostic du secteur et pour l'identification en commun des goulots d'étranglement prioritaires dans le but de dégager des solutions. Dans le cas du coton, cet exercice crée aussi une plateforme de dialogue (cadre de concertation) réunissant à la fois des représentants des organisations professionnelles et des institutions publiques concernées.

En soutien à la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique sur le coton, l'AAACP finance le développement ou la mise à jour de stratégies régionales coton dans les quatre régions d'Afrique.

Afrique de l'ouest : Le programme intervient dans l'actualisation de l'Agenda coton-textile de l'UEMOA (2003) en rassemblant les acteurs tant privés que publics des secteurs cotonniers de la région. Le processus a débouché, en novembre 2010, sur un atelier de validation de la « Stratégie révisée de mise en œuvre de l'Agenda pour la compétitivité de la filière Coton-Textile (ACT) dans l'UE-

MOA (2011-2020) », dont l'ouverture fut honorée par la présence de pas moins de quatre commissaires de l'organisation régionale. Il est prévu que les chefs d'états de la région donnent leur aval à ce document actualisé en mars 2011.

Afrique centrale : La région a opté pour une stratégie distincte de celle de l'Afrique de l'ouest, afin de prendre en compte ses spécificités. Des discussions avec la CEEAC et la CEMAC pour statuer sur la démarche à suivre ont débouché sur la proposition d'un atelier de consultation qui s'est déroulé fin mars 2011 à Douala au Cameroun.

Le premier point du mandat AAACP rejoint l'axe stratégique n° 1 du Partenariat. Tous deux proposent l'amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer des stratégies nationales et régionales sectorielles comme point de départ pour assurer la durabilité à long terme d'un secteur donné, ici le coton.



« Courtesy ITC/AAACP »

Afrique de l'est et australe : Encouragé par le Cos-coton, le programme a apporté son soutien à la finalisation d'une stratégie coton-textile pour la région, dont le processus avait déjà débuté avant le lancement du AAACP. Cette stratégie régionale : « *Regional strategy for cotton-to-clothing value chain* » a été officiellement lancée le 4 juin 2009. Elle a reçu l'aval tant des chefs d'état des pays membres de la SADC que ceux membres du COMESA, soulignant par là même, le large consensus autour de la stratégie.

Mise en œuvre de stratégies

Ce volet du programme AAACP recouvre une large palette d'interventions et s'adresse particulièrement aux axes stratégiques nos. 3B (amélioration des facteurs internes de la compétitivité des filières cotonnières) et 4 (réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières) du Cadre d'Action du Partenariat. A titre illustratif, nous proposons ci-dessous quelques exemples d'intervention en vue de solutionner des défis majeurs identifiés par les acteurs cotonniers :

La question de la productivité : Un projet visant à appuyer les capacités locales au Bénin, au Burkina Faso et au Mali à adopter de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et la

Gestion intégrée des déprédateurs (GID) pour les systèmes cotonniers associés aux systèmes agro-pastoraux, est mis en œuvre par la FAO dans le cadre du AAACP. Ce projet soutenu à hauteur de 1,5 million d'euros par le AAACP, vise l'accroissement de la productivité et de la qualité du coton cultivé au Bénin, au Burkina Faso et au Mali à travers l'approche 'champ-école'. Celle-ci consiste à encourager l'apprentissage par l'action : des cotonculteurs sont regroupés pour gérer eux-mêmes, avec le soutien d'un facilitateur, un ensemble d'expériences portant sur les pratiques culturelles et la gestion des prédateurs dans leurs propres conditions d'opération.

Des résultats prometteurs pour l'amélioration de la productivité ont été obtenus. Ils demandent à être confirmés et davantage généralisés. Des expériences semblables sont en cours en Afrique de l'est et australe. Avec un cofinancement du CFC, le programme cible les petits producteurs est-africains et entend les aider à augmenter le rendement mais aussi les revenus liés à la production cotonnière en démontrant la pertinence économique et écologique de la gestion intégrée des cultures. Cette intervention, conçue comme un projet pilote, générera des résultats, de l'information ainsi que des expériences qui pourront être reproduites dans d'autres communautés de petits producteurs.

La question de la qualité du coton africain

La compétitivité du coton africain sur le marché international est entravée par la question de sa qualité. C'est surtout la *perception* de cette qualité par les acheteurs qui pose problème et qu'il faut rectifier. Néanmoins, le Cos-coton a fortement encouragé les organisations internationales partenaires du AAACP à se pencher sur la question de la qualité du coton africain dans sa globalité. Ainsi, en cofinancement avec le CFC, le programme promeut une méthode standard pour la mesure instrumentale du coton qui est appelée à remplacer le classement manuel à terme. Ce projet d'un coût total de 6,3 millions d'euro comprend entre autre des programmes de formation et l'établissement au Mali et en Tanzanie de centres techniques régionaux qui viendront en appui aux laboratoires nationaux concernés, notamment pour la certification des exportations.

Une deuxième composante de cette mobilisation en soutien à la promotion de la qualité du coton africain a trait à la prévention de la contamination du coton graine. Ce projet de cinq mil-

¹ Le COS-coton a recensé plus de 160 appuis spécifiques au coton africain depuis 2004, une majorité d'entre eux étant apportés par la Commission européenne et ses Etats membres, principalement la France/AfD, l'Allemagne et les Pays-Bas. Le présent article se concentre sur les appuis du AAACP en raison du caractère multirégional d'un grand nombre de ses activités.

lions d'euros, dont à peu près la moitié provient du AAACP, est mis en œuvre à travers une collaboration entre la Banque mondiale, le CFC et le CCI. Il facilite entre autres la formation des producteurs et autres acteurs de la chaîne tels que le personnel chargé de manutention et les transporteurs. Il fournit aussi aux producteurs les moyens nécessaires pour la récolte - « clean kits ». La contribution de la Banque mondiale s'attarde sur les questions institutionnelles et les mesures incitatives.

Le CCI complète cet appui en établissant des liens entre consommateurs de la fibre (les filateurs) et les acheteurs qui recherchent du coton de haute qualité. La démarche s'inscrit dans un cadre plus large de promotion du coton africain orientée vers la demande en vue d'approfondir la connaissance des marchés par des contacts directs entre opérateurs africains et utilisateurs, en particulier dans les pays émergents (Chine, Inde...) et dans le contexte de soutien à des initiatives de développement de coopérations Sud-Sud.

La gestion des risques agricoles

Un des objectifs majeurs du programme AAACP consiste à introduire dans les pays ACP et à y répandre l'utilisation de divers instruments de gestion de risques, notamment les risques prix et les risques climatiques. Ce volet du programme vise la sensibilisation des utilisateurs potentiels (organisations de producteurs, associations interprofessionnelles, négociants, transformateurs, financiers, gouvernements) ainsi que le renforcement de leurs capacités. Les activités financées par le programme et mises en œuvre par la Banque mondiale et la FAO incluent (i) de la formation, (ii) l'évaluation du risque des filières, des stratégies et des produits, et (iii) le transfert de capacités d'expertise dans les régions concernées.

L'avenir de la coordination et du suivi des activités de développement coton

Le renforcement de la coordination et le suivi des activités du volet développement du Partenariat constituent un élément clé pour lui permettre d'atteindre son objectif, d'autant que les

activités du AAACP se terminent fin 2011. Une des recommandations majeures de l'évaluation à mi-parcours du Partenariat a été la décentralisation du Cos-coton qui consiste à le rapprocher des acteurs du terrain en maintenant un

Une des recommandations majeures de l'évaluation à mi-parcours du Partenariat a été la décentralisation du Cos-coton qui consiste à le rapprocher des acteurs du terrain en maintenant un ancrage au niveau de Bruxelles. Cette décentralisation est actuellement en cours et se traduit, dans un premier temps, par la mise sur pied de points focaux coton dans les principaux espaces économiques régionaux africains concernés par le coton (COMESA/SADC, UEMOA/CEDEAO, et CEEAC/CEMAC).



« Courtesy ITC/AAACP »

ancrage au niveau de Bruxelles. Cette décentralisation est actuellement en cours et se traduit, dans un premier temps, par la mise sur pied de points focaux coton dans les principaux espaces économiques régionaux africains concernés par le coton (COMESA/SADC, UEMOA/CEDEAO, et CEEAC/CEMAC).

Sur le terrain, la décentralisation du COS-coton devrait se traduire par la présence durable d'une expertise coton au sein de ces régions, chacune dotée d'une stratégie sectorielle coton. Son rôle sera important dans l'accompagnement et l'animation des cadres de concertation public-privés mis en place, en particulier pour le suivi, la mise en œuvre et l'actualisation des stratégies régionales. Dans cette démarche, il sera également primordial de veiller à la complémentarité (subsidiarité) entre les stratégies régionales et les stratégies nationales tout comme celles développées par les associations professionnelles régionales (AProCA, ACA). A plus long terme, il

faut aussi souligner la nécessité de mettre en cohérence ces stratégies sectorielles coton avec les politiques agricoles aux niveaux national, régional et panafricain (CAADep). Complémentairement, un défi de taille des appuis futurs au coton africain est de permettre aux principales associations professionnelles de cette filière, par le renforcement de leurs capacités, de dépasser le stade de « bénéficiaire » pour devenir également « acteur » de leur propre développement. Par ailleurs, la décentralisation du COS-coton devrait contribuer à améliorer la pertinence et la cohérence de l'information et de la communication entre les filières cotonnières africaines et l'ensemble des parties prenantes au développement du coton africain.

Dans ce contexte, avec la clôture prochaine du AAACP, la question de la durabilité/pérennité du Cos-coton et de sa structure décentralisée reste posée. Des solutions sont en cours d'élaboration, notamment à travers une étude de formulation d'un nouveau programme coton intra ACP qui pourrait être financé par le dixième FED, mais également par une prise en charge progressive de la coordination et du suivi des activités de développement coton par les parties prenantes elles-mêmes. ■



« Courtesy ITC/AAACP »

PIERRE BERTHELOT



*Pierre Berthelot est en charge du Secrétariat du Cos-coton et expert en innovation au sein de l'Unité de coordination du programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles.

FABIO BERTI



Fabio Berti est chargé de recherche à l'Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, Unité d'économie et développement rural, et expert coton en appui au programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles.



enda

environnement et développement du tiers monde
environmental development action in the third world
medio ambiente y desarrollo en el tercer-mundo



ENDA TIERS MONDE (www.enda.sn) est une organisation internationale de développement à caractère associatif et à but non lucratif créée au Sénégal en 1972, comme programme conjoint du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'Institut africain de Développement Economique et de Planification et de l'Organisation Suédoise pour le Développement International.

Le travail d'Enda est ancré depuis plus de 30 ans dans les pays du Sud et couvre 04 continents. L'Organisation est composée de 33 entités présentes dans 14 pays (19 au Sénégal, 5 en Afrique, 5 en Amérique Latine, 2 en Asie et 2 en Europe).

LA VISION

La vision d'Enda est « *pour un monde solidaire et en paix, respectueux des droits et de la dignité humaine, de la justice sociale et de la diversité culturelles, où les différentes ressources sont réparties équitablement et gérées dans l'intérêt des générations actuelles et futures.* »

LA MISSION

- Enda travaille à la construction de sociétés où chacun (e) peut participer, en pleine responsabilité, à la régulation collective ;
- Enda œuvre au respect des droits humains, du pluralisme, de la diversité culturelle et de l'équité entre les genres et entre les générations ;
- Enda se mobilise en faveur du décloisonnement et de l'articulation des savoirs et des actions à l'échelle locale, régionale et globale ;
- Par la formation, la recherche-action, le plaidoyer et la construction d'alliances stratégiques, Enda contribue à la formulation de politiques publiques allant dans le sens d'un développement durable et à l'avènement d'une culture de paix et de non violence.

Enda Systèmes et Prospective (Syspro)

A travers son entité Syspro, Enda agit sur les mécanismes de la gouvernance économique internationale et porte la voix des sociétés civile du Sud dans les espaces où sont élaborées les règles et les politiques. Ses principales portes d'entrée sont les échanges commerciaux Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que les négociations commerciales, au niveau national, régional, bilatéral et multilatéral.

Enda Syspro est l'un des principaux centres de ressources et d'expertises sur les questions commerciales en Afrique et dans le Sud. S'étant dotée de grandes capacités en matière de recherche, de plaidoyer, de mise en débat de nouvelles questions, de formation et de dialogue politique, Enda Syspro a contribué à créer une masse critique d'acteurs et de réseaux africains autour des enjeux des négociations internationales.

Parmi ses récentes réalisations figurent :

- la formations de plusieurs dizaines de parlementaires dans une plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest sur l'intégration et les accords commerciaux ;
- la formation d'associations de femmes chefs d'entreprises en Afrique de l'Ouest et d'organisations de producteurs sur le plaidoyer et les techniques de négociations ;
- la publication de plusieurs études (l'Article XXIV du GATT dans les APE (2009) ; le commerce intra-régional en Afrique de l'Ouest (2010) ; L'intégration et les APE en Afrique de l'Ouest (2011) ; Les relations entre la Chine et l'Afrique (2011) ;
- plusieurs mémorandums et papiers de positions sur les négociations commerciales ;
- plusieurs dialogues régionaux multi-acteurs : « Les questions légales et systémiques dans les APE, Mai 2009, Dakar ; « le futur du commerce intra-régional en Afrique de l'Ouest », Février 2010, Abidjan ; « Commerce et Développement en Afrique », Juin 2010, Dakar.

La mode africaine comme élément de valorisation et image de marque de la production coton-textile en Afrique de l'Ouest et du Centre

Interview avec **SEIDNALY SIDHAMED ALPHADI**

Créateur de mode et Président du Festival International de la Mode Africaine

GLOCAL : *Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?*

ALPHADI : Je m'appelle Alphadi, je suis créateur de mode devant l'Éternel et j'essaie de me battre pour que la culture et la mode africaine soient reconnues au niveau international. Je n'ai pas toujours été dans la mode. Avec un doctorat en tourisme, j'ai été pendant sept ans Directeur du Tourisme au Niger. J'ai complètement arrêté cette activité pour me consacrer à la mode parce que je pense que le textile africain a besoin de « bras lourds » pour être reconnu. En 1994-95 suite au décès de notre collègue Chris Seydou, un grand créateur et précurseur de la mode africaine, j'ai pris la relève avec le titre de Président de la Fédération Africaine des créateurs de mode. Je suis actuellement président d'un festival que j'ai créé, qui s'appelle le FIMA, le Festival International de la Mode Africaine. Ce festival donne sa chance au textile africain, aux créateurs africains et à la jeunesse dans le cadre d'un concours de jeunes stylistes et de top-modèles. Je suis aussi ambassadeur de bonne volonté de mon pays dans le cadre culturel parce que je suis passionné par la culture, le textile, la création et je crois que c'est la base du développement pour un continent créateur d'emploi.

GLOCAL : *Que représente le coton africain pour le créateur de mode que vous êtes ?*

ALPHADI : Le fait de devoir travailler avec des matières textiles étrangères est un gâchis considérable. Le coton est notre matière première de prédilection à partir de laquelle nous fabriquons nos collections. L'Afrique n'a que du coton, elle n'a pas de lin, de soie, pas de polyester. Nous essayons de créer du raphia africain mais le coton est ce qui peut marcher le plus et est vendeur sur le marché national et international. La valorisation du coton sur le continent africain est cruciale pour nous.

Pendant plusieurs années j'ai refusé de travailler sur le wax africain qui est produit depuis 150 ans en Hollande. Ce wax hollandais apporte énormément au continent africain mais il est consommé à 100% par les Africains et je pense qu'il devrait être produit sur le continent africain. Si le textile africain n'est pas produit sur le continent africain, j'estime qu'il n'est pas africain. C'est ma théorie. Elle est basée sur mon souhait de voir les activités de tissage, de dessin, d'impression et de confection localisées sur le continent dans une optique de développement et de lutte contre la pauvreté. Depuis peu, j'ai créé la marque « *Daviva by Alphadi* » qui est un tissu produit au Nigeria. Au départ Daviva est une marque déposée par des Chinois et des Français qui ont créé de nombreux emplois dans le domaine du textile au Nigeria. Le coton est produit sur place, les impressions sont faites sur place, pour moi c'est un vrai coton africain. On a créé les pagnes « *Alphadi* » qui se vendent très bien sur le marché depuis bientôt un an et les créateurs de mode travaillent beaucoup sur le tissu parce qu'ils se sentent concernés par cette matière à base de coton africain. Un créateur africain sans tissu africain n'a pas réellement la sensation d'avoir vraiment créé. Nous essayons de créer à partir du raphia, de tissages du Burkina, du Sénégal du Mali ou du Niger. Il y a aussi des tentatives de fabrication de mélanges comme le fait Aissa Dione du Sénégal avec des fils de raphia et de coton mélangés pour créer du textile pour l'ameublement ou l'habillement.

GLOCAL : *Qu'est-ce que la mode africaine pour vous ?*

ALPHADI : C'est une mode qui essaie de donner une chance aux créateurs africains, aux tisserands africains, au textile africain, à la

culture africaine.

La mode africaine doit se situer dans une synergie qui peut engendrer une industrie créatrice d'emplois, pour lutter contre la pauvreté, et déposer des marques. Le pari est de créer un dynamisme pour que notre mode soit consommée au niveau international, qu'elle rapproche nos peuples ou cousins américains noirs, brésiliens, des Caraïbes... et que les Africains comprennent qu'ils n'ont pas à copier l'Europe et

qu'ils ont des savoirs faire et des créateurs de qualité. La mode africaine doit devenir une mode exploitée par les Africains eux-mêmes. Cette force créatrice et ces valeurs doivent contribuer à construire le continent. La mode, c'est cette noblesse dans tous ses aspects : mannequins, créateurs, maquillage, coiffure... qui se décline dans des activités industrielles. La mode africaine doit aussi être un produit de luxe : la création concerne d'abord le très haut de gamme et se décline après dans le prêt à porter. La mode, pour moi, c'est aussi une forme de liberté... Mais ce point de vue n'est pas toujours partagé par les islamistes qui exercent souvent une forme de pression au point de pousser certains créateurs de mode à quitter leurs pays pour travailler à l'étranger.

GLOCAL : *Comment définiriez-vous le rapport de force entre la mode africaine et la mode européenne ou occidentale en Afrique ?*

ALPHADI : Le rapport de force est essentiellement une question de moyens financiers et humains. Les investisseurs privés africains ne croient pas à la mode africaine et ne donnent pas à la création une chance de pouvoir s'exprimer. En Europe les créateurs gagnent 15 à 20% et tout le reste appartient à ceux qui financent la création. En Afrique, nous avons des créateurs de génie, des noms, des marques mais nous manquons de financement. Mango et Zara sont en train de conquérir le marché africain aujourd'hui. Les Chinois envahissent aussi le marché africain parce que nous n'avons pas de gouvernants qui comprennent les enjeux en termes de création d'emploi et de lutte

« ...je suis passionné par la culture, le textile, la création et je crois que c'est la base du développement pour un continent créateur d'emploi. »



Collection Alphadi « NOMADE » Printemps/Été 2011
Jean-Pierre Napkane

contre la pauvreté. En Afrique nous devons tout faire nous-mêmes, création, finances, marketing, branding... A un moment donné, on disparaît en tant qu'acteur économique si on n'a pas la force de faire tout cela. En Europe quel créateur rêverait de créer une boutique bien placée avec ses propres fonds ?

GLOCAL : Comment pourrait-on créer un modèle africain viable pour la mode africaine ?

ALPHADI : Il y a tout d'abord une vision à transmettre : la mode peut aider l'Afrique. Il faut donner une chance à la valeur de la marque. Nos marques sont déposées mais aujourd'hui un banquier en Afrique peut financer l'immobilier mais ne s'engage pas dans des activités de valorisation de marque africaine qui permettraient d'investir sur la base de cette valorisation, de soutenir des activités et de développer des produits.

GLOCAL : Comment les responsables politiques et économiques africains perçoivent-ils le potentiel de la mode africaine pour l'économie de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ?

ALPHADI : La mode africaine ne fait pas partie de leurs priorités et les politiques africains ne sont pas présents sur ce sujet. Dans ce domaine, il faut que l'engagement soit réel pour obtenir des résultats dans la formation, la création d'emplois, et la valorisation du coton africain. Il ne suffit pas de dire des choses pour se faire bien voir. L'AGOA existe aux Etats-Unis pour permettre aux Africains d'exporter leur textile mais aucun pays africain n'en profite réellement. Les politiques africains doivent se réunir, convoquer leurs ministres des finances et les acteurs économiques, les banques de la place pour mettre l'accent sur la créativité africaine afin d'expliquer l'intérêt de la bijouterie, de la mode africaine dans la création d'emploi et la production de produits consommables sur le marché africain et le marché international. Il faut aussi chercher des financements pour créer des usines... Personne ne peut le faire à notre place. C'est la seule manière d'aider la création africaine à grandir. Je m'intéresse maintenant à ces questions et j'essaie de voir comment il serait possible d'ouvrir des boutiques aux Etats-Unis et de trouver des banquiers qui croient en moi. J'ai une marque, de la volonté et des enfants dans la mode et je souhaite mener ce combat. Je suis déjà dans la production textile depuis longtemps et je travaille à améliorer la qualité de la production en m'entourant de techniciens supérieurs chinois et turcs.

GLOCAL : Quelles sont les étapes qui pourraient conduire à un essor de la mode africaine et du textile africain ?

ALPHADI : Il faut d'abord commencer par la formation : celle des créateurs qui doivent développer un savoir et une intelligence qui leur permette de créer sans « singer » qui que ce soit. Ensuite former et renforcer les capacités des producteurs pour que les matières premières soient d'une très bonne qualité et former les acteurs de la confection. Apprendre à grader un modèle, le faire passer de la taille 38 à la taille 50 n'est pas facile en Afrique aujourd'hui parce qu'il manque le savoir-faire. Il faut alors donner les moyens et trouver des groupes de financement pour permettre à ces personnes formées de pouvoir travailler et distribuer leur production en Afrique et à l'international. Créateurs, producteurs, communicateurs, distributeurs, toutes ces personnes sont nécessaires au succès de la mode en Afrique. Pour initier tout cela nous avons besoin de chefs d'Etats intelligents, charismatiques, qui comprennent les enjeux et peuvent être des « champions » de ce dossier et le faire réellement avancer dans la région.

GLOCAL : Est-ce que ces produits textiles viseront la bourse de « l'Africain moyen » ?

ALPHADI : Bien sûr ! Il faut pouvoir produire sur le continent africain des produits textiles consommables dans un marché africain. Il y a un marché africain que nous devons nous mettre en mesure de conquérir : produire nous-mêmes des chemises, des boubous accessibles, en quantité. Il faut aussi diversifier les matières. Le coton peut permettre de créer des matières autres que le

« Un créateur africain sans tissu africain n'a pas réellement la sensation d'avoir vraiment créé. »

100% coton. Il peut être mélangé, métissé, travaillé avec de la viscose, de la soie, du raphia pour donner aux créateurs africains d'autres matières pour leurs travaux. L'Afrique a aussi besoin de prestige et de haute couture. Lorsqu'elles sont produites et griffées Alphadi, les chemises ne coutent pas moins de 15000 FCFA (23 Euros) mais on trouve des pagnes africains (2yards) à 1000 FCFA partout à Niamey, la couture d'une chemise coute 1000 FCFA, donc avec 2000 ou 2500 FCFA on peut avoir une chemise « clean ».

GLOCAL : Quels sont vos nouveaux projets de commercialisation de la marque Alphadi ?

ALPHADI : Aujourd'hui ma nouvelle stratégie est construite autour du concept de la « Maison Alphadi », un complexe que je souhaite développer au Mali, au Niger et ailleurs en axant les travaux sur le développement de la teinture africaine et faire venir des teinturiers européens qui forment les teinturiers qui travaillent avec moi pour régler le problème des teintures qui déteignent et nous permettre d'avoir des produits exportables sur les marchés européen et américain. Ce complexe aura une partie production, possèdera aussi des boutiques magnifiques, un restaurant, des chambres d'hôtel, une boîte de nuit et un bar. L'ensemble ressemblera aux « fashion cafés » et représentera l'image « Aphadi ». Aujourd'hui je fais de l'impression dans le cadre des tissus Daviva au Nigeria. Je souhaiterais plus tard créer une usine et créer les imprimés sur place.

GLOCAL : Comment et pourquoi est né le Festival International de la Mode africaine ?

ALPHADI : Je voyais qu'en tant qu'Africain nous n'avions ni visibilité ni considération dans le monde international de la mode. L'équité a été ma motivation. Quand Yves Saint Laurent arrive à vendre des modèles à 5000 Euros, nous, nous ne parvenons pas à vendre un modèle similaire en termes de qualité à 600 Euros. Après dix années de réflexion, nous avons voulu faire défiler des créateurs des cinq continents sur le même podium et choisir le désert comme terrain neutre où tout le monde est égal. A ce moment là le Niger avait un problème terrible de rébellion dans le nord. J'ai dit à notre Président de l'époque Ibrahim Baré Maïnassara que seul l'art, la culture et la beauté pourraient arrêter cette guerre. C'est ce qui s'est passé et c'est ainsi qu'est né le premier FIMA. Il a été créé dans l'optique de donner une visibilité et une chance aux créateurs africains et au textile africain. Le FIMA a été créé pour la population locale et j'ai, dès le départ, cherché à entraîner les responsables politiques dans ce projet parce que seuls les présidents pouvaient avoir une certaine influence sur les financiers, et prendre des décisions pour permettre à la mode d'avancer et de tenir son rôle dans le textile africain.

Le premier FIMA a été très difficile ; nous avons fait mettre 1500 tentes en plein désert, avec le son, la musique, la lumière, nous avons creusé des puits. Nous avons fait défiler sur le même podium Pathé'O, Yves Saint Laurent, Christian Lacroix, Kenzo, Alphadi... et bien d'autres et on a vu l'intelligence des créateurs africains. Le président Baré est décédé un an après le premier FIMA et le festival n'a pas pu avoir la continuité que nous aurions souhaitée mais au moins la première édition a prouvé que le pari en valait la peine et a permis de continuer l'aventure avec les autres éditions. C'est un festival qui permet de créer beaucoup d'emplois, remplir les hôtels, aider le Niger et lui donner une vision de grandeur.

GLOCAL : Un tel festival, dans un pays où se trouvent des islamistes, est peut-être confronté à certains problèmes liés à la sécurité des personnes...

ALPHADI : Oui, les islamistes ont essayé de me tuer plusieurs fois parce que j'organisais ce festival. Je faisais défiler beaucoup de femmes et montras que la diversité culturelle et la modernité existaient. Le combat que je mène n'est pas toujours très bien compris et reçu par les nigériens. Ma vision et mon charisme leur font peur.

« Il y a tout d'abord une vision à transmettre : la mode peut aider l'Afrique. »

GLOCAL : *Vous avez écrit dans le dossier de presse du FIMA 2009 : « Après l'affirmation de la mode africaine et de son influence au niveau international, nous amorçons un nouveau tournant essentiellement économique orienté vers la création d'une véritable industrie culturelle, basée sur l'éducation et la formation, pour une culture de l'excellence indispensable à une production de qualité. » Pourriez-vous développer un peu cet aspect de création d'une véritable industrie culturelle ?*

ALPHADI : Le FIMA est une manière de pouvoir « vendre » l'Afrique et permettre à la création africaine d'être reconnue. Depuis deux ans, nous avons créé des stands qui permettent aux créateurs pendant les 5 jours du festival d'exposer leurs modèles et de les vendre aux acheteurs présents et ainsi de créer un vrai marché. Des négociants maliens, sénégalais, nigériens sont venus. Les retours financiers et les commandes, entre africains, ont été au rendez-vous. Aujourd'hui nous souhaiterions que ces échanges se développent aussi entre européens et africains. Les commerçants de la mode en Afrique qui ont des boutiques au Cameroun, au Gabon vont faire leur shopping au salon du prêt à porter à New York, nous souhaiterions qu'ils viennent aussi faire leur shopping au FIMA et dans des salons que nous allons créer.

GLOCAL : *Parlez-moi de la caravane d'Alphadi...*

ALPHADI : C'est une manière de remercier chaque pays qui vient au FIMA en amenant le FIMA chez eux, de préparer les futurs modèles et créateurs pour les prochaines éditions du FIMA et d'encourager les pays à continuer à se rendre au FIMA. Ainsi, le FIMA ne s'arrête jamais. Entre les deux années, j'organise 10 caravanes qui permettent de choisir dans 10 pays, 5 mannequins et 2 créateurs par pays qui participeront au concours de top modèles et de jeunes talents. A la fin, pour remercier le pays, je présente ma collection et reste pendant deux jours pour discuter avec les participants, leur permettre de voir, toucher les modèles et constater que l'on peut réussir dans la mode africaine.

GLOCAL : *Où en est le projet de la création de l'Ecole Supérieure de la Mode et des Arts ?*

ALPHADI : Nous avons eu le terrain, les plans sont faits, le budget a été réalisé mais malheureusement après l'attribution du terrain, il y a eu un coup d'Etat au Niger ce qui a conduit à un blocage parce que les autorités politiques ne m'ont pas encore redonné un terrain sur lequel je peux commencer à travailler. Nous avons perdu une année. Pour le fonctionnement de l'école nous demanderons un budget à l'Etat nigérien, et le reste du budget sera couvert par des frais de scolarité des étudiants. Ce sera une Ecole supérieure des Arts, avec 150 étudiants triés sur le volet, Le cursus sera de 3 ans après le baccalauréat. Le projet est de créer une école qui reflète l'excellence et le prestige de la création africaine. En parallèle nous cherchons à former des techniciens de base : des tailleurs, les petites mains qui auront une formation de 3 à 6 mois en broderie, perlage... En plus de la mode nous souhaitons intégrer la musique, la danse contemporaine, la coiffure, le maquillage dans cette Ecole Supérieure. Nous cherchons des retraités qui ont travaillé dans la mode pour enseigner, cela nous permettra de réduire les coûts. Cette école est le projet de ma vie. Sans formation ni finance rien n'est possible. Nous souhaitons avoir des étudiants panafricains, des étudiants de la diaspora, des haïtiens, des guadeloupéens, des martiniquais, quelques étudiants européens et américains pour pouvoir dialoguer, échanger et faire de nos patronages, de nos coupes, de notre bijouterie une réalité internationale ancrée dans des techniques sûres.

GLOCAL : *Comment, concrètement « désenclaver et amplifier le phénomène de l'industrialisation [culturelle] et de la commercialisation [textile] à l'échelle internationale » ? (dossier de presse FIMA 2009)*

ALPHADI : Il nous faut trouver des politiques et des bailleurs de fonds qui comprennent que la culture n'a pas de limite et qu'elle nous

« Créateurs, producteurs, communicateurs, distributeurs, toutes ces personnes sont nécessaires au succès de la mode en Afrique. Pour initier tout cela nous avons besoin de chefs d'Etats intelligents, charismatiques, qui comprennent les enjeux et peuvent être des « champions » de ce dossier et le faire réellement avancer dans la région. »

permet de dire : « Nous créons, nous fabriquons nous-mêmes, par nous-mêmes. » Personne ne peut développer notre culture à notre place. Il y a une nécessité de trouver les moyens. Nous avons du pétrole, nous avons des moyens, il nous faut les investir dans ce que nous avons de plus sûr. La culture est un domaine magnifique qui peut donner sa place à l'Afrique au niveau international.

GLOCAL : *Dans une économie globalisée, l'industrie textile est « omnibus » par les coûts, la rentabilité. Face à cette nécessité de compétitivité quel est le rôle, l'importance de la créativité africaine comme facteur de développement ?*

ALPHADI : La créativité africaine c'est un plus, une valeur ajoutée incroyable. Aujourd'hui l'Afrique a des créateurs de génie. Je pourrais même dire que derrière tout créateur européen se trouve un africain. New York, Londres ont plein de créateurs du Nigéria ou du Ghana. L'Afrique a des créateurs qui ont fui, qui sont rejetés parce qu'ils sont homosexuels, parce qu'ils sont rastafaris et partent parce qu'ils n'ont pas de liberté. Il faudra un jour parler de ces retours là et de ces problèmes culturels. J'ai commencé à travailler dans la mode à 25 ans, j'aurais pu commencer à 20 ans. Venant d'une famille musulmane, mes parents n'ont pas accepté au départ que je fasse ce travail qui n'est pas dans les normes, n'est pas bien pour la famille, est considéré par certains comme une déchéance. En Afrique on t'étouffe quand tu ne veux pas faire un travail dans les normes. Si dans 15-20 ans ces jeunes ou vieux talents rentrent sur le continent pour apporter leur contribution, ils vont changer le continent africain. Il y a de vrais séismes culturels possibles. Pendant le FIMA, le concours de jeunes stylistes est plus fort, plus grandiose que le FIMA même, les génies qui s'expriment ont envie de montrer ce qu'ils savent faire. Il faut continuer à donner une chance à ces jeunes et à la création africaine.

GLOCAL : *Les femmes africaines sont appréciées pour leurs formes. Dans une mode internationale qui ne présente que des mannequins très minces, l'Afrique aurait-elle quelque chose de différent à apporter aux canons de la beauté féminine ?*

ALPHADI : L'Afrique est malheureusement un continent qui n'est pas écouté par les africains eux-mêmes. Si l'Afrique pouvait le faire ce serait fantastique et donnerait enfin une bonne image aux formes féminines. Mais le poids du moule de la mode internationale et le faible poids de la création africaine ne nous permet pas de nous détacher de ce moule sous peine d'être complètement disqualifiés. Nous avons encore l'obligation de nous mettre au diapason de la mode internationale. Petit à petit je crois que nous allons arriver à des formats où dans un défilé nous pourrions proposer 10 mannequins aux formes standards et 3 mannequins sublimes avec de belles formes et évoluer vers un équilibre peu à peu. Les mannequins sont nos supports de communication. Il faut parler de la beauté, de la valeur de la femme africaine. Tout le travail que font les mannequins est un créneau qu'il faut développer et il ne faut plus que nos mannequins aient besoin d'aller en Europe ou aux Etats-Unis pour être reconnus. ■



Collection Alphadi « NOMADE » Printemps/Été 2011
Jean-Pierre Napkaue

« La culture est un domaine magnifique qui peut donner sa place à l'Afrique au niveau international. »

« Personne ne peut développer notre culture à notre place. Il y a une nécessité de trouver les moyens. »

Interview avec SEIDNALLY SIDHAMED ALPHADI



Cotton made in Africa (CmiA) : une initiative qui relie les producteurs africains aux grandes marques de la distribution textile internationale selon un agenda alliant business et développement

Interview avec **CHRISTOPH KAUT**

Directeur Général Politique de Développement, Aid by Trade Foundation

GLOCAL : *Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?*

CHRISTOPH KAUT : Je m'appelle Christoph Kaut, et je suis l'un des directeurs généraux d'Aid by Trade Foundation. Au sein de la Fondation, je suis chargé de la politique de développement. Les activités d'Aid by Trade Foundation et d'Atacora, volet marketing de la fondation, se déploient dans quatre domaines : la politique de développement, dont je m'occupe ; l'approvisionnement à l'échelle planétaire afin de permettre aux revendeurs d'accéder plus facilement aux produits Cotton made in Africa ; le marketing qui est d'une grande importance car nous sommes une entreprise sociale et devons, de ce fait, tenir compte tant des aspects sociaux que des contraintes financières ; et enfin les ventes. La politique de développement de CmiA englobe : la vérification, l'évaluation de l'impact et les investissements sociaux à l'échelle des petits cultivateurs. Il s'agit en somme de la mise en place, de la gestion, du maintien et de la surveillance du système.

GLOCAL : *Qu'est-ce qui fait la particularité de Cotton made in Africa ?*

CHRISTOPH KAUT : Les produits cotonniers que nous commercialisons obéissent à un certain idéal et non à des critères purement techniques. Ce que nous vendons, ce sont des valeurs sociales et écologiques qui cadrent avec les exigences de durabilité. Nous nous efforçons de faire en sorte que lorsqu'un revendeur utilise CmiA, il soit en mesure d'affirmer que, plus que le coton ordinaire, ce coton a été produit suivant un processus fiable, durable et respectueux de la responsabilité sociale de l'entreprise. Afin de fournir la preuve du caractère singulier de notre offre commerciale, nous avons mis en place un système de vérification qui nous donne, à nous et au revendeur, la certitude que nos affirmations sont contrôlées et vraies. Nous ne cultivons ni n'échangeons quoi que ce soit. Sur le marché de l'approvisionnement, notre expert en la matière joue un rôle d'intermédiaire : il rassemble les filateurs, qui font leur travail, puis rapproche CmiA des fabricants de coton et les fabricants de vêtements des revendeurs.

GLOCAL : *Peut-on alors en conclure que vos activités se résument au marketing et à la communication ?*

CHRISTOPH KAUT : Nous veillons à l'application de certaines normes de production du coton. C'est cela le côté lucratif de nos activités, étant donné que nous percevons des droits de licence pour certains produits. Mais il y a un autre côté : nous transférons le produit de ces licences à Afrique de l'Ouest et du Sud. Je me dois de préciser ici que notre initiative n'est encore qu'à ses débuts ; nous sommes une entreprise sociale en pleine croissance. Nous entendons, dans les années à venir, transférer une part grandissante des revenus générés par les droits de licence que nous versent les re-

vendeurs aux petits exploitants participant à l'initiative. Nous avons, dans un premier temps, cofinancé deux projets communautaires visant à améliorer l'éducation rurale au Burkina Faso et au Bénin. De nouveaux projets sont actuellement en préparation dans les autres pays CmiA. Par ailleurs, nous envisageons de commencer à payer des dividendes aux petits cultivateurs partenaires à l'horizon 2013/2014.

Au vu du niveau des ventes, je peux dire que nous avons connu jusqu'ici un franc succès, et je pense que la stratégie que nous avons adoptée est la bonne. Nous avons débuté en 2007 par la vente des premiers produits portant le label CmiA et avons perçu nos premiers droits de licence pour un peu moins d'un demi-million d'articles. Aujourd'hui, en 2010, nous avons franchi la barre des 10 millions d'articles.

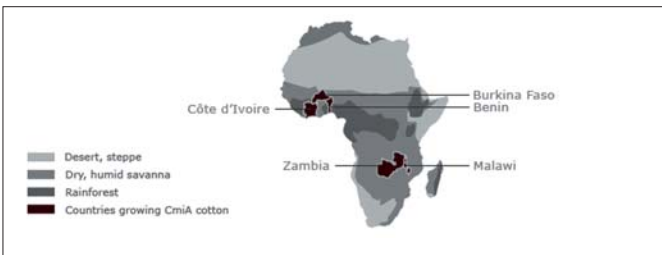
GLOCAL : *Votre société est une entreprise sociale : comment concilier commerce et développement et assurer l'équilibre entre les deux ?*

CHRISTOPH KAUT : Le schéma est simple. Pour nous, la notion d'entreprise sociale signifie qu'en tant qu'entreprise nous réalisons des bénéfices. Mais en tant qu'entreprise sociale, nous reversons nos

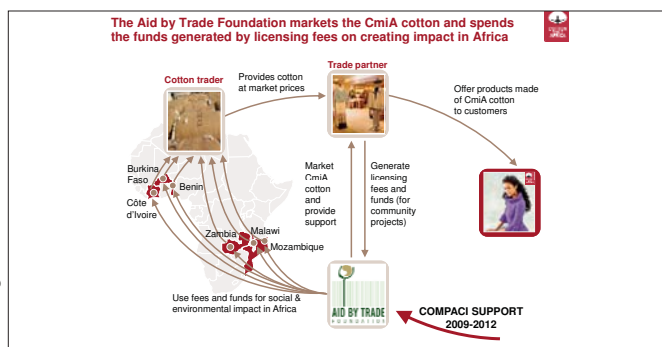
© Aid by Trade Foundations



© Aid by Trade Foundations



© Aid by Trade Foundations



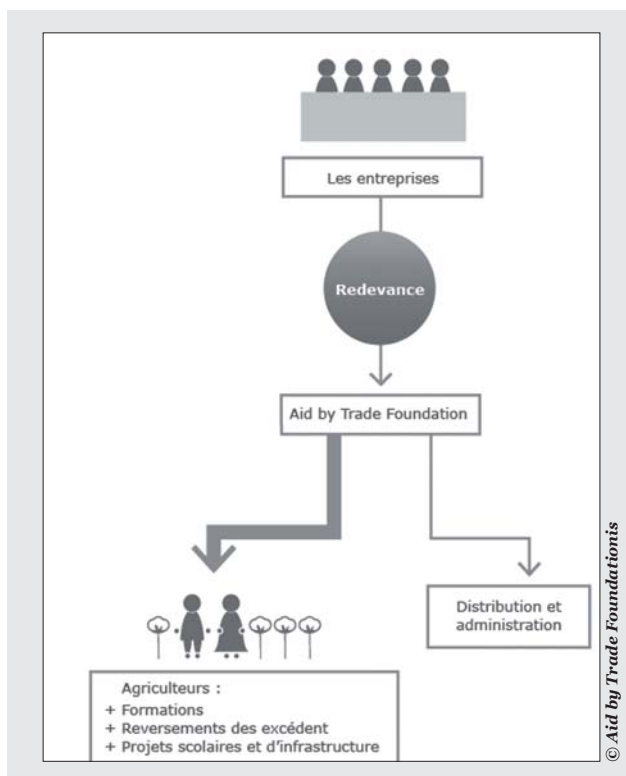
bénéfices à ceux qui sont à l'origine de ces richesses, à savoir les petits cultivateurs participant à l'initiative. Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous projetons de transférer, d'ici à 2013/2014, les premiers excédents, que nous aimerions appeler dividendes. Le montant des dividendes ainsi redistribués variera en fonction du succès de nos activités.

GLOCAL : *En parlant des entreprises sociales, le président de l'Unicef, Jürgen Heraeus, a déclaré : « dès qu'elles reçoivent des subventions, elles peuvent être accusées de concurrence inéquitable. » (Self Actualization for All, site Internet de CmiA) Les producteurs de coton bénéficiant de l'appui de CmiA peuvent-ils être accusés de concurrence déloyale ?*

CHRISTOPH KAUT : Pas encore. Plus l'initiative gagnera en ampleur et en expérience, plus les critiques seront nombreuses. C'est normal.

GLOCAL : *CmiA applique une approche globale très intéressante dans les régions où elle déploie ses activités : vous travaillez avec des petits cultivateurs, associés chacun à une entreprise particulière qui est elle-même votre partenaire. Comment gérez-vous votre collaboration avec ces groupes très différents de parties prenantes, et quels rapports ces groupes entretiennent-ils les uns avec les autres ?*

CHRISTOPH KAUT : En observant l'organisation de la production de coton en Afrique, on constate généralement que les sociétés cotonnières gèrent les usines d'égrenage. Puisqu'elles ne cultivent pas elles-mêmes, les sociétés cotonnières dépendent des petits cultivateurs qui leur livrent le coton cultivé dans leurs champs. Ces sociétés leur fournissent des intrants tels que le matériel végétal, les agents chimiques et les engrais. En règle générale, ces intrants sont fournis à titre de crédits, lesquels sont par la suite déduits du prix de vente du coton livré par les petits cultivateurs. De plus, les sociétés cotonnières organisent des formations pour les cultivateurs afin d'augmenter la productivité de ces derniers. Cet investissement profite aux deux parties : la société cotonnière peut obtenir plus de coton (parfois de meilleure qualité) et le cultivateur augmente ses revenus en réalisant de meilleures récoltes par hectare. C'est une situation gagnant-gagnant. Notre collaboration avec les sociétés cotonnières est importante ; nous coopérons avec elles pour atteindre nos objectifs en matière de vérification : un indice de durabilité croissant chez un grand nombre de petits cultivateurs participant à l'initiative. Par ailleurs, nous élaborons nos projets communautaires avec le concours des cultivateurs et de leurs représentants.



« Pour nous, la notion d'entreprise sociale signifie qu'en tant qu'entreprise nous réalisons des bénéfices. Mais en tant qu'entreprise sociale, nous reversons nos bénéfices à ceux qui sont à l'origine de ces richesses, à savoir les petits cultivateurs participant à l'initiative. »

GLOCAL : *Vous avez formé un projet ambitieux : vendre entre 60 et 70 millions d'articles en 2013. Comment comptez-vous y parvenir ? En multipliant le nombre de producteurs CmiA ? En améliorant les récoltes ?*

CHRISTOPH KAUT : Nous allons continuer d'accroître et la productivité et le nombre de producteurs CmiA. Nous espérons que 260 000 cultivateurs auront rejoint l'initiative d'ici fin 2011. Cependant, au regard de nos objectifs de ventes, nous disposerons d'une quantité de coton vérifié suffisamment grande pour nous éviter toute pénurie dans la chaîne d'approvisionnement.

À l'heure actuelle, nous évoluons avec un taux de 10 % des ventes de l'ensemble du coton CmiA vérifié, et il est encore parfois difficile pour les fabricants de vêtement de se procurer du coton CmiA.

GLOCAL : *Que pensez-vous de la certification ?*

CHRISTOPH KAUT : Ce que d'autres appellent « certification », nous l'appelons « vérification ». Cotton made in Africa ne délivre pas de certificat. Notre conception de la vérification est quelque peu différente : elle nous permet de vérifier l'application de certaines normes ; cependant, nos normes comprennent, d'une part, un ensemble de critères d'exclusion et, d'autre part, un ensemble de normes de développement que nous appelons indicateurs de durabilité. Pour ces derniers, nous travaillons en étroite collaboration avec les sociétés cotonnières et les petits producteurs de la filière afin d'améliorer leur conformité à ces normes sur une période donnée. Pour y parvenir, nous recourons par exemple à des formations spéciales. Notre approche permet ainsi une amélioration constante tant à l'échelle des petits cultivateurs qu'à celle des entreprises.

GLOCAL : *Est-ce vrai que vous bénéficiez du concours de sociétés de vérification indépendantes ?*

Difficultés d'approvisionnement en coton « CmiA »

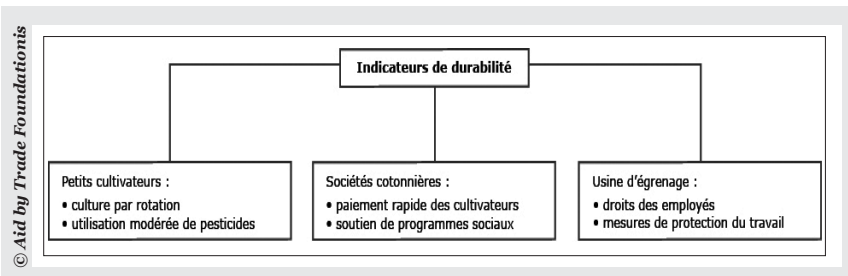
Sur la base du « mass-spelling system » et de son approche intrant/production, si un détaillant désire produire un article CmiA dans un pays où il n'y a pas de coton, les filatures seront dans l'impossibilité d'acquérir du nouveau coton CmiA et les détaillants ne pourront pas fabriquer des produits CmiA.

Les pays produisant leur propre coton (Inde, Pakistan) n'importent pas le coton en grande quantité. Par conséquent, les prix du coton importé peuvent être un peu plus élevés que ceux du coton local, ce qui entraînerait une hausse du prix des vêtements prêt-à-porter et des coûts supplémentaires pour les détaillants qui voudraient fabriquer des produits CmiA.

Les détaillants considèrent toujours le CmiA comme un « projet ». Nous préférons qu'ils nous considèrent comme un atout permanent pour leurs articles. L'idée du projet peut être considérée par certains maillons de la chaîne d'approvisionnement comme un revenu supplémentaire. Par conséquent, ils peuvent exiger une hausse du prix du produit fini, malgré que le coton CmiA soit vendu sans frais supplémentaires.

Nous devons nous assurer de la disponibilité en Afrique, du coton en quantité suffisante. En 2010 par exemple, producteurs et vendeurs ont vendu le coton rapidement à des prix fixés à leur guise. Nous avons établi une nouvelle idée dans la fondation appelée « Coton scout ». Cette mesure vise à garantir une disponibilité permanente d'une quantité suffisante de coton CmiA en Afrique pour satisfaire notre demande.

CHRISTOPH KAUT : Les bases de notre système de vérification ont été élaborées par l'université néerlandaise de Wageningen. Elles ont ensuite été peaufinées et opérationnalisées par une équipe d'experts de PricewaterhouseCoopers ayant de l'expérience dans l'élaboration de normes pour la filière café. Ce système de vérification a ensuite fait l'objet d'un examen approfondi avec le concours de l'ensemble des parties prenantes (associations de cultivateurs, sociétés cotonnières, institutions de développement et ONG œuvrant dans le domaine social et environnemental). Tous les deux ans, deux sociétés de vérification indépendantes triées sur le volet (actuellement Eco-cert et Africert) procèdent à des vérifications en externes. De surcroît, les sociétés cotonnières doivent s'auto-évaluer chaque année. Lorsque les choses ne sont pas parfaitement claires, nous recevons un rapport sur la situation puis procédons à nouveau à une vérification pour nous assurer que certaines pratiques jugées inappropriées par CmiA n'ont plus cours.



GLOCAL : *S'agissant des critères de marges brutes énoncés dans vos directives d'évaluation : « la moyenne de marge brute sur 3 ans pour les cultivateurs partenaires de CmiA est de 20 % supérieure à celle des cultivateurs de coton non associés », et cela est considéré « vert », c'est-à-dire bénéfique et durable. Cette différence de 20 % est-elle suffisamment grande pour avoir un impact sur le développement des producteurs de cotons ? Si oui, pourquoi et comment ?*

CHRISTOPH KAUT : Voilà une question bien philosophique. Sans aucun doute, une augmentation de 100 % du revenu serait plus bénéfique, mais une hausse de 20 % obtenue sur une longue période, c'est déjà très utile. Nous pensons que 20 %, c'est la moyenne minimum. Cela est dû en grande partie aux techniques utilisées. À l'heure actuelle, les cours du coton sont assez élevés et les petits cultivateurs consacrent une attention particulière à leurs plantations. Nous avons mis en place un système de culture par rotation qui permet au cultivateur de produire non seulement du coton, mais également du maïs et du soja. Lorsque les prix du coton chuteront à nouveau, les cultivateurs auront tendance à s'occuper plus activement de leurs champs de maïs que de leur production de coton. Or, le désherbage par exemple, s'il n'est pas effectué correctement, la production de coton peut dégringoler brusquement. Cela dit, le système dans lequel nous évoluons est assez délicat et il est très difficile de faire des prévisions sur une culture.

GLOCAL : *Vous évaluez les cultivateurs sur différents critères (l'utilisation des personnes, de l'eau, des pesticides et des engrais, ainsi que les avantages obtenus). Comment leurs performances ont-elles évolué depuis l'adoption en 2008, par la commission consultative, de la version définitive du cadre de vérification ? CmiA aide les petits cultivateurs partenaires et les sociétés cotonnières à s'améliorer et à passer du rouge à l'orange et enfin de l'orange au vert dans son système de notation. Pourrions-nous avoir votre avis au sujet de l'évolution globale de votre base de cultivateurs et au sujet de l'impact que l'initiative CmiA a à l'heure actuelle sur l'environnement socio-économique des cultivateurs avec lesquels elle travaille ?*

CHRISTOPH KAUT : Le changement s'opère lentement. Une période de deux ans est trop courte pour nous permettre de fournir des

données prévisibles, surtout lorsque les cultures sont à la merci des régimes climatiques (soleil, pluie, etc.). Pour ce qui est du produit agricole, nous nous limitons à une période d'un an minimum. Certaines années, les cultivateurs ont suivi une excellente formation mais, malheureusement, les pluies sont arrivées tardivement, les condamnant à de petites récoltes. Toutefois, avec l'appui de notre programme partenaire, le Compaci, nous sommes actuellement en train de mettre au point un plan de référence qui nous permettra de contrôler la mise en œuvre des changements à moyen et à long terme.

GLOCAL : *Pensez-vous qu'il existe un jour une initiative « Cotton made in Asia ou South America » ? En quoi l'Afrique est-elle différente en matière de marketing positif ?*

CHRISTOPH KAUT : Il serait tout à fait envisageable d'étendre nos activités à l'Asie et à l'Amérique du Sud. La formule Cotton made in Africa et son système de vérification peuvent fonctionner partout où il y a de petits cultivateurs partenaires. Cependant, nous sommes, à ce jour, suffisamment occupés à mettre notre système en place dans des régions d'Afrique qui offrent d'importantes opportunités de croissance. Je suis convaincu que c'est en Afrique que nos activités seront le plus bénéfiques, tant sur le plan social que sur celui de l'environnement.

GLOCAL : *La traçabilité tout au long de la chaîne de valeur ajoutée : voilà un sujet intéressant. Comme vous l'expliquez dans l'un de vos articles, « toutes les activités cotonnières*

nationales convergent et sont gérées » dans les ports africains. Comment la question de la nécessité de moyens de transports séparés pour le coton a-t-elle été réglée ? Quels types de solutions et de technologies avez-vous mis au point avec les revendeurs internationaux et les sociétés cotonnières africaines avec lesquelles vous travaillez ?

CHRISTOPH KAUT : Nous avons un système de suivi auquel les revendeurs peuvent se soumettre volontairement. Et s'ils le souhaitent, ils doivent nous fournir les données nécessaires. Après cela, le cheminement du coton peut être remonté tout au long de la chaîne de valeur. Nous avons un critère rigoureux de *préservation d'identité* en vertu duquel notre coton est nôtre jusqu'à la balle de coton. À partir de cet instant, nous travaillons sur un système de bilan de masse, qui n'est rien d'autre qu'un système entrées-sorties adapté à la complexité de la chaîne de valeur. Tant qu'il provient de l'Afrique, le coton peut être utilisé dans le processus de fabrication de CmiA. Toutefois, les stocks utilisés doivent être réapprovisionnés avec du coton 100 % CmiA. L'application de cette formule permet aux fabricants de bénéficier de courts délais d'approvisionnement pour la production, ce qui est primordial dans ce marché qui évolue au rythme de la mode et des saisons. Et au bout du compte, CmiA perçoit toujours des droits de licences grâce auxquels elle peut soutenir les petits cultivateurs participant à l'initiative en Afrique.

GLOCAL : *Cette forme de traçabilité permet-elle de vérifier que les matières premières utilisées dans la fabrication d'articles textiles au label CmiA proviennent effectivement du coton cultivé dans les champs des petits agriculteurs participants à l'initiative CmiA ?*

CHRISTOPH KAUT : Si vous voulez produire une fibre puis, à partir de celle-ci, une chemise (soit une traçabilité totale et directe tout au long de la chaîne de valeur), vous obtiendrez en fin de processus un produit nettement plus coûteux que si vous appliquez un système de bilan massique, que l'on peut comparer au système de grille écologique utilisé dans certains pays lors de l'achat d'électricité issue de sources renouvelables. En raison de l'augmentation du coût due au resserrement des contrôles, si l'initiative CmiA devait offrir une réduction des droits de licence, cela diminuerait sa capacité à appuyer ses principaux partenaires : le petit agriculteur participant et sa famille.

GLOCAL : *Au vu des difficultés auxquelles les revendeurs sont confrontés lorsqu'ils veulent utiliser du coton CmiA pour les articles qu'ils produisent en Chine et au Bangladesh entre autres, l'option qui consisterait à essayer de contribuer à la dynamisation de la transformation du coton en Afrique présente-t-elle un intérêt pour votre initiative ou sort-elle totalement du cadre de vos compétences ?*

CHRISTOPH KAUT : Cette possibilité correspond parfaitement au souhait des revendeurs et nous ne pouvons qu'encourager une telle tendance. Cependant, le contexte auquel nous avons affaire est extrêmement complexe. Par exemple, nous nous sommes entretenus avec un grand homme d'affaires afin de comprendre pourquoi ce dernier rechignait à l'idée de commencer à fabriquer des vêtements au Bénin. Il nous a fait remarquer que l'électricité, entre autres problèmes, lui coûterait à peu près six fois plus cher qu'en Chine, et que pour cette raison, le Bénin ne pouvait pas être compétitif.

Toutefois, d'autres pays ont montré que cela est bien faisable. L'un de nos grands partenaires fabrique actuellement des produits textiles dans une usine ouverte récemment en Ethiopie. L'augmentation des coûts de production, notamment en Chine, et la progression de l'urbanisation de l'Afrique, portent à croire qu'il est fort probable que l'on assiste à une hausse du volume de coton CmiA transformé sur ce continent. « CmiA - coton cultivé et transformé en Afrique ». Cela ferait une excellente accroche marketing !

GLOCAL : *L'Afrique du Sud qui est semble-t-il un pays important pour l'initiative CmiA, fait-elle partie des pays où l'on peut installer toute une chaîne de production de textiles à base de coton ?*

CHRISTOPH KAUT : En tant que centre de fabrication de vêtements, l'Afrique du Sud semble connaître des problèmes grandissants en matière de compétitivité. En tant que marché de consommation, dans le contexte africain, elle occupe un rang très élevé. Mais en comparaison avec les autres marchés internationaux, sa place est moins importante. Même si son potentiel demeure réel, nous pensons que l'avenir de la fabrication textile en Afrique se trouve dans des pays plus densément peuplés tels que le Cameroun, le Ghana ou, comme nous l'avons déjà souligné, l'Ethiopie. Les revendeurs mènent leurs activités de production dans les endroits où les coûts de production sont les plus bas, et ce n'est malheureusement pas, me semble-t-il, le cas de l'Afrique du Sud.

GLOCAL : *Pouvez-vous me parler du projet d'uniformes scolaires que vous avez mis en œuvre au Bénin ?*

CHRISTOPH KAUT : En général, pour les projets communautaires, nous nous efforçons de collaborer le plus étroitement possible avec les populations locales. Dans ce cas de figure, la fourniture d'uniformes scolaires et la construction d'un certain nombre d'écoles et de jardins scolaires ont plus ou moins fait suite à des idées émises par les cultivateurs locaux participant à l'initiative dans le nord du Bénin. Nous avons affecté un budget à ces projets, mais ce sont les cultivateurs qui décidaient de ce qui devait être fait et de l'endroit où on allait le faire. Il nous a été demandé d'apporter un soutien financier pour l'achat d'uniformes scolaires confectionnés localement afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'aller à l'école et afin d'appuyer la construction de bâtiments scolaires définitifs dans les zones où les moyens dont disposaient les cultivateurs ne leur permettaient de construire que des cases. Environ un tiers de l'ensemble des ressources investies dans ce projet proviennent des communautés des agriculteurs, qui contribuent, non pas en espèces, mais en nature, ce qui est également important. Nous espérons obtenir une participation locale très fructueuse et efficace. Une fois les travaux achevés, nous évaluerons l'impact de ces projets.

GLOCAL : *Compte tenu du projet d'uniformes scolaires au Bénin et suite à une question posée au panel lors d'une confé-*

rence organisée en novembre à Ouagadougou sur le thème Coton, textile et développement, la production locale/régionale d'uniformes scolaires peut-elle être un catalyseur permettant de donner un coup d'accélérateur à la transformation de coton brut en Afrique occidentale et centrale et d'appuyer la mise sur pied d'une industrie textile viable ?

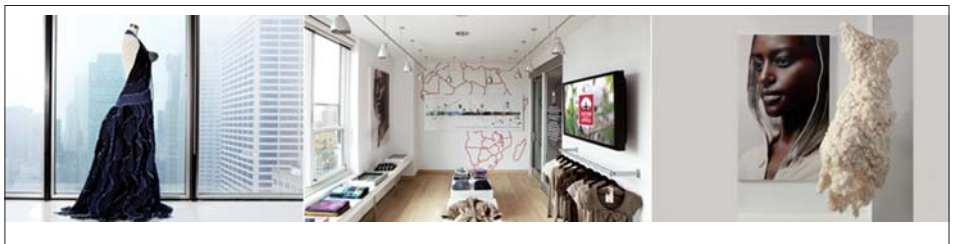
CHRISTOPH KAUT : Il y a effectivement un problème de viabilité. Lorsque nous avons coopéré avec nos partenaires au Bénin pour fournir ces uniformes scolaires, il était essentiel pour nous d'obtenir un produit local et d'employer une main d'œuvre locale. L'objectif visé était de favoriser la valeur ajoutée au sein des communautés. De cette façon, la production profite aux communautés locales mais demeure malheureusement incapable de rivaliser sur le marché mondial. Par exemple, s'ils avaient été confectionnés au Bangladesh, ces mêmes uniformes, appelés « khakis », auraient coûté la moitié du montant dépensé au Bénin.

GLOCAL : *Bien que la CmiA soit une jeune initiative, exerce-t-elle déjà une influence sur la manière dont on produit et achète les produits textiles ?*

« Si vous vous interrogez sur notre impact dans son ensemble, je vous dirai que pour l'instant le constat est décevant. Un examen du marché global des produits manufacturés à partir de coton durable révèle que ce marché est encore minuscule en comparaison du marché du coton standard. Qu'il s'agisse du commerce équitable, du coton biologique ou du coton CmiA, il ne dépasse pas 1 % de la production totale et ne possède pas plus de 1 % des parts de marché. »

CHRISTOPH KAUT : Si vous vous interrogez sur notre impact dans son ensemble, je vous dirai que pour l'instant le constat est décevant. Un examen du marché global des produits manufacturés à partir de coton durable révèle que ce marché est encore minuscule en comparaison du marché du coton standard. Qu'il s'agisse du commerce équitable, du coton biologique ou du coton CmiA, il ne dépasse pas 1 % de la production totale et ne possède pas plus de 1 % des parts de marché. Cela dit, il nous reste encore un long et pénible chemin à parcourir pour que non seulement nous, mais également nos collègues d'autres initiatives, puissions introduire davantage de produits durables (dans notre cas, le coton) dans les marchés. Il est manifeste que cette tendance ne peut pas encore être considérée comme un phénomène généralisé.

© Aid by Trade Foundations



GLOCAL : *L'initiative CmiA a pénétré dans le marché américain par la Social Accountability International Organization et dans le marché britannique par le Sustainable Clothing Action Plan. Elle est également présente sur le marché allemand, mais qu'en est-il des autres pays européens ? En matière de consumérisme social des produits cotonniers, quelle typologie feriez-vous des pays européens ?*

CHRISTOPH KAUT : Je pense qu'il serait juste d'affirmer que plus on va vers le nord, plus les gens sont sensibles à la notion de consumérisme social. Tandis que plus on avance vers le sud, plus il faut du temps pour y parvenir. En fait, nous travaillons avec une société française appelée Celio. Certaines autres grandes marques françaises ont

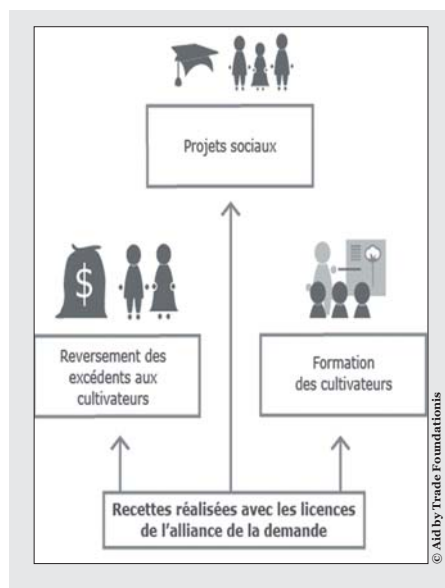
également exprimé leur intérêt. Quand il s'agit d'expansion, les choses ne sont pas faciles pour nous parce que nous sommes une marque qui prône la durabilité et nous apportons de la nouveauté dans l'entreprise. Si l'entreprise travaille uniquement dans le but de maximiser son profit à court terme, il est évident que son service de l'approvisionnement travaillera également dans ce sens. Il est important que les entreprises adoptent et intègrent le principe de durabilité dans leur stratégie globale et qu'elles modifient leurs systèmes en conséquence. Certaines entreprises opèrent ces changements et mettent en place les structures nécessaires à l'avance, de sorte que lorsqu'elles nous contactent, nous pouvons commencer à coopérer sans aucune autre forme de procès. En revanche, le processus d'intégration de produits durables est long et laborieux lorsque l'on a à faire à des entreprises qui n'ont pas encore adopté de stratégie dans ce domaine. Pour certaines, il a fallu un an et demi, voire plus, pour que le projet CmiA puisse démarrer.

GLOCAL : La CmiA et l'Aid by Trade Foundation travaillent ensemble et la première est une jeune entreprise tandis que la seconde est une fondation. Dans une perspective à long terme, l'objectif visé est-il de faire de la CmiA une structure totalement indépendante ou bien la fondation continuera-t-elle, avec l'appui financier du GTZ et de la Fondation Bill et Melinda Gates, de couvrir les coûts de fonctionnement de l'initiative ?

CHRISTOPH KAUT : Nous sommes conscients du fait que le COMPACI et l'implication de BMZ et de la Fondation Bill et Melinda Gates sont provisoires. Une fois que le projet Compaci sera parvenu à sa fin, Cotton made in Africa poursuivra ses activités et assumera également les fonctions actuellement financées par le Compaci. Nous entendons reprendre progressivement le volet du COMPACI qui porte sur la formation des cultivateurs aux techniques agricoles.

GLOCAL : S'agissant du nombre d'employés, combien de personnes travaillent pour l'Aid by Trade Foundation, CmiA et Atacora ?

CHRISTOPH KAUT : En tout, nous sommes environ neuf en Allemagne, et avons des collaborateurs externes au Bangladesh, en Turquie et à Hong Kong.



GLOCAL : CmiA a lancé l'Alliance de la demande, qui rassemble les gros revendeurs tels que le Groupe REWE, Puma, 1888 Mills, Mustang Jeans, Edgars, MONKS, 3 Suisses et bien d'autres encore, dans le but d'accroître la demande de « coton cultivé de façon durable ». Comment êtes-vous parvenus à réunir ces revendeurs et à dynamiser cette Alliance ?

CHRISTOPH KAUT : Le fondateur d'Aid by Trade, Dr Michael Otto, qui est également l'un des principaux actionnaires et le président du comité de contrôle du Groupe Otto, a, comme vous pouvez l'imaginer, de nombreuses relations. Il nous a été d'un grand secours, en ouvrant la voie et en nous donnant la possibilité de rencontrer et de recruter les revendeurs avec lesquels nous collaborons aujourd'hui. Après un certain temps, il devient un peu plus facile d'accéder à de nouveaux revendeurs, car nos activités et notre initiative

« Quand il s'agit d'expansion, les choses ne sont pas faciles pour nous parce que nous sommes une marque qui prône la durabilité et nous apportons de la nouveauté dans l'entreprise. »

sont de plus en plus connus. Pour développer les ventes, nous travaillons désormais sur deux fronts : nous incitons de nouveaux revendeurs à rejoindre l'Alliance de la demande, et nous augmentons le volume de coton CmiA utilisé par ceux qui sont déjà partenaires de l'initiative. D'habitude, les entreprises optent au départ pour une assez petite quantité de coton afin de tester la compatibilité de leur chaîne d'approvisionnement et de production avec la méthode appliquée par CmiA. Si les tests sont concluants, elles peuvent commencer à acheter des quantités de plus en plus grandes. Le Groupe Otto, par exemple, a commencé avec des quantités assez basses, mais en l'espace de deux ans, il envisage déjà de multiplier par cinq sa consommation de coton CmiA. C'est impressionnant. Nous assistons à des scénarios similaires avec les autres partenaires de l'Alliance de la demande, notamment Puma, S'Oliver et Tchibo.

GLOCAL : L'alliance internationale a-t-elle un caractère international fortement marqué ?

CHRISTOPH KAUT : Eh bien, nous avons des sociétés membres qui sont basées en l'Allemagne du Nord et d'autres en Allemagne du Sud ! C'était une plaisanterie. Ce que je veux dire c'est que nous sommes souvent considérés comme une initiative essentiellement allemande, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Tout d'abord, nous collaborons avec des entreprises qui, bien qu'installées en Allemagne, sont des organisations internationales possédant une clientèle à l'échelle planétaire ; c'est le cas notamment de Puma. Nous travaillons en outre avec des entreprises qui ne sont pas du tout allemandes comme Celio, en France, et Anvil, aux États-Unis. Notre principal défi est de continuer à nous développer aussi rapidement qu'au cours des trois dernières années pour que le système gagne en efficacité et améliore les vies et l'environnement des populations rurales d'Afrique. Que nous atteignons cet objectif grâce à nos ventes en Allemagne ou à l'étranger importe peu. En revanche, comme vous pouvez l'imaginer, une croissance parallèle en Europe et en Amérique du Nord constituerait sans doute la meilleure avancée, surtout en Amérique du Nord où la Fondation Gates compte de nombreuses relations. Cette dernière nous aide en nous offrant de nouvelles possibilités de rencontrer de gros revendeurs.

GLOCAL : Qui dit Cotton made in Africa dit développement et commerce : comment les partenaires commerciaux de cette initiative parviennent-ils à calculer leur retour sur investissement et quels sont les critères en matière de réputation, de valorisation de la marque, de ventes et de satisfaction client, entre autres ? Quels sont les principaux facteurs de motivation des entreprises qui collaborent avec CmiA ?

CHRISTOPH KAUT : Les revendeurs abordent cette question de plusieurs façons. Pour la plupart, ils sont conscients que l'offre de produits durables génère un avantage concurrentiel. Les clients recherchent et exigent des « produits respectueux de l'éthique », par conséquent, CmiA aide les revendeurs à répondre aux exigences de leurs clients. Certains revendeurs possèdent leurs propres labels et lorsque nous correspondons à leurs critères, ils achètent chez nous. Dans ce cas, le label CmiA n'apparaît même pas sur les produits ; seul le label de durabilité d'une entreprise particulière est visible, tel que le label Pro Planet du Groupe REWE. Tandis que les produits de certains portent le label CmiA, d'autres se contentent de mentionner ce dernier dans leurs rapports CSR en indiquant qu'un certain pourcentage de la production totale de textile est approvisionné avec un coton cultivé de façon durable. Les approches sont donc variées, et je ne sais pas laquelle est la meilleure : elles existent en parallèle et sont manifestement toutes efficaces.

GLOCAL : A la question « qu'entendez-vous par 'mettre en marche les forces du marché' ? », vous avez donné la ré-

ponse suivante : « mettre en marche les forces du marché signifie essentiellement générer une demande tellement grande que l'offre du produit considéré se retrouve à la traîne, et lorsque l'offre est limitée dans une économie de marché, il s'ensuit une augmentation des prix, et c'est exactement cela que nous recherchons pour nos agriculteurs. Générer une demande de CmiA supérieure à l'offre : ce n'est qu'à ce moment que les agriculteurs pourront vendre leur matière première à un prix plus élevé et en récolter les bénéfices par la suite. » Pour revenir aux ambitions de l'initiative CmiA, quelle sont vos progrès par rapport à l'objectif visant à « générer une demande tellement grande que l'offre du produit considéré se retrouve à la traîne » ? Quels sont vos cibles et vos délais ?

CHRISTOPH KAUT : Lorsque nous parlons de la mise en marche des forces du marché, nous voulons dire que nous aimerions voir CmiA prendre pied et être acceptée sur le marché. Les revendeurs devraient être en mesure d'acheter les produits CmiA et s'acquitter de nos (modestes) droits de licence, en sachant qu'en utilisant Cotton made in Africa, ils sont plus compétitifs que leurs concurrents sur le marché. Sous l'angle du développement, cela signifie que le commerce dans un monde globalisé peut contribuer à améliorer sans cesse les conditions de vie et de travail de notre groupe cible (les petits cultivateurs et leurs familles), ainsi que de leur environnement. Les forces du marché seraient alors une force motrice pour un développement durable « à tous les niveaux » à travers le continent.

GLOCAL : *Je suppose que le risque de voir sa réputation ternie est le principal risque auquel CmiA est confrontée. Que faites-vous pour le minimiser ?*

CHRISTOPH KAUT : Nous pensons que trois grands aspects ajoutent à la renommée de Cotton made in Africa et de l'Aid by Trade Foundation. Premièrement, l'Aid by Trade Foundation possède un Conseil d'administration puissant et indépendant ainsi qu'un Conseil consultatif constitué de membres venus d'horizons divers : nous avons des représentants des secteurs de la production et de la distribution, des organismes de développement, des ONG œuvrant dans les domaines social et environnemental, des banques et des groupes d'analystes d'Europe et d'Afrique. Deuxièmement, nous disposons d'un système robuste et éprouvé qui nous permet de vérifier, de façon indépendante, l'application des directives de production de Cotton made in Africa dans les zones de culture et dans les usines d'égrenage. Et troisièmement, nous restons ouverts d'esprit et adoptons la transparence à l'égard de notre système, des critères de vérification, ainsi que de la gouvernance et des résultats de la vérification. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles CmiA est membre de l'Alliance ISEAL, un organisme d'établissement de normes.

GLOCAL : *Dans un article intitulé « We Are Family » (Nous formons une famille), en parlant de l'atelier des parties prenantes du Compaci tenu à Ouagadougou, vous avez déclaré : « les participants ont l'occasion de s'entretenir les uns avec les autres. Pour plusieurs, venus d'Europe ou des Etats-Unis, ces échanges permettent de comprendre un univers entièrement nouveau et laissent une forte impression. [...] D'un côté comme de l'autre, on se rend compte que l'on a un rôle d'importance égale à jouer, et chacun est apprécié à sa juste valeur. » Pourriez-vous développer ce point ?*

CHRISTOPH KAUT : Pour ce qui est de notre réunion annuelle des parties prenantes, qui se tient tour à tour en Europe et en Afrique, je

« Si nous parvenons à développer davantage l'initiative, alors nous pourrions avoir des instruments qui permettront de mieux équilibrer la répartition des richesses dans notre monde globalisé, et de transcender les stéréotypes en matière de projets de développement et d'œuvres caritatives. Les petits cultivateurs partenaires, les sociétés cotonnières et les revendeurs travaillent tous ensemble dans une situation gagnant-gagnant afin de profiter mutuellement de la production et de la commercialisation d'un produit durable. »

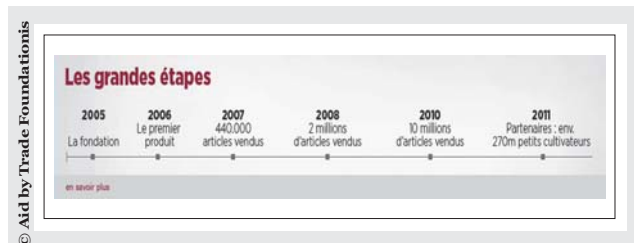
« Lorsque nous parlons de la mise en marche des forces du marché, nous voulons dire que nous aimerions voir CmiA prendre pied et être acceptée sur le marché. Les revendeurs devraient être en mesure d'acheter les produits CmiA et s'acquitter de nos (modestes) droits de licence, en sachant qu'en utilisant Cotton made in Africa, ils sont plus compétitifs que leurs concurrents sur le marché. Sous l'angle du développement, cela signifie que le commerce dans un monde globalisé peut contribuer à améliorer sans cesse les conditions de vie et de travail de notre groupe cible (les petits cultivateurs et leurs familles), ainsi que de leur environnement. Les forces du marché seraient alors une force motrice pour un développement durable « à tous les niveaux » à travers le continent. »

pense que l'on peut relever deux principaux aspects. Premièrement, les participants rencontrent des personnes venues d'autres régions de l'Afrique, ce qui leur permet d'échanger et d'apprendre les uns des autres.

Deuxièmement, ces réunions offrent à tous les participants une excellente occasion de s'informer au sujet des autres étapes qui interviennent dans la chaîne de valeur extrêmement complexe de l'industrie textile : les égreneurs de coton rencontrent les filateurs, les fabricants de vêtements rencontrent les revendeurs. Et enfin, les revendeurs ont de fortes chances de rencontrer les cultivateurs sur le terrain et d'échanger avec eux, chose qu'ils n'avaient très probablement jamais faite auparavant. Ces rencontres entre agriculteurs et revendeurs sous le label commun de Cotton made in Africa offrent des moments riches en émotion, pendant lesquels nous avons la possibilité de voir de près comment nos idées fonctionnent et de rencontrer chacun de nos partenaires en personne.

GLOCAL : *Permettez-moi de finir sur une question personnelle : pourquoi avez-vous rejoint CmiA ?*

CHRISTOPH KAUT : J'ai rejoint cette initiative après avoir été séduit par le fait qu'elle se donnait pour mission d'améliorer les vies d'un grand nombre de petits agriculteurs en Afrique en mettant à l'œuvre les forces du marché, en commercialisant pour le grand public un nouveau produit. Les activités de l'initiative ne s'arrêtent pas aux frontières d'un pays ; elles s'étendent sur toute la chaîne de valeur. Si nous parvenons à développer davantage l'initiative, alors nous pourrions avoir des instruments qui permettront de mieux équilibrer la répartition des richesses dans notre monde globalisé, et de transcender les stéréotypes en matière de projets de développement et d'œuvres caritatives. Les petits cultivateurs partenaires, les sociétés cotonnières et les revendeurs travaillent tous ensemble dans une situation gagnant-gagnant afin de profiter mutuellement de la production et de la commercialisation d'un produit durable. Bien entendu, ce modèle ne s'appliquera jamais totalement sans conflit, mais il peut au moins démontrer qu'un développement social et environnemental équitable est possible dans le monde globalisé d'aujourd'hui. ■



Interview avec CHRISTOPH KAUT



La recherche cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre

Par O. NDOYE*, H. ROY-MACAULEY*, M. D. FAYE*, A. SANGARÉ*, P. SÉRÉMÉ*

Introduction

Le coton, cultivé principalement pour sa fibre, est une spéculation importante pour l'économie mondiale. Cultivé dans plus de 100 pays, le coton est un produit agricole de base qui fait l'objet d'échanges commerciaux très nombreux, plus de 150 pays étant impliqués dans l'importation ou l'exportation du coton. Les six plus gros pays consommateurs font aussi partie des sept principaux pays producteurs. Entre 1980/1981 et 2004/2005, le commerce du coton représentait environ 30% de la production mondiale, mais cette part est passée à près de 40% en 2005/2006.

Le secteur agricole est la principale source de revenus et d'emplois pour plus de 80% de la population active dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) où le coton occupe entre 15 à 20 millions de personnes qui en vivent directement ou indirectement.

Le coton, dont la plus importante part de la récolte est exportée, occupe une place centrale dans la balance commerciale des pays de l'AOC. La part du coton représente 80% des recettes d'exportation au Bénin, 66% au Burkina Faso, plus de 50% au Mali et au Tchad avant le démarrage des activités pétrolières et 30% dans l'ensemble des pays producteurs de l'AOC.

En raison de sa bonne qualité, le coton est l'un des rares secteurs où le continent noir demeure compétitif. C'est pour cette raison que la recherche cotonnière demeure très active dans les pays producteurs avec le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles [West and Central African Council for Agricultural Research and Development] (CORAF/WECARD) comme tête de pont de cette recherche.

Acteurs de la recherche dans le secteur du coton en aoc

La coordination de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre est dévolue au CORAF/WECARD.

Cette organisation a été créée en 1987 en tant que Conférence des Responsables de Recherche Agronomique Africains et Français. En 1995, le CORAF/WECARD a élargi sa base pour y inclure les pays anglophones et lusophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il regroupe les Systèmes Nationaux de Recherches Agricoles (SNRA) de 22 pays. La superficie de ses pays membres est de 11,5

Le CORAF/WECARD a la charge d'harmoniser la recherche et de l'orienter efficacement pour assurer un meilleur impact sur les populations.

millions de km² avec une population de 318 millions d'habitants dont 70% sont engagés dans l'agriculture. Le CORAF/WECARD a la charge d'harmoniser la recherche et de l'orienter efficacement pour assurer un meilleur impact sur les populations. Le Secrétariat Exécutif de cette organisation est basé à Dakar, Sénégal ; il est dirigé par un Directeur Exécutif qui est à la tête d'une équipe d'environ 30 personnes. Cependant, les systèmes nationaux de recherche des 22 pays membres constituent le cœur des chercheurs qui exécutent les projets. Le CORAF/WECARD a pour mandat de :

- Promouvoir la coopération, la concertation et l'échange d'informations entre les institutions membres d'une part, et les partenaires d'autre part ;
 - Définir les objectifs et les priorités de recherche communs à l'échelle sous régionale et régionale ;
 - Servir d'instance de consultation pour toute recherche menée par les organisations sous régionales, régionales ou internationales intervenant au niveau de la sous région ;
 - Élaborer et assurer la mise en œuvre efficace des programmes de développement de la recherche sous régionale visant à ajouter de la valeur aux programmes nationaux ;
 - Harmoniser les activités des composantes de recherche existantes et faciliter la création de nouveaux programmes régionaux ou d'autres unités opérationnelles de recherche à caractère régional (CORAF/WECARD, 2007).
- La deuxième catégorie d'acteurs de la recherche concerne les Instituts Nationaux de Recherches ayant un intérêt tout particulier pour le coton ; dans certains cas ces Instituts de Recherches ont des Centres Spécialisés uniquement sur la Recherche Cotonnière comme au Bénin avec l'INRAB qui dispose du Centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF) et de l'ITRA du Togo avec le Centre de Recherche Agronomique-Savane Humide (CRA-SH).

Les Sociétés de développement du coton dont certaines ont été privatisées constituent le troisième type d'acteurs. Au Mali on trouve la Compagnie Malienne de Développement du Textile (CMDT) ; au Sénégal la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) a pour mission le développement de l'agro-industrie cotonnière au Sénégal. Au

Togo la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), qui remplace la Société Togolaise de Coton (SOTOCO), a pour objectif principal de développer et valoriser la production cotonnière du pays.

Ces sociétés cotonnières sont regroupées dans l'Association Cotonnière Africaine qui a pour objectif de défendre leurs intérêts au niveau international et de favoriser les échanges d'expériences entre sociétés cotonnières africaines sur le plan agronomique, industriel et commercial.

Un autre type d'acteurs est constitué par les associations de producteurs. Dans chaque pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest et du Centre existe une telle association dont le but essentiel est de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Ces associations constituent des interlocuteurs pour les pouvoirs publics et pour les sociétés de développement. Au niveau africain on retrouve l'AProCA (l'Association des Producteurs de Coton Africain) qui fédère toutes les associations nationales.

Les pays producteurs tentent de s'organiser en pôles d'excellence basés sur leurs avantages comparatifs. Ainsi le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, réunis dans un projet (voir les projets phares), ont décidé de mettre sur pied les pôles d'excellence suivants :

- INRAB au Bénin pour la gestion des ressources génétiques, la biodiversité et la bio-sécurité et la Banque de gènes régionale ;
- INERA au Burkina Faso pour le coton génétiquement modifié et les biotechnologies modernes ;
- IER au Mali pour la gestion des ressources naturelles et la création de la variabilité génétique ;
- ITRAD au Tchad pour l'entomologie.

A terme, ces pays, en rapport avec les autres pays producteurs de coton de la zone Afrique de l'Ouest et du Centre, veulent arriver à la création d'un Centre Africain de Recherche sur le Coton qui prendrait en charge toutes les préoccupations de recherche des acteurs de la filière.

Rôle et place de la recherche dans la résolution de la crise cotonnière

La recherche sur le coton en Afrique est assez dynamique en témoignent les nouvelles techniques et technologies développées pour produire plus et mieux (comme le compost amélioré, la lutte sur seuil contre les insectes, etc.). Cependant, des difficultés subsistent en-

*CORAF/WECARD, 7 Avenue Bourguiba BP 48 Dakar Sénégal.



core notamment dans le secteur de l'agronomie, de l'amélioration des variétés et de l'entomologie.

Diagnostic des problèmes

En agronomie c'est la faible fertilité des sols qui est un handicap majeur pour la production du coton. En effet, dans les zones de culture les sols sont en général très pauvres en matières organiques et souvent des carences en certains oligoéléments (comme le Bore ou le Zinc) sont signalées.

En amélioration du cotonnier, la plupart, sinon la quasi-totalité des variétés disponibles ne sont pas tolérantes/résistantes aux insectes (comme *Helicoverpa armigera*) ou aux maladies même si ces variétés ont un bon niveau de rendement.

En entomologie c'est la présence de beaucoup d'insectes ravageurs du cotonnier qui est une préoccupation de première importance (comme *H. armigera*, dégâts des capsules ; *Pectinophora gossypiella* et *Cryptophlebia leucotreta*, lépidoptères carpophages).

Les qualités technologiques de la fibre et de la graine constituent également un problème récurrent des acteurs de la filière coton en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Solutions préconisées

Les solutions préconisées sont en général basées sur les résultats de recherche obtenus dans les différents domaines.

Ainsi, en agronomie l'utilisation des engrais minéraux (NPK) ainsi que de l'urée mais également la matière organique par le biais du compost ou des résidus de récolte est largement préconisée par les services de recherches agricoles de plusieurs pays.

Elles s'articulent autour de trois axes majeurs : la fertilisation, la lutte contre les ravageurs et la recherche de variétés plus performantes.

En amélioration des plantes, les nouvelles variétés recherchées essaient d'aligner de hauts potentiels de rendements avec une bonne qualité de fibre et une teneur élevée en huile pour ainsi satisfaire tous les utilisateurs.

L'entomologie cherche à garantir une culture sans grands dégâts d'insectes tout en préservant l'environnement et la santé des producteurs. Pour ce faire des traitements à base d'extraits de plantes sont préconisés. De même les traitements sur seuil sont de plus en plus utilisés afin de réduire le nombre de traitements chimiques puisque l'utilisation des produits chimiques est basée sur la détermination du seuil de vulnérabilité des insectes (nombre d'individus, de larves ou d'œufs présents sur une superficie donnée).

Les priorités

Elles s'articulent autour de trois axes majeurs : la fertilisation, la lutte contre les ravageurs et la recherche de variétés plus performantes.

La fertilisation est assez importante pour une bonne production de coton. Cependant, la plupart des producteurs ne disposent pas de ressources financières leur permettant de respecter strictement les recommandations de la recherche en matière de fertilisation minérale. L'une des voies explorées est la fertilisation organique par l'utilisation des résidus de récolte ou de compost en combinaison avec une fumure minérale.

L'un des principaux obstacles à la bonne production de coton en Afrique de l'Ouest et du Centre est le grand nombre de ravageurs que l'on trouve sur le cotonnier en cours de culture. Ainsi, les programmes développés sur le coton, par les services d'entomologie des Instituts Nationaux de Recherches Agricoles, ont pour objectif principal la réduction de la pression parasitaire, notamment celle des insectes piqueurs-suceurs.

Des variétés, agronomiquement et technologiquement plus appropriées aux besoins des uti-

lisateurs sont recherchées. Ces variétés doivent allier bonne productivité, bonne rentabilité et bonne technologie de la fibre avec des graines ayant un taux élevé d'huile.

Les bailleurs possibles

Au niveau régional les bailleurs possibles sont les Communautés Economiques Régionales comme la CEDEAO ou la CEMAC en collaboration avec leurs partenaires financiers.

En Afrique de l'Ouest, l'UEMOA, avec la BAD, est en train de financer un projet dans quatre pays (les pays du C-4, voir plus loin le Projet PAFICOT).

D'autres bailleurs, qui par le passé ou actuellement dans d'autres régions hors Afrique de l'Ouest et du Centre, financent la recherche sur le coton sont l'USAID, le CFC, la Banque Mondiale, l'ICAC.

Les pays africains entretiennent des relations avec les pays émergents dans le cadre de la coopération bilatérale. C'est dans ce contexte que, dans le domaine du coton, le Brésil a transféré du matériel végétal pour évaluation dans certains pays comme le Mali et le Burkina. La coopération Sud-Sud, pour le volet recherches agricoles, avec les pays émergents, prend de plus en plus d'ampleur puisque ces derniers pays offrent leurs services de façon multiple aux pays africains : ils sont actifs dans le domaine de la formation avec l'octroi de bourses, ou l'envoi de chercheurs dans les ins-

La coopération Sud-Sud, pour le volet recherches agricoles, avec les pays émergents, prend de plus en plus d'ampleur puisque ces derniers pays offrent leurs services de façon multiple aux pays africains : ils sont actifs dans le domaine de la formation avec l'octroi de bourses, ou l'envoi de chercheurs dans les instituts. Les pays émergents financent aussi des projets de recherche.

tituts. Les pays émergents financent aussi des projets de recherche.

Présentation d'une organisation viable

Pour créer une organisation forte et viable, il est important de développer une plateforme multi acteurs autour du concept de la Recherche Agricole Intégrée pour le Développement (IAR4D). Cette plateforme basée sur la chaîne des valeurs permettra à tous les acteurs de partager leurs préoccupations qui seront prises en compte dans les besoins de recherche.

Articulation entre les centres de recherche et la formation en Afrique de l'Ouest et du Centre

En Afrique de l'Ouest et du Centre il n'y a pas de centre spécialement dédié à la recherche sur le coton. Cependant, on note la présence, au Mali, du Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile (CERFITEX) qui est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Il est né des cendres de l'Ecole Supérieure des Industries Textiles (ESITEX). Le CERFITEX a pour mission d'assurer la formation initiale et continue et de contribuer à la promotion de la recherche dans le domaine des textiles et annexes, au niveau national, sous-régional et régional. A cet égard, il est chargé de :

- La formation supérieure et professionnalisée dans les textiles ;
- La formation continue des professionnels notamment en entrepreneurship ;
- La recherche technologique appliquée ;
- L'étude, le conseil l'expertise et l'assistance.

Les projets phares

Plusieurs projets de recherche sont exécutés sur le coton dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre, parmi ceux-ci on peut citer :

WACIP (West African Improvement Program) qui regroupe les pays du C-4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad). Ce programme de renforcement du secteur coton en Afrique de l'Ouest et du Centre, lancé en 2006 pour une durée de trois ans et demi, est la suite d'un autre programme appelé Initiative Sectorielle en Faveur du Coton pour les mêmes quatre pays et initié en 2003 par l'Organisation Mondiale du Commerce. Le WACIP est un financement de l'USAID. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Un accroissement du revenu des cotonculteurs sélectionnés des pays du C-4 de 15% pour le coton et 10% pour le maïs et le niébé ;
- L'accroissement du revenu des transformateurs du coton des pays du C-4 de 20% et 2% pour les égreneurs sélectionnés.

PAFICOT (Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile) est une initiative multinationale exécutée dans les pays du C-4. Financé par la BAD à travers l'UEMOA pour une durée de cinq ans (2009-2013). Il vise à contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural par la sécurisation et l'accroissement des revenus des acteurs de la filière et l'amélioration de la productivité du coton de manière durable.

FSP-Coton est un projet du Ministère Français des Affaires Etrangères financé par le Fonds de Solidarité Prioritaire. Le CORAF/WECARD, en assure la tutelle technique. Il est exécuté par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo. Il vise à redynamiser les filières cotonnières africaines et renforcer leur compétitivité dans l'objectif d'en assurer la durabilité. Il comporte trois composantes qui couvrent :

- L'amélioration durable de la productivité au sein des filières cotonnières africaines au travers d'appuis à la mise en place d'une plateforme régionale pour les technologies et de la coordination régionale de la recherche phytosanitaire.
- Le renforcement des capacités de représentation et de négociation des acteurs.
- La maîtrise de la gestion de l'information sectorielle au travers d'appuis à la mise en place d'un observatoire coton au sein de l'AProCA (Association des Producteurs de Coton Africain) et de la structuration d'un système régional sur le coton.

CFC-Coton, le Common Fund for Commodities (le Fonds Commun des Produits de Base) a financé plusieurs projets en Afrique. En AOC on peut citer le Projet de prévention de la contamination des graines de coton dont l'agence d'exécution est l'IFDC (International Fertilizer Development Center) et qui concerne le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali.

Rôle et importance de la recherche dans la dynamique d'intégration régionale

Au niveau régional le CORAF/WECARD a en charge l'application de la politique agricole définie au niveau des Communautés Economiques Régionales, en application de la politique du NEPAD sous l'impulsion du FARA (Forum Africain pour la Recherche Agricole). De par sa mission et son mandat, le CORAF/WECARD est un outil d'intégration de la recherche en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il met en place des programmes et projets fédérateurs qui prennent en compte les besoins de tous les acteurs.

Les pays, par le biais de leur Institut de Recherches Agricoles, tentent de fédérer les approches et de mettre en synergie leurs efforts afin d'arriver à des programmes fédérateurs. A cette fin, des visites d'échanges et des rencontres périodiques sont organisées sur des thèmes spécifiques. A cet égard, le Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA) joue un rôle important dans l'intégration régionale de la recherche puisqu'il regroupe six pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo).

Il est néanmoins important de rappeler que la recherche souffre d'un certain nombre de contraintes en voici quelques exemples :

- Le manque de personnel qualifié : la recherche agronomique n'attire plus les jeunes car elle est moins rémunératrice que d'autres filières telles que les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Le manque d'infrastructures adéquates : tous les laboratoires, les centres et les stations de

recherches ne sont pas équipés de manière adéquate pour permettre de mener certaines activités de recherche de pointe ;

- Le niveau de financement de la recherche est très limité puisque les Etats n'y consacrent pas assez de ressources. Le financement de la recherche agricole en Afrique est essentiellement basé sur les projets financés par les bailleurs de fonds. C'est ce qui a motivé la Déclaration de Maputo appelant les Etats Africains à consacrer 10% de leur budget à la recherche agricole.

Conclusions

Le coton est une spéculation très importante dans l'économie africaine particulièrement dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre d'où son nom d'« or blanc ». Malgré son importance économique, le coton n'est pas à l'abri de plusieurs contraintes qui sont d'ordre institutionnel, organisationnel ou même technique et technologique. La recherche agricole tente de résoudre ces contraintes en organisant les structures de recherches des pays impliqués, sous forme de projets, souvent en partenariat avec des bailleurs de fonds multilatéraux sous l'égide des Communautés Economiques Régionales.

Le CORAF/WECARD, qui a un rôle de coordination de la recherche, est à la pointe de l'intégration régionale en promouvant la coopération et la concertation entre les institutions membres mais aussi en harmonisant les activités des composantes de recherche. ■

REFERENCES

- Association des Producteurs de Coton Africains. AProCA. <http://www.aproca.net>
- Centre du Commerce International. CCI. 2008. Guide de l'exportateur du coton. . Version électronique. Kyos, Genève, Suisse
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile. CERFITEX. <http://www.cerfitex.edu.ml>
- Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles/West and Central African Council for Agricultural Research and Development. CORAF/WECARD. 2007. Plan stratégique 2007-2016. 41 pages.
- West African Cotton Improvement Program. WACIP. <http://www.wacip.org>

O. NDOYE



H. ROY-MACAULEY



M. D. FAYE



A. SANGARÉ



P. SÉRÉMÉ



Introduction des biotechnologies dans l'agriculture africaine : La problématique de l'adoption du coton Bt en Afrique de l'Ouest

Par **Abdoulaye KONE** - Economiste Rural/Enda diapol

Introduction

La biotechnologie se définit comme « l'application des principes scientifiques aux organismes vivants (agents biologiques) en vue de les transformer à des fins de production de biens et services ». En d'autres termes, elle résulte d'une combinaison entre la science des êtres vivants notamment la biologie et un ensemble de disciplines scientifiques telles que la microbiologie, la biochimie, la biophysique, la génétique, la biologie moléculaire, etc.

Son introduction dans la culture du coton en Afrique est relativement récente. Elle a commencé en Afrique du Sud, puis s'est étendue au Burkina Faso. En Afrique de l'Ouest, son adoption et sa vulgarisation divisent les acteurs et ceci malgré la volonté de la CEDEAO et du CORAF, deux institutions dont le partenariat a abouti à la mise en place d'un Plan d'Action pour le Développement de la Biotechnologie et de la Biosécurité en Afrique de l'Ouest (PADB-BAO). Même au sein du bloc des pays membres du C4 et du Sénégal, les avis sont partagés. Si le Burkina Faso est au cœur du coton génétiquement modifiée dans la sous région, le Mali et le Sénégal hésitent encore pourtant ils disposent de la loi qui leur permet de l'adopter. Par contre le Bénin et le Tchad, les deux autres pays du C4 observent une grande prudence. Le Bénin vient de reconduire pour la seconde fois son moratoire sur les OGM. Celui-ci court jusqu'en 2013 et devra permettre au pays de se doter d'un cadre juridique et technique en vue d'une éventuelle adoption des biotechnologies dans son agriculture. Quant au Tchad, c'est plutôt le statut quo. La filière s'est engagée dans un processus de réformes institutionnelles qui ralentissent la prise en compte de la problématique des OGM dans la culture du coton.

En somme en Afrique de l'Ouest les positions divergent. Pour certains le *coton Bt*¹ se présente comme une opportunité qui permettra aux cotonculteurs d'améliorer leurs revenus à travers une baisse sensible des coûts de production et une amélioration des rendements. Ce qui permettra aux pays africains de se repositionner sur le marché mondial. Par contre pour d'autres acteurs, cette nouvelle variété va engendrer le problème de dépendance vis-à-vis des grandes multinationales semencières (Monsanto, Bayer, Syngenta), et présentera des effets néfastes pour



l'environnement et la santé humaine sans oublier les possibilités de résistance de certains ravageurs. Le coton transgénique peut-il réussir en Afrique de l'Ouest ? Quels peuvent être les principaux défis et enjeux liés à son adoption ? Comment les difficultés (liées à cette nouvelle variété transgénique) constatées peuvent être évitées en Afrique ? Autant de questions posées par le coton transgénique en Afrique de l'Ouest.

Enjeux et défis du coton transgénique en Afrique de l'Ouest

En Afrique, l'agriculture est de type familial et pluvial avec une faible intensité capitalistique, pratiquée par de petits paysans qui utilisent des matériels rudimentaires et sont soumis à de nombreuses contraintes d'ordre écologique dues aux effets du changement climatique. L'une des difficultés majeures des filières cotonnières ouest-africaines, au delà de l'absence de mécanisme de fixation de prix d'achat du coton graine susceptible d'atténuer la volatilité des cours mondiaux, est l'augmentation du coût de la production imputable au renchérissement d'année en année des intrants agricoles.

Ces dernières années, les producteurs ont fait face à une résistance de certains ravageurs notamment ceux de la famille des lépidoptères. Ils ont massivement recouru aux insecticides chimiques (pyréthrinoides) pour les combattre. La cotonculture exigeait une dizaine de traitements par saison. Ce qui a grevé le coût de production. D'autres producteurs ont utilisé l'endosulfan

dont les conséquences se sont révélées désastreuses pour l'environnement et la santé humaine. Aujourd'hui ce produit hautement toxique est interdit dans la plupart des pays de l'AOC.

Dans la recherche d'alternatives pour pallier à ces difficultés, certains pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Burkina Faso ont exploré la voie du coton transgénique réputé pour produire une protéine toxique pour neutraliser les insectes comme l'*Helicoverpa Armigera*, l'*earias Insulana*, et l'*earias Vittela*. Aujourd'hui, malgré quelques divergences mineures, le coton transgénique est largement accepté par les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la filière (producteurs, sociétés cotonnières et Etat).

Toutefois il convient de préciser que le défi relevé par le coton transgénique par rapport à la réduction des insecticides doit être mis en liaison avec celui de la compétitivité des filières cotonnières de manière plus large. Le coton transgénique peut-il garantir cette compétitivité ? Tel doit être le défi majeur. Cependant, il convient de préciser que la compétitivité ne doit pas être analysée uniquement sous l'angle de la qualité de la fibre. Elle doit intégrer plusieurs facteurs de la chaîne de production allant du temps de travail, au coût du transport (graine et fibre), au coût de l'égrenage jusqu'au coût à l'exportation. Toutes les charges doivent y être intégrées et faire l'objet d'une stratégie de minimisation. De toutes ces charges, on peut affirmer, au vu des résultats du coton transgé-

¹ Les lettres Bt sont les initiales de *Bacillus thuringiensis*, une bactérie se trouvant naturellement dans les sols. Il a été découvert que les protéines de cette bactérie sont toxiques pour certains insectes. Les scientifiques ont ainsi isolés les gènes du Bt pour les introduire dans le génome du cotonnier. Le cotonnier transgénique qui en résulte (le coton Bt) est ainsi immunisé contre certains insectes ravageurs.



nique obtenus par ailleurs, que cette nouvelle variété, si elle est bien gérée en Afrique de l'Ouest, pourra réduire le temps de travail, le coût de production et améliorer les rendements des petits producteurs. La solution pour les autres charges qui figurent dans l'analyse de la compétitivité relève plus du management interne. Néanmoins on peut retenir si les rendements augmentent (ce qui est probable avec le coton transgénique dans la mesure où cette variété est mise dans des conditions de protection qui lui garantissent une meilleure croissance), les producteurs peuvent s'attendre à une amélioration de leurs revenus et de leurs conditions de vie. La condition première pour un tel résultat est la répartition juste des bénéfices entre les propriétaires de la technologie, les sociétés cotonnières et les producteurs. Cependant de tels résultats ne peuvent être atteints que si certaines difficultés inhérentes au coton transgénique sont mieux gérées. Il s'agit entre autres de la question des droits de propriété intellectuelle, de la résistance de seconds ravageurs et de la question de transfert de gènes.

Par ailleurs l'augmentation des rendements pourra améliorer la place du coton ouest-africain sur le marché mondial dominé par les USA, la Chine et l'Inde, des pays dont la production cotonnière est dominée par le transgénique. Ce qui leur permet d'accroître leur avance sur les pays africains et de conforter leur position de leader. A titre d'illustration, l'Inde qui est le 2^{ème} plus grand producteur de coton et le 3^{ème} exportateur mondial doit sa position au coton transgénique. Durant la campagne 2009/2010 environ 8,3 des 9,6 millions d'hectares ont été emblavées au coton transgénique. Ce qui représente une superficie totale d'environ 87%. Vu le taux d'adoption annuel (10%), il n'est pas exclu que dans les années à venir la quasi totalité du coton indien soit du transgénique. Les brésiliens, autres concurrents des cotonculteurs africains, ne sont pas en marge de cette nouvelle technologie, ils ont conduit plusieurs essais en milieu confiné et sont aujourd'hui en voie d'adopter le coton transgénique à but commercial.

Stratégies face à certaines difficultés liées à l'adoption du coton transgénique

La conception du coton transgénique a nécessité d'importants investissements humains, matériels, et financiers. Durant plusieurs années, des travaux ont abouti à la mise en place de cette nouvelle variété, c'est pourquoi les firmes propriétaires exigent le paiement du droit de la propriété intellectuelle (DPI). Le DPI se définit comme l'ensemble des droits exclusifs accordés sur les créations intellectuelles. Il comprend le brevet d'invention, le certificat d'obtention végétale, etc... Pourquoi les producteurs de coton devraient-ils payer le DPI ? La loi recommande qu'une invention nouvelle soit protégée par un droit. Il est unanimement reconnu que le coton transgénique constitue une innovation ; de ce fait il mérite d'être encadré par le système de DPI. Le paiement de ce droit favorise et encourage l'amélioration de la technologie. Il place les propriétaires dans une meilleure posture en leur offrant des moyens d'une perpétuelle amélioration car aucune création humaine ne présente une perfection absolue. C'est ainsi que le coton Bollgard I (un seul gène notamment le Cry1Ac) qui avait montré des limites dans le contrôle des ravageurs a été amélioré pour donner le Bollgard II (deux gènes : Cry1Ac et Cry2Ab). Cette nouvelle variété protège mieux le cotonnier contre l'ensemble des ravageurs lépidoptères.

L'autre difficulté rencontrée dans la production du coton transgénique est relative à la résistance des ravageurs secondaires que sont les jassids, les mirides, les punaises, les pucerons, mouches blanches, etc... Toutefois il convient de préciser que ces insectes n'appartiennent pas à la famille des lépidoptères qui restent la cible du coton transgénique. La meilleure stratégie de contrôle de ces insectes nuisibles est d'effectuer les deux derniers traitements préconisés. Par ailleurs, la pratique de la zone refuge est une méthode efficace contre les résistances ; qui est fortement recommandée. Cette zone qui occupe environ 20% de la parcelle de coton transgénique, doit être semée en coton conventionnel et ne doit subir aucun traitement afin de permettre aux

ravageurs de s'y installer et d'y effectuer certains besoins biologiques. Le risque pour les producteurs qui ne pratiquent pas la zone refuge dans la culture du coton transgénique est la possibilité de développement de résistance au bout de 10 à 12 ans.

En outre, la possibilité de transfert de gènes qui est un autre problème du coton Bt, peut être évitée si une distance d'environ 15 m est laissée entre le champ de coton transgénique et les autres champs non Bt. Le coton est avant tout un auto-pollinisateur, son pollen est lourd et collant, donc la probabilité qu'il soit transporté par le vent est presque nulle. En revanche, les insectes (abeilles) peuvent transporter ce pollen jusqu'à 30 m. C'est pourquoi, certains chercheurs préconisent pour plus de précaution une distance d'environ 100 m entre les champs. Une telle mesure est difficilement applicable compte tenu des pressions sur les terres arables en AOC. Dans tous les cas de figures, la solution actuelle qui permet d'éviter les transferts de gènes reste problématique pour les petits producteurs en AOC.

Conclusion

Jusqu'à ce jour, la plupart des pays grands producteurs de coton (USA, Inde, Chine, etc) ayant adopté le coton transgénique semble être satisfaits des résultats de cette nouvelle variété dans leurs filières. Aussi bien en termes d'amélioration des rendements que d'augmentation du revenu des producteurs. Dans cette logique, on pourrait le recommander aux petits producteurs d'Afrique de l'ouest. Toutefois il convient de préciser que la technologie ne doit pas être importée telle quelle. Plusieurs facteurs concourent à son succès tels que la qualité du sol (richesse en azote et en phosphore), le niveau de pluviométrie, mais aussi et surtout la variété dans laquelle le gène sera inséré. L'erreur pour les africains serait d'importer les semences des firmes multinationales et les utiliser sans s'assurer que celles-ci s'adaptent aux conditions locales. Aucune technologie agricole ne présente une optimisation universelle surtout dans le contexte de la diversité des conditions climatiques. Les expériences de l'Inde et du Burkina Faso sont assez édifiantes à ce sujet. Cependant, compte tenu du fait que les impacts environnementaux et sanitaires du coton transgénique soient peu connus, le principe de précaution ou l'adoption de moratoire seront les meilleures options. Mais dans un contexte de rude concurrence sur le marché mondial de la fibre de coton où la plupart des compétiteurs (USA, Inde, Chine) commercialisent déjà le coton transgénique (sa fibre ne contient pas d'OGM), le temps peut jouer contre les africains. Leur trop grande prudence peut s'appréhender à une attitude réfractaire à l'innovation. ■

ABDOULAYE KONE



Centre de Formation en Politique Commerciale et en Développement de Classe Mondiale



Fondé en décembre 2006, le Centre de Politique Commerciale d'Afrique, **trapca**, est situé à Arusha en Tanzanie. Il est établi comme une entité autonome placée sous l'égide conjointe de l'Institut de Management d'Afrique de l'Est et australe (ESAMI) et du Lund University en Suède. Le mandat de **trapca** consiste à renforcer les capacités des PMA en politique commerciale internationale et en droit, afin de permettre à ces derniers de bénéficier pleinement des avantages des systèmes commerciaux régionaux et multilatéraux. Le Centre conceptualise le renforcement des capacités de manière à inclure l'analyse des besoins de formation et les services de consultation/conseil.

L'ESAMI abrite **trapca**, assume l'entière responsabilité de ses programmes, apporte l'appui administratif et logistique, et agit en qualité de représentant légal du Centre, tandis que Lund University, à travers son Département de l'Economie, apporte le soutien académique et le contrôle de la qualité dans la planification du curriculum. En outre, elle est chargée de l'exécution, de l'examen et de la certification du programme de Master of Science.

En quelques années d'existence, **trapca** s'est révélé comme un centre d'excellence en formation liée au commerce, pour les PMA et les pays à faible revenu d'Afrique. Le mandat du Centre est axé sur l'introduction de perspectives nouvelles, novatrices et orientées vers le développement, dont l'objectif est de créer et de pérenniser des réseaux pour l'engagement des PMA et des pays à faible revenu dans le système de commerce multilatéral. A la longue, **trapca** envisage d'aider ces pays à combler les insuffisances qui plombent leur capacité à s'engager dans le système de commerce multilatéral (SCM) à travers le renforcement de leurs capacités humaines et techniques, afin qu'ils s'approprient les avantages du SCM en matière de développement.

Visitez nous sur :
www.trapca.org

Approche régionale pour la dynamisation des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest

Par **LÉONIDAS HITIMANA** et **JEAN SIBIRI ZOUNDI**
OCDE Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

Introduction

Depuis 2004, la filière coton en Afrique de l'Ouest est confrontée à une crise aux origines diverses. En 5 ans, entre 2004 et 2009, la production a baissé de près de la moitié passant de 1,2 à 0,6 million de tonnes. La baisse de la production du coton au cours de ces dernières années s'explique à la fois par le contexte international difficile mais aussi des stratégies et politiques nationales peu favorables. Au niveau international, les cours mondiaux ont connu une forte tendance à la baisse entre 1995 et 2009 pour trois raisons principales. Premièrement, les stocks mondiaux représentaient, au cours de cette période, le double (10 millions de tonnes) par rapport aux années précédentes. Deuxièmement, la concurrence avec les fibres synthétiques n'a cessé de croître. La part du coton dans la consommation totale de fibres est passée de 52% en 1975 à 35% en 2010. Troisièmement, les subventions octroyées par plusieurs pays (USA, Chine, Inde, Brésil), favorisent le maintien de la production dans des pays où les coûts moyens sont supérieurs aux prix du marché.

Même si des tendances à la baisse des subventions sont observées ces dernières années, leur suppression totale n'est pas encore d'actualité. Selon le comité international consultatif du coton (CICC), les subventions à la filière cotonnière s'élèveraient à 4,7 milliards de dollars en 2009-2010, contre 6,2 milliards la campagne précédente. Aux États-Unis d'Amérique par exemple, les aides passeraient de 3,2 milliards de dollars en 2008-2009 à 1,8 milliards de dollars en 2009-2010. Cette question des subventions avait été à l'origine de l'initiative sectorielle en faveur du coton par le Burkina Faso, la Mali, le Bénin et le Tchad (C4). Mais la forte focalisation sur les subventions semble masquer d'autres défis structurels majeurs liés au développement de la filière coton.

Le coton constitue un enjeu économique et social clé pour les producteurs ouest africains : recettes d'exportation (près de 50% des recettes d'exportation du Burkina Faso et du Bénin) et moyens d'existence pour des millions de personnes vivant directement ou indirectement de cette culture. Le 'système coton' joue un rôle stratégique pour la sécurité alimentaire en tant que moyen d'entraînement des productions vivrières (maïs, sorgho, niébé, sésame...). Ce faisant, les zones cotonnières étaient devenues des exemples de « modèles » de développement

économique et social en milieu rural dans la mesure où les compagnies cotonnières avaient contribué à la mise en place d'infrastructures routières (pour faciliter les échanges), sanitaires (centres de santé) et éducatives (construction d'école). Au moment où les plus pessimistes évoquent la disparition du coton ouest africain, l'opportunité d'une vision régionale commune qui vise à redonner un nouveau souffle au coton ouest africain mérite d'être explorée. En mars 2010, les 8^è journées de l'Association Cotonnière Africaine (ACA) à Yaoundé (Cameroun) ont évoqué la mise en place de plans stratégiques régionaux et la création de pôles industriels textiles régionaux. Cette prise de conscience de la nécessité d'une stratégie régionale coordonnée est encourageante et mérite d'être approfondie pour améliorer la compétitivité de cette culture.

La présente note est une contribution à l'approfondissement de cette réflexion.

La compétitivité du coton ouest-africain à rude épreuve

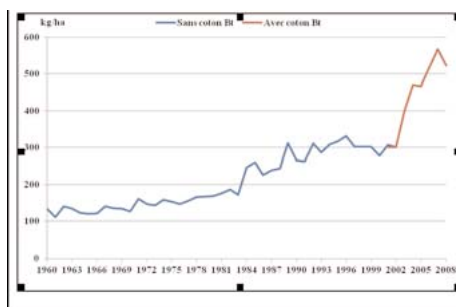
Les performances de la filière cotonnière ouest africaine sont mises à mal par plusieurs facteurs : faible valorisation technologique en comparaison aux pays concurrents ; réformes lentes et inachevées ; faible optimisation du potentiel « qualité » que représente le coton ouest africain et arrimage du franc CFA à l'Euro.

Faible valorisation technologique en comparaison aux pays concurrents

L'Afrique reste à la traîne et l'écart technologique en comparaison avec les pays concurrents justifie la faible croissance des rendements en Afrique de l'Ouest. En rapport avec les biotechnologies modernes, exception faite de l'Afrique du Sud, seul le Burkina Faso a adopté le coton transgénique (coton *Bt*) en 2008, avec près 100.000 ha 2009, soit un quart des superficies totales de coton du pays. Pourtant, la

plupart des pays concurrents de l'Afrique de l'Ouest ont déjà largement adopté le coton *Bt* ; le marché international ne faisant aucune distinction commerciale entre fibre conventionnelle et celle transgénique. Depuis 1996, les superficies de coton *Bt* sont en forte croissance en Asie et en Amérique. En 2008, le coton *Bt* représente 51% de la production, 44% des superficies et 48% du com-

Graphique 1 : Évolution des rendements de fibre de coton en Inde de 1960 à 2008 (en Kg/ha)



Source : Secrétariat du CSAO/OCDE à partir des données de USDA, 2010

merce mondial. Le coton *Bt* permet une réduction de l'utilisation d'insecticides et une augmentation des rendements. En Inde, les rendements sont passés d'une moyenne de 302 kg/ha en 2003 à 560 kg/ha en 2008, alors que ceux des pays ouest africains fran-

Graphique 2 : Évolution des rendements de coton en Afrique de l'Ouest et dans le monde (1960 à 2009)



Source : Source : Secrétariat du CSAO/OCDE à partir des données de USDA, 2010

cophones ont baissé, passant de 400 à 300 kg/ha entre 1995 et 2009. Ce niveau de rendement reste assez faible par rapport à la

moyenne mondiale estimée à plus de 600 kg/ha. La faiblesse des investissements dans la recherche, de même que le système de production demeuré pluvial expliqueraient en grande partie ces faibles performances.

Des réformes lentes, inachevées et aux résultats parfois mitigés

La mise en œuvre des réformes du secteur coton entamées depuis les années 1990 présente des orientations et des rythmes variables d'un pays à l'autre. Dans bon nombre de cas, ces réformes ont été lentes et certaines sont demeurées inachevées - avec des résultats que d'aucuns estiment mitigés au même titre que ceux des réformes conduites en Afrique de l'Est et du Sud. Le constat général est que ces réformes ont été suivies par un quasi-effondrement de la production cotonnière. Toutefois, il est difficile de faire la part des choses entre l'effet des réformes et ceux liés aux incertitudes du marché mondial du coton. On peut néanmoins observer que l'effondrement de la production a été moindre dans les pays où les réformes ont été orientées vers le maintien d'une filière intégrée, comme c'est le cas au Burkina Faso. Dans certains pays, comme le Bénin, les modèles de privatisation n'ont pas pris en compte le souci de préservation d'une filière intégrée, de sorte que des détenteurs d'usines d'égrenage n'avaient aucun engagement vis-à-vis de l'appui à la production et la commercialisation du coton.

Des avantages liés à la récolte manuelle sont anéantis par le laxisme dans la classification des qualités du coton

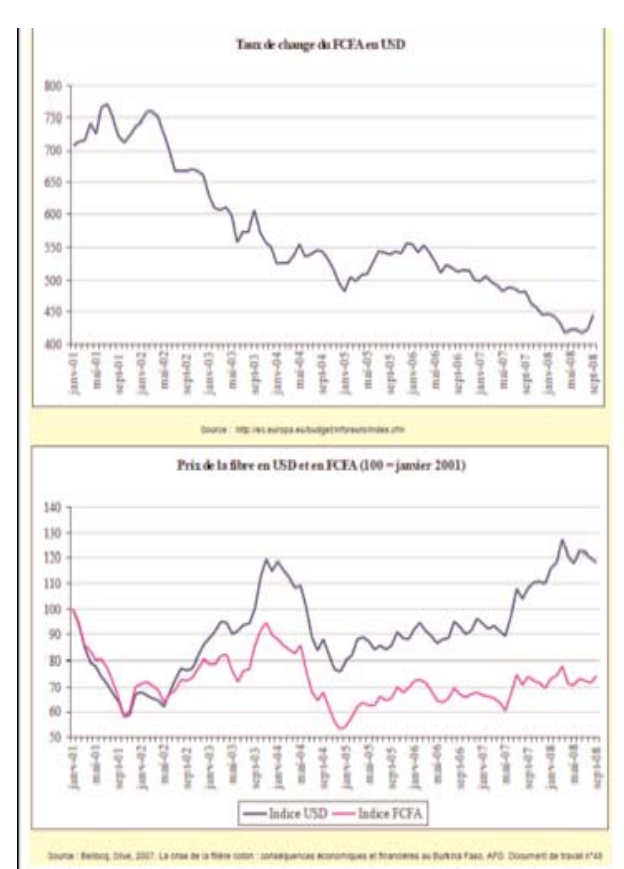
Le coton ouest-africain est essentiellement récolté à la main. De ce fait, la fibre obtenue contient moins de neps (nœud sur la fibre) et moins de fibres courtes que le coton récolté à la machine. De plus, les pays africains cultivant peu de variétés, les fibres sont relativement homogènes. Cela fait la bonne réputation de la fibre jugée pour sa bonne qualité à la transformation, et hautement appréciée sur le marché chinois, principale destination des exportations de coton ouest-africain. Toutefois, ce potentiel « qualité » n'est pas valorisée en raison de la contamination du coton par des corps étrangers (déchets végétaux, sacs plastiques, etc.).

Bien que la longueur de la fibre soit très appréciée, ces impuretés entraînent une décote du coton ouest-africain. Dans certains pays africains, l'instauration d'une prime à la qualité par les usines d'égrenage a incité les producteurs à plus de rigueur dans le classement et le tri lors du stockage et du transport du coton. C'est notamment le cas du Zimbabwe (10 cents / livre entre 1995 et 2001), de la Zambie (+5 cents par livre) et du Burkina Faso (+1 cent par livre). Cela n'est pas le cas dans la plupart des pays en Afrique de l'Ouest où ce classement est plus laxiste. Au Mali, par exemple, 99 % de la récolte est achetée comme premier choix, quels que soient les résultats du classement de la fibre (forte contamination ou pas). Cette situation nuit à la réputation globale du coton d'origine Afrique de l'Ouest. Plus de rigueur dans ce domaine aurait permis une augmentation du prix de vente pouvant atteindre jusqu'à 10 cents de dollars américains. Malheureusement, ni les égreneurs, ni les producteurs, ni les décideurs politiques ne semblent être disposés pour le moment à affronter un tel défi.

La dépréciation du dollar américain par rapport au CFA arrimé à l'Euro pénalise la filière

dollar par rapport au CFA a été divisé par deux. En avril 2002, le taux de change était de 740 FCFA pour 1 USD en moyenne contre 416 FCFA pour 1 USD en juillet 2008. Cette dépréciation du dollar par rapport au CFA a eu pour conséquence la baisse du prix aux producteurs des pays de la zone CFA. Le prix d'achat du coton-graine est passé en moyenne pondérée dans la zone UEMOA de 198 CFA/kg en 2004-2005 à 159 FCFA par kg en 2007-2008. Dans le même temps, le coût des intrants (dont la majeure partie provient de la zone euros) a fortement augmenté et la marge bénéficiaire après remboursement des intrants a été divisée par trois dans certains bassins cotonniers de l'Afrique de l'Ouest, passant ainsi de 180 000 CFA/ha à 60 000 CFA/ha entre 2004 et 2008. Malgré un relèvement des cours du coton entre 2001 et 2008, le prix de la fibre de coton pour les pays de la zone CFA a perdu 30% de sa valeur. Au cours de l'année 2010, la tendance à la dépréciation du dollar par rapport à l'Euro s'est maintenue ; un dollar cotait près de 470 CFA. Malgré la forte augmentation des cours internationaux du coton en 2010 et 2011 (le prix international a doublé en un an entre janvier 2010 et janvier 2011), ce facteur exogène continuera donc de peser négativement sur la compétitivité du coton de la zone CFA exporté.

Graphique 3 : Taux de change CFA/Dollars et prix de la fibre en USD et en CFA (2001 - 2008)



Source : Secrétariat du CSAO/OCDE à partir des données de USDA, 2010

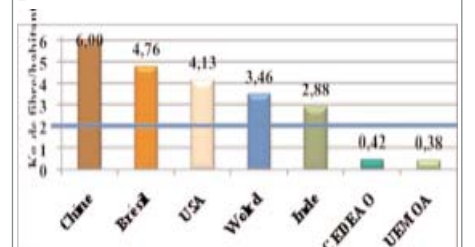
Bâtir une vision régionale pour améliorer la compétitivité du coton

La production du coton est organisée à travers des bassins transfrontaliers – des espaces géographiques intégrés au sein desquels de nombreux échanges ont lieu entre communautés partageant le plus souvent la même histoire et les mêmes cultures. En 2003, 55% de la production de fibre de coton de l'Afrique de l'Ouest se situaient dans la zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Ghana, le Mali et la Côte d'Ivoire. Une démarche régionale fondée sur les avantages comparatifs permettrait de réduire les coûts et de consolider le marché intra-régional des intrants mais aussi de produits textiles locaux. Cette vision pourrait s'appuyer sur les éléments suivants.

Fonder la mise en place d'une industrie textile sur la base des bassins de production transfrontaliers

La production locale de textile ne couvre que 17% des besoins de la zone UEMOA. Plus de

Graphique 2 : Consommation de fibre de coton par habitant (moyenne 2000 à 2009)



Source : Secrétariat du CSAO sur base des données de USDA, 2010

80% des besoins en textile sont assurés par les importations et la friperie. La consommation de fibre de coton de la région est l'une des plus faibles au monde. L'industrie textile pensée au niveau régional représente donc un immense marché que l'industrie régionale pourrait conquérir. La mise en place de cette industrie régionale passerait par un accord de coordination et de mutualisation de la production et la garantie du marché d'écoulement des pays grands producteurs de coton. Une telle démarche, aussi audacieuse soit-elle permettrait d'améliorer la production locale et sa compétitivité. Afin de bénéficier des économies d'échelle, l'industrie textile pourrait être implantée en zone transfrontalière pour réduire les coûts, notamment ceux liés au transport. La qualité de la fibre de coton ainsi que la disponibilité d'une main-d'œuvre peu chère constituent des atouts importants pour l'industrie textile ouest-africaine. A cela s'ajoute l'atout de la demande potentielle avec la forte croissance démographique. La transformation locale du coton pourrait reposer sur l'existence d'un marché potentiel dynamique autour d'une demande sûre en produits diversifiés, en particulier les tenues administratives, les uniformes scolaires, l'armée, la police, la douane, le corps médical, etc. Cela nécessiterait une période transitoire de protection utile pour toute industrie textile naissante. Le Pakistan, qui était encore le 2^{ème} exportateur mondial de coton brut en 1988/99, est devenu importateur net depuis le milieu des années 90 en raison du développement de son industrie textile. Ce pays s'est ensuite hissé au rang de premier exportateur mondial de filés de coton. Ces mutations ont été possibles grâce à une politique volontariste privilégiant systématiquement l'industrie textile et la dévaluation de la monnaie nationale. Une autre mesure de soutien à la relance de l'industrie textile pourrait porter sur une tarification plus faible du coût de l'énergie dans le secteur des textiles comme le font déjà les pays asiatiques.

Mettre en œuvre la stratégie régionale de la CEDEAO et de l'UEMOA pour la promotion des engrais en Afrique de l'Ouest

En moins de 10 ans (entre 2001 à 2010) le coût des engrais chimiques a doublé passant de moins de 200 CFA à près de 400 CFA le kg.

Développer l'industrie locale d'engrais et mutualiser la production des engrais en fonction des avantages comparatifs des différents pays permettraient de réduire les coûts et rendre accessibles les intrants agricoles. L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie régionale de promotion des engrais de la CEDEAO et de l'UEMOA adoptée en 2006 pourrait renforcer la compétitivité du coton ouest africain. L'utilisation de 25% de la production annuelle de gaz au Nigeria suffirait pour produire suffisamment d'engrais azotés pour couvrir les besoins annuels de toute l'Afrique. Ce potentiel mérite d'être valorisé au niveau intra-régional.

Promouvoir une politique régionale de label qualité « coton africain »

La récolte manuelle du coton procure aux pays ouest-africains un avantage comparatif qui mérite d'être valorisé. Si cet atout était convenablement valorisé, en réduisant le degré de contamination du coton brut, les pays ouest-africains pourraient obtenir une prime pouvant aller jusqu'à dix cents par livre sur les marchés internationaux. La mise en place d'une régulation commune ouest africaine à travers un effort collectif de coordination, pourrait être une opportunité pour la protection et la garantie d'un label qualité « coton ouest africain ». Il s'agirait par exemple d'instaurer un système incitant les producteurs à améliorer la qualité à travers un tri supplémentaire avant l'égrenage afin d'atteindre la qualité du produit recherchée par les acheteurs. Une homologation indépendante de la qualité avant l'expédition pourrait mieux convaincre les acheteurs de l'exactitude et de la fiabilité des contrôles. L'avenir de la filière dépendra de la volonté des acteurs concernés à répondre à ces nouvelles exigences d'une industrie textile en pleine mutation.

Mutualiser le système d'innovation sur le coton au niveau régional

Certaines activités de recherche sont longues et coûteuses et nécessitent des expertises rares qu'un pays à lui seul ne peut supporter. La mutualisation de la recherche au niveau régional permettrait d'avoir non seulement des pôles régionaux d'excellence mais également de promouvoir le développement de laboratoires régionaux de pointe. L'avance prise par le Burkina Faso dans le domaine du coton transgénique pourrait alors être valorisée pour l'ensemble de la région et permettre de réduire les

coûts à l'ha. Cette approche par «pays leader» où des recherches sont développées dans un pays pour servir le «régional» a fait ses preuves dans les pays de l'OCDE.

Mettre en place un fonds régional de lissage pour réduire la forte volatilité des prix

En 2008, le Burkina Faso a adopté un «fonds de lissage» en vue de réduire les effets de la forte variabilité des cours internationaux du coton devenus très volatiles. Le but principal de ce fonds est de gérer les risques liés à la volatilité des prix à court terme du coton. Il consiste à gérer une fluctuation libre des prix à l'intérieur de marges définies autour d'un prix de tendance du marché. D'autres pays (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire) s'appêtent à adopter un mécanisme similaire de fixation des prix. Il existe également d'autres mécanismes de stabilisation des prix (prix plancher, vente à terme, etc.) qui méritent d'être approfondis. Une réflexion au niveau régional permettrait d'accompagner cet élan et de renforcer la convergence en vue de la mise en place d'une stratégie coordonnée des politiques de gestion des effets néfastes de la volatilité des prix du coton. Ce fonds régional de lissage pourrait être mis en place au sein d'une organisation économique régionale.

Conclusion

Ces quelques exemples montrent l'intérêt d'une vision ambitieuse, intégrée et commune du développement du coton ouest africain. Cette ambition ne devrait pas cependant cacher les difficultés de la réalité politique d'une telle démarche. Est-ce possible d'avoir le même engagement politique pour une action commune comme celui ayant prévalu en 2003 avec la formation du C4 ? Est-ce également possible de réaliser une telle ambition tant les approches en matière d'aide au développement pour la filière coton demeurent fortement raisonnées par pays ? La démarche imprimée dans le cadre des réformes en cours dans le secteur coton révèle davantage la complexité du problème.

Redessiner l'avenir du coton ouest africain, recommande également que soit définitivement tranchée la question de la destination de la fibre de coton ouest africain. Vise-t-elle à répondre prioritairement au développement de l'industrie textile ouest africaine ou prioritairement pour répondre au marché international ? L'espoir est que la vision régionale commune puisse effectivement permettre à l'ensemble des acteurs concernés par le devenir de la filière cotonnière d'avoir un consensus autour de ces questions. ■

LÉONIDAS HITIMANA JEAN SIBIRI ZOUNDI



Quelques références bibliographiques

- Banque Mondiale (2009), Organisation et Performances des Filières Cotonnières Africaines : leçons des réformes, Washington DC, pp. 262
- CSAO-OCDE (2006), Le coton en Afrique de l'Ouest : un enjeu économique et social, Paris, pp. 135
- Nubukpo, K. K., et Keita, M. S. (2006). Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali. *Cahiers Agricultures* vol. 15, 7.
- Perrin, S., et Lagandre, D. (2005). «Le coton africain face à la concurrence du marché mondial.» AFD, 75012 Paris, pp.

Une vision macro des filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre : l'Agenda coton de l'UEMOA

Interview avec BALLA DIONG

Directeur du Département Entreprise, Industrie et Artisanat de la Commission de l'UEMOA

Monsieur Balla Diong est le Directeur de l'Entreprise, de l'Industrie et de l'Artisanat dans le Département du Développement, de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie de la Commission de l'UEMOA. Il est en charge de la supervision de l'élaboration du document de synthèse présentant la stratégie révisée de mise en œuvre de l'agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA pour la période 2011-2020. Les propos de Monsieur Diong à travers la présente publication de 2ACD sont les analyses et les points de vue d'un technicien sur un travail en cours de réalisation. L'Agenda coton révisé est dans la phase d'examen et de validation par les instances de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

GLOCAL : Comment définissez-vous la filière coton-textile : quelles activités prend-elle en compte ?

BALLA DIONG : Pour vous faire comprendre de manière pratique, il s'agit d'un processus intégrant toutes les actions mises en œuvre, de la semence de la graine de coton jusqu'à la confection/vente de l'habit ou de production d'huile triturée ; processus à travers lequel la culture du coton est produite, transformée et commercialisée. Nous souhaitons prendre en charge les niches ayant un potentiel de compétitivité et qui, en étant encadrées par nos Etats, peuvent permettre de réduire la pauvreté, améliorer le taux de valorisation d'un produit jusqu'ici considéré comme une matière première en vue d'atteindre progressivement, le seuil de 25% de transformation du coton brut produit dans la région, objectif central de l'Agenda coton.

Ces activités se situent au niveau des différents segments de la chaîne de valeur :

- Recherche (agronomie et techniques culturales, pédologie et gestion de la fertilité des sols, entomologie et défense des cultures et agro-socio-économie) ;
- Semences (création génétique, amélioration variétale) ;
- Intrants chimiques (engrais, pesticides) ;
- Production (défrichage, semences, sarclage, labour, fumure, traitement, récolte, transport, stockage) ;
- Commercialisation (mise en marché, classement/qualité du coton graine, évacuation) ;
- Egrenage ;
- Exportation (classement de la fibre, transport, embarquement, graine, déchets) ;
- Filature/tissage/anoblissement et commercialisation ;
- Teinture et commercialisation ;
- Trituration de graine de coton (huile, tourteau, commercialisation).

GLOCAL : Pourriez-vous nous donner quelques éléments permettant de comprendre pourquoi le dernier Agenda coton n'a pas délivré les résultats escomptés ?

BALLA DIONG : Le cadre institutionnel adopté ne facilitait pas la tenue régulière des rencontres : les membres du comité de suivi étaient géographiquement dispersés et les rencontres devenaient coûteuses ; les points focaux nationaux relais sans moyens n'ont pas pu assurer leurs missions d'analyse participative et de conduite du programme en articulation avec les objectifs de l'Agenda.

De plus, les leviers opérationnels clés pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda n'étaient pas mis en place. Certains de ces leviers étaient le Fonds régional de promotion de la production du coton et d'incitation à la transformation locale de la fibre, le Fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile de l'UEMOA, la concertation sectorielle permanente Etat-secteur privé autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière, la campagne de communication active de l'Agenda et de promotion de la zone UEMOA. L'option de certains partenaires techniques et financiers de poursuivre leurs interventions dans la filière de façon bilatérale et sans lien avec les orientations de l'Agenda coton de l'UEMOA, n'a pas contribué à clarifier la situation.

GLOCAL : Aujourd'hui ne peut-on pas dire qu'à la différence du premier agenda de 2004-2010, le nouvel Agenda coton naît sous des auspices favorables ?

BALLA DIONG : L'Agenda révisé connaît des conditions plus favorables, notamment l'appui financier du Programme AAACP des produits de base dont le coton, le bénéficie d'une assistance technique du CCI pour la mise à jour de l'Agenda en relation avec d'autres Organisations Internationales comme la BM, le CFC, la FAO, etc. La tendance haussière du prix de la fibre de coton sur le marché mondial, la prise de conscience plus affirmée de la nécessité de mettre en place des conditions de partenariat profitable à tous les acteurs (producteurs à la base, transporteurs, égreneurs, etc.) sont autant d'éléments positifs dans le contexte actuel.

GLOCAL : Comment résisteront les scénarios sur lesquels sont basés le projet d'agenda coton si les cours baissaient à nouveau ?

BALLA DIONG : Le premier Agenda est né dans un contexte de croissance de production avec des cours baissiers sur le marché mondial de la fibre de coton dont les mécanismes échappent complètement à nos Etats. La décision de la Commission de l'UEMOA de redynamiser l'Agenda remonte en 2008, bien avant le niveau très intéressant du prix actuel de la fibre. Le nouvel Agenda n'étant qu'une révision et mise à jour de la première approche, la plupart des thèmes restent d'actualité et l'objectif de transformation de 25% de la production de fibre occupe toujours une place prépondérante. La seule modification porte sur l'horizon temporel pour l'atteinte de l'objectif qui est de 10 ans. L'approche actuelle tire profit de la situation du prix de la fibre sur le marché mondial mais elle n'a pas été conçue et développée à cause de cette tendance.

GLOCAL : Pourriez-vous présenter les domaines dans lesquels la mise en œuvre du « premier » agenda coton a délivré des résultats ?

BALLA DIONG : Le « premier » agenda a mis en place un Comité de suivi composé en majorité de représentants du secteur privé coton avec un règlement intérieur, la création formelle des points focaux relais par les Etats membres de l'UEMOA dont certains ont bien fonctionné. Il a aussi permis la tenue de rencontres périodiques dans le cadre du Comité de Suivi et l'harmonisation des normes sur le coton au sein de l'UEMOA. Cet agenda a conduit à la réalisation par la BOAD de deux études relatives à la création de Fonds régionaux dédiés à la filière coton-textile largement discuté entre acteurs concernés et à la réalisation d'une étude, par le Centre de Développement des Entreprises (CDE), sur les services porteurs dont le textile-habillement dans l'UEMOA. La mise en œuvre du projet de la BAD d'appui à la filière coton-textile des pays du C4 dans le cadre de l'Agenda coton est aussi à mettre au crédit du « premier » agenda coton.

GLOCAL : Dans quelle mesure le nouvel agenda pourra-t-il espérer mieux réussir quels outils/techniques /méthodologies/modèle de gouvernance... vont permettre de garantir le succès de cette stratégie à 10 ans ?

BALLA DIONG : L'Agenda révisé paraît mieux élaboré que le pre-

mier, tout en élargissant son champ d'action par l'intégration de la sous-filière trituration de la graine de coton et le secteur confection/couture/habillement. La mise en œuvre du Projet d'appui de la BAD et l'atteinte des résultats projetés offrent au nouvel Agenda des possibilités de leçons utiles à tirer. Un point focal dédié uniquement à la filière coton-textile au sein de l'UEMOA est un outil nouveau développé par le nouvel agenda.

Le secrétariat Technique Restreint (STR) situé au sein de l'UEMOA reste un organe plus dynamique dans la conduite et le suivi des activités que le premier qui était géographiquement dispersé. Son plan de mise en œuvre reste un outil de gestion de projet dont l'exécution est établie de manière participative et consensuelle au niveau des acteurs et permet une identification durant l'exercice et une redynamisation des acteurs potentiels d'accompagnement. Le nouvel agenda bénéficie d'un début de financement sur le programme tous AAACP et de grandes chances d'avoir une source de financement sur le 10^{ème} FED. Les leviers d'action les plus importants, notamment les fonds, sont dans de meilleures perspectives de mise en place que ceux du précédent agenda.

GLOCAL : Quelles sont les parties prenantes identifiées dans ce projet de Nouvel Agenda coton ?

BALLA DIONG : Nous avons identifié trois groupes principaux de parties prenantes : les Partenaires Techniques et Financiers (Union européenne, CCI, Banque Mondiale, CFC, FAO, AFD), d'autres contacts sont attendus à travers une table ronde de bailleurs ; les Institutions sous-régionales (BOAD, BCEAO, Commission de l'UEMOA, CCR) et les Etats (secteurs public et privé).

GLOCAL : Quel est le poids, la « puissance du moteur », quelle force motrice l'UEMOA possède-t-elle pour créer une dynamique, donner une cohérence, entraîner les différentes parties prenantes actives dans le soutien des filières coton de la région afin de mettre en œuvre une stratégie cohérente, efficace avec des avancées mesurables ?

BALLA DIONG : L'UEMOA a l'expérience de l'initiative et de la conduite de ce genre de programme. On peut considérer à titre d'illustration le PRMN (Programme de Restructuration et de Remise à Niveau), l'Initiative Régionale pour le développement d'Energie durable (IREDD), le programme de promotion de qualité, tous gérés au niveau du Département du Développement de l'Entreprise (DDE), qui ont pu mobiliser d'importants fonds auxquels, il faut ajouter la mise en place du FRDA (Fonds Régional pour le Développement Agricole) de l'Union.

Les initiatives seront conduites en partenariat avec la BOAD, notamment en ce qui concerne la création des fonds et l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds, et la Chambre Consulaire Régionale (CCR) pour une réelle implication du secteur privé.

GLOCAL : Dans quelle mesure les différents projets de développement des différents bailleurs de fonds et agences de développement internationaux répertoriés par le Sous Comité du Coton à l'OMC sont-ils intégrés dans ou alignés sur le projet d'Agenda coton de l'UEMOA ?

BALLA DIONG : En dehors de l'Union européenne qui est le bailleur principal dans le cadre du programme tous AAACP, les agences Internationales comme le CCI, la Banque Mondiale, le CFC, la FAO et la CNUCED ont en charge l'exécution d'une partie de la mise en œuvre dudit programme et les autres partenaires comme l'AFD se positionnent comme potentiels bailleurs sur le volet sécurisation des revenus. La BAD a également choisi d'intervenir dans la filière à travers l'Agenda coton de l'UEMOA. Notre souhait à ce sujet est de voir tous les partenaires techniques financiers intéressés par la filière coton-textile s'inscrire dans la dynamique de l'Agenda révisé selon leurs priorités et règles habituelles de conduite de leurs appuis.

GLOCAL : Dans quelle mesure cette stratégie coton à 10 ans peut-elle contribuer à faire avancer l'intégration sous régionale dans la région UEMOA ? Pourriez-vous citer quelques exemples précis ? Qu'en est-il de la collaboration avec les autres pays africains producteurs de coton ?

BALLA DIONG : L'approche participative déroulée dans le cadre de l'actualisation de cet Agenda a permis de rapprocher davantage les acteurs par sous filière autour des enjeux régionaux de partenariat et d'intégration de l'espace communautaire.

Sous l'auspice du premier Agenda, a été signé par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, une convention de coopération avec la Commission de l'UEMOA relative à la mise en œuvre du Projet d'Appui du Fonds Africain de Développement (FAD) à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays co-auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton, une preuve d'intégration. Cette coopération a renforcé la volonté des pays de l'Afrique Centrale producteurs de coton à se rapprocher de la stratégie de l'UEMOA et à engager des actions communes au niveau international.

Par ailleurs, les unités de transformation visées par l'Agenda seront installées au niveau des pays suivant les avantages comparatifs de ces pays avec un rayonnement vers les autres pays (perspective de spécialisation régionale). Au niveau des différents segments de la chaîne de valeur, les actions de recherche (pôles d'excellence par rapport aux avantages comparatifs), les banques de gènes variétaux, les acquisitions groupées d'intrants au plan régional, la base de données sur la centrale d'achat de pièces de rechange pour sociétés d'égrenage, les échanges d'expériences, ...etc. sont envisagées. Le programme de lutte contre les contaminants non filables du coton intègre le Tchad, le Cameroun et la Centrafrique. Par échange d'expérience et effet de diffusion, les résultats seront étendus aux autres producteurs africains. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) seront appelés à contribuer dans le sens de ce partage d'expérience entre les différentes sous-régions cotonnières d'Afrique.

GLOCAL : Où en est la recherche dans la région UEMOA ? Comment peut-elle être dynamisée pour lui permettre de jouer son rôle dans le succès des filières coton de la région ?

BALLA DIONG : Avec des ressources insuffisantes dans l'ensemble des pays, les programmes de recherche sur le coton sont orientés en direction de quatre (4) domaines à savoir : (1) la création génétique et l'amélioration variétale, (2) l'agronomie et les techniques culturales, (3) l'entomologie et la défense des cultures et (4) l'agro-socio-économie. Certains pays semblent avoir des avantages comparatifs dans certains domaines par rapport à d'autres. Le domaine de la création génétique et de l'amélioration variétale semble mieux s'accommoder au Togo qui fournit à la sous-région les meilleures souches. Les semences transgéniques constituent le domaine de prédilection du Burkina Faso. Les recherches entomologiques semblent beaucoup plus avancées au Bénin qui dispose de l'un des laboratoires les plus performants de la sous-région.

Toutefois, les recherches pédologiques dans le sens d'une meilleure gestion de la fertilité des sols semblent prendre du retard. Par ailleurs, il n'existe nulle part, une typologie des sols permettant d'adapter les techniques de cultures aux spécificités des sols, ni une banque sous-régionale génétique garantissant une pérennité des souches. Pour permettre à la recherche de jouer pleinement son rôle, la Commission à travers le plan de mise en œuvre (PMO) de l'Agenda accompagnera pour :

- Développer et mettre en œuvre des programmes régionaux de développement de la recherche/technologie cotonnière ;
 - Recenser les centres de recherche en fonction de leurs avantages comparatifs dans la perspective de créer des pôles d'excellence ;
 - Favoriser le transfert de compétence entre les centres de recherche pour l'amélioration variétale, la protection phytosanitaire et l'agronomie ;
 - Renforcer les capacités d'échanges des organisations de recherche agricole et faciliter la mutualisation des ressources et les échanges scientifiques et technologiques (mise à la disposition de laboratoires d'informations techniques) ;
 - Renforcer le partenariat recherche-vulgarisation-Organisation de producteurs (plan directeur pour la recherche-vulgarisation).
- D'ores et déjà, le projet d'appui de la BAD à la filière coton-textile des pays du C4 va financer la mise en place d'un réseau d'instituts de chercheurs en agronomie, entomologie et sélection ainsi que des pôles d'excellence dans ces domaines.



Streito, Jean-Claude - BURKINA FASO - Belle capsule ouverte de cotonnier avant récolte, dans la région de Farako Bâ - © Cîrad

GLOCAL : *Un certain nombre d'options permettant à la région de proposer différents types de coton sont présentes : coton bio, coton équitable, coton transgénique. Dans quelle mesure l'approche de l'UEMOA prend-elle en compte et favorise-t-elle la diversité de l'offre en coton de la région ?*

Quels sont les cadres réglementaires régionaux développés (ou à développer) pour permettre de conserver cette diversité de l'offre (non contamination du coton bio par le coton Bt) ?

BALLA DIONG : La diversité de production de coton reste une niche à développer qui est d'ailleurs inscrite dans le programme de développement des filières prioritaires retenues dans la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). Ainsi, le coton bio et le coton équitable qui permettent aux producteurs d'obtenir des prix plus élevés par rapport au coton conventionnel sont encouragés. En dehors du Burkina Faso, le coton transgénique connaît un moratoire dans bon nombre de pays de l'Union en dépit de son bas niveau de coût de production.

GLOCAL : *Comment rendre la filière compétitive et créer des infrastructures : énergie, routes, ports... qui permettent à des acteurs du textile international de venir investir en Afrique (exemple de l'Éthiopie, du Lesotho...)*

BALLA DIONG : Un environnement propice au développement et à la compétitivité de la filière repose sur des facteurs endogènes et exogènes à l'espace UEMOA et qu'il convient de maîtriser. Il s'agit notamment du financement adapté à long terme, de la maîtrise des coûts et la qualité des facteurs de production, du cadre juridique et judiciaire sécurisé et rassurant pour les investisseurs, etc., pour tirer profit du potentiel de développement de cette filière coton-textile, il est nécessaire de créer un environnement spécifique attractif pour permettre à des acteurs du textile international de venir investir dans l'espace UEMOA pour espérer atteindre l'objectif de 25% de transformation par an de la fibre de coton exportée présentement à plus de 95%.

Cela peut être réalisé au travers d'études de cas (sur Alok Industries de l'Inde par exemple qui s'installe au Burkina) et de voyages d'échange en Éthiopie et au Lesotho pour apprécier ce que ces pays offrent de plus afin de connaître les exigences des investisseurs pour élaborer une politique dans le domaine.

Le développement des infrastructures d'énergie, de routes, de ports et autres est du domaine des États qui s'emploient à s'y consacrer.

... pour tirer profit du potentiel de développement de cette filière coton-textile, il est nécessaire de créer un environnement spécifique attractif pour permettre à des acteurs du textile international de venir investir dans l'espace UEMOA pour espérer atteindre l'objectif de 25% de transformation par an de la fibre de coton exportée présentement à plus de 95%.

Les solutions préconisées sont les suivantes :

- Mettre en place un mécanisme fiable d'approvisionnement (recensement des besoins, appel d'offre, contrôle qualité, système d'achat) et de distribution des intrants coton au plan régional dans le sens d'une mutualisation ;
- Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'unités de production soutenues par l'investissement privé afin d'offrir une disponibilité en engrais d'origine UEMOA ;
- Développer un plan d'action pour la promotion des fertilisants organiques ;
- Renforcer les capacités de gestion des intrants et d'accès au crédit des associations de cotonculteurs (au niveau villageois) ;
- Mettre en œuvre la déclaration d'Abuja relative à la fiscalité et aux subventions sur les engrais ;
- Alléger les taxes d'entrée sur les autres intrants dans la sous région.

GLOCAL : *Que pensez-vous de la perspective du développement de la production d'engrais azotés à partir du gaz du Nigéria ? Quelle est la viabilité, les atouts /difficultés et utilité d'un tel projet ?*

BALLA DIONG : Ce projet se situe dans le prolongement de l'étude préconisée pour disposer de l'engrais d'origine UEMOA pour profiter des gisements de phosphate du Nigér, du Togo ou autres.

Si ces projets prennent corps, et parviennent à fournir les engrais avec une différence de prix par rapport aux engrais hors UEMOA et CEDEAO, on aura limité, voire supprimé la dépendance de l'Euro par rapport à l'importation des engrais.

La viabilité de ces projets semblent assurée parce qu'ils se positionnent sur un marché dont les besoins sont très importants. Ils vont nécessiter l'appui des pouvoirs publics pour la fourniture au plan régional.

GLOCAL : *Comment soutenir la création, et valoriser les marques africaines et les apports de la mode africaine -quel rôle peut jouer une organisation régionale telle que l'UEMOA ?*

BALLA DIONG : Une organisation régionale telle que l'UEMOA peut agir à différents niveaux :

- Appuyer les pays membres de l'UEMOA dans les dispositions à prendre pour la protection des créations locales ;
- Créer un cadre d'échange et de partenariat entre les industriels textiles, les confectionneurs et les créateurs régionaux afin de faciliter l'intégration verticale de la chaîne de valeur dans la sous-région ;
- Protéger les designers contre les pirateries par des contrôles à l'entrée.

GLOCAL : *Que pensez-vous de l'idée de la création d'un label «coton ouest africain» garantissant la qualité du coton et une approche durable dans le mode de production de ce coton ?*

BALLA DIONG : Le coton vendu sous label «Coton Ouest Africain» sera logiquement plus cher que le coton conventionnel. Il exige des dispositions particulières de production pour parvenir à une qualité irréprochable établie à travers une traçabilité qui l'accompagne dans une transparence vis-à-vis des clients.

Il nécessite un dispositif de communication qui permet de mettre le client en face du producteur qui tient désormais compte des exigences de son client.

GLOCAL : *La naissance d'une industrie textile africaine nécessitera une protection contre la concurrence extérieure. Il y aurait-il une utilité à doter l'UEMOA «d'un organe à part entière chargé de la défense commerciale au sein de la Commission de l'UEMOA» et d'un arsenal de mesures de protection commerciale ?*

BALLA DIONG : L'UEMOA dispose de textes communautaires en matière de dumping, de concurrence, etc. dont l'application par tous les États seraient une première parade pour la protection de l'industrie textile en particulier. En outre, tous les États membres de l'UEMOA sont signataires des ADPIC mais n'ont pas les moyens humains et financiers pour leur application idoine.

GLOCAL : *L'élaboration d'une législation sur les sauvegardes pour protéger l'industrie textile naissante dans une stratégie de développement de cette industrie à l'échelle régionale vous semble-t-elle représenter une nécessité ?*

BALLA DIONG : Au regard de ce qui se passe aujourd'hui notamment avec le textile des pays asiatiques, les copies des œuvres locales, les importations frauduleuses de textile sous formes de friperies, il serait indispensable dans une période de lancement de cette industrie naissante de procéder à la mise en place d'une législation protectrice pour permettre aux jeunes entreprises de faire la preuve de leur compétitivité sur les marchés domestique et sous-régional. Les mesures de sauvegarde pour protéger l'industrie textile naissante, voire embryonnaire nous paraissent opportunes.

GLOCAL : *Quel serait votre mot de la fin ?*

BALLA DIONG : Que tous les partenaires intervenant dans l'appui de cette filière veuillent bien s'inscrire dans le PMO de l'Agenda coton actualisé et conjuguent leurs efforts avec ceux de nos États et de la Commission afin de valoriser davantage localement la fibre de coton de qualité de notre espace. L'ambition affichée l'UEMOA est légitime au regard de ses effets directs et indirects escomptés en termes de d'accroissement de revenus et la création d'emplois aptes à faire reculer la pauvreté, un des objectifs majeurs du millénaire. ■

BALLA DIONG

Quel rôle pour les mesures de défense commerciale dans la promotion d'une industrie de transformation du coton en Afrique de l'Ouest ?

Par **OUSSENI ILLY**

Docteur en droit international économique, Global Leaders Fellow Universités d'Oxford et de Princeton

« La transformation du coton est une impérieuse nécessité pour la survie de la filière coton en Afrique de l'Ouest. »¹

Introduction

Il est trivial d'affirmer que le coton africain - et en particulier ouest-africain - va mal. En effet, la déprime structurelle des cours mondiaux² due entre autres aux pratiques peu loyales de certains pays développés sur le marché international - subventions à l'exportation - ont fini par avoir raison de l'élan des producteurs africains qui commençaient à exceller dans le domaine. Après avoir atteint des sommets en 2005³, la production cotonnière de la région ouest-africaine a connu une chute vertigineuse depuis et peine à redécoller.

Le débat sur la relance de filière ainsi que les stratégies proposées à cet égard ont attiré nombre de commentaires d'experts et de réunions de décideurs politiques sans pour autant que l'on puisse voir apparaître, jusqu'à présent, le bout du tunnel.

Toutefois, l'unanimité semble se faire autour d'un point : la faible -voire l'absence de- transformation locale du coton constitue le nœud gordien de la filière coton en Afrique de l'Ouest. En effet, à peine 2% de la production totale de la région est transformée localement, le reste étant destiné à l'exportation sur le marché mondial. Si au sortir des indépendances des efforts avaient été faits pour mettre en place des unités de transformation dans les différents pays, la plupart d'entre elles n'ont pas résisté au temps. On a assisté à la mort à petit feu des industries textiles ouest-africaines. Sur la quarantaine d'usines que l'on pouvait recenser dans la zone l'UEMOA dans les années 1980, seulement une vingtaine était encore fonctionnelle en 2006.

Les raisons de ce sinistre sont multiples et variées, mais les doigts sont de plus en plus pointés vers les importations massives des produits textiles en provenance de l'Asie - et dans une certaine mesure les vêtements de seconde main (friperie) venant des pays développés - comme étant les causes immédiates de la mort brutale de l'industrie textile ouest-africaine.

Que faire alors pour relancer cette industrie dans un marché régional du secteur estimé à plus de 700 milliards de francs CFA et dans lequel une transformation locale de seulement 25% de la production de coton créerait 50.000 emplois directs ? C'est la question qui semble préoccuper depuis un certain temps les responsables politiques de l'UEMOA. Après avoir apporté tout son soutien à l'initiative du C4 contre les subventions des pays développés dans le cadre de l'OMC, l'Union a adopté un plan stratégique de relance de la filière coton en 2003 dont l'une des pièces maîtresses est la transformation locale du coton.⁴

Toute la question reste cependant de savoir

comment une industrie textile ouest-africaine viable peut-elle naître (ou renaître) dans ce contexte marqué par les importations massives et à bas prix - sans compter la fraude et la contrefaçon - en provenance d'Asie et des pays développés ? Sans une solution adéquate à ce problème, toute initiative de relance de l'industrie textile ouest-africaine risque d'être vaine. Cette réflexion, fruit d'un non expert du textile, a pour modeste ambition de contribuer au débat sur la relance de la filière coton dans l'UEMOA, sous l'angle de la promotion de la transformation locale et en particulier le soutien à l'industrie locale ; car c'est là que nous pensons que réside l'avenir du coton africain. Après un bref aperçu de l'état de l'industrie textile dans cette région, nous verrons quels types de soutien cette industrie peut recevoir notamment pour faire face à l'invasion des produits asiatiques et de la friperie.

Une industrie textile sinistrée

Au sortir des indépendances dans les années 1960, les jeunes États africains ont vu dans l'industrialisation le moyen logique de se développer et de se libérer du joug colonial. C'est ainsi que des stratégies dirigistes ont été mises en place dans la plupart des pays nouvellement indépendants visant entre autres à développer l'industrie locale afin de remplacer à terme les produits anciennement importés. Ces stratégies, connues sous le nom de politiques de « substitution aux importations », n'ont pas donné tous les résultats escomptés, pour plusieurs raisons. Dans la plupart des pays, les efforts des gouvernements se sont heurtés au coût élevé du transport et de l'énergie, aux tailles restreintes des marchés ainsi qu'au manque de qualifications et de technologies.⁵ Par ailleurs, dans les années 1980, la crise de l'endettement a contraint de nombreux gouvernements africains à adopter les programmes d'ajustement structurels (PAS) de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ce qui a conduit à une réduction considérable du rôle économique de l'État et à la privatisation des entreprises publiques. Si bon nombre de ces entreprises avaient effectivement été mal gérées, elles gêneraient cependant la plus grande partie de la production industrielle et de l'emploi. Leur privatisation précipitée et prématurée, à un moment où le privé afri-



Fovet, C. - BURKINA FASO - Cotonnier à maturité - © Cirad

cain cherchait encore ses marques, a donné un coup sérieux au processus d'industrialisation du continent. Enfin, la libéralisation des échanges, une des composantes des PAS, a entraîné une ouverture brutale des marchés africains, qui ont été inondés par les produits importés à bon marché, précipitant au bord du gouffre les jeunes industries africaines. En Afrique de l'Ouest, si les premières unités industrielles ont été implantées à partir des années 1950, c'est au cours de la période 1965-1985 que l'on voit naître et se développer l'industrie textile sous l'effet des politiques volontaristes menées par les États. A cette période que l'on a qualifiée de « faste », succéderont des années difficiles marquées par la crise des entreprises publiques, l'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA, la fraude et la contrefaçon ainsi que les importations massives du textile asiatique et de la friperie. Cette situation va amorcer un processus de désindus-

¹ Propos du président malien Amadou Toumani Touré lors de l'inauguration, le 21 février 2004, de la nouvelle usine de filature, Fitina, au Mali.

² Le marché mondial du coton est caractérisé par la volatilité des cours avec une tendance générale à long terme orientée vers la baisse. Entre 1995 et 2001 par exemple, le coton a perdu près de 70% de sa valeur (voir *Initiative sectorielle en faveur du coton*, document OMC, TN/AG/GEN/4, 16 mai 2003). Bien que l'on assiste à une remontée (voire à une envolée) depuis 2010, il serait naïf de se réjouir car cette hausse est due principalement à des aléas climatiques (inondations en Chine et au Pakistan, sécheresse au Brésil).

³ Durant la campagne 2004-2005, les cotonculteurs du Mali, du Burkina-Faso, du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Tchad ont produit globalement 1,1 million de tonnes de coton fibre. Cette production n'était plus que de l'ordre de 500 000 tonnes lors de la dernière campagne agricole. Cf. <http://www.afriqueavenir.org/2010/12/08/1%E2%80%99envolee-des-cours-du-coton-profite-aux-agriculteurs-africains/>

⁴ Voir *Déclaration finale de la réunion ministérielle de concertation régionale sur la filière coton dans l'espace UEMOA/CEMAC*, UEMOA, 18 juin 2003

⁵ G. MUTUME, « L'Afrique s'efforce de redynamiser ses industries », *Afrique Renouveau*, vol. 8, n°3, octobre 2004, p. 4.

trialisation dans la région. Au sein de la zone UEMOA, si on dénombreait 41 unités industrielles dans le domaine du textile en 1980, on ne comptait plus qu'une vingtaine en 2006.⁶ L'exemple de la Côte d'Ivoire suffit à lui seul pour illustrer ce désastre de l'industrie textile ouest-africaine. Jadis championne de la zone UEMOA avec ses 12 unités industrielles et après avoir atteint un taux de transformation de 20% de la production nationale de coton fibre dans les années 1990, l'industrie textile ivoirienne ne représente plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même : plus des deux tiers des unités sont à l'arrêt et le reste fonctionne bien en deçà de leur capacité de production.⁷ Le taux de transformation était descendu avant la crise à 5% et représente aujourd'hui à peine 2% de la production nationale du coton.⁸

Au Sénégal, la situation n'est pas reluisante non plus. Sur les 12 unités que comptait le pays, 4 sont à l'arrêt et les autres tournent au ralenti.⁹ Le Burkina Faso a perdu quant à lui la seule unité de production de pagnes qu'il possédait avec la liquidation de FASO FANI en 2000. Dans l'ensemble, aucun pays de l'UEMOA n'a été épargné par cette crise et le pire est à craindre pour le peu d'unités restantes si rien n'est fait dans l'urgence pour les sauvegarder.

Au Nigeria également, les professionnels du secteur sont inquiets. Si en 1999, on pouvait recenser une centaine d'usines, aujourd'hui seule une vingtaine ou une quarantaine demeure en fonctionnement selon les sources. Toutefois, la situation est très différente entre les pays francophones, où plus de 90% du coton est exporté sous forme de fibre, et les pays anglophones. Sur la période 1993/94-2003/04 par exemple, respectivement 90 % et 65 % du coton nigérian et ghanéen était en effet consommé par le tissu industriel local.¹⁰

Une vaste campagne a été lancée pour réhabiliter l'industrie textile ouest-africaine, après que les Etats de la région aient compris que la seule issue durable pour leur filière coton réside dans la transformation locale et non dans le cours hypothétique d'un marché mondial de la fibre du coton, totalement hors de leur contrôle. Quant à la lutte contre les subventions à l'OMC, on sait les résultats qu'elle a produits. Avec l'enlisement du Cycle de Doha, les chances d'aboutissement de ce dossier se réduisent comme peau de chagrin. La lutte contre les subventions des pays développés est une cause noble, disait fort pertinemment le président malien, mais il convient pour les africains de travailler à l'émergence d'une véritable industrie de transformation du coton en Afrique.

Fort de cet enseignement, les Etats membres de l'UEMOA ont pris l'engagement, en 2003, de reconstruire et de renforcer l'industrie textile locale à travers l'adoption d'un plan stratégique de développement de la filière coton-textile. Un objectif de transformation de 25% de la production régionale avait même été fixé pour l'horizon 2010.¹¹

Si un bilan global de cet engagement n'est pas disponible en ce moment, force est de reconnaître que les résultats atteints sont loin du compte. Lors d'une récente réunion tenue à Ouagadougou (11-12 novembre 2010), le commissaire chargé du département du développement de l'entreprise, des télécommunications et de l'énergie de l'UEMOA reconnaissait que les ré-

sultats obtenus dans la mise en œuvre du plan sont « en deçà des attentes ». Toutefois, on a pu observer çà et là, la naissance d'unités textiles. Au Mali, l'industrie de filature Fitina a ouvert ses portes en 2004 tandis que l'Industrie textile du Mali (Itéma) a rouvert les siennes en 2005, après avoir mis la clé sous le paillason il y a plus de dix ans. Au Burkina, l'usine Alok, fruit de la coopération indienne, vient de s'implanter à Bobo Dioulasso, portant le nombre des industries de filature à deux dans ce pays. D'autres initiatives sont également lancées dans les autres pays de l'UEMOA.

Mais on peut légitimement se demander à quoi serviront tous ces efforts si des mesures idoines ne sont pas prises pour garantir la durabilité des unités industrielles qui naissent ou qui vont naître. Dans un contexte mondial de concurrence exacerbée, les nouvelles unités africaines pourront-elles faire face à «l'invasion» des produits



Berger, Michel - TCHAD - Triage du coton graine après la récolte d'essai sur station © Cirad

asiatiques, entre autres causes de la faillite des premières unités ? Comme le note ce cadre de l'industrie textile malienne, «le plus grand danger pour l'industrie malienne, c'est la trop grande ouverture du marché local aux produits étrangers. C'est vrai que nous avons le handicap de l'enclavement, du coût élevé de l'électricité mais si nous étions protégés un tant soit peu contre l'invasion des produits étrangers, nous aurions pu nous en sortir», ajoute-t-il.¹² Il est donc urgent de songer à la protection des nouvelles industries textiles ouest-africaines qui se développent. Des instruments légaux existent bien pour cela et il est temps que l'UEMOA se les approprie.

La défense commerciale comme soutien à la relance

Les instruments de défense commerciale sont un vieux outil que les Etats, de par le monde entier, ont toujours utilisé pour protéger leurs industries nationales (en particulier naissantes) contre la concurrence dé-

loyale des autres pays ou contre l'invasion massive des produits étrangers qui menacent de les ruiner. Il s'agit de mesures temporaires qui permettent aux industries en difficulté de se réajuster ou à celles qui viennent de naître de se consolider. Certains économistes néoclassiques ont beau les taxer de protectionnistes et sans justification économique, il reste qu'ils ont été inventés au Nord, qui en reste d'ailleurs le plus gros utilisateur encore aujourd'hui.

On compte parmi ces instruments, les mesures anti-dumping, les mesures compensatoires (ou anti-subsventions) et les mesures de sauvegarde. Pendant longtemps, la nécessité de ces instruments ne s'est pas imposée en Afrique, à cause notamment des droits de douane élevés qui assuraient déjà une protection à l'industrie locale. Tel ne semble pas être le cas aujourd'hui, avec l'ouverture tous azimuts des frontières.

Le Canada a été le premier pays à adopter une législation nationale anti-dumping en 1904. Confronté à la forte concurrence de l'acier américain dont les producteurs sont accusés de vouloir détruire l'industrie canadienne par des prix jugés trop bas, le gouvernement canadien adopte une loi qui frappe de droit supplémentaire tout produit acier étranger vendu sur le marché canadien à un prix inférieur à sa «valeur normale». Le but de la législation était de rétablir la compétitivité entre l'acier canadien et l'acier importé - américain en l'occurrence - afin de permettre à l'industrie locale de survivre. La loi canadienne fut aussitôt répliquée par bon nombre de pays qui luttèrent pour bâtir leur industrie nationale. L'Afrique du sud, principal - et presque - pays africain à utiliser ces mesures fait partie de ceux-là. Sa législation anti-dumping date en effet de 1914.

Aujourd'hui, les mesures anti-dumping sont autorisées dans le cadre de l'OMC à travers l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (plus connu sous le nom d'Accord anti-dumping). Bien qu'un règlement d'application de cet Accord existe au sein de l'UEMOA (Règlement n°09/2003/CM/UEMOA du 23 mai 2003), aucune mesure anti-dumping n'a à ce jour été adoptée par cette organisation. Pourtant, de forts soupçons de dumping pèsent sur les exportations chinoises vers l'Afrique, qui sont l'objet d'ailleurs le plus souvent de ces mesures dans d'autres pays et régions du monde.

Les mesures anti-subsventions, qui servent à neutraliser l'avantage compétitif octroyé aux producteurs étrangers à travers les programmes de soutien à l'exportation de leurs gouvernements (subventions), sont le second instrument de défense couramment utilisé dans les relations commerciales interétatiques. Les Etats-Unis ont été le premier pays à les imaginer aux premiers stades de leur industrialisation. Alexander Hamilton, le premier Secrétaire au trésor de l'Amérique indépendante, déclarait en effet en 1791

⁶ Voir *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Série économie, CEDEAO-CSAO/OCDE, août 2006, p. 17

⁷ Voir *Etude de faisabilité de la relance du secteur textile en Côte d'Ivoire*, Centre d'analyse socio-économique pour le développement de l'Afrique (CASE-DAFRIQUE), 2010, p. 4

⁸ *Idem*

⁹ Voir M. L. DIATTA, « Le textile ouest-africain en crise », in *Les Afriques du 12 décembre 2007*. Voir également *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest* précité.

¹⁰ *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, p. 17.

¹¹ Voir *Déclaration finale de la réunion ministérielle de concertation régionale sur la filière coton dans l'espace UEMOA/CEMAC*, UEMOA, 18 juin 2003.

¹² Propos cités dans *Panos Infos* (<http://www.panos-ao.org/ipao/spip.php?article3570>).

que le plus grand danger qui guette les jeunes industries américaines était les subventions à l'exportation maintenues par les Etats européens (notamment l'Angleterre).¹³ En 1897, la première loi formelle anti-subsidation américaine voyait le jour pour défendre les intérêts de l'industrie américaine.

Aujourd'hui, les mesures anti-subsidations sont autorisées dans le cadre de l'OMC sous l'empire de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires et consistent, comme les mesures anti-dumping, en des droits de douane supplémentaires, équivalents à la subvention reçue par l'exportateur étranger. Quant à l'UEMOA, elle ne dispose à ce jour d'aucun code communautaire anti-subsidations. Toutefois, l'application de cet instrument paraît beaucoup plus compliquée car il faudrait démontrer que les exportateurs étrangers - chinois notamment - reçoivent des subventions de leur gouvernement.

Le troisième instrument, constitué par les mesures de sauvegarde, est l'instrument sur lequel les pays de l'UEMOA devraient porter plus d'attention. En effet, contrairement aux deux premiers qui exigent la démonstration soit d'un prix inférieur à la valeur normale (dumping) soit l'existence d'un subventionnement, les mesures de sauvegarde exigent seulement que l'on puisse montrer qu'il y a « augmentation massive » des importations mettant en péril l'industrie locale existante ou empêchant celle-ci de s'implanter. Même si des chiffres n'existent pas pour montrer le pourcentage d'augmentation des importations asiatiques et chinoises de textile depuis la libéralisation des marchés africains, le bon sens et la simple observation suffisent pour affirmer que les conditions d'application de mesures de sauvegarde sont plus que remplies. Par ailleurs, on sait que ces importations ainsi que la friperie ont contribué à la destruction de l'industrie textile locale et contribuent à dissuader tout investissement dans le secteur.

Aussi paradoxalement que cela puisse paraître, l'UEMOA, dont le Conseil semble être à la recherche de moyens de protection des producteurs de textile communautaires (voir *Déclaration finale de la réunion ministérielle de concertation régionale sur la filière coton dans l'espace UEMOA/CEMAC* précitée), ne dispose pas de législation sur les sauvegardes. Il est temps que cette législation soit adoptée et surtout, qu'elle ne reste pas lettre morte (comme c'est le cas du règlement antidumping).

Il faut signaler au passage qu'il n'existe à ce jour aucun organe à part entière chargé de la défense commerciale au sein de la Commission de l'UEMOA (contrairement à la pratique dans d'autres communautés comme l'Union euro-

péenne ou l'Union douanière d'Afrique australe : SACU). La tâche est confiée au département de la concurrence, qui n'est ni l'organe approprié (la défense commerciale dépasse le simple fait de concurrence, elle intègre la politique industrielle et agricole), ni doté des compétences nécessaires pour l'administration des instruments de défense.

Conclusion

Bâtir - ou rebâtir - l'industrie textile ouest-africaine est un défi de taille. Pour certains, c'est presque une illusion. Il n'est pas rare en effet d'entendre les commentaires suivants : « L'Afrique a raté sa révolution industrielle et ferait mieux de profiter de l'augmentation du prix des matières premières (toujours vraie ?) et des importations bon marché asiatiques au lieu de chercher à s'engager dans une voie d'industrialisation sans issue ». Pour justifier de telles thèses, on utilise le prétexte selon lequel, la politique de substitution aux importations des an-



Gutknecht, J. - Usine de coton, stockage des balles - © Cirad

nées 1960 et 1970 a échoué et que le continent a très peu d'atouts pour développer une industrie (manque d'infrastructure, de main d'œuvre qualifiée, coût élevé de l'énergie, etc.). Dans le même temps, les discours sur la lutte contre la pauvreté en Afrique n'ont jamais été autant en vogue. On oublie cependant que l'histoire du développement économique dans ce monde n'a pas encore produit une seule nation qui ait pu se tirer des affres du sous-développement et de la misère en restant simplement exportatrice de matières premières et importatrice de produits finis. Quand on connaît le rôle fondamental et indispensable de l'industrie dans le processus de développement d'un pays, on ne peut s'attarder sur de tels arguments.

Les américains auraient écouté les conseils d'Adam Smith, père spirituel du néolibéralisme et économiste très respecté au XVIII^{ème} siècle, qu'ils seraient encore aujourd'hui une nation pauvre et agricole. Alors que ceux-ci venaient en effet de conquérir leur indépendance de l'Angleterre en 1776 et tentaient de jeter les bases d'une industrialisation de leur pays en s'appuyant notamment sur des mesures protectionnistes, Smith voyait en cela une erreur monumentale (économiquement parlant). D'après lui, les Etats-Unis devaient plutôt se concentrer sur l'agriculture, secteur où ils avaient des « avantages comparatifs » par rapport aux autres pays (notamment l'Europe).¹⁴

Un siècle plus tard, les Etats-Unis, qui ont persisté dans leur choix, devenaient la première puissance économique et industrielle du monde, avec des millions de personnes tirées de la pauvreté. Selon la grande majorité des analystes, l'industrie américaine ne serait jamais devenue ce qu'elle est sans la protection dont elle a bénéficié à sa naissance (et continue d'ailleurs de bénéficier. Les Etats Unis sont l'un des plus gros utilisateurs des mesures de défense commerciale selon les statistiques de l'OMC.

Les Africains devraient en tirer des leçons. Les contextes ont toutefois changé et il faut beaucoup plus de tact et d'« intelligence ». Si en 1776 on pouvait adopter toutes les mesures de protection que l'on voulait, aujourd'hui cela paraît un peu plus difficile, avec les multiples traités de libéralisation des échanges que les pays ont signés. Il faut donc profiter - autant que nécessaire - des « brèches » que sont entre autres les instruments de défense (autorisés d'ailleurs par ces différents traités) pour défendre cette industrie. C'est le seul moyen qui lui permettra de grandir et de trouver sa place, d'abord sur le marché local et régional, et ensuite dans l'international. Dans un siècle marqué par l'ouverture généralisée et les pressions de la mondialisation, toute politique industrielle qui n'intègre pas cette stratégie de défense est vouée à l'échec.

Il est vrai que l'introduction de mesures « protectionnistes » renchérirait le coût des produits textiles dans la région et ne fera pas l'affaire de certains importateurs, mais entre les intérêts à court terme des consommateurs et des importateurs, et les intérêts de développement à long terme du continent, qui résident incontestablement dans l'industrialisation, il y a un choix à faire. Ou l'Afrique veut se développer et elle s'engage dans la dernière voie, ou elle veut continuer à « survivre » et à demeurer le laboratoire des « nouvelles idées » de développement concoctées de toutes parts, alors elle peut continuer à exporter ses matières premières et profiter « tranquillement » des importations « pas chères » venant d'ailleurs.

Pour terminer, nul n'est assez naïf pour croire que la protection seule sauverait et ferait grandir l'industrie textile ouest-africaine. Le manque de compétitivité, qui est réel et qui est lié entre autres au coût de l'énergie, au manque d'investissement dans la formation professionnelle, la recherche-développement, l'innovation, ainsi qu'une lutte sans merci contre la fraude et la contrefaçon, sont autant d'éléments à intégrer dans le plan de relance de l'industrie textile ouest-africaine. Sans ces éléments, la défense commerciale, temporaire d'ailleurs par sa nature, risque d'être sans objet. ■

**OUSSENI
ILLY**



¹³ Voir A. Hamilton, "Report of the Secretary of Treasury on the Subject of Manufacturers, 1791", cité dans J. F. Beseler and A. N. Williams, *Antidumping and Anti-subsidy Law: The European Community* (London: Sweet and Maxwell, 1986), p. 3.

¹⁴ Voir Erik S. Reinert, *How rich countries got rich and why poor countries stay poor* (London: Constable, 2010), p. 25; voir également, Ha-Joon Chang, *Kicking away the ladder: development strategy in historical perspective* (London: Anthem), 2002, p. 5.

L'appui à la gestion des risques agricoles : l'exemple des mécanismes d'atténuation de la volatilité des prix du coton au Burkina Faso

Par **José TISSIER**, **Anne LEGILE**, **Philippe DIERICKX** - Ingénieurs à l'AFD

La production agricole est une activité risquée par nature et les agriculteurs sont donc très sensibles dans leurs prises de décision aux outils susceptibles de sécuriser leur revenu tant sur le plan technique qu'économique.

Le développement spectaculaire de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest s'est appuyé sur cette logique en créant un environnement permettant de garantir l'approvisionnement en intrants à crédit et la commercialisation de toute la récolte à des prix fixés en début de campagne agricole.

Pendant de nombreuses années ce système d'annonce précoce du prix d'achat aux producteurs, sécurisé par un fonds de soutien, a montré sa capacité à gérer la fluctuation des cours mondiaux.

Cependant le marché est devenu de plus en plus instable avec des poussées spéculatives de plus en plus importantes. Les variations brutales de cours apparaissent aujourd'hui comme une caractéristique structurelle des marchés agricoles, rendant indispensable le recours à des mécanismes d'atténuation de la volatilité pour soutenir l'investissement et le développement des filières.

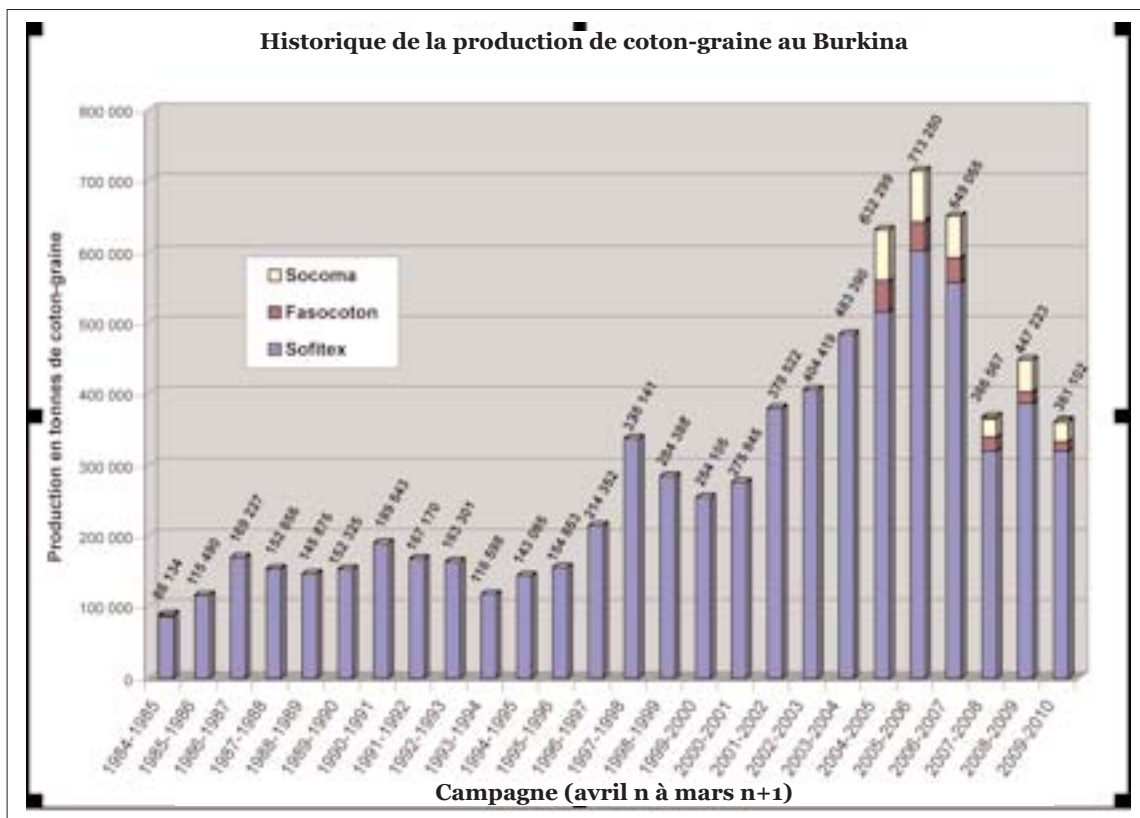
Un mécanisme fondé sur la segmentation des risques

En 2004, l'AFD a pris l'initiative d'une large concertation avec ses partenaires européens et africains. Des études approfondies ont permis d'élaborer les contours d'un nouveau système destiné à limiter les variations trop brutales des prix aux producteurs, sans pour autant s'opposer aux tendances lourdes du marché. Ce dispositif prend en compte les acquis des fonds de soutien précédents, tout en apportant des corrections importantes. D'une part, le mécanisme de fixation du prix annoncé aux producteurs en début de campagne ne dépend plus des négociations menées chaque année entre producteurs et société(s) cotonnière(s).

Le prix dépend dorénavant de l'évolution des cours mondiaux. Il est déterminé chaque année à partir d'une formule mathématique permettant d'estimer ce qu'il est convenu d'appeler le prix de tendance. Ce prix correspond à la moyenne du prix constaté des deux années passées, du prix estimé de l'année en cours et des prévisions de prix des deux années suivantes. Une fois établi, le prix de tendance de la fibre peut être calculé par tout observateur extérieur à partir des données publiques relatives au prix international du coton (indice A Cotlook) et au taux de change.

du fonds de lissage donne au fonctionnement de celui-ci un caractère prévisible, quasiment automatique pour les opérations d'abandonnement ou de tirage. Le fonds lui-même est constitué auprès d'une institution financière, recrutée sur appel d'offres, et gérée par celle-ci.

Mais le fonds de lissage peut être complété ou renforcé par le recours aux instruments de marché, en l'occurrence les produits dérivés. L'acquisition par une société cotonnière d'une option de vente par exemple lui permet, si le marché existe², à se garantir la vente à un in-



Le partage du prix entre sociétés cotonnières et producteurs s'établit de façon à assurer 60% du prix FOB¹ aux producteurs et 40% aux sociétés cotonnières, les deux parties étant ainsi toutes deux directement incitées à améliorer leur productivité, puisqu'elles en recueilleront directement les fruits.

Une dernière marge de 5% de sécurité est prise avant d'annoncer en début de campagne le prix de base producteur. La réunion des principes, paramètres et formules de calcul dans un document portant règlement

tant donné d'une quantité fixée de coton fibre au prix retenu dans l'option. A la différence d'une vente à terme («future»), où l'engage-

¹ en position FOB « free on board ».

² si un spéculateur est prêt en face à faire le pari inverse de la société cotonnière, qui craint une baisse des cours.

³ dans le cas où, à l'instant donné, le prix de marché dépasse le prix retenu dans l'option de vente.

⁴ à condition bien sûr qu'il y ait un vendeur et que ses conditions ne soient pas rédhitoires.

ment est ferme, l'acheteur peut (d'où le nom d'option) décider de vendre effectivement au prix convenu ou abandonner³ cette option de vente... La société cotonnière peut ainsi couvrir de façon quasi certaine⁴ son coût de production, puisqu'elle est sûre d'obtenir en toute hypothèse un montant correspondant à la différence entre le prix de vente précisé dans l'option de vente et le coût d'acquisition de cette option de vente. Enfin, quels que soient les outils utilisés, il existe des évènements que la communauté internationale reconnaît comme des chocs externes aux pays ou aux filières et qui peuvent conduire à terme à la disparition de la filière. Ni les acteurs par le biais de leurs outils de lissage interannuel, ni le marché par le biais des produits dérivés ne peuvent faire face à cette situation. Face à ce qu'il est convenu d'appeler une défaillance de marché, l'Etat se trouve alors devant l'alternative suivante : soit il ne bouge pas et il prend le risque de voir la filière s'effondrer avec ce que cela suppose de dégâts d'ordre social mais aussi économique et fiscal, plus ou moins conséquents selon l'importance de la filière dans l'économie nationale. Soit l'Etat décide d'intervenir et le fonctionnement du fonds de lissage lui permet de le faire de façon préventive, puisque dès la fixation du prix de tendance il est possible d'apprécier si l'annonce d'un prix producteur trop faible risque de décourager les producteurs et conduire à un abandon brutal de la production de coton.

Mise en œuvre d'un mécanisme innovant au Burkina Faso

La stabilisation du paysage institutionnel suite aux processus de libéralisation / privatisation et la responsabilisation des acteurs dans la gouvernance de la filière expliquent que le Burkina Faso soit le premier pays (et le seul jusqu'à présent) à avoir mis en œuvre un mécanisme de fonds de lissage destiné à traiter le « risque maîtrisable » par les acteurs.

L'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina a validé officiellement début mars 2008 le règlement du fonds de lissage et le montage institutionnel retenu (création d'une association spécialement dédiée à la gestion du fonds de lissage, recrutement d'une banque dépositaire des fonds et gestionnaire de ceux-ci, la BOA, Bank of Africa).

Données concernant le dispositif Fonds de Lissage

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Production (t Fibre)					
Prix plancher au producteur FCFA/kg	277 440	149 444	190 295	153 510	168 000*
Réalisations (F CFA/kg)	165	145	165	160	172+10
Prix complémentaire FCFA/Kg	154	162	157	167	247*
Incidences sur le Fonds (Milliards F CFA)	0	13	0	7	62 - 10*
Situation du Fonds (Milliards F CFA)	11,8	2,80	5,6	1,9	10,1*

L'AFD a été le seul bailleur à abonder le fonds de lissage grâce à un prêt souverain très concessionnel de 15 M€ et à une subvention de 3 M€, décaissés fin 2008 en faveur de l'Association du Fonds de Lissage. La dotation initiale du fonds est cependant en deçà des projections optimales définies par les études de faisabilité (60 FCFA par kilo de coton fibre produit dans le pays).

Un mécanisme qui a rempli ses objectifs

Le mécanisme a été appliqué, avec un effet rétroactif pour la première campagne, depuis 2006/07, et les acteurs en ont respecté les règles. Le dispositif a fonctionné dans tous les cas de figure (dans des situations neutres, des situations où le prix de référence s'est révélé supérieur au prix plancher, entraînant le versement de compléments de prix aux producteurs et des situations inverses où les sociétés ont acquis un droit de tirage.

Les estimations pour la campagne en cours sont très favorables. Le fonds de lissage devrait retrouver son niveau plafond à la fin de la campagne 2010/11. Un montant très important restera disponible, qui permettra notamment la distribution aux producteurs d'un prix complémentaire très consistant.

Un échelon régional à construire et des partenaires à mobiliser

L'ensemble du mécanisme de gestion intégrée du risque prix n'est pas encore déployé au Burkina Faso mais il a déjà porté ses fruits. La filière burkinabè est la seule pendant la période de crise à avoir maintenu un niveau de production supérieur à 300 000 tonnes de coton-graine.

L'année en cours, qui a vu des variations extrêmes sur un temps très court, met en évidence certaines limites du système. Le prix producteur 2010-11, basé sur un indice externe (moyenne de l'indice A Cotlook sur les douze mois de la campagne), semble en effet incompatible avec les prix de réalisation des

sociétés cotonnières, qui ont vendu à terme en début de campagne alors que les prix n'avaient pas encore atteint les sommets actuels.

Une étude commanditée par l'Association Interprofessionnelle AICB est en cours pour faire un bilan du fonctionnement du mécanisme et proposer des améliorations. Elle pourrait conduire à un aménagement des règles actuelles (modification de la répartition du prix entre producteurs et égreneurs ; intégration du prix de la graine et de la qualité de la fibre dans la fixation du prix plancher, élargissement des bornes du tunnel...). Cet aménagement devra également mieux prendre en compte la possibilité d'années atypiques sans remettre en cause pour autant les principes de base du mécanisme. Les premières conclusions ont été présentées à l'AICB début février et celle-ci devra prendre ses décisions avant le démarrage de la campagne agricole 2011-12.

Le dispositif régional, destiné à refinancer en cas de nécessité les fonds de lissage nationaux satisfaisants aux critères d'éligibilité définis en matière de gouvernance des filières, n'est pas non plus en place dans la mesure où le fonds de lissage du Burkina-Faso demeure à ce jour le seul.

Plusieurs filières souhaitent constituer leur propre outil de lissage national (Sénégal, Cameroun...) et les acteurs régionaux (UEMOA, BOAD) et certains de leurs partenaires financiers, (Banque Mondiale, BAD, autres bilatéraux...) s'intéressent de plus en plus à cette question de la gestion intégrée du risque prix.

La conjoncture actuelle, marquée à la fois par une volatilité très forte et un niveau soutenu des cours mondiaux du coton, semble ainsi favorable à l'essor de nouvelles initiatives. ■

J. TISSIER



A. LEGILE



P. DIERICKX



	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Production (t Fibre)	277 440	149 444	190 295	153 510	189 000
Prix de base producteur FCFA/kg	165	145	165	160	172+10
Equivalent Prix Réalisation FCFA/Kg	154	162	157	167	nd
Prix complémentaire FCFA/Kg	0	13	0	7	nd
Incidences sur le Fonds (Milliards F CFA)	-8,9	2,8	-3,8	0	9,4
Situation du Fonds (Milliards F CFA)	11,81	2,80	5,60	1,90	11,34

pour 2010-11 : estimations en italiques

L'initiative sectorielle en faveur du coton africain : évolutions, difficultés et situations actuelles des débats et négociations

Interview avec **SE L'AMBASSADEUR PROSPER VOKOUMA** - Ambassadeur du Burkina Faso à Genève
Coordinateur du « C4 » à Genève

GLOCAL : Le 30 avril 2003 le C4 soumet l'initiative sectorielle en faveur du coton africain au Comité de l'agriculture, pourriez-vous revenir sur la Genèse à un niveau diplomatique de la défense du coton africain à l'OMC ?

PROSPER VOKOUMA : Fin avril 2003, le C4 (Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad) déposait une proposition de négociation à l'OMC intitulée « Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton ». Les quatre pays membres de l'initiative sectorielle en faveur du coton demandent aux Etats-Unis (EU) et à l'Union européenne (UE) de mettre fin à leurs subventions à effet distorsif sur le commerce du coton. Les pays africains producteurs de coton exigent une compensation à hauteur des dommages subis.

Comme vous le savez sans doute, les Etats-Unis et l'Union Européenne n'ont pas réagi par rapport à cette première intervention du C4. Pour eux l'initiative sectorielle en faveur du coton ne pouvait pas faire partie de l'agenda de Doha qu'ils considèrent comme un nouveau dossier qui ne fait pas partie du mandat donné par les ministres à Doha. Mais cette proposition du C4 a été massivement soutenue par les pays en développement. C'est dans ce cadre que Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso s'est rendu en juin 2003 à Genève pour présenter cette initiative à une importante réunion du Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce. Il est important de rappeler que ce débat a eu lieu à la veille de la conférence ministérielle de Cancun en 2003.

Dans son discours, le Président du Faso a dit en substance « pour la première fois, les pays africains ne demandent pas de l'aumône, nous demandons tout simplement que les membres de l'OMC respectent les règles de l'organisation, règles auxquelles ils ont librement consenti ».

C'était là le début de l'offensive diplomatique et stratégique en vue de faire adopter l'initiative sectorielle en faveur du coton comme faisant partie intégrante du programme de l'agenda de développement de Doha. Naturellement pour atteindre ce but, le soutien des différents groupes (groupe africain, groupe PMA, groupe des ACP) de négociations s'avère indispensable.

Après un grand travail diplomatique et un lobbying très offensif avec l'appui des médias, ces groupes ont décidé d'adopter l'initiative sectorielle en faveur du coton comme leur dossier. C'était là une première victoire diplomatique pour le dossier. Pendant une réunion importante du Conseil Général de l'OMC qui s'est tenue au mois d'août 2003 à Genève, dans le cadre des préparatifs pour la Conférence ministérielle de Cancun, le groupe africain, les ACP et les PMA ont tour à tour apporté leur soutien à l'initiative sectorielle en faveur du coton. Des pays en développement comme le Brésil, l'Inde, la Chine ont apporté également leur soutien. Il en est de même des pays africains dans leur discours individuel. Ce n'est qu'après ce grand soutien général des pays en développement et de quelques pays développés que les Américains ont fait une courte déclaration pour reconnaître que la question était d'importance et méritait d'être examinée.

C'était là l'un des premiers et plus importants succès diplomatiques de l'initiative sectorielle en faveur de coton. A partir de cet instant, les consultations ont commencé pour faire accepter l'initiative sectorielle en faveur du coton comme faisant partie intégrante du programme de Doha. Finalement à partir de septembre 2003, il est envisagé que le coton puisse figurer au programme officiel de la conférence ministérielle de Cancun. Au même moment, les consultations et l'offensive diplomatique ont continué. Tous ces efforts croisés ont fait que le programme de la conférence ministérielle de Cancun a inscrit le dossier à l'ordre du jour, tout juste après les discours d'ouverture. Cela a été une grande victoire d'étape pour

le C4, le groupe africain, les PMA et les ACP. Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, l'Afrique a focalisé l'attention sur le dossier coton. Portes drapeaux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), les quatre pays soumissionnaires ont stigmatisé les contradictions liées aux conditions de la production de coton dans le monde et, au-delà, les conditions de l'insertion internationale des pays africains dans un monde libéralisé. La disproportion des chiffres et l'iniquité flagrante mises en évidence dans les argumentaires ont permis au dossier du coton africain de bénéficier d'une très large sympathie et de nombreux soutiens lors de la Conférence de Cancun. Le facteur de blocage principal a été le refus des pays en développement de débattre des « questions de Singapour » concernant la concurrence, les investissements, la facilitation des échanges et la transparence des marchés publics. Ces questions ont été un point de blocage central entre l'UE et les pays en développement. Mais ce sont les désaccords sur le dossier agricole en général et sur le coton en particulier qui cristalliseront les divergences pendant la conférence. Pour la première fois, une négociation commerciale internationale achoppait sur une revendication africaine reconnue comme légitime par la plupart des autres pays.



© Cirad

GLOCAL : Pensez-vous que cette initiative sectorielle soit un cas d'école ? Si oui, pour quelles raisons ? Quelles ont été les principales leçons ? La mécanique de négociation, de travail en commun ? La dynamique africaine et internationale développée pour la défense du coton a-t-elle été utile dans d'autres négociations ? A-t-elle donné lieu à la création d'instances, de méthodes de communication de concertation, de stratégies diplomatiques sous régionales utilisées pour la défense d'autres matières premières, d'autres sujets de négociation ?

PROSPER VOKOUMA : La solidarité développée autour de ce dossier nous a permis de ne pas baisser les bras et de continuer le combat. A certains égards, le dossier coton peut apparaître comme un avant goût de combats plus larges ou d'une autre nature. D'un côté, plusieurs pays connus pour leurs positions libérales ont rapidement soutenu les Africains dans leurs positions, en particulier en ce qui concerne la suppression des subventions agricoles (c'est le cas par exemple du Canada, de l'Australie et de l'Argentine, connus comme des membres actifs du «Groupe de Cairns»). (C'est d'ailleurs cette menace qui semble pouvoir expliquer certaines des réticences de l'UE à s'engager fermement dans un soutien du dossier coton à Cancun, craignant des critiques trop virulentes sur le processus de réforme de la Politique agricole commune (PAC)). D'un autre côté, des organisations de la société civile vont s'emparer du dossier coton, en y voyant un cas d'école idéal pour mettre en relief les incohérences entre politiques commerciales et politiques de coopération au développement de l'UE et des EU. Le coton est aussi, pour plusieurs ONG, un support de communication idéal pour questionner la légitimité des instances internationales en charge de la régulation du commerce et du développement économique.

GLOCAL : Le débat autour des subventions est complexe (leurs rôle et effets sur l'économie mondiale, leur suppression, leur défense, leur classification et transfert dans les différentes boîtes de l'OMC...) pourriez-vous nous résumer la position du C4 dans ce débat ?

PROSPER VOKOUMA : Dans l'Accord sur l'agriculture, toutes les me-

sures de soutien réputées avoir des effets de distorsion sur la production et les échanges sont interdites.

En ce qui concerne le coton, le marché mondial de ce produit est faussé du fait de l'attribution par les pays développés notamment par les Administrations américaine et européenne de subventions énormes à leurs cotonculteurs (en moyenne, 3 milliards de dollars par an du côté américain et autour de 900 millions d'euros du côté européens), ce qui permet aux exportateurs américain et européens de casser les prix et donc de fausser gravement la concurrence.

C'est dans ce sens que suite à l'Accord cadre de juillet 2004, d'intégrer le coton dans les négociations globales sur l'agriculture, mais avec pour condition de le traiter de façon « ambitieuse, rapide et spécifique », accord entériné en décembre 2005 par la conférence ministérielle de Hong Kong, le C4 a fait des propositions sur les trois piliers des négociations (accès au marché, soutien interne et concurrence à l'exportation) en juin 2006, à travers notamment une formule de réduction des soutiens internes de la boîte orange accordés au coton (voir document de l'OMC sous la cote TN/AG/SCC/GEN/4 du 16 juin 2006). Cette formule précise également les concepts de modalités applicables à la boîte bleue, spécifiquement en matière de coton, la période de référence pour le coton et la période de mise en œuvre. Les expressions boîte bleue, boîte orange ou verte servent à désigner les catégories de soutiens ayant des effets de distorsions des échanges selon la gravité de ceux-ci.

Après quelques avancées sur l'accès aux marchés et sur la concurrence à l'exportation, le soutien interne, est et demeure le levier sur lequel il faut rapidement agir à ce jour pour donner un signal fort à l'ensemble des pays les moins avancés producteurs de coton.

GLOCAL : L'Argentine exprime des réserves sur l'évolution positive vers une réduction des subventions en mentionnant les transferts dans la boîte verte de certaines mesures de la boîte bleue. Partagez-vous cet avis. Quelles sont selon vous les mesures principales impactant le coton africain faisant l'objet de ce « jeu de passe-passe » ?

PROSPER VOKOUMA : Un des défis principaux du cycle de Doha est d'éviter ce qu'on appelle le « box shifting » c'est-à-dire remplacer des mesures orange et en voie d'élimination par des mesures bleues ou vertes, encore tolérées. C'est pour cela que la négociation des conditions et règles qui vont gouverner l'utilisation de la boîte bleue et verte après la conclusion du cycle Doha ont une importance énorme en général et pour le coton en particulier. Les éléments clés dans ce contexte sont les années de base qui devront être utilisées pour déterminer soit les surfaces ou les quantités auxquelles seront appliquées les procédures bleues et les limites applicables en fonction des valeurs des produits.

GLOCAL : Les pays africains avaient placé beaucoup d'espoirs dans la mise en place du Comité spécial sur le coton. Quels en sont les résultats ?

PROSPER VOKOUMA : Suite à l'Accord cadre de juillet 2004 prévoyant que le coton sera traité « de manière ambitieuse, rapide et spécifique », dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Le Sous-comité coton a été créé le 19 novembre 2004 avec pour mandat de faire porter ses travaux sur « toutes les politiques ayant des effets de distorsion des échanges affectant le secteur », dans les trois domaines clés des négociations sur l'agriculture (accès aux marchés, soutien interne, et concurrence à l'exportation). Mais ce volet commercial est lié aux négociations sur l'agriculture et il n'y a pas eu d'évolution majeure par refus catégorique de nos partenaires d'entrer véritablement en négociation. Le Sous comité a fait un travail remarquable, mais les résultats ne dépendent pas de lui car ce sont les membres qui négocient au sein du sous-comité coton.

GLOCAL : Dans le rapport de situation du secrétariat du Sous Comité du Coton d'octobre 2010, il est souligné que le mandat spécifiant que la question du coton devait être traitée de manière « ambitieuse, rapide et spécifique [...] était loin d'être accompli ». Cet engagement mentionné en août 2004 dans l'Ensemble des résultats de juillet et dans la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005 a-t-il jamais été respecté ? Si oui, dans quelle mesure ? Pour quels résultats ?

PROSPER VOKOUMA : Le mandat de la conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005 de traiter le coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique est loin d'être accompli. Que constatons-nous à ce jour ? L'ambition est toujours proclamée, mais faute de résultat probant elle est vidée de son sens.

La rapidité est de loin ce qui n'a pas pu être atteint puisque depuis 2005, peu de progrès ont été accomplis sur le pilier soutiens internes. Enfin, la spécificité semble être également vidée de son sens au regard du peu d'intérêt accordé par certains pays développés au traitement de ce dossier que nous refusons de voir relégué au dernier stade de la négociation.

GLOCAL : Selon vous, comment ce mandat pourrait il être « accompli » dans la phase finale du cycle de Doha : quels sont les points de blocage principaux à lever ?

PROSPER VOKOUMA : Pour que ce mandat soit accompli, il faut que nos partenaires, notamment les Etats-Unis et l'Union européenne s'engagent véritablement dans la négociation en acceptant les propositions du C4 ou à défaut en faisant des contre propositions aux pays africains producteurs de coton qui vont dans le sens du mandat de Hong Kong et compte tenu de l'engagement unique, il faudra que les autres domaines de négociations évoluent parallèlement dans le même sens.

GLOCAL : Quel est selon vous l'impact de la « victoire » du Brésil sur une évolution positive dans le domaine de la réduction des subventions ayant des effets de distorsion ?

Pensez-vous qu'en s'appuyant sur l'approche du Brésil les pays africains devraient explorer la piste du contentieux afin de bénéficier d'une situation leur donnant un pouvoir et des outils de négociation plus importants face aux Etats-Unis ?

Le Brésil avait encouragé les pays africains à s'engager sur la piste du contentieux au moment où lui-même posait une plainte devant l'ORD. Quelle est l'état

actuel de la coopération possible ou déjà engagée avec le Brésil pour le « montage » d'un dossier de contentieux ?

Le Brésil, l'Inde et le Pakistan souhaitent s'engager activement dans une politique de soutien et de coopération Sud-Sud avec les pays africains producteurs de coton. Pourriez-vous nous présenter l'état d'évolution de ces projets et les domaines particuliers visés en ce qui concerne le Burkina Faso ?

PROSPER VOKOUMA : Le différend Etats-Unis/Brésil, initié en 2002, a conduit effectivement à la condamnation des subventions que les Etats-Unis accordent à leurs cotonculteurs ; ce jugement a été confirmé par l'organe d'appel de l'OMC en 2005 et 2008. Malgré de nombreuses consultations entre les Etats-Unis et le Brésil, aucun progrès n'avait pu être fait pour trouver une solution au différend sur le coton dans la mesure où les Etats-Unis avaient toujours refusé d'entrer en réelle négociation en se cachant derrière l'argument selon lequel toute solution devrait être approuvée par un Congrès qui n'était de toute façon pas prêt à modifier le régime de soutien américain au coton. Pour éviter l'application des mesures de rétorsion et pour continuer les négociations en vue d'un accord, les Etats-Unis ont proposé la suppression des crédits de garantie à l'exportation GSM-102. Ceci représente une toute première et bienvenue étape vers la mise en conformité de la politique des Etats-Unis avec certaines obligations de l'OMC. Un accord bilatéral passé entre les deux protagonistes offre également une compensation financière aux brésiliens d'environ 147.3 millions de dollars par an pour fournir une assistance technique et un renforcement des capacités en faveur du secteur coton.

Le verdict final de ce « deal » est donc toujours en suspens. Ce qui est positif pour les pays africains producteurs de coton, c'est que l'accord maintient la pression sur les Etats-Unis qui doivent se mettre en conformité avec les règles de l'OMC, il a forcé les Etats-Unis à traiter au moins une question (le système de garanties de crédit à l'exportation) d'une manière systématique pour, il faut l'espérer, une mise en conformité totale avec les obligations de l'OMC.

Quant à l'idée d'engager un recours contentieux, il faut noter qu'au



Saint Macary, Hervé - CAMEROUN - Champ de coton, capsules ouvertes, prêtes à récolter, les toits du village en arrière plan - © Cirad

terme des travaux de la réunion de concertation des Ministres en charge du commerce du C-4 tenue le 26 novembre 2011 à Cotonou (BENIN), les Ministres ont demandé aux négociateurs à Genève de réfléchir sur l'opportunité ou non de porter la question de l'initiative sectorielle en faveur du coton devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC.

En exécution des instructions des Ministres, une série d'activités ont été organisées au début de l'année 2011 à Genève et à Bruxelles. Il s'agit de : (i) l'atelier de réflexion sur le coton, organisé par le Secrétariat ACP, qui a eu lieu le 27 janvier 2011 à Genève ; (ii) l'atelier de réflexion sur le règlement des différends : Un atout ou une contrainte pour la négociation ? : le cas du Coton à l'OMC, organisé par le C-4, le 12 février 2011 à Genève ; et (iii) la réunion des Représentants basés à Bruxelles et à Genève des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) producteurs de coton, tenue les 16 et 17 février 2011 à Bruxelles (BELGIQUE). Au terme de ces activités un rapport a été établi. La suite appartient aux premiers décideurs de nos pays au niveau adéquat.

Pour ce qui est de la coopération Sud-sud, lors des différentes séries de réunions au titre du Mécanisme du cadre consultatif en faveur du coton le point de la coopération entre les producteurs de coton africains et des pays comme, le Brésil, l'Inde et le Pakistan est passé en revue.

Il est important de signaler qu'au titre de la coopération Sud-sud en matière cotonnière, le Brésil et l'Inde ont fait à l'intention des pays du C4 des offres intéressantes de coopération.

En ce qui concerne le Brésil, cette offre de coopération s'est traduite par la mise sur pied d'un programme d'assistance en faveur des pays du C4 et à travers l'organisation en 2007 de voyages d'études au profit de producteurs, de chercheurs et de responsables de l'administration publique du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad ; et l'organisation d'une mission tournante d'une équipe de chercheurs brésiliens dans les pays du C4, à l'effet de définir avec leurs homologues les domaines de partenariat dignes d'intérêt. Ces partenariats se construisent progressivement, entre autres.

S'agissant de l'Inde, l'offre de coopération faite en 2007 aux pays du C4, a connu un début de concrétisation avec l'organisation courant mai 2010, d'une mission tournante d'experts indiens, à l'effet d'évaluer les besoins d'assistance technique et de renforcement de capacité, de transfert de technologie, de recherche développement dans les pays du C4, au Nigéria, au Kenya et en Ouganda ; et de partager l'expérience des centres de recherche développement de l'Inde avec leurs partenaires des pays à visiter à travers des formations et des spécialisations très poussées.

Au Burkina Faso, la délégation indienne a eu des séances de travail avec les services techniques de l'administration publique en charge du dossier coton, l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), la recherche cotonnière, la Chambre de Commerce et les opérateurs du textile industriel et artisanal.

Par ailleurs, tout comme en ce qui concerne le Brésil, au plan bilatéral, la commission mixte Burkina Faso/Inde est également active et des axes de coopération sont en cours de réalisation dans divers autres domaines.

Avec le Pakistan, nous avons engagé aussi les échanges ; tout comme avec la République Populaire de Chine qui ne veut pas être en reste dans cette coopération.

GLOCAL : L'UE semble tenir le rôle du « bon élève » en ce qui concerne la cohérence entre les engagements de Hong Kong et les actions conduites sur la réduction des mesures de soutien internes au coton (suppression des aides de la catégorie orange), travail de découplage des aides, libéralisation de l'accès au marché du coton, nombreux décaissements et projets de développement dans le secteur cotonnier... Existe-t-il des subtilités qui nuanceraient ou renforceraient encore plus cette vision ?

PROSPER VOKOUMA : Il est vrai qu'il faut reconnaître un effort de la part de l'Union européenne qui, avec sa réforme de 2004, confirmée en 2006 après la demande de mise en conformité requise par la Cour de justice de l'union européenne, que l'EU a découplé 65% de ses subventions au coton et a transféré le reste des subventions ayant un effet de distorsion sur les échanges de la boîte orange à la boîte bleue, considérée

comme moins distortive. Nous avions à l'époque déjà salué cet élan positif et demandé un effort supplémentaire pour arriver à un découplage à 100% et nous continuons à demander cet effort supplémentaire.

En plus de cette réforme, l'Union européenne a lancé depuis 2004 un partenariat en faveur du coton africain à travers lequel pas moins de 15 millions d'euros sont alloués au renforcement du secteur coton.

Mais, les subventions européennes restent les plus élevées au monde par kilo de coton produit, le taux de découplage du soutien au coton (65%) est substantiellement plus bas que le taux moyen de découplage des autres produits (>90%) contredisant ainsi l'engagement de l'UE pris à Hong Kong de faire plus dans le coton que dans le reste de l'agriculture, en raison de son importance pour le développement des pays pauvres.

Les pays africains producteurs de coton considèrent qu'il s'agit là d'une réforme incomplète qui ne remplit pas les obligations de Hong Kong.

GLOCAL : Quels sont les enjeux de la coopération et collaboration entre les pays africains producteurs de coton et la Chine dans un cadre plus large de diplomatie économique ?

PROSPER VOKOUMA : Je dirai que ces relations sont en train de passer du bilatéralisme au multilatéralisme. Cette évolution importante est due au soutien de la Chine aux organisations interafricaines. Depuis 2003, la Chine renforce ces relations multilatérales avec les organisations régionales et sous régionales africaines. En effet, depuis le premier sommet sino-africain, la politique africaine de la Chine s'inscrit désormais dans une logique multilatérale, étant entendu qu'elle se définit par rapport au continent africain dans son ensemble et non plus par rapport aux Etats pris individuellement.

La satisfaction des besoins pour le renforcement de l'économie chinoise ne se limite pas seulement à l'approvisionnement en pétrole. L'économie de l'empire du milieu a besoin d'autres produits comme le coton, etc. Il faut le rappeler, la Chine est le premier pays consommateur de coton au monde.

En 2000, la relation Chine-Afrique a connu une courbe ascendante en termes de qualité des échanges économiques. D'environ 9 milliards de dollars en 2000, les échanges sino-africains se sont élevés à 40 milliards de dollars en 2005, puis 55 milliards de dollars en 2006. Cette progression pourrait atteindre plus de 100 milliards de dollars en 2011, estiment certains analystes.



Berger, Michel - TCHAD - Triage du coton graine après la récolte d'essai sur station © Cirad

GLOCAL : Les Etats-Unis, au travers du Programme d'amélioration du coton de l'Afrique de l'Ouest (WACIP) parviennent-ils à pallier de manière satisfaisante au préjudice qu'ils font subir aux pays africains producteurs de coton au travers des subventions qu'ils allouent à leurs producteurs ? Auriez-vous des chiffres permettant d'évaluer le montant des programmes du WACIP et le type de financement qui leur sont attachés (crédits à taux préférentiels, financements gracieux, marchés intéressants pour des semenciers et producteurs d'intrants américains...) et l'estimation des préjudices subis par le C4 ?

PROSPER VOKOUMA : L'objectif global du Programme d'amélioration du coton Ouest africain (WACIP) est de réduire la pauvreté et la faim en augmentant les revenus des producteurs de coton et des transformateurs. Selon certains responsables du WACIP, pour résoudre les principaux problèmes liés au coton africain, il faut se concentrer sur des aspects techniques tels que l'approvisionnement en intrants et le crédit, l'amélioration des techniques d'égrenage...etc.

Le montant du programme WACIP était de vingt huit (28) millions de dollars USD sur la période 2006-2010. Notons que ce programme qui a pris fin en 2010 a été renouvelé. Nous saluons cette contribution financière et nous exhortons les EU à faire davantage preuve de générosité au regard des énormes difficultés (hausse du prix des intrants, des engrais en particulier, l'évolution incertaine de la chaîne de valeur du coton) auxquelles est confrontée la filière cotonnière ouest africaine. Mais tout en mesurant l'importance de l'aide au développement en faveur du coton, nous voulons ici souligner qu'à nos yeux, l'aspect commercial reste la solution idoine pour nos filières cotonnières menacées de disparition.

Quant à l'estimation des préjudices subis par le C4, Il est clair que les pays de l'Afrique de l'ouest et du centre en particulier ont subi et continuent de subir un préjudice grave du fait des subventions accordées aux producteurs de coton aux Etats-Unis. Ce préjudice pourrait même s'aggraver

si les Etats-Unis ne se conforment pas aux règles de l'OMC à court terme. Selon des études de la Banque mondiale, les subventions accordées aux Etats-Unis réduisent, à elles seules, de plus de 250 millions de dollars le revenu annuel que les agriculteurs de l'Afrique de l'Ouest tirent de l'exportation de coton. Il est même possible que le préjudice subi par les pays africains du fait des subventions agricoles américaines dépasse les avantages que ces pays pourraient retirer de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, qui accorde un accès préférentiel aux produits africains sur le marché américain.

GLOCAL : Dans le cas du partenariat UE-ACP/Afrique, quels ont été les impacts des projets mis en place depuis l'initiative sectorielle ? Quelles sont les perspectives du nouveau cadre d'action du partenariat UE-Afrique sur le coton ?

PROSPER VOKOUMA : Dans l'ensemble, la plupart des activités programmées pour le volet coton semblent se dérouler normalement, même s'il est actuellement trop tôt pour évaluer leur efficacité et leur impact. Cependant, on doit relever la lenteur excessive rencontrée dans le processus d'élaboration des stratégies coton pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Pour l'Afrique de l'Ouest, la complexité est accrue par la nécessité de partir d'une actualisation de l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2003 et évoluer vers une stratégie régionale partagée par toutes les parties prenantes. Face au retard constaté, le Comité d'Orientation et de Suivi du coton a demandé à l'Unité de Coordination relative aux produits de base agricoles d'activer son processus de décentralisation en Afrique de l'Ouest pour faciliter les travaux dans le cadre d'une mobilisation de tous les acteurs en vue de l'élaboration et l'adoption d'une stratégie régionale coton. Ce document présente la dernière mise à jour de la mise en œuvre du partenariat UE-Afrique sur le coton qui a été conclu par l'UE et les pays africains en juillet 2004 (Forum de Paris). Ce partenariat s'est traduit par l'adoption d'un plan d'action conjoint qui a évolué vers un cadre d'action. A la suite d'une évaluation à mi-parcours du partenariat en juin 2009, le plan d'action a été révisé pour devenir le cadre d'action du Partenariat.

Le cadre d'action réaffirme la pertinence du partenariat UE-Afrique sur le coton et la nécessité de le poursuivre en l'adaptant au contexte actuel. Le cadre d'action est à la fois un document stratégique de référence s'articulant avec les stratégies régionales coton et un outil de suivi des actions menées dans le cadre du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Il constitue un outil de suivi de l'ensemble des appuis spécifiques du coton africain qui est mis à jour périodiquement sur la base d'informations obtenues auprès des divers bailleurs de fonds et des organisations interprofessionnelles intervenant dans les filières cotonnières africaines.

GLOCAL : De nombreuses agences conduisent des projets liés au coton dans les pays du C4 et en Afrique en général. Vous serait-il possible de nous dire dans quelle mesure il serait possible d'avoir une synthèse des analyses d'impact, des évaluations des bénéfices réels, de l'atteinte ou non des objectifs de ces projets afin de comprendre dans quelle mesure l'aide au développement internationale contribue ou non à avancer vers une sortie de crise des filières coton ?

PROSPER VOKOUMA : La Conférence Ministérielle de Hong Kong de décembre 2005 a entériné l'option prise en juillet 2004 à Genève d'aborder la question du coton, non seulement du point de vue commercial, mais également à travers l'aspect développement.

Le paragraphe 12 de la déclaration ministérielle de Hong Kong définit le cadre dans lequel il est demandé à la communauté internationale du développement d'intensifier encore son aide concernant spécifiquement le coton. En même temps, les pays africains producteurs de coton sont encouragés à poursuivre et à approfondir leurs efforts de réforme interne visant à accroître la productivité et l'efficacité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions à travers le mécanisme du cadre consultatif du Directeur général de l'OMC en faveur du coton, l'aide au développement en faveur du coton se répartit en deux catégories : aide au développement spécifique en faveur du coton et aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des in-

frastructures connexes. Il est constant que cette aide est fortement conditionnée à des mesures de réforme interne dont toutes n'ont pas toujours été positives surtout dans le cadre des processus de privatisation.

Six années après l'adoption de ces mesures, le bilan régulièrement enregistré par le Directeur général paraît plus que mitigé. En effet, les apports fournis par les partenaires au développement dans le cadre de l'aspect développement du dossier coton semblent, sous leur forme actuelle, insuffisants. Il convient de relever également les similitudes entre les projets et programmes conçus et financés par les donateurs multilatéraux et bilatéraux ; ce qui ne permet pas une rationalisation dans l'utilisation des ressources et une réelle efficacité desdits projets et programmes. Afin de corriger ces situations d'inefficacité et dans le souci de mieux prendre en compte les spécificités des besoins de développement du secteur coton des pays co-auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton (C-4), l'option a été prise au niveau du C-4 de tenir compte dans les négociations du nécessaire lien entre l'aspect développement du dossier coton et l'initiative de l'Aide Pour le Commerce (APC) et définir, en lieu et place des projets nationaux éparés à l'impact relativement limité, un cadre propice à la formulation d'un programme conjoint multidimensionnel et intégré à soumettre aux partenaires au développement.



© Cirad

GLOCAL : Dans une stratégie de valorisation du coton et d'une plus grande transformation textile dans la région, comment voyez-vous l'articulation entre la préservation des relations commerciales et diplomatiques, le renforcement de la coopération Sud-Sud et la protection d'une transformation et d'une consommation locales ou régionales ?

PROSPER VOKOUMA : Dans une stratégie de valorisation du coton et d'une plus grande transformation de la fibre, il faudra rendre disponibles les stratégies nationales ou régionales en faveur du secteur coton avec une indication des domaines d'intervention des bailleurs de fonds sur le coton. Il faudra développer des programmes de coopération Sud-Sud en vue d'une meilleure intégration de la chaîne du coton, y compris une plus grande transformation à

l'échelle régionale, il faudra également veiller à un renforcement de capacité dans les pays africains producteurs de coton et à une amélioration de la compétitivité des filières à travers, entre autres, la baisse des coûts de production, la formation et la recherche.

C'est dans ce cadre que la Commission de l'UEMOA a mis en place depuis 2003, un agenda pour la compétitivité de la filière coton – textile qui avait pour objectif majeur de transformer 25 % de la production à l'horizon 2010.

Cet agenda, qui n'a pas atteint les résultats escomptés en raison des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, est à ce jour en cours de révision, notamment au niveau des objectifs stratégiques et opérationnels de la filière coton-textile intégrant l'ensemble des préoccupations liées à la compétitivité, à la transformation et à la commercialisation du coton.

Mais notre conviction profonde est que les importantes potentialités de la filière coton-textile pour le développement économique de nos pays, ne peuvent pas être durablement exploitées tant que la question de l'assainissement du fonctionnement du marché mondial du coton ne sera pas une réalité.

GLOCAL : Coton et consolidation de l'intégration régionale - dans quelle mesure le coton est-il un instrument favorisant l'intégration régionale (politique, sociale, commerciale, culturelle) ? Dans quelle mesure pourrait-il jouer un rôle encore plus grand ?

PROSPER VOKOUMA : Plus de 15 millions de personnes vivent directement ou indirectement de la culture du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre où ce produit est la principale source de revenus. (i) Il leur permet d'abord, d'améliorer leurs conditions matérielles de vie, car les revenus tirés de la vente du coton leur permettent de satisfaire un grand nombre de besoins quotidiens. (ii) Ensuite il leur permet d'accéder à l'éducation et aux soins de santé à travers notamment la contribution des paysans à la construction d'écoles, de centres de santé communau-

taires. (iii) Enfin, les autres cultures profitent de celle du coton en termes d'engrais, de savoir faire, de mécanisation et de crédits.

A cela, il convient d'ajouter le rôle important en matière de désenclavement et de politiques sociales joué par les compagnies cotonnières car, pour mieux assurer le transport du coton, ces compagnies contribuent à la construction et à la réparation des routes et pistes rurales tant au niveau national que régional.

Le désenclavement a un effet multiplicateur sur le bien-être des populations à travers la connexion entre zones de production et zones de commercialisation.

GLOCAL : Le faible niveau actuel de transformation du coton dans toute la sous-région est une problématique qui est au carrefour de beaucoup d'autres (stratégie énergétique, financements, infrastructures de transport...). Comment envisagez-vous une évolution dans ce domaine, au Burkina et dans la sous-région selon quel ordre de priorité ? Quels sont les points de blocages que les plus hautes autorités politiques étatiques peuvent contribuer à lever ?

PROSPER VOKOUMA : C'est un débat en cours au niveau de la Commission de l'UEMOA. Ce débat prendra en compte naturellement la sécurisation des revenus des producteurs de coton, l'attraction de l'investissement privé dans la transformation de la fibre, et l'implication des égreneurs dans la transformation de la fibre. Donc je ne me prononcerai pas plus sur le sujet.

GLOCAL : Si vous deviez donner 2 écueils, sujets de crispation, vérités centraux mais difficiles à dire et à entendre en ce qui concerne la situation actuelle du coton africain en Afrique de l'Ouest et du centre, quelles seraient-elles ?

PROSPER VOKOUMA : Je ne sais pas s'il y a des vérités difficiles à dire et à entendre en ce qui concerne la situation actuelle du coton africain. Mais pour que la production cotonnière des pays africains soit rentable et puisse constituer une activité économique clé pour notre équilibre socio-économique ; il semble nécessaire de traiter les problèmes concurrentiels au niveau de l'OMC, avec deux objectifs principaux : obtenir l'arrêt des intolérables subventions américaines (voire, européennes) au coton et maintenir une « ceinture de sécurité douanière » aux frontières des pays africains, le temps qu'ils mettent en œuvre avec succès leur stratégie de filière et de valeur ajoutée « coton ».

GLOCAL : Dans le tandem peuple et leaders pour un développement de l'Afrique : la « nécessité de s'assumer », est-ce une responsabilité historique de nos générations ?

PROSPER VOKOUMA : Il appartient aux générations actuelles d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures. Partout dans le monde, la construction de nations modernes et la définition de stratégies de développement ont du temps. L'Afrique n'échappe pas à cette règle, mais elle doit prendre effectivement son destin en mains en s'engageant énergiquement dans un projet collectif dont la construction et la mise en œuvre appartiennent à la fois aux élites politiques et intellectuelles et à l'ensemble des acteurs sociaux dans et hors du continent.

Dans cette voie, et en complémentarité avec les efforts consentis par les acteurs institutionnels et non institutionnels dans chaque pays, au niveau régional, continental et mondial, nous ne devons plus nous contenter seulement de faire des bilans, mais plutôt œuvrer à faire émerger une Afrique ayant sa propre vision du monde, sa propre conception de la gouvernance et son propre itinéraire de développement ancrés dans les réalités du continent et répondant aux défis de la modernité et de la mondialisation. Les générations actuelles ont la responsabilité de léguer aux générations futures : (i) une Afrique qui a trouvé elle-même sa voie en tirant le meilleur parti de ses traditions, revisitées à la lumière des défis du 21^e siècle, et le meilleur de l'expérience internationale, librement interprétée par elle et non imposée sous forme de normes et de conditionnalités ; (ii) une Afrique dotée d'un système de production et d'échange lui permettant à son tour de bénéficier des avantages de la mondialisation mais aussi d'énoncer ses propres règles du jeu afin de préserver ses écosystèmes, de développer progressivement ses propres compétences et son propre système productif, de concevoir son propre développement durable en se réappropriant son riche potentiel ; et (iii) une Afrique qui a renouvelé ses relations et renforcé un partenariat juste et équitable avec les autres pays et continents du monde, qui est sortie de la dépendance et qui fait entendre sa voix dans le concert des nations.

GLOCAL : En prenant la question du coton comme illustration, selon vous, comment l'Afrique peut-elle avancer vers une plus grande liberté (gagnée) de faire ses choix et exercer une plus grande capacité à les défendre ?

PROSPER VOKOUMA : J'ai déjà répondu à cette question en partie, au risque de me répéter je dirai que le dossier coton a fini par devenir un dossier emblématique du Cycle de Doha. La question des subventions agricoles présente de sérieuses menaces sur la crédibilité de l'OMC. L'impossibilité de trouver une réponse adéquate à l'initiative sectorielle en faveur du coton est jusqu'à ce jour un des facteurs paralysant du Programme de Doha pour le Développement.

Les pays du C4 et l'ensemble des pays africains se sont donnés comme mot d'ordre de ne pas abandonner le combat et de maintenir la pression sur les pays qui octroient des subventions distorsives à leurs producteurs de coton. Ils doivent rester solidaires et soudés y compris avec les organisations paysannes ainsi que les Organisations non gouvernementales nationales et régionales pour une même cause comme cela a toujours été le cas du dossier coton. C'est de cette manière que l'Afrique peut faire entendre sa voix et défendre ses intérêts et cela ne pourra se faire sans solidarité, unité et engagement.

GLOCAL : Qu'avons-nous oublié de vous demander qui vous semble crucial dans cet état des lieux sur le coton africain ?

PROSPER VOKOUMA : Depuis huit ans, nous n'avons cessé de montrer à la communauté internationale la détresse que vivent les producteurs de coton des pays africains. Nous l'avons dit et répété, pour nous, ce qui se joue à l'OMC n'est ni plus ni moins que la crédibilité du système commercial multilatéral auquel nous devrions être tous attachés.

Avec, les Etats-Unis d'Amérique, le tableau est beaucoup moins encourageant. Non seulement il s'agit de la plus importante source de distorsion en volume du marché du coton, mais de surcroît, et malgré une condamnation à l'OMC dans un différend avec le Brésil, aucun signe positif n'a été enregistré dans le sens d'un alignement de leurs pratiques de soutien sur celles autorisées par le système commercial multilatéral. Nous fondons beaucoup d'espoir dans la réforme prévue de la Farm Bill (loi agricole américaine) de 2013 pour enfin voir ce grand pays se conformer aux règles de l'OMC. Les cotonculteurs africains ne demandent pas un traitement de faveur, ni un traitement spécial et différencié, mais simplement l'application des règles et principes que les membres de l'OMC se sont eux-mêmes donnés.

L'augmentation des prix du coton constatée depuis juillet 2010 n'est pas une raison suffisante pour ne rien faire et cette augmentation reflète un déséquilibre structurel de l'offre et de la demande. Lors de la dernière campagne 2009/2010, les pays ACP ont produit 800.000 tonnes de coton-fibre, soit 3,5 % de la production mondiale. Alors qu'il y a quelques années le Burkina et le Mali à eux seuls produisaient plus que cela. A court terme, les prix du coton devraient se maintenir à un niveau très élevé. Mais les cotonculteurs des pays africains ne profitent pas de cette hausse. A moyen et long terme, les perspectives sont moins réjouissantes et plus aléatoires. D'une part, parce que l'augmentation des prix du coton va se traduire, théoriquement et mécaniquement, par une augmentation des prix des produits textiles et des vêtements.. De telles augmentations ne peuvent pas être supportées par le marché mondial des produits finis textiles et de vêtements. Ceci aura pour conséquence, soit d'inciter les consommateurs à réduire leurs achats vestimentaires et textiles, soit de reporter leurs achats sur des produits vestimentaires et textiles autres qu'en coton. Dans tous les cas, cela devrait peser sur la consommation mondiale de coton.

Plus fondamentalement les prix du coton et donc le revenu des cotonculteurs seront au cours des prochains mois directement fonction de la production mondiale de coton et donc des conditions météorologiques. Si les conditions météorologiques dans les principaux pays producteurs sont mauvaises, la production sera faible et les prix seront élevés, et inversement.

Enfin, permettez-moi de vous remercier et remercier à travers votre agence, tous ceux qui luttent pour notre cause. ■

PROSPER VOKOUMA



Le dossier coton à l'OMC : Des victoires juridiques et politiques qui restent à concrétiser

Par **ROMAIN BENICCHIO** - Conseiller politique et media, Oxfam International

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que son auteur et non Oxfam International.

En septembre 2002, le Brésil dépose une plainte auprès de l'Organe de Règlement des différends (ORD) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) contre les subventions américaines au coton. Le problème est des plus simples : les cours mondiaux sont au plus bas et les Etats Unis sont devenus le principal acteur sur le marché du coton avec 40% des exportations mondiales en 2003, contre 17% en 1998. Ce succès paraît davantage basé sur un très généreux système de subventions aux 25 000 producteurs américains, qui touchent jusqu'à plus de \$3 milliards par an en subventions, que sur la compétitivité des producteurs locaux¹. Selon la thèse du Brésil, Ces subventions conduisent à une baisse des prix mondiaux en isolant complètement les producteurs américains des signaux du marché. Les autres producteurs, qu'ils soient brésiliens, chinois, indiens ou africains, sont ainsi les grands perdants face à cette concurrence déloyale.

En Afrique de l'Ouest notamment, la question du marché international du coton et de l'impact des subventions américaines va progressivement prendre toute sa place sur l'agenda politique régional suite aux interpellations des organisations de producteurs de coton. Et pour cause : le coton est la principale source de revenus agricoles, avec 10 millions de producteurs et un rôle prépondérant dans les économies locales. Hors, cette filière, qui fait face à des défis majeurs au niveau national entre privatisation des sociétés cotonnières et manque d'investissement chronique, est directement menacée par la volatilité des prix et les pratiques déloyales des Etats-Unis.

Le constat est sans appel : les subventions tirent à la baisse les prix mondiaux et permettent aux producteurs américains d'accaparer le marché au dépend des autres pays producteurs, parmi lesquels on trouve certains pays parmi les plus pauvres du globe. La question du coton devient donc une illustration parfaite de ce qui est en jeu à l'OMC : Le système commercial multilatéral doit permettre de remettre à plat des règles et pratiques commerciales qui sont biaisées en faveur des pays les plus riches, entravant ainsi le développement économique des pays du sud. C'est tout l'objet du cycle de Doha, ou du moins, c'est sur cette base que le nouveau cycle de négociation a été vendu aux pays en développement à Doha en 2001. Ceux-ci étaient en effet dans leur grande majorité réticents à l'idée de lancer de nouvelles négociations alors même qu'ils n'avaient pas encore complètement mis en œuvre les accords issus du cycle précédent.

Ils se sont toutefois laissés convaincre par la promesse « d'un cycle sur le développement ». Contrairement au Brésil, les pays d'Afrique de l'Ouest du C4² décident de défendre leur cause dans ce cycle de négociations, à travers une initiative spécifique sur le coton visant à supprimer les subventions ayant un impact sur le commerce. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix : Une procédure légale devant l'ORD de l'OMC demande des ressources financières et humaines qui ne sont qu'à la portée des pays développés ou émergents. Ainsi, aucun pays du



Gawrysiak, Gérard - CAMEROUN - Balles de coton-graine sur le marché de Ngong - © Cirad

groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) n'a à ce jour déposé de plainte auprès de l'ORD. Dans le cas présent, les risques politiques liés à une attaque frontale des Etats-Unis ont aussi été jugés trop importants. Il est notamment intéressant de constater à ce sujet que la première initiative sectorielle sur le coton déposée par le C4³ s'inscrivait dans une logique systémique de réduction des subventions au delà du seul cas des Etats-Unis. Enfin, la complémentarité entre les initiatives brésilienne et africaine devait permettre de renforcer leurs demandes respectives, de garder le sujet à l'agenda politique et médiatique et, au final, d'obtenir une élimination des subventions ciblées.

2005 fut ensuite une année clé pour ces processus. En Mars, les membres de l'OMC adoptent le rapport de l'Organe d'Appel⁴. Le Brésil gagne donc sa longue bataille juridique avec les Etats-Unis. Les subventions américaines au coton sont illégales et causent un préjudice certain au Brésil, et par extension aux autres pays producteurs. La même année, la Conférence Ministérielle organisée à Hong Kong confirme que le

cycle de Doha doit traiter de la question du coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique⁵. On pense alors que ces résultats sur le plan légal et politique vont être suivis d'une mise en œuvre aux Etats-Unis. Après tout, le caractère contraignant des décisions de l'OMC est souvent célébré comme un atout phare du système commercial multilatéral.

6 ans plus tard, alors que le dixième anniversaire du cycle de négociation de Doha se profile à la fin de l'année, le problème des subventions au coton reste entier. Le cycle de Doha est moribond et n'a toujours pas été finalisé, et les appels des dirigeants du G20 à conclure les négociations en 2011 n'engagent plus que ceux y croient. Ces mêmes pays ne paraissent pas en mesure de faire les compromis et concessions nécessaires pour boucler un accord. La plupart des pays en développement, qu'ils soient émergents ou non, souhaitent en finir et conclure ce cycle, davantage pour des raisons systémiques et pour sauvegarder le système, que pour la valeur économique du paquet sur la table. Face à eux, l'administration américaine court le risque de détricoter les avancées effectuées depuis 2001 en continuant de réclamer toujours davantage de concessions de la part des grands pays émergents dans l'espoir d'obtenir l'indispensable soutien du Congrès.

Si l'on observe en ce début d'année 2011, une certaine reprise de l'activité à Genève, le coton reste essentiellement absent des discussions techniques en cours. Le coton fait en effet partie des questions qui nécessitent un arbitrage politique au plus haut niveau et qui ne pourront donc être traitées qu'au niveau ministériel, au mieux lors d'une potentielle réunion en juillet 2011, si l'on en croit le calendrier adopté en début d'année. Nul doute que cette question reste néanmoins un dossier central dans les négociations. Si le cycle devait effectivement se conclure, il serait évalué en partie à travers les résultats obtenus sur la réduction des subventions au coton.

La voie des négociations choisie par les pays africains n'a donc jusqu'ici pas mené aux résultats espérés, malgré les engagements pris à Hong Kong. De même, plus de 5 ans après la décision de l'ORD condamnant les subventions américaines, ces programmes sont donc tou-

¹ "Cultivating Poverty: The impact of US cotton subsidies on Africa", Oxfam briefing Paper, Sept. 2002, http://www.oxfam.org.uk/resources/policy/trade/downloads/bp30_cotton.pdf

² Benin, Burkina Faso, Mali, Tchad

³ WTO document : TN/AG/GEN/4, 16 mai 2003

⁴ WTO document : WT/DS267/AB/R, Mars 2005

⁵ Déclaration ministérielle adoptée le 18 décembre 2005 : http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_text_f.htm#cotton

jours en place. Les Etats-Unis ont utilisé toutes les options juridiques à leur disposition pour retarder la mise en œuvre des décisions de l'Organe d'Appel. Ceci leur a d'ailleurs permis de reconduire les programmes de subventions condamnés une fois malgré les décisions l'OMC lors de la précédente Farm Bill de 2008⁶.

Aujourd'hui, les programmes de subvention au coton américains sont toujours en place, même si le caractère contra cyclique de certains fait qu'ils ne sont pas actionnés en période prix élevés. Mais non content de continuer à subventionner le « roi coton » à hauteur de \$ 2.2 milliards en 2009⁷, le contribuable américain doit désormais aussi subventionner les producteurs brésiliens, à hauteur de \$ 147 million par an.

La longue procédure de règlement des différends n'a en effet pas abouti une élimination des programmes incriminés, mais à l'accord suivant entre le Brésil et les Etats-Unis : Les premiers se sont engagés à ne pas utiliser dans l'immédiat leur droit à imposer des mesures de rétorsion, en échange de quoi les seconds se sont engagés à verser une compensation à un institut de recherche brésilien sur le coton. Cet accord doit permettre à l'administration américaine de travailler sur la mise en œuvre d'une réforme des subventions dans le cadre de la prochaine Farm Bill en 2012. En d'autres termes, Les Etats-Unis subventionnent les producteurs brésiliens pour pouvoir continuer à subventionner leurs propres producteurs. Le fonds du problème lui demeure. Le Brésil renonce donc pour le moment à sa stratégie initiale qui était d'imposer des mesures de rétorsion croisées, dans les secteurs des services ou de la propriété intellectuelle, afin de pousser ces secteurs économiques influents et peu concernés par les subventions agricoles à pousser une réforme des subventions au coton aux Etats-Unis. Une stratégie séduisante sur le papier qui impliquait toutefois des risques commerciaux et diplomatiques certains pour le Brésil. Un autre élément qui a également pu influencer la stratégie brésilienne est le fait que de telles mesures de rétorsion auraient pu avoir un impact contre productif dans l'actuel contexte politique américain. Il était ainsi envisageable que de telles mesures soient perçues comme une déclaration de guerre commerciale par les acteurs politiques américains et non comme la suite logique à l'absence totale de mise en œuvre d'une décision de l'OMC par les Etats-Unis.

Après neuf années de combat politique et juridique, il est désormais établi que les subventions américaines seront reformées dans le meilleur des cas en 2012. On peut d'ores et déjà imaginer que malgré les menaces de sanction brésiliennes et la volonté observée de réduire le budget fédéral au sein du Congrès, les défenseurs des subventions au coton vont continuer de se battre bec et ongles pour le maintien de ces généreux programmes.

Les forces en présence sur le marché du coton

⁶ "Square pegs in round holes: How the Farm Bill squanders chances for a pro-development trade deal", Oxfam briefing note, July 2008: <http://www.oxfamamerica.org/publications/square-pegs-in-round-holes/?searchterm=farm%20bill>

⁷ EWG farm subsidy database: <http://farm.ewg.org/progdetail.php?fiips=00000&progcode=cotton>

⁸ Source: http://www.africancotton.org/doc/Edition%20Speciale%20de%20Coton%20Outlook_English-310709.pdf

Etude de l'impact des subventions du coton américain sur les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest : Examen des problématiques et analyses - Résumé d'une étude analytique en cours de publication par 2ACD»

Par **DANIEL A. SUMNER** - Director, University of California Agricultural issues center and Frank H. Buck, Jr. Professor, Department of Agricultural and Ressources Economics

Les subventions du coton ont été à la une dans les politiques et négociations commerciales internationales pendant une décennie. Au début du développement de l'Agenda des négociations de l'OMC à Doha, les P-4, pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali) ont appelé à l'arrêt des subventions du coton américain, car elles causaient la baisse du prix du coton sur les marchés mondiaux. Depuis lors, les négociations de l'OMC se sont poursuivies sans qu'aucune résolution ne soit prise sur les questions liées au coton. Toutefois, dans un différend bien connu au sein de l'OMC, le Brésil a clairement démontré que les subventions du coton provoquent la chute des prix du coton et portent un sérieux coup à l'industrie du coton brésilien. Après avoir perdu le procès, les Etats-Unis ont refusé de supprimer les subventions les plus nocives, mais se sont plutôt proposé de verser une compensation au Brésil.

Entre 2001 et 2010, les dépenses engagées par le gouvernement Américain au titre de subvention du coton se chiffrent à environ 26,4 milliards de dollars U.S. Le présent article évalue, à travers un modèle de simulation empirique, comment les subventions du coton américain affectent le coton en Afrique centrale et de l'Ouest. Par l'usage des taux de subvention et des estimations des paramètres de l'offre et de la demande, le modèle révèle que les subventions du coton américain ont causé une perte de revenu de plus de 1,6 milliards de dollars U.S. aux 12 pays producteurs du coton en Afrique centrale et de l'Ouest au cours de la période 2001-2010. Les impacts des subventions varient annuellement à l'inverse des prix du coton ; à titre d'exemple, en 2006, les subventions du coton américain ont réduit le revenu du coton dans les pays sus-évoqués de plus de 200 millions de dollars U.S., dont environ 65 millions de dollars U.S. pour le Burkina Faso et 25 millions de dollars U.S. pour le Bénin, deux des pays les plus pauvres de la planète. L'une des composantes des subventions du coton, le Marketing Loan Program (Programme de Prêt du Marché), a contribué pour près de la moitié des pertes de revenue dues aux subventions.

Le présent article évalue les perspectives économiques qui permettront aux pays africains de poursuivre avec succès le règlement des différends à l'OMC suivant l'orientation générale de l'affaire du coton américain portée par le Brésil. L'OMC n'a pas de dispositions visant à payer des compensations pour des pertes passées ou permettant à des tierces parties de recevoir des compensations pour un différend où elles n'étaient pas engagées. En outre, compte tenu des prix du coton actuels et envisagés, les effets du programme du coton américain seront probablement plus faibles que pendant la décennie écoulée. Plus important encore, les avantages du Marketing Loan Program seront probablement de zéro à court terme. Ainsi, il est peu probable que les pays africains bénéficient facilement d'un nouveau différend à l'OMC. Toutefois, avec une pression internationale permanente, et compte tenu du budget et des d'autres préoccupations, les Etats Unis pourraient réduire les subventions du coton unilatéralement dans le Farm Bill 2012, et l'Afrique pourrait aider à l'accélération de telles réformes. ■

NB: Ce texte en français n'est pas la version originale, mais une traduction libre d'un texte initialement écrit en anglais (Voir version anglaise de ce Numéro spécial).

DANIEL A. SUMNER



ont également changé depuis 2002. La production américaine a baissé de plus de 40% entre 2004 et 2009. Malgré cela, les Etats-Unis restent le premier exportateur mondial. Dans le même temps l'Inde devenait un pays exportateur en augmentant sa production de 20%. La Chine, plus grand importateur mondial de coton, augmentait également sa production de 13%. Sur cette même période, la production africaine a elle baissé de plus de 40%⁸. Ces chiffres soulignent l'extrême vulnérabilité de la filière cotonnière africaine ainsi que les défis

qu'elle doit affronter. Si ces défis ne se limitent bien évidemment pas à la question de l'impact des subventions américaines, il n'en reste pas moins que jusqu'ici, le système commercial international n'a pas été en mesure d'apporter une contribution concrète au sauvetage des filières africaines. ■

ROMAIN BENICCHIO



La défense du coton brésilien, rétrospective et analyses

Entretien avec **M. FLÁVIO S. DAMICO** - Ministre Conseiller, Mission Permanente du Brésil à l'OMC et auprès d'autres organisations économiques basées à Genève

GLOCAL : Pourriez-vous revenir, en quelques mots, sur la genèse du « combat » brésilien pour sa production du coton? Qu'est-ce qui a provoqué la plainte déposée contre les Etats-Unis ?

FLÁVIO S. DAMICO : Au moment où le Brésil avait requis des consultations avec les Etats-Unis en septembre 2002, la US Farm Bill 2002 et d'autres lois américaines garantissaient et autorisaient le paiement d'un large éventail de subventions à l'industrie locale et d'exportation pour la production, l'utilisation et l'exportation du coton upland américain. Les producteurs américains de coton upland figuraient parmi les producteurs de coton upland les plus chers du monde, avec des coûts totaux moyens largement au-dessus des prix des marchés américains et mondiaux au cours d'une période de cinq ans, qui a précédé la requête du Brésil pour la mise en place d'un panel en février 2003. Depuis 1998, ces coûts avaient connu une augmentation, mais dans le même temps, les prix mondiaux du coton avaient fortement chuté. Cette situation a perduré jusqu'à une date récente.

Le pourcentage de la production américaine exportée s'était tant accru que la part des exportations des Etats-Unis était passée de 25% à 38% du total des exportations mondiales vers le deuxième trimestre l'année 2002. Cette augmentation a fait des Etats-Unis, de très loin, le plus gros exportateur de coton upland du monde. Le Brésil a subi un grand préjudice causé par les faibles prix et la part du lion que s'étaient taillé les Etats-Unis dans le marché des exportations depuis 1999. Les prix brésiliens et mondiaux, qui avaient piqué du nez à cause des subventions du coton upland américain, avaient eu un impact négatif sur le revenu agricole brésilien, l'équilibre commercial, les services liés au coton, les revenus fédéral et gouvernemental, l'emploi, etc.

La Farm Bill 2002 et d'autres lois autorisaient le paiement de nombreuses subventions jusqu'en 2007. Ces subventions garantissaient des niveaux de subventions permettant aux Etats-Unis de poursuivre une production massive du coton upland sans se soucier des coûts de production et des prix mondiaux du coton upland. Les prévisions des Etats-Unis de l'époque démontraient qu'au cours de la durée de vie restante de la US Farm Bill 2002, la production américaine resterait très élevée tandis que le prix mondial anticipé resterait largement en deçà du coût de production américain.

GLOCAL : Pourquoi le Brésil a-t-il choisi l'approche juridique pour défendre sa production du coton ? L'option de la négociation avait-elle été envisagée ?

FLÁVIO S. DAMICO : Avant de demander la mise en place d'un panel, le Brésil et les Etats-Unis avaient tenu trois consultations sur les subventions entre décembre 2002 et janvier 2003. Ces consultations n'avaient pas débouché sur une solution satisfaisante pour les deux parties. Le problème auquel le Brésil était confronté était de trouver la meilleure solution à une situation pour laquelle nous étions persuadés que les subventions américaines ne concordaient pas avec les disciplines de l'OMC. Le recours au mécanisme de règlement de différends de l'OMC constituait l'outil le plus adéquat disponible pour s'attaquer à ce problème.

GLOCAL : Pourriez-vous identifier et commenter les moments clés, les tournants décisifs et les arguments qu'a présenté le Brésil jusqu'au verdict final prononcé par l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC ?

Pourriez-vous expliquer les points importants de l'accord trouvé entre les

Le problème auquel le Brésil était confronté était de trouver la meilleure solution à une situation pour laquelle nous étions persuadés que les subventions américaines ne concordaient pas avec les disciplines de l'OMC. Le recours au mécanisme de règlement de différends de l'OMC constituait l'outil le plus adéquat disponible pour s'attaquer à ce problème.

deux pays ?

FLÁVIO S. DAMICO : Le Brésil et les Etats-Unis ont décidé d'un cadre pour une solution adoptée par entente mutuelle au différend sur le coton à l'Organisation Mondiale du Commerce (WT/DS267) en date du 25 juin 2010. Le cadre ne constitue guère en lui-même une solution adoptée par entente mutuelle au problème. Il fixe les paramètres de discussions pour une solution par rapport aux programmes intérieurs d'appui au coton upland aux Etats-Unis, et un processus d'opérations de révision conjointes des garanties de crédit d'exportation fixées dans le cadre du programme QSM-102. Le Brésil et les Etats-Unis ont également consenti à tenir des consultations au moins quatre fois par an, sauf accord contraire, afin de parvenir à une

convergence de points de vue pour trouver une solution au différend cotonnier. Le cadre stipule également que, après promulgation de la loi qui remplacera la Farm Bill 2008, le Brésil et les Etats-Unis se consulteront pour déterminer si une solution concertée au différend cotonnier a été trouvée.

Le Brésil et les Etats-Unis ont également signé un protocole d'accord le 20 avril 2010, dans lequel les Etats-Unis ont commencé à effectuer des paiements mensuels dont le montant atteint 143,3 millions de dollars US par an, à une institution désignée par le Brésil. Les sommes reçues serviront au financement des activités autorisées dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement des capacités liées au secteur du coton au Brésil, ainsi que de la coopération internationale dans le même secteur (par exemple dans les pays de l'Afrique sub-saharienne).

GLOCAL : Que pensez-vous de la situation dans laquelle se trouve le cycle de Doha en ce moment ? Comment pourrait-on relancer la dynamique de négociation ?

FLÁVIO S. DAMICO : Les négociations ont atteint un niveau critique. Nous étions presque parvenus à une éventuelle conclusion équilibrée en 2008. Depuis lors, certains Etats membres développés ont joint leur voix à celle des Etats-Unis, cherchant à accroître l'ambition de manière sélective dans le cycle, sollicitant des concessions supplémentaires de la part des pays en développement ayant un rôle clé au sein du NAMA et dans le domaine des Services, tandis qu'aucun membre n'était disposé à faire des concessions supplémentaires dans le domaine agricole. Cette situation pourrait modifier fondamentalement l'équilibre réalisé dans le package de 2008. Le seul moyen de trouver une solution au cours des quelques opportunités qui se présenteront en 2011 serait d'explorer le package de 2008, qui constitue la seule base réaliste et pragmatique de négociation.

GLOCAL : Combien ont réalisé les Etats-Unis en termes de réduction de subvention du coton depuis l'introduction par le C4 de l'initiative sectorielle en faveur du coton africain en 2003 ?

Le seul moyen de trouver une solution au cours des quelques opportunités qui se présenteront en 2011 serait d'explorer le package de 2008, qui constitue la seule base réaliste et pragmatique de négociation.

FLÁVIO S. DAMICO : Jusqu'ici, les résultats en matière de baisse de subvention sont très faibles. La baisse relative des subventions du coton américain au cours des dernières années est tributaire de la situation du marché où prévalent les prix internationaux élevés. Ainsi, la situation actuelle n'est pas le produit de réformes substantives des programmes de subvention du coton aux Etats-Unis. En cas de baisse du prix, si les Etats-Unis maintiennent leurs politiques actuelles, les subventions, en raison de leur nature contracyclique, augmenteront à nouveau. Dans ce contexte, il importe également de noter que jusqu'à présent, les Etats-Unis n'ont pas entièrement mis en œuvre les conclusions de notre différend sur le coton.

GLOCAL : **Qu'en est-il des subventions américaines aujourd'hui ? Ont-elles encore un impact sur le coton brésilien aujourd'hui ?**

FLÁVIO S. DAMICO : Les mesures intérieures d'appui qui étaient contestées par le Brésil et dont les preuves étaient établies qu'elles avaient un effet préjudiciable sous la forme de compression de prix du marché mondial restent en vigueur et n'ont connu aucun changement. Bien que les effets de telles mesures soient atténués de façon provisoire à cause des prix élevés en vigueur, le fait que les politiques de distorsion soient toujours en place donne la latitude aux fermiers bénéficiant des subventions de continuer d'étendre leur production. Ce faisant, ils sont moins exposés aux risques du marché que leurs concurrents des pays en développement qui ne bénéficient d'aucune subvention.

GLOCAL : **A votre avis, que peut-on attendre de la Farm Bill 2012 en matière de réduction des subventions appliquées au coton ?**

FLÁVIO S. DAMICO : Le résultat des discussions de la Farm Bill 2012 restent ouverts. Les Etats-Unis indiquent que les réformes du programme de subvention dépendent des conclusions du cycle. De toutes les façons, si le scénario des prix élevés du coton se confirme, les Etats-Unis pourraient avoir une plus grande possibilité de modifier leurs programmes, ce qui pourrait favoriser l'application des résultats de notre différend à l'OMC et une réponse à nos préoccupations actuellement sur la table des négociations à Doha. Selon des articles de journaux récemment publiés, La US National Cotton Association axe sa demande en ce moment sur la poursuite des programmes considérés comme «boîte verte», notamment « les paiements directs découplés de la production », ou l'assurance récolte spécifique 'non-product', qui sont les seuls programmes fonctionnels du moment, à cause des prix internationaux élevés. Ces tendances et les pressions intérieures pour les coupes budgétaires pourraient avoir un impact sur la facilitation des réformes dans les programmes les plus perturbateurs tels que les « crédits d'aide à la commercialisation » et les « paiements contracycliques ». Pour le moment, nous ne sommes pas sûrs que ce soit le cas.

GLOCAL : **Pensez-vous que «le problème du coton africain» trouvera une solution à l'OMC ? Peut-on envisager cela dans un futur proche ?**

FLÁVIO S. DAMICO : C'est très difficile de prédire si «le problème du coton africain» trouvera une solution satisfaisante aux yeux du C4. En outre, il est clair que cette question a mis plus de temps qu'il n'en fallait et que les producteurs africains ont subi de grosses pertes au fil du temps. En tout cas, en 2012, dans le cadre des discussions liées à la Farm Bill, nous avons bon espoir que les résultats du panel de l'OMC seront pris en compte et que les législateurs amèneront les Etats-Unis à se conformer en procédant à une réforme approfondie de tels programmes. Si une telle avancée est réalisée, alors ce problème connaîtra un progrès remarquable dans sa résolution. S'agissant du cycle de Doha, qui est une autre source de pression comme indiqué plus haut, les négociations ont atteint une étape décisive et, à ce moment, ce n'est pas sûr que nous soyons en mesure d'at-

C'est très difficile de prédire si "le problème du coton africain" trouvera une solution satisfaisante aux yeux du C4. En outre, il est clair que cette question a mis plus de temps qu'il n'en fallait et que les producteurs africains ont subi de grosses pertes au fil du temps.

teindre des résultats en 2011.

GLOCAL : **En suivant l'exemple de votre pays, que pensez-vous d'une éventuelle saisine par les pays africains de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, contre les subventions soutenant le coton américain ?**

FLÁVIO S. DAMICO : Les mesures intérieures d'appui qui étaient contestées par le Brésil et dont les preuves étaient établies qu'elles avaient un effet préjudiciable sous la forme de compression de prix au marché mondial restent en vigueur et n'ont connu aucun changement. A cet effet, en ce qui concerne l'interprétation des dispositions juridiques, un différend soumis par d'autres membres de l'OMC pourrait largement s'appuyer sur la jurisprudence développée dans le différend soumis par le Brésil. D'autre part, la situation actuelle du marché est très différente de celle qui prévalait au moment où le Brésil avait décidé de saisir l'organe de règlement des différends. Ceci pourrait avoir un impact sur la manière dont le panel évalue les effets défavorables causés par les subventions, la nécessité de fournir davantage de preuves avec l'impact éventuel sur les coûts que pourraient subir les plaignants.

GLOCAL : **Y a-t-il d'importantes leçons tirées par la délégation brésilienne (documents produits par les experts pour étayer les arguments, techniques de négociations, travail avec les ONG et les organisations de producteurs...) qui pourraient être utiles aux pays africains si ces derniers déposaient une plainte contre les subventions pratiquées par les**

Etats-Unis pour soutenir leur coton ?

FLÁVIO S. DAMICO : Pour déposer une plainte, il est important d'avoir une base juridique solide, une très bonne compréhension de la législation des Etats-Unis, ainsi qu'une base de données bien fournie sur les détails de la production, les coûts, les tendances des prix et le mode opératoire des acteurs du marché. Au niveau du panel, le témoignage des producteurs avertis qui sont familiers avec le fonctionnement du marché du coton (et la façon dont les subventions influent sur le marché) peut être d'une grande utilité.

GLOCAL : **Tous ces arguments gardent-ils leur pertinence, étant donné les prix élevés du coton sur le marché en ce moment et la future évolution des prix internationaux du coton ?**

FLÁVIO S. DAMICO : La situation actuelle du marché est véritablement différente de celle à laquelle le Brésil était confronté quand il a initié son procès. Ces développements peuvent influencer sur l'analyse factuelle des effets des subventions.

GLOCAL : **La coopération Sud-Sud est une avancée intéressante. Pourriez-vous nous éclairer davantage sur les projets liés au coton africain dans lesquels votre pays est engagé (types de projets, pays, ressources, organisations brésiliennes impliquées...)?**

Sur quel diagnostic ces projets reposent-ils? Y a-t-il déjà des impacts visibles ?

FLÁVIO S. DAMICO : Le Brésil est en train de mettre en œuvre un ambitieux programme de coopération, d'assistance technique, de transfert de technologie et de renforcement de capacités avec le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali dans le domaine du coton. L'Agence Brésilienne de Coopération (ABC) et le Société Brésilienne de Recherche Agricole (Embrapa) nous envoient des rapports sur l'état d'avancement de la coopération et la mise en œuvre de ce programme.

Les principales activités sont entre autres: (a) la construction et le développement d'une «Plantation Modèle de Coton» au Mali au profit de tous les pays de Coton-4 (dont la valeur est estimée à 5,5 millions de dollars US); (b) le renforcement des capacités dans le domaine de la culture du coton l'amélioration génétique; (c) l'introduction des variétés; (d) la lutte biologique contre les épidémies; et (e) l'accroissement de la rentabilité de l'industrie du coton. ■

M. FLÁVIO S. DAMICO



Le dossier du coton africain à l'OMC : L'ultime option du contentieux

Par **DR EL HADJI A. DIOUF** - Directeur Exécutif de l'Agence Africaine pour le Commerce et le Développement (2ACD) Synthèse d'une Etude analytique en cours de publication par 2ACD

Introduction

Depuis que les pays africains ont commencé à faire le lien entre les difficultés de leur filière cotonnière, la dépréciation des prix au niveau international et les subventions américaines, ils se sont efforcés de trouver des solutions. Il n'a jamais été question, pour eux, de remettre en cause les problèmes intrinsèques de la filière au niveau local. Tout autant, les subventions américaines ont toujours été considérées comme un élément important du problème du coton africain. Beaucoup de concertations formelles et informelles ont été organisées. Plusieurs organisations, intergouvernementales et de la société civile, ont été impliquées. Au final, la décision de privilégier une Initiative sectorielle au détriment de la saisine de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) a été prise. Cette Initiative avait ses mérites et ses limites. Son mérite principal a été d'avoir posé le problème du coton africain à l'OMC. Sa limite principale a été d'exclure la possibilité d'un contentieux contre les Etats Unis.

Les négociations durent depuis huit ans maintenant. L'un de ses acquis majeurs a été la mise en place d'un Comité spécial sur le coton en Novembre 2004. Depuis lors, les résultats se font attendre. C'était pourtant prévisible. Le coton reste un produit agricole. Toute solution « exceptionnelle » appliquée au coton devait se baser sur la solution « de principe » appliquée à l'agriculture. C'est l'exception qui confirme et qui suit la règle. Une décision sur le coton est impossible tant qu'il n'y a pas d'accord sur l'agriculture. La mise en place d'un Comité spécial sur le coton était donc une suite logique du Paquet de Juillet 2004 qui mettait le coton sous la tutelle du Comité spécial sur l'agriculture. En 2011 encore, il n'y pas d'accord sur l'agriculture ; il n'y pas de sérieuses discussions sur le coton. C'est logique !

Le Brésil a gagné le contentieux qui l'opposait aux Etats Unis sur le même dossier et sur la même problématique. Ils ont trouvé un arrangement commercial qui convient aux deux parties, à l'exclusion de toutes les autres. Le système de l'OMC le leur permet. Leur arrangement d'avril et de juin 2010 est de nature strictement privé. Le différend de l'application de contre mesures est une faculté offerte à la partie gagnante. Il s'inscrit dans l'esprit de la flexibilité des mesures de rétorsion croisées qui visent à lui garantir le règlement qui convient le mieux à ses intérêts. C'est légal. Et ce sont des droits conférés à postériori au Brésil par le simple fait de sa saisine de l'Organe de Règlement des Différends (ORD). Ce qui n'est pas le cas des pays africains.

Il s'y ajoute, et ce n'est pas de la moindre importance, que toute solution trouvée par les pays africains, dans le cadre de négociations à l'OMC, ne commettra des droits nouveaux que pour le futur. C'est le propre de la négociation. Alors que la spécificité du contentieux est de reconnaître le pré-

Cette Initiative avait ses mérites et ses limites. Son mérite principal a été d'avoir posé le problème du coton africain à l'OMC. Sa limite principale a été d'exclure la possibilité d'un contentieux contre les Etats Unis.

judice passé et de le prendre en compte. L'objet de cet essai est de montrer que si le dossier du coton africain s'est enlisé à l'OMC, le contentieux reste l'ultime option à explorer.

L'enlisement du dossier coton africain à l'OMC : Rigidités systémiques et Stratégies conflictuelles

La légitimité du dossier du coton africain à l'OMC n'a jamais fait l'objet de doutes. A priori, il était difficile de trouver les raisons de son échec ou de son enlisement au point que le C4 n'en tire pas de bénéfices substantiels au bout de huit ans de procédure. Si les résultats escomptés ne sont pas au rendez vous, cela est dû à la combinaison de quelques principes de l'OMC au fonctionnement assez rigide et d'approches stratégiques africaines pour le moins équivoques.

Une série de requêtes africaines inadaptées au système de l'OMC

L'Initiative Sectorielle sur le coton africain comporte deux requêtes importantes. Une demande d'indemnisation d'une part ; et la proposition de faire du coton africain un produit spécial. Elles résultent d'une approche novatrice et pas forcément incohérente, mais ne cadrent pas avec les principes de fonctionnement de l'OMC.

Une demande d'indemnisation inadéquate

En invoquant une solution d'urgence pour la prise en charge du dossier coton, les pays africains ont demandé à être indemnisés. Ils postulent que dans la mesure où l'élimination totale des subventions américaines présumées illégales prendrait un certain temps, une *indemnisation financière* doit leur être accordée pour compenser les pertes de ressources qu'ils subissent. Ils considèrent que la seule mesure à court terme réalisable est une indemnisation financière contractuelle qui rééquilibre les engagements résultant du cycle de Doha, pour les membres concernés. Cette indemnisation devrait être calculée au prorata des subventions accordées par les pays qui soutiennent leur production cotonnière. Elle diminuera et/ou s'arrêtera, au fur et à mesure que ces subventions seront réduites et/ou supprimées.

Pour les pays du C4, la demande d'indemnisation se justifie par l'inefficacité des instruments de compensation dont ils disposent à l'OMC. En effet, la compensation consistant en l'offre de concessions supplémentaires sur d'autres produits ne peut pas être efficace pour les PMA producteurs de coton qu'ils sont. Les rares autres produits d'exportation dont ils disposent bénéficient déjà d'un accès préférentiel dans d'autres cadres commerciaux. Le deuxième mécanisme qui consiste en l'augmentation des droits de douane sur les produits d'importation ne ferait que fragiliser d'avantage les PMA producteurs de coton puisque la plupart de leurs importations sont essentielles au développement et à la lutte contre la pauvreté dans leur propre pays. Ces deux instruments de compensation se révèlent donc contre-productifs. Ne leur restait alors que

cette demande d'indemnisation. Quoique classique sur le plan international, elle est inédite et inappropriée hors du cadre du contentieux à l'OMC. Elle est certes originale, mais n'est pas prévue par le système commercial dans le schéma utilisé par l'Initiative sectorielle sur le coton. Il est finalement apparu qu'insister sur cette demande pourrait aboutir à une impasse. L'OMC ne pourrait pas y déferer. Une réponse positive de sa part constituerait un « précédent » qui, à force d'être usité, exploserait le système commercial.

Une requête de faire du coton un produit spécial décalée

L'Initiative sectorielle sur le coton demande clairement que le coton africain soit considéré comme un Produit Spécial dans le cadre de l'OMC ; ce qui lui conférerait un régime particulier en termes d'accès au marché. Cette requête a été formulée dans le contexte des négociations sur le cycle de Doha au moment où les sessions spéciales du Comité de l'agriculture préconisaient la mise en place d'un régime de produits spéciaux pour les pays en développement. Ces produits sont considérés comme *spéciaux* en raison de leur importance en matière de sécurité alimentaire, de développement rural et/ou de garantie des moyens d'existence. L'Initiative sectorielle a surfé sur cette vague, et les pays du C4 ont demandé l'élargissement du concept aux intérêts offensifs des pays en développement, lorsque l'exportation de tels produits s'avère essentielle pour le développement agricole et la survie des populations rurales des PMA, comme cela est le cas pour le coton. Ils demandent aussi que lui soit garanti, à ce titre, un accès équitable sur le marché mondial.

Mais il est apparu très vite que cette démarche n'avait pas de chance de réussir. En effet, dans le cadre de l'OMC, un produit spécial s'applique à des intérêts défensifs liés à la protection d'une branche qui joue un rôle de premier plan dans la défense de *considérations autres que d'ordre commercial*. Le produit spécial est donc, par définition, sous un régime de traitement spécial et différencié. Cela est confirmé par l'usage qui en fait dans le Paquet de juillet 2004. Il ne peut être invoqué que dans les cas où le produit en question ne porte pas en lui-même son titre de compétitivité sur le marché international. Ce qui n'est pas le cas du coton africain dont les difficultés résultent de l'altération du système commercial par les subventions. La valeur intrinsèque du coton africain lui confère un certificat de compétitivité dont les africains sont les premiers à se prévaloir. Vu sous cet angle, il ne peut pas être considéré comme un produit spécial. L'Initiative a tenté de faire du concept de produit spécial un usage offensif. Mais en définitive, il n'en reste pas moins un outil audacieux mais inopérant.

Une combinaison de stratégies conflictuelles défavorables au dossier africain

Le choix d'une stratégie de défense du dossier coton à l'OMC n'a pas été aisé. La naissance de l'Initiative sectorielle est née de l'exclusion de

l'option du contentieux. Cette exclusivité ne s'est pas avérée heureuse. Il en est de même de l'association des questions de commerce et de développement, alors que l'essence du dossier est commerciale.

Un choix exclusif de l'option de la négociation assez réducteur

Si le dossier coton s'est révélé comme une expérimentation par les pays africains des modes de fonctionnement de l'OMC, la faible participation dans les différents cycles de négociation et le manque d'engagements aux procédures judiciaires de l'institution confirmaient la présence passive du continent dans le processus décisionnel. Il n'est pas exagéré de dire que tout leur bénéfice découlant du système commercial résultait plus d'une volonté unilatérale ou d'un souci d'équilibre des autres membres que d'une quête argumentée et volontaire. Dès lors, cette Initiative imposait une immixtion dans les arcanes de l'OMC ; ce qui allait poser une question préjudicielle de méthode. Le contentieux ou la négociation : quelle est la voie du salut ? Le choix ne s'est pas avéré aisé eu égard certes à la méconnaissance des rouages, mais surtout à l'envergure du protagoniste du camp d'en face. Ce sont les Etats-Unis qui sont en ligne de mire.

Pour les partisans de la négociation commerciale, les USA sont un ogre économique et politique que les PMA du continent n'ont pas intérêt à affronter. Toute initiative ayant pour effet de les contrarier pourrait avoir des répercussions économiques bien supérieures aux dégâts causés par leur politique de subvention. Ils considèrent que la voie la plus directe consiste à négocier une réduction effective des soutiens à l'agriculture dans le cadre des pourparlers à l'OMC. Cette stratégie multilatérale a l'avantage de leur permettre de chercher des alliances auprès d'autres pays en développement et d'accroître ainsi leurs poids dans la négociation.

Ce choix de la négociation a pu paraître exclusif, notamment à cause des difficultés à saisir l'organe de règlement des différends de l'OMC. Un certain nombre de questions préjudicielles liées au pré-contentieux ont été brandies. Elles rendaient la saisine de l'ORD aléatoire pour les pays africains. Il fallait démontrer que la clause de paix, qui est contenue dans l'article 13 de l'Accord sur l'agriculture et qui s'opposait à tout contentieux dans le domaine pendant 9 ans, était éteinte par le volume des subventions américaines par rapport à l'année de référence 1992. Ensuite, il fallait bâtir un argumentaire autour des niveaux d'engagements des Etats-Unis. Leurs subventions étaient-elles en deçà ou au-delà du niveau sur lequel ils se sont engagés ? L'inexistence de certitudes sur ces questions et l'absence d'expertise propre ont pu être considérées comme des obstacles à une procédure contentieuse crédible devant l'ORD. Il n'est pas superflu de mentionner, qu'au moment d'écarter l'option du contentieux pour les raisons ci-avant évoquées (Janvier-Mars 2003), le Brésil avait déjà saisi l'ORD qui, au final, lui a donné raison aussi bien sur la clause de paix que sur les niveaux d'engagement des Etats Unis.

En fin de compte, les arguments débattus en faveur d'une plainte, reposaient essentiellement sur le besoin des pays africains d'exiger ce qui leur est dû par les voies légales et sur la volonté d'éprouver les mécanismes du système de l'OMC. Cette voie ne sera pas retenue, par méconnaissance peut être, par manque de moyens et d'expertises certainement. Mais les lourds enjeux politiques soulevés par ce dossier auront joué un rôle déterminant. Les décisions séparées du Bénin et du Tchad de se constituer tierces parties dans la plainte du Brésil relèveront pour leur part d'une analyse souveraine de la situation et en dehors de tout processus participatif.

Une association des questions de commerce et de développement rejetée à l'OMC

L'OMC est elle l'enceinte idoine pour traiter des questions de développement et de réduction de la pauvreté ? La question a pu se poser dès le moment de l'élaboration de l'Initiative sectorielle et a pu constituer un moment de tension autour de l'orientation systémique à donner à la soumission africaine. Le problème du coton est multidimensionnel. S'il est social et économique dans sa genèse, ses manifestations internationales renvoient plutôt à une injustice sociale découlant du non respect d'un certain nombre de prescriptions commerciales internationales.

Dans son intitulé, l'Initiative appelle à la réduction de la pauvreté. Or la participation au combat contre le sous développement relève du pouvoir discrétionnaire strict des partenaires économiques les plus nantis. Elle n'est invocable qu'en vertu de considérations morales ou de solidarité. Les arcanes du système international sont ainsi faits qu'historiquement, des enceintes ont été aménagées dans le but d'harmoniser les mécanismes économiques d'intervention, bilatéraux ou multilatéraux, ayant pour effet d'appuyer les stratégies de réduction de la pauvreté. Les modes de fonctionnement des institutions comme le FMI, la Banque Mondiale, voire l'OCDE sont suffisamment explicites pour qu'on y accorde ici de larges développements. Dans le domaine commercial, cette participation à l'effort de développement se manifeste par les offres unilatérales de concessions commerciales du type Système Général de Préférences. On reste alors dans un domaine dépourvu de toute idée de concurrence ou de compétitivité et où l'octroi d'avantages reste volontaire et unilatérale. Cela se justifie par le fait que rien dans le diagnostic de la situation précaire des bénéficiaires de l'aide ne fait état d'une responsabilité ou d'une faute imputable à l'Etat pourvoyeur.

Dès lors, l'invocation de la réduction de la pauvreté apparaît comme un moyen surabondant dont l'usage est contre-productif pour la défense du dossier coton. Certes, un éventuel retrait des subventions permettrait au coton africain de mieux se vendre et aurait une incidence directe sur la réduction de la pauvreté. Mais, il reste que le but visé n'est pas une concession unilatérale fondée sur des considérations morales, mais le respect des engagements communs pris indépendamment des niveaux de développement des uns et des autres. En orientant l'Initiative dans la voie déclarée de la réduction de la pauvreté, l'Afrique a pu donner l'impression de quémander ce qui lui est pourtant dû. Depuis l'échec de Cancun, le coton semblait perdu dans les méandres des négociations commerciales qui n'offraient aucun signe viable de reprise. Les discussions informelles qui se sont tenues entre-temps avaient laissé entrevoir deux idées-forces nouvelles : l'inclusion du coton dans les négociations du Comité de l'agriculture et la séparation stricte entre le volet commercial et le volet Développement du dossier coton. Des voix se sont élevées contre le traitement d'un dossier qui se focalisait sur les questions de développement par l'OMC. C'est ainsi que celle-ci a organisé les 23, 24 et 25 mai 2004 à Cotonou, une conférence internationale sur le coton africain. En initiant cette

Mais, il reste que le but visé n'est pas une concession unilatérale fondée sur des considérations morales, mais le respect des engagements communs pris indépendamment des niveaux de développement des uns et des autres. En orientant l'Initiative dans la voie déclarée de la réduction de la pauvreté, l'Afrique a pu donner l'impression de quémander ce qui lui est pourtant dû.

rencontre autour d'un ordre du jour exclusivement lié au volet Développement, l'OMC semble avoir fait un choix systémique qui ne fait pas l'unanimité, mais dont les protagonistes semblent s'accommoder. Le consensus qui s'est dégagé de cette rencontre est que le rôle de l'OMC serait finalement d'intermédiation, pour aider à trouver une solution d'urgence hors de ses bases, et en différant la prise en compte effective du volet commercial du dossier coton au paquet de juillet de 2004. Pour les pays du C4, l'heure est au réalisme. On observe que si on en est arrivé à un agenda et à des solutions exclusivement liés au développement, c'est parce qu'il y a un souci de ne pas casser le système OMC. Ils ont abouti à la conclusion qu'il fallait accepter quelque chose pour que la filière ne meurt pas ; et pour rester en cohérence avec le caractère d'urgence invoqué dans l'Initiative. La séparation du volet commercial et du volet développement du dossier est donc entérinée. Elle se présente comme un élément d'une stratégie africaine, un pis-aller qui offre un répit aux petits paysans, et qui intègre le fait que le volet commercial sera repris dès que le contexte international s'avérera plus propice. Mais l'option Développement de Cotonou décriabilise de fait l'invocation du caractère d'urgence dans l'Initiative sectorielle ; et le passage sous silence du problème des subventions a favorisé l'adoption d'une vraie fausse thérapie à une crise qui est avant tout systémique.

La solution du règlement des différends pour le coton africain à l'OMC : Ecueils d'hier et Stratégies pour le futur

Il est clair que les pays africains n'avaient pas privilégié l'aspect contentieux de leur dossier. L'option collective d'un non-contentieux a eu l'effet de marginaliser les C4 dans la résolution du litige entre le Brésil et les Etats Unis. Mais cette opportunité ratée ne bouche pas tous les horizons. La saisine de l'ORD est encore possible. Il suffit de s'y mettre à temps et de se donner les moyens politique, juridique et financière d'y arriver.

Une posture marginale dans le contentieux Brésil/ Etats Unis sur le coton

Les statuts de tierces parties du Tchad et du Bénin ne relevaient pas d'une approche stratégique concertée, mais de décisions individuelles souveraines. Le vrai problème réside dans le fait que ce statut de tierces parties ne confère que des droits limités à ses titulaires. Pire, il n'est plus d'aucune utilité si les parties principales au litige ne s'entendent pas dès l'entame, sur les modalités de mise en œuvre de la décision de l'ORD.

Un statut de tierces parties africaines inefficace

Le Bénin et le Tchad ont réservé leurs droits de tierces parties. L'article 10.2 du Memorandum d'Accord permet aux membres de l'OMC ayant un intérêt substantiel dans une affaire de notifier leur intérêt en participant au différend. Cela leur donne la possibilité de se faire entendre par le Groupe spécial et de pouvoir présenter des communications écrites. En règle générale, les Membres de l'OMC utilisent cette procédure lorsqu'ils ont des intérêts substantiels et lorsqu'il y a des intérêts systémiques qui les concernent.

En leur qualité de tierces parties, le Bénin et le Tchad ont eu la possibilité de donner leur point de vue au Groupe spécial sur les différents points débattus et de faire enregistrer leurs préoccupations. Mais ils n'ont pas eu une grande marge de manœuvre pour influencer sur les décisions du Groupe spécial. Le Bénin et le Tchad n'ont pu participer ni à la sélection des membres, ni aux réunions d'organisation du Groupe spécial pendant lesquelles

est fixé le calendrier des travaux. Ils sont aussi désavantagés pour ce qui concerne l'application des décisions et des recommandations finales de l'ORD. La législation de l'OMC exige que les recommandations et les décisions d'un Groupe spécial soient appliquées sans discrimination, sur la base de la clause de la nation la plus favorisée (NPF). Cependant, le résultat d'un différend n'est contraignant que pour les principales parties. Dans le cas du dossier coton, cela signifie que les États-Unis qui ont perdu dans la procédure – leurs subventions étant déclarées incompatibles avec leurs obligations au titre des accords OMC – devraient appliquer cette décision d'une manière non discriminatoire par rapport aux autres Membres de l'OMC. Mais, en vertu de l'article 21.5 du Mémorandum d'accord, seul le plaignant, le Brésil, avait la possibilité de demander à un Groupe spécial de vérifier si toute nouvelle mesure adoptée par la partie mise en cause, en l'occurrence les États-Unis, est conforme aux règles de l'OMC. Par ailleurs, seul le Brésil disposait de la possibilité de négocier une compensation en cas de non-respect des décisions par les États-Unis et d'adopter des mesures de rétorsion au cas où les décisions et les recommandations du Groupe spécial n'étaient pas mises en œuvre. C'est là le principal inconvénient du statut de tierces parties africaines. Cette option avait la commodité de garantir les PMA qu'ils sont, en manque de ressources financières, une participation à une longue procédure de règlement des différends sans engager une procédure autonome propre. Malheureusement, les gains possibles attendus ont été annihilés par la survenance d'un contentieux dans la mise en œuvre des décisions de l'ORD sur le coton. Les États-Unis et le Brésil qui n'étaient pas tombés d'accords sur les modalités d'application de la décision les concernant ont dû recourir à une série d'arbitrages, jusqu'à en arriver à la mise en place d'un Groupe spécial de mise en œuvre.

Un palier supplémentaire dans le contentieux Brésil/États qui exclut la possibilité de bénéfices collatéraux pour les pays africains

Suite aux différentes décisions de l'ORD et des arbitrages effectués, le contentieux sur la mise en œuvre persistait. Le Brésil continuait d'estimer que les mesures américaines de compensation envisagées n'étaient pas conformes aux décisions des juges de l'OMC. Il a dès lors demandé, suivant les prescriptions de l'article 21.5 du MA, la mise en place d'un Groupe spécial de mise en œuvre. La détermination du bénéfice potentiel que pourraient tirer les pays africains de cette nouvelle procédure est liée à la nature de la décision finale du Groupe spécial de mise en œuvre. Est-elle la suite logique de la décision du Groupe Spécial initial ? Est-ce une mise en œuvre différée des recommandations initiales de l'ORD ; et donc une décision ayant un caractère NPF applicable à tous les Membres de l'OMC ?

Nous estimons que la réponse à cette question est négative. Quel serait en effet l'intérêt d'une nouvelle procédure dont le but est de reprendre à l'identique les *incantations* antérieures de l'ORD ? Si la décision du Groupe Spécial de mise en œuvre doit produire les mêmes effets, en termes de droit et d'obligations, que celle du Groupe Spécial initial, la procédure de l'article 21.5 qu'a activée le Brésil ne serait plus qu'un *instrument légal du dilatoire* des Membres pris en défaut par l'ORD. Elle ne serait qu'une opportunité de prolonger indûment les avantages commerciaux tirés de mesures illégales. En termes de computation des délais, cela reviendrait simplement à considérer que la *victoire* brésilienne sur les États-Unis connaîtrait un décalage constitué par

toute la période du délai raisonnable de mise en œuvre, ajoutée à la durée normale de 90 jours de la nouvelle procédure ; compte non tenu de la possibilité supplémentaire d'appel qui lui est afférente. Cette *incongruité* juridique se solderait par des pertes économiques. Le non retrait des mesures déclarées illégales continuent, pendant ce temps, de causer des préjudices dont la prise en compte n'est pas clairement définie par le système commercial. Suivant quelle logique les pertes commerciales éprouvées par un Membre plaignant seraient « ignorées » par un défaut unilatéral et volontaire de mise en œuvre par le Membre mis en cause ? Outre le fait qu'une telle vision rendrait la procédure de l'article 21.5 redondante, c'est toute la cohérence et la crédibilité du Système qui serait mise en cause.

Cette interprétation est confirmée la pratique des Membres et de l'ORD dans le débat sur la hiérarchie entre la procédure de l'article 21.5 et celle de l'article 22 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC (MA). Celle de l'article 21.5 organise le recours au Groupe spécial originel pour résoudre tout différend sur la conformité des mesures prises pour la mise en œuvre de recommandations ; alors que celle de l'article 22 prévoit la possibilité, pour la partie plaignante et après expiration du délai de mise en œuvre, la suspension de concessions et autres obligations. Le fait que le Mémorandum n'ait pas établi de relation de hiérarchie entre les deux pose un problème d'interprétation qui peut porter préjudice à la partie vainqueur du litige. Il est sorti de la pratique que la suspension de concessions doit être précédée de la détermination de conformité effectuée par le Groupe Spécial originel. En l'espèce, cela signifie que la saisine du Groupe Spécial originel par le Brésil relève de la volonté de se doter de garanties légales d'exécutions de suspensions de concessions et d'obligations futures. Et qu'elle est un préalable qui *légalise* les mesures de rétorsions envisagées. Dès lors, la primauté de la procédure de l'article 21.5 sur celle de l'article 22 du MA induit que les mesures de mise en œuvre qui seront prises par le Brésil le seront dans un cadre bilatéral et ne pourront pas bénéficier aux pays africains, ni sous la forme NPF, ni en leur qualité de tierces parties. En définitive, cette nouvelle plainte brésilienne ne pouvait pas affecter positivement la situation du coton africain qui continue de pâtir des subventions américaines. La raison est simple. Ce niveau supplémentaire de contentieux en fait une affaire privée qui exclut les autres membres de l'OMC des bénéfices éventuels du règlement du litige. Dès lors que les mesures litigieuses originales ne sont pas retirées, – ce qui aurait bénéficié à tous –, toute solution consensuelle ultérieure ne peut concerner que les parties au litige pleinement impliquées dans le contentieux. C'est ce qui explique la marge de manœuvre dont ont disposée les États-Unis et le Brésil pour élaborer leur arrangement du 5 Avril 2010.

Une plainte à l'OMC comme ultime option pour le coton africain

Saisir l'ORD de l'OMC pour faire reconnaître le préjudice des pays africains n'est il pas l'ultime option pour le coton africain ? Non seulement toutes les autres options et stratégies n'ont pas abouti aux résultats escomptés, mais le moment apparaît favorable, les modalités fonctionnelles et le gain assuré.

Des délais non extensibles, un moment favorable

Depuis la plainte du Brésil contre les États-Unis sur le coton en Septembre 2002, la possibilité d'une plainte africaine est toujours restée ouverte. Les pays africains auraient pu, individuel-

lement ou collectivement, porter plainte contre les États-Unis. Ils auraient aussi pu, dans la même démarche, joindre la partie brésilienne. Cela aurait permis de bénéficier de l'argumentaire technique du Brésil, d'amoindrir les impacts financiers d'une plainte autonome et de garantir une mutualisation des bénéfices en cas de succès. Rien de tout cela n'est arrivé. C'est une occasion perdue. Néanmoins, au moment où le Brésil savoure les résultats du succès de son contentieux, rien ne s'oppose toujours à une plainte africaine. Il y a certes du retard, mais n'est pas trop tard. Mais pour combien de temps encore ?

À la base de certains problèmes du coton africain, il y a les subventions américaines autorisées par la Farm Bill de 2002. C'est la mesure litigieuse remise en cause par le Brésil et visée par le Bénin et le Tchad dans leur statut de tierces parties. Elle a été déclarée incompatible, en partie, avec les engagements commerciaux des États-Unis. Il fallait donc la retirer ou accorder d'autres compensations commerciales, comme le système de l'OMC peut le permettre. Tant que cette loi agricole américaine est en vigueur et produit des effets de distorsion sur le commercial international, la possibilité d'une plainte africaine reste ouverte. Les États-Unis ont pris une autre Farm Bill en 2008. En quoi est-elle différente de celle de 2002 ? Sur la politique des subventions pertinentes qui nous concernent, il s'agit de la consolidation des mêmes pratiques adossées à une base légale formellement modifiée. Ce qui ne change ni sa nature, ni son contenu, encore moins ses effets. La Farm Bill de 2008 est une prorogation de celle de 2002. Dès lors, la possibilité d'une plainte africaine contre les États-Unis reste ouverte. Elle peut s'appuyer sur la Farm Bill de 2008, mais avec l'effet négatif de ne circonscrire d'éventuelles réparations qu'à partir de cette date. En revanche, en s'appuyant sur les Farm Bill de 2002 et de 2008 combinées, il est possible de prouver que le préjudice africain dure depuis 2002, sans discontinuer ; et que la computation des délais pour toute réparation ultérieure doit partir de cette date.

Il en ressort que même avec neuf années de retard, une plainte africaine a toutes les chances de produire les mêmes effets que celui du Brésil, avec une reconnaissance rétroactive du préjudice subi et une réparation proportionnellement conséquente. Seulement, il se profile à l'horizon un délai au-delà duquel, sous certaines conditions, une plainte africaine ne donnerait plus la garantie de la reconnaissance du préjudice antérieur. Les États-Unis projettent une nouvelle Farm Bill pour 2012. L'arrangement qu'ils ont trouvé avec le Brésil les y incite fortement. Cette nouvelle loi agricole diminuera substantiellement leurs subventions et leurs effets sur le commerce international, y compris les parts de marchés africains. Cette nouvelle Farm Bill ne sera probablement pas litigieuse, les États-Unis en auront profité pour se conformer aux décisions de l'ORD. Mais surtout, elle entrainera le dépérissement des lois agricoles antérieures qui ne seront plus en vigueur. Leurs effets subsistent indubitablement, alors que le sujet a péri. Toute plainte africaine serait sans objet et les arguments avancés inopérants. Si les lois litigieuses ne sont plus en vigueur, il n'y aura pas de plainte possible. La recevabilité des plaintes à l'OMC se juge non pas seulement sur des effets induits, mais sur la réalité de l'existence d'une pratique basée sur une loi intérieure en force. On peut en conclure qu'une nouvelle Farm Bill américaine en 2012, qui réformerait sa politique de subventions agricoles dans le sens demandé par l'ORD, éteindrait toute possibilité de plainte africaine contre les États-Unis, dans le domaine précis des subventions au coton. Cela signifie que malgré l'illégalité incontestable

des subventions américaines, confirmées par l'OMC, le préjudice incontestable des pays africains ne sera jamais reconnu, encore moins réparé. Et ce ne sont pas les négociations qui y changeront quelque chose. Si les pays africains donc veulent saisir l'ORD, il est impératif qu'ils soient conscients que les délais de réflexion et d'action dont ils disposent depuis 2002 seront probablement échus en 2012.

Recouvrer ses droits, seul ou ensemble : la voie de la « plainte collective »

Plusieurs raisons avaient été évoquées par ne pas saisir l'organe de règlement des différends de l'OMC. Les PMA africains ont souvent pensé qu'attirer les Etats Unis devant l'ORD était « inamical » et pouvait les exposer à des représailles. La perte possible d'une partie de l'aide américaine au développement, en plus du risque de ne pas être sélectionné dans l'AGOA les avaient convaincu de se focaliser sur une approche exclusivement négociatrice. Le manque de ressources financières pour faire face à des longues et coûteuses procédures contentieuses avait été aussi évoqué. L'une dans l'autre, ces raisons ne peuvent pas être des obstacles dirimants à la prise en charge du dossier coton africain à travers la procédure contentieuse de l'OMC.

L'inimitié n'est pas une caractéristique du système de règlement des différends de l'OMC. Celui-ci n'est pas conçu dans un esprit punitif ou vindicatif qui viserait à jeter l'opprobre sur la partie défenderesse ou à amoindrir ses capacités commerciales intrinsèques. L'objectif du règlement des différends est de garantir le rééquilibrage des droits de la partie plaignante par le retrait ou la non application d'une mesure d'un membre qui aurait des effets de distorsion sur le commerce. Les Etats Unis et l'Union Européenne s'affrontent régulièrement dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC, sans pour que cela remette en cause leur partenariat commercial. Les pays émergents comme l'Inde, le Brésil ou la Chine utilisent le système à très bon escient contre leurs partenaires commerciaux qui auraient des tendances protectionnistes. Ils les « attaquent » à l'OMC pour les emmener à ouvrir davantage leur marché et à mieux commercer avec eux.

Il est donc impérieux que les pays africains producteurs de coton se départissent de cette vision « idyllique » des échanges commerciaux internationaux qui les empêchent d'utiliser les possibilités offertes par le système, de façon optimale. Une « action collective » serait de ce point de vue salutaire, pour eux, à tous les niveaux. Elle permettrait d'annihiler les effets négatifs possibles d'une plainte contre les Etats Unis. Au lieu d'une plainte individuelle qui pourrait exposer un pays quelconque plus que de raison, la solution réside dans une multiplication des plaignants autour de la question du coton. Les règles de l'OMC le permettent. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 9 du Mémoire d'Accord sur le Règlement des Différends légifèrent sur les procédures applicables en cas de pluralité de plaignants. Le cas échéant, un Groupe spécial unique est mis en place pour examiner le dossier et présenter ses conclusions de manière à ne compromettre en rien les droits dont les parties aux différends auraient joui si des groupes spéciaux distincts avaient examiné leurs plaintes respectives.

Cette forme de plainte collective est donc une série

Néanmoins, au moment où le Brésil savoure les résultats du succès de son contentieux, rien ne s'oppose toujours à une plainte africaine. Il y a certes du retard, mais il n'est pas trop tard. Mais pour combien de temps encore ?

de plaintes individuelles agrégées à posteriori. Elle peut aussi être conçue a priori, par une série de consultations informelles entre les plaignants potentiels et aboutir à la mise en place d'un Groupe spécial unique au sens du droit de l'OMC. En l'espèce, l'existence d'un noyau dur avec le C4 simplifie la question. Les quatre pays concernés peuvent déposer une plainte collective à l'OMC contre les subventions américaines, seuls ou en s'élargissant à tout autre membre de l'OMC, africain ou non, qui défendrait les mêmes positions. Cette démarche présente plusieurs avantages.

D'abord, elle « dilue » le sentiment d'inimitié envers les Etats Unis et surtout, dissipe les craintes de représailles individuelles. Qu'un pays africain porte plainte contre les Etats Unis, à titre individuel, serait dans l'ordre naturel des choses. Ce serait même le bienvenu. Mais le contexte pourrait en faire un acte téméraire que la plainte collective permet d'assagir. Il est en effet difficilement imaginable que les Etats Unis amorcent des mesures de représailles collectives, vis-à-vis des PMA parmi les plus défavorisés du monde, juste pour s'être vu réclamé le retrait d'une loi agricole présumée incompatible avec ses engagements commerciaux. Les Etats Unis ne prendront pas le risque de chambouler durablement toute leur politique de coopération au développement en Afrique de l'ouest et du centre, à cause d'un contentieux commercial conjoncturel.

Ensuite, la plainte collective remet à plat l'argumentation sur les moyens humains, financiers et institutionnels qui feraient défaut. Il est difficile d'envisager qu'un groupe de pays africains, fussent-ils des PMA, qui en plus subissent un préjudice étalé sur plusieurs années, ne consentent pas à mutualiser leurs moyens financiers pour espérer gagner une bataille qui leur permettrait de rentrer dans leurs fonds et d'obtenir réparation pour le préjudice subi. Il s'y ajoute que des institutions comme le Centre Consultatif pour le Législation de l'OMC (ACWL) dont le mandat est d'accompagner les PMA dans ce genre de procédure, ainsi que d'autres expertises que l'Afrique a eu à bâtir et à entretenir à travers les multiples programmes de renforcement des capacités, restent mobilisables pour garantir une procédure de règlement des différends avec un minimum de moyens et un maximum d'efficacité.

Gagner un différend à l'OMC. Et après ?

Malgré le temps perdu pour actionner une plainte africaine et le long temps de mise en œuvre pris par les Etats Unis pour se conformer aux prescriptions de l'ORD, la « victoire » brésilienne se présente, paradoxalement, comme le catalyseur d'une prochaine plainte des pays africains. Les mêmes subventions américaines ont produit les mêmes effets sur les pays africains. La même loi agricole sera visée, les panels de l'OMC feront les mêmes raisonnements et parviendront aux mêmes conclusions ; et les pays africains profiteront d'une décision favorable tant que les Farm Bill de 2002 et 2008 sont en vigueur. On a pu entendre que la hausse des prix du coton ces dernières années peut être préjudiciable aux pays africains à l'OMC. Cela peut se vérifier, peut être, au niveau des négociations, mais pas dans le cadre du contentieux. Ces hausses de prix sont conjoncturelles. Or, l'atténuation conjoncturelle des effets de la loi américaine litigieuse ne remet en cause son caractère illégal. Le contentieux ne se focalise pas que sur les effets présent des Farm Bill, mais sur les dommages qu'elles ont pu causer à partir de leur date d'entrée en vigueur et jusqu'à leur retrait définitif. Le contentieux à l'OMC ne s'accommode pas des fluctuations du marché.

Si les pays africains venaient à obtenir gain de cause à la suite d'une plainte contre les Etats Unis, ils pourraient attendre deux choses. D'abord, le re-

trait de la loi agricole américaine litigieuse. Vu les délais, il est possible que cela soit fait avant la fin de la procédure et suite à l'accord entre le Brésil et les Etats Unis. C'est un bénéfice commercial anticipé qui assouplit la procédure de mise en œuvre ultérieure des décisions de l'ORD. Ensuite, ils auront le grand privilège de voir leur préjudice reconnu pour le passé et évalué sur cette base, comme pour le Brésil. Il restera alors la délicate question de la mise en œuvre de la partie perdante, les Etats Unis en l'occurrence. Pour certains observateurs, le système de règlement des différends de l'OMC n'est efficace que dans la mesure où la partie gagnante dispose de moyens de rétorsion efficaces qui peuvent contraindre la partie perdante. C'est le cas dans le contentieux entre le Brésil et les USA. Ces derniers n'auraient certainement pas accepté de dédommager le Brésil si celui-ci n'avait pas les moyens de rétorsion sur la propriété intellectuelle par exemple. Suivant ce raisonnement, on peut penser qu'une victoire des pays africains sur les Etats Unis n'aurait qu'une valeur morale impossible à transformer en crédits commerciaux. Et que pour cette raison, une plainte africaine ne servirait pas à grand-chose. Ce pessimisme ne doit pas prospérer pour les raisons suivantes :

Une victoire morale est toujours bonne à prendre. C'est la reconnaissance d'un tort et la prise en charge d'une souffrance. Dans le contexte de l'OMC, elle donne aux PMA le signal d'un système équitable et prévisible qui peut garantir leur intégration graduelle dans l'économie mondiale. Les négociations sur le coton ont débuté depuis 2003. Un Comité spécial sur le coton existe depuis Novembre 2004. Mais cela n'a pas permis d'avancer. Parce qu'il n'y a pour aucun pays une obligation de négocier. Or, un règlement des différends attirerait les Etats Unis devant un panel et les obligerait.

On ne peut pas préjuger de la mauvaise foi des Etats Unis s'il leur arrivait de perdre un différend sur le coton devant les pays africains. Rien ne s'oppose à ce que les Etats Unis mettent en œuvre de bonne foi les décisions de l'ORD. Ils pourraient retirer leurs subventions litigieuses et le cas échéant consentir à un dédommagement juste qui répare le préjudice des pays africains.

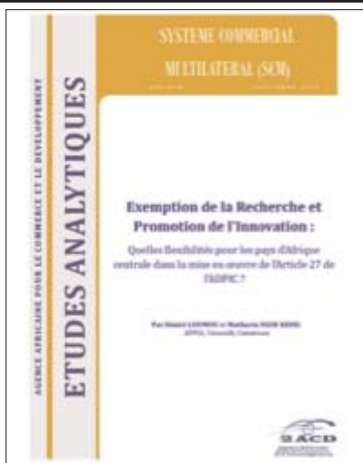
Si les pays africains donc veulent saisir l'ORD, il est impératif qu'ils soient conscients que les délais de réflexion et d'action dont ils disposent depuis 2002 seront probablement échus en 2012.

Une absence totale de mise en œuvre par les Etats Unis mettrait à nu le système. Car cela voudrait dire que le système de règlement des différends de l'OMC n'est opérationnel que pour les grandes puissances commerciales, entre elles. Il n'est pas formaté pour les PMA qui n'auraient dès lors aucun moyen de faire respecter leur droits.

Le préjudice reconnu des pays africains et l'obligation de réparation qui s'en suit ne peuvent pas faire l'objet de prescription. Mieux, le préjudice est reconnu depuis la date d'entrée en vigueur de la loi agricole américaine ; et les réparations afférentes sont déterminées sur cette base. Même si la réparation arrive à ne pas être effective, elle ne s'éteindra pas pour autant. Elle restera exigible *ad vitam aeternam*. ■

EL HADJI A. DIOUF





Exemption de la Recherche et Promotion de l'Innovation : Quelles flexibilités pour les pays d'Afrique centrale dans la mise en œuvre de l'Article 27 de l'ADPIC? **Désiré LOUMOU** et **Mathurin NGUE KEND, APPIA**, Yaoundé, Cameroun



Impacts du cycle de Doha sur le secteur laitier au Cameroun. **Rostant Roland LEUDJOU NJITEU**, Consultant International, Yaoundé, Cameroun



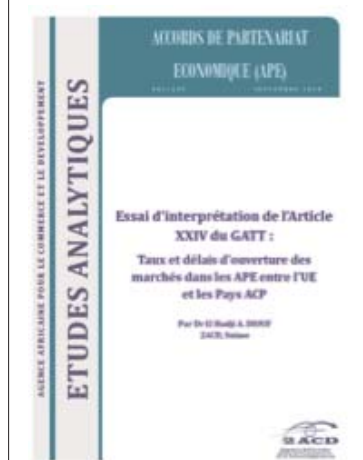
Quête de cohérence dans l'élaboration des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest : OMC, APE et Intégration Régionale. **Dr El Hadji A. DIOUF**, Directeur Exécutif 2ACD



Questions contentieuses dans les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Europe et les Pays ACP: Les barrières non tarifaires. **Dr El Hadji A. DIOUF**, Directeur Exécutif 2ACD



Questions contentieuses dans les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Europe et les Pays ACP Les Classes de la discordance. **Dr El Hadji A. DIOUF**, Directeur Exécutif 2ACD



Essai d'interprétation de l'Article XXIV du GATT : Taux et délais d'ouverture des marchés dans les APE entre l'UE et les Pays ACP. **Dr El Hadji A. DIOUF**, Directeur Exécutif 2ACD



Etude de l'impact des subventions du coton américain sur les pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale : Examen des problématiques et analyses. La question du préjudice causé aux pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale par les subventions du coton américain est-elle encore pertinente aujourd'hui? **Daniel A. SUMNER**



Le Dossier du Coton africain à l'Organisation Mondiale du Commerce : L'ultime option de contentieux. **Dr El Hadji A. DIOUF**, Directeur Exécutif 2ACD



GLOCAL, Revue Africaine sur le Commerce et le Développement, N°1, **Septembre 2010**



GLOCAL, Revue Africaine sur le Commerce et le Développement, N° 2, **Octobre 2010**



GLOCAL, Revue Africaine sur le Commerce et le Développement, N°3, **Janvier-février 2011**



La propriété intellectuelle en Afrique de l'Ouest : Un outil pour l'innovation, l'intégration et le développement de la région? **Amadou TANKOANO**, Professeur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger



Les enjeux de la réglementation régionale des services financiers: Le code CIMA au défi des règles multilatérales et des pratiques des multinationales dans le secteur des assurances. **Amar KEBE**, Juriste

AGENCE AFRICAINE POUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

GLOCAL



L'Agence Africaine pour le Commerce et le Développement (2ACD) est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) régie par les articles 60 et suivants du Code Civil suisse. Elle a été créée à Genève le 7 Juillet 2010. C'est une Organisation à but non lucratif qui vit des subventions et ressources autorisées par la loi et les règlements suisses. Elle a son siège à Genève et des représentations régionales et nationales sur le continent africain.

Ses missions essentielles sont :

- La mise en cohérence des différentes politiques commerciales africaines, aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral ;
- La mise à la disposition des négociateurs africains de l'information technique nécessaire à l'élaboration de positions de négociations ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes africaines dans les négociations commerciales : gouvernements, Société Civile, Secteur productif, milieux académiques etc.

Mettre le commerce au service du développement de l'Afrique

Agence Africaine pour le Commerce et le Développement (2ACD)

45/47A Rue de Lausanne 1201
Genève -SUISSE Case postale 2173, 1211 Genève 2
Téléphone : +41 22 732 47 37 - Fax : +41 22 732 47 35
E-mail : info@2acd.org
Site web : <http://www.2acd.org>

Appel à contributions :

La Revue GLOCAL a pour ambition de traiter les questions commerciales d'une importance particulière pour l'Afrique, aux niveaux national, bilatéral, régional, interrégional et multilatéral. Nous nous ferons un plaisir de vous publier si vous avez des réflexions qui entrent dans ce cadre. Merci d'envoyer vos contributions, commentaires ou suggestions à glocal@2acd.org.

EQUIPE D'ÉDITION :

Directeur Exécutif
El Hadji A. DIOUF

Chargée du Développement institutionnel et du Partenariat
Imane EL HACHIMI

Assistante de Recherche
Fatima Badet MAHMADOU

Responsable projet Coton
Annick GOUBA

Chargé de l'Assistance technique et de la Formation :
Oumar SISSOKO

Avec la collaboration de :
Folake IDOWU

Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de 2ACD Copyright

© 2ACD 2011
ISSN 1664-5189